



CC-LANG (97)

# **CONFERENCE FINALE DU PROJET LANGUES VIVANTES**

Strasbourg, 15-18 avril 1997

## TABLE DES MATIERES

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>II.</b>	<b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	15
<b>III.</b>	<b>DISCOURS D'OUVERTURE ET EXPOSES INTRODUCTIFS</b> .....	31
	1. Allocution de bienvenue de M. Raymond WEBER, Directeur de l'Enseignement, de la Culture et du Sport du Conseil de l'Europe.....	31
	2. Discours d'ouverture de M. Slavko GABER, Ministre de l'Education et du Sport de Slovénie.....	35
	3. Présentation des résultats du Projet Langues Vivantes "Apprentissage des langues et citoyenneté européenne", M. Daniel COSTE, co-Président du Groupe de Projet Langues Vivantes 37	37
	4. Allocution de M. Domenico LENARDUZZI, Directeur de l'Education, Direction Générale XXII, Education, Formation et Jeunesse, Commission européenne.....	45
	5. Présentation des tâches et des méthodes de travail de la Conférence de M. John L.M. TRIM, Rapporteur général.....	48
	6. Panorama du Projet "Apprentissage des langues et citoyenneté européenne" de M. Gé STOKS, co-Président du Groupe de projet Langues Vivantes.....	53
<b>IV.</b>	<b>PHASE I: BILAN ET THEMES PRIORITAIRES</b> .....	58
	1. Formation des enseignants - Mme Hanna KOMOROWSKA.....	58
	2. Objectifs et évaluation - M. Michael BYRAM.....	60
	3. Apprendre à apprendre - Mme Irma HUTTUNEN.....	62
	4. Education bilingue: contextes préscolaire et primaire - M. Medwin HUGHES.....	64

5. Education bilingue: la langue étrangère comme moyen d'enseigner des matières non linguistiques - M. Eike THÜRMANN.....	66
6. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement/apprentissage des langues - Mme Lis KORNUM.....	69
7. Les liens et échanges éducatifs - M. Alf Olav HAUGEN.....	71
<b>V. PHASE II: DEVELOPPER LES INSTRUMENTS DE COOPERATION EUROPEENNE: CADRE EUROPEEN COMMUN ET PORTFOLIO EUROPEEN DES LANGUES.....</b>	<b>74</b>
1. Introduction générale de M. Joseph SHEILS, Chef de la Section des Langues Vivantes du Conseil de l'Europe .....	74
2. Les langues vivantes: apprendre, enseigner, évaluer. Un Cadre européen commun de référence, M. Brian NORTH .....	76
3. Portfolio européen des langues, Mme Phil Ingeborg CHRIST.....	82
<b>VI. PHASE III: ACTION FUTURE.....</b>	<b>87</b>
1. Discours de M. Maitland STOBART, Directeur Adjoint de l'Enseignement, de la Culture et du Sport du Conseil de l'Europe .....	87
2. Planification des activités futures par M. Joseph SHEILS, Chef de la Section des Langues Vivantes du Conseil de l'Europe .....	92
3. Complémentarité entre les activités du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) et les activités du Groupe de Projet Langues Vivantes du CDCC de M. Claude KIEFFER, Directeur exécutif (CELV) .....	97
<b>VII. RAPPORTS DES COMMISSIONS .....</b>	<b>100</b>
1. Commission A, enseignement (pré)primaire (4-10/11).....	100
2. Commission B, enseignement secondaire 1er cycle (10/11-15/16) .....	104
3. Commission C, enseignement secondaire 2ème cycle (15/16-18/19).....	110
4. Commission D, enseignement à orientation technique et professionnelle, et éducation des adultes .....	114

## **VIII. COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE:**

M. John L.M. TRIM, Rapporteur Général .....	120
---	-----

## **IX. DISCOURS ET EXPOSES DE CLOTURE .....**

	124
--	-----

1.Allocution de M. Daniel TARSCHYS, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe .....	124
--	-----

2.Déclaration de M. Hilaire LEMOINE, Chef de la Délégation du Canada .....	126
---	-----

3.Allocution de M. Klaus EICHNER, Président du Comité de l'Education du Conseil de la Coopération Culturelle (CDCC) .....	128
--	-----

4.Allocution de Mme Sylvia VLAEMINCK, Direction Générale XXII, Education, Formation et Jeunesse, Commission européenne .....	131
---	-----

5.Allocution de clôture de M. Maitland STOBART, Directeur Adjoint de l'Enseignement, de la Culture et du Sport du Conseil de l'Europe .....	134
--	-----

ANNEXE A:Coordonnateurs des Commissions A, B, C et D, Présidents et rapporteurs des groupes de travail Membres du Groupe de rédaction .....	135
---	-----

ANNEXE B: Déclaration d'intention.....	138
--	-----

ANNEXE C:Liste des participants.....	139
--------------------------------------	-----

ANNEXE D:Calendrier de la Conférence .....	185
--	-----

# I. INTRODUCTION

## 1. Nature, buts et mandat de la Conférence

Cette Conférence intergouvernementale, convoquée par le Conseil de l'Europe, réunira:

- (i) des délégations nationales, qui se composeront d'un certain nombre de délégués nommés par les gouvernements membres et qui choisiront l'un d'entre eux pour assumer les fonctions de chef de délégation. En cas de vote, seuls les chefs de délégation seront autorisés à voter ;
- (ii) des représentants d'Etats non membres intéressés et d'organismes internationaux invités à envoyer des observateurs. Les observateurs pourront participer librement aux discussions mais n'auront pas le droit de vote.

La Conférence:

- (i) examinera le Rapport final sur les travaux du Projet: *Apprentissage des langues et citoyenneté européenne*, présenté par le Groupe de projet ;
- (ii) prendra note des progrès réalisés dans les Etats membres concernant les secteurs et thèmes identifiés par le Comité de l'Education comme prioritaires dans le cadre de ce projet ;
- (iii) prendra note du développement de la coopération entre les Etats membres en faveur de la réorientation et de la réforme de l'enseignement des langues, notamment dans les nouveaux Etats membres ayant accédé à la Convention de coopération culturelle depuis 1988 ;
- (iv) discutera un projet de proposition révisé pour un Cadre commun européen de référence pour l'apprentissage et l'enseignement des langues, et une étude de faisabilité sur l'introduction d'un Portfolio européen des langues ;
- (v) adressera des recommandations au corps des enseignants de langue, aux responsables des services de l'éducation et aux services d'accompagnement sur la base des travaux menés dans le cadre du Projet afin de prendre des mesures aptes à améliorer l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des langues vivantes ;
- (vi) conseillera le CDCC et son Comité de l'Education sur le contenu éventuel des programmes futurs dans le domaine de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'évaluation des langues vivantes.

## 2. Historique de la Conférence

### 2.1 Mesures antérieures

Depuis ses tout débuts en 1962, et en réponse à la Recommandation de la Seconde Conférence Permanente des ministres européens de l'Education, le CDCC s'est constamment préoccupé d'améliorer l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des langues vivantes dans les Etats membres; en effet, cette action était indispensable pour favoriser la communication, la coopération et la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe. Dans sa Recommandation R(82)18, le Comité des Ministres définit les principes sur lesquels reposent sa politique:

"... le riche patrimoine que représente la diversité linguistique et culturelle en Europe constitue une précieuse ressource commune qu'il convient de sauvegarder et de développer et [...] des efforts considérables s'imposent dans le domaine de l'éducation afin que cette diversité, au lieu d'être un obstacle à la communication, devienne une source d'enrichissement et de compréhension réciproques"

"... c'est seulement par une meilleure connaissance des langues vivantes européennes que l'on parviendra à faciliter la communication et les échanges entre Européens de langue maternelle différente et, partant, à favoriser la mobilité, la compréhension réciproque et la coopération en Europe et à éliminer les préjugés et la discrimination"

"... les Etats membres, en adoptant ou en développant une politique nationale dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues vivantes, pourraient parvenir à une plus grande concertation au niveau européen grâce à des dispositions ayant pour objet une coopération suivie entre eux et une coordination constante de leurs politiques".

Le Comité recommandait ensuite aux gouvernements des Etats membres tout un éventail de mesures d'ordre général ou plus spécifique. Le projet n° 12, qui s'est déroulé entre 1982 et 1988, a soutenu les efforts déployés dans les pays membres pour mettre en oeuvre la Résolution par le biais d'études spécialement commanditées à des spécialistes, par la mise en place d'un réseau d'interaction et par l'organisation d'un programme intensif de 37 ateliers à l'intention des formateurs d'enseignants. Dans l'enseignement secondaire obligatoire du premier cycle (entre 11 et 16 ans environ), les années 80 ont vu tous les Etats membres prendre des mesures énergiques pour renouveler le contenu des programmes d'enseignement, les programmes d'examen, les manuels scolaires et autres matériaux pédagogiques, et les programmes de formation initiale et continue des enseignants.

## 2.2 Apprentissage des langues et citoyenneté européenne

Après la présentation et la discussion des résultats et conclusions du projet n° 12 lors de la Conférence intergouvernementale : *Apprentissage des langues en Europe: le défi de la diversité*, et conformément aux conclusions et recommandations de cette conférence, le CDCC et son Comité de l'Education ont lancé un nouveau projet à moyen terme intitulé : *Apprentissage des langues et citoyenneté européenne*, destiné à promouvoir, en rapport avec les nouveaux secteurs et thèmes prioritaires définis, l'application des principes et de la méthodologie novatrice qui avaient efficacement contribué à promouvoir le point de vue du Conseil de l'Europe sur l'éducation en tant que processus continu s'étendant sur une vie entière, visant à favoriser le développement régulier d'êtres libres, conscients, confiants, socialement responsables, capables de s'exprimer et de participer activement au jeu démocratique en tant que citoyens.

Dans la poursuite de cet objectif, le Projet a continué d'encourager et de coordonner la coopération libre et volontaire entre les plus éminents chercheurs, enseignants, experts et administrateurs dans le domaine des langues, ainsi qu'entre les institutions auxquelles ils appartiennent, afin de définir des orientations concrètes et réalisables qui puissent être adoptées à grande échelle et avec profit dans les pays membres.

Les nouveaux **secteurs** prioritaires définis par le Comité de l'Education dans le mandat du nouveau projet ont été les suivants:

- (i) **l'enseignement primaire** (ce terme ayant des acceptions différentes selon les pays, il est entendu ici comme couvrant le groupe d'âge compris entre 4 et 11 ans environ);

- (ii) le **deuxième cycle du secondaire** (couvrant le groupe d'âge compris entre 15/16 et 17/18/19 ans, c'est-à-dire l'âge d'entrée dans l'enseignement supérieur);
- (iii) l'**apprentissage des langues à orientation professionnelle** (période de transition entre le milieu scolaire et le monde du travail pour les personnes qui ne suivent pas un cursus universitaire);
- (iv) l'**éducation des adultes, niveau avancé** (conçue comme une suite à un apprentissage antérieur des langues et non comme une initiation pour des débutants ou des faux-débutants).

A l'intérieur de ces secteurs, mais aussi concernant le premier cycle du secondaire et l'éducation des adultes, niveau non avancé, le Projet a été invité à développer un certain nombre de thèmes considérés comme ayant une importance croissante.

- (i) l'enrichissement du modèle utilisé pour la spécification des **objectifs** de communication, notamment en ce qui concerne la **composante socioculturelle**;
- (ii) l'utilisation des avancées réalisées dans les **technologies de la communication et de l'information** pour l'apprentissage et l'enseignement des langues;
- (iii) l'**éducation bilingue**, dans le double sens de
  - (a) l'enseignement des enfants dans des langues utilisées dans des environnements bilingues, et
  - (b) l'utilisation, dans l'enseignement général, d'une langue étrangère comme moyen d'enseignement de matières autres que la langue étrangère elle-même;
- (iv) la **pédagogie des échanges**, c'est-à-dire la place des liens, des séjours et des échanges internationaux dans les programmes scolaires ;
- (v) **apprendre à apprendre**, c'est-à-dire l'encouragement systématique d'un apprentissage plus efficace et le transfert progressif de la responsabilité de l'enseignant à l'apprenant (autonomie de l'apprenant) ;
- (vi) l'amélioration des méthodes **d'évaluation** concernant à la fois la compétence langagière des apprenants et l'efficacité de l'enseignement, comme moyen de fournir des informations utiles à toutes les parties intéressées.

Il a été considéré que la **formation initiale et continue des enseignants** devait être un élément central dans l'application de l'innovation pour tous les thèmes prioritaires et dans tous les secteurs éducatifs concernés.

### 2.3 Les ateliers nouveau style

Pour répondre à ce mandat très vaste, le symposium tenu à Sintra (Portugal) en 1989 a recommandé d'entreprendre une série d'ateliers "nouveau style". Chaque atelier devait être organisé par deux gouvernements membres, l'un accueillant l'atelier initial (atelier "A") destiné à dresser le bilan des besoins et de l'offre dans un domaine donné et à mettre sur pied un programme de projets s'étendant sur deux ans, le second accueillant un atelier de suivi (atelier "B"), chargé de présenter et d'examiner les résultats du programme et de formuler des recommandations pour

l'avenir. Treize ateliers nouveau style se sont ainsi tenus (soit vingt-six ateliers et treize programmes d'action interatelier) entre 1990 et 1996. Ensemble, ils ont couvert tous les thèmes et secteurs prioritaires. Des rapports ont été publiés ou sont en préparation pour tous les ateliers "A" et "B", et certaines recommandations formulées par les ateliers "B" ont été intégrées dans le Rapport final du Projet.

## 2.4 Nouveaux Etats membres

Entre 1988 et 1996, le nombre d'Etats membres de la Convention de la coopération culturelle est passé de 25 à 44. En outre, le Canada et les Etats-Unis d'Amérique bénéficient du statut d'observateur permanent, et Israël a le statut d'observateur auprès du CDCC. Les nouveaux pays membres, notamment d'Europe centrale et orientale, ont exprimé une forte demande d'aide pour leurs programmes nationaux de réforme et de réorientation de l'enseignement des langues vivantes, surtout en matière d'élaboration des programmes d'enseignement, de renouvellement des manuels, d'évaluation et de formation des enseignants. Les mesures prises pour répondre à cette demande, qui n'avaient pas été prévues dans le mandat initial du projet, sont énumérées en détail au chapitre V du Rapport final.

## 2.5 Le Cadre européen commun et le Portfolio des langues

A l'initiative du gouvernement suisse, un Symposium intitulé : *Transparence et cohérence dans l'apprentissage des langues en Europe* s'est tenu à Rüslikon, en Suisse, en novembre 1991, pour examiner :

- a) la mise en place d'un **Cadre européen commun** transparent et suffisamment exhaustif pour la description des objectifs et méthodes d'apprentissage et d'enseignement des langues, la conception des programmes d'enseignement et des cursus, la production de matériels pédagogiques et l'évaluation des langues, et
- b) la création d'un **Portfolio européen des langues**, dans lequel chaque apprenant pourrait consigner non seulement les enseignements qu'il aurait officiellement suivis et les qualifications qu'il aurait obtenues, mais aussi d'autres types d'expériences langagières concernant le plus grand nombre possible de langues et de cultures européennes.

Le Symposium est convenu que le Cadre européen commun devait être **suffisamment exhaustif**, pouvoir prendre en compte la plus grande diversité possible d'objectifs et de méthodes, être **transparent** en permettant aux praticiens de donner des informations complètes dans un langage intelligible, et **cohérent**, en ce sens qu'il ne comporterait pas de contradictions internes. Ce document serait utile à la fois comme base commune d'échange d'informations entre praticiens et comme base d'une réflexion critique sur les pratiques et sur les options ouvertes. Sur la recommandation du Symposium, des mesures ont été prises (voir chapitre IV du Rapport final) pour élaborer un projet de Cadre qui, après une importante consultation sur le terrain, a été substantiellement modifié. Ce second projet, ainsi que le rapport du groupe de travail sur la faisabilité d'un Portfolio européen des langues et sur les formes que celui-ci pourrait prendre, seront présentés à la Conférence, en même temps qu'une série de *Guides d'utilisateurs*. Ces derniers ont une double fonction: traiter certains aspects propres à une catégorie particulière d'usagers, et aider ces usagers à utiliser efficacement le Cadre dans leur sphère d'activité.

## 2.6 La spécification d'objectifs d'apprentissage des langues

Depuis vingt-cinq ans, le Conseil de l'Europe attache une grande importance à la spécification claire d'objectifs d'apprentissage des langues qui ne soient pas seulement **souhaitables** par rapport aux besoins des apprenants et de la société, mais aussi (du point de vue des méthodes et matériels pédagogiques utilisés) **adaptés aux apprenants** compte tenu de leurs caractéristiques et de leur expérience, et **réalisables** compte tenu des matériels et des ressources humaines disponibles. Le chapitre VI du Rapport final montre comment cette tâche a été menée à bien par le Projet dans le cadre du mandat que lui avait confié le CDCC:

- (i) en enrichissant le modèle précédent du *Threshold Level* (niveau-seuil) dans les publications *Waystage 1990* et *Threshold Level 1990*;
- (ii) en appliquant le modèle enrichi à dix autres langues: galicien, catalan, gallois, russe, maltais, lituanien, letton, estonien, irlandais et grec, ce qui porte à vingt et un le nombre de langues disposant de telles spécifications;
- (iii) en élaborant un niveau supplémentaire dans la série anglaise, le *Vantage Level*, qui utilise le même modèle de base et se propose d'encourager les apprenants ayant atteint le niveau du *Threshold Level* à approfondir leur apprentissage;
- (iv) en commanditant une étude intitulée *Compétence plurilingue et pluriculturelle* qui examine les objectifs adaptés aux apprenants désireux de développer des compétences partielles sur une base modulaire, dans l'intérêt du développement interculturel de l'apprenant;
- (v) en construisant un Cadre européen commun (voir 2.5 ci-dessus) qui définisse la plus grande variété possible d'objectifs.

## 2.7 La diffusion de l'information

Des mesures ont été prises pour faire connaître le travail du Conseil de l'Europe dans le domaine des langues vivantes:

- (i) par les activités multiplicatrices des participants aux ateliers;
- (ii) par la publication de rapports et d'études;
- (iii) par des interventions diverses lors de congrès, séminaires, etc.

## 2.8 Développements connexes

Le Projet *Apprentissage des langues et citoyenneté européenne* ne s'est évidemment pas déroulé dans un "vide". Les projets futurs devront d'ailleurs, de plus en plus, essayer de coordonner leurs efforts avec d'autres parties prenantes dans ce domaine sur la base de la complémentarité et de la coopération. Citons notamment:

- (a) L'Union européenne, avec ses programmes *Socrates* et *Léonardo*, et l'élargissement de sa mission éducative à la suite du traité de Maastricht;
- (b) D'autres organisations européennes ou mondiales comme l'OCDE, l'OSCE, l'Unesco, la Banque mondiale, etc.
- (c) Des organismes culturels nationaux comme le Goethe Institut, le British Council, l'Alliance française, l'Institut Cervantes, l'Institut Dante Alighieri, etc.

(d) Des ONG nationales, européennes ou internationales dans le domaine de l'enseignement des langues comme l'Association Internationale de linguistique appliquée (AILA), la Fédération Internationale des Professeurs de Langues Vivantes (FIPLV), la European Association for Quality Language Services (EAQUALS), l'Association Internationale des Professeurs de Français (AIPF), les Eurocentres, etc.

D'une importance particulière a été la création sous la forme d'un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe, d'un **Centre européen pour les langues vivantes**, situé à Graz, en Autriche. Le Centre organise un nombre important d'ateliers et de séminaires chaque année, et il possède un grand potentiel en tant que centre d'information et laboratoire de réflexion. Il sera indispensable de mettre en place une coopération étroite entre le Centre et tout nouveau Projet Langues du Comité de l'Education, et de bien en différencier les missions respectives.

### **3. Rapport final**

Les travaux réalisés dans le cadre du Projet : *Apprentissage des langues et citoyenneté européenne* sont décrits dans le Rapport final, qui sera adressé aux participants en même temps que d'autres documents pertinents pour la Conférence. Le Rapport contient différents chapitres décrivant l'historique du Projet, ses buts, ses objectifs et les résultats escomptés. Il résume ensuite les activités poursuivies, y compris celles esquissées en section 2 ci-dessus. Il se termine par des chapitres contenant les conclusions générales et les recommandations du Groupe de projet, en indiquant quelques pistes qui pourraient être poursuivies à l'avenir par le CDCC.

### **4. Titre de la Conférence**

Le titre de la Conférence attire l'attention des participants sur la nouvelle situation sur notre continent à l'aube du nouveau millénaire. La situation en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues vivantes est très différente de ce qu'elle était au moment de la création du Conseil en 1949, ou même en 1988, année où s'est tenue la dernière grande Conférence intergouvernementale sur *l'Apprentissage des langues en Europe: le défi de la diversité* et où le projet *Apprentissage des langues et citoyenneté européenne* a vu le jour. De nouvelles perspectives de coopération internationale se sont ouvertes, qui étaient impensables jusqu'ici.

Quelles en sont les conséquences pour les politiques nationales d'enseignement des langues, notamment pour les jeunes, qui vont passer la vie adulte pour laquelle on les prépare actuellement dans les conditions très différentes du prochain siècle? Faut-il définir de nouveaux buts et de nouveaux objectifs ou faut-il poursuivre le travail dans le sens d'une vision qui a fait ses preuves et qui conserve toute sa pertinence? Les nouvelles technologies et la généralisation des grands moyens de communication dans le monde entier exigent-ils de repenser radicalement les méthodologies, ou la structure traditionnelle des relations enseignant-apprenant garde-t-elle toute sa valeur? Ce sont quelques-unes des questions que la Conférence devra se poser si elle veut donner des orientations utiles à une profession d'enseignants de langues confrontée aux nombreux défis d'une nouvelle génération dans une Europe nouvelle et un siècle nouveau.

### **5. Résultats escomptés**

Les discussions de la Conférence devraient conduire à adopter:

- (i) des directions générales concernant l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des langues vivantes, qui orienteront éventuellement les décisions futures prises en ce domaine et qui devront être assorties de recommandations s'adressant à la profession enseignante et

aux décideurs;

(ii) des recommandations adressées au CDCC et portant sur:

- l'utilisation et l'évolution future du Cadre européen commun;
- la faisabilité de la mise au point définitive du Portfolio européen des langues et sa mise en place;
- d'autres activités futures dans le domaine de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'évaluation des langues;

(iii) la diffusion et l'exploitation des résultats du Projet "Apprentissage des langues et citoyenneté européenne" à tous les niveaux.

## 6. Déroulement des travaux de la Conférence

Après la session d'ouverture, le Rapport final sur le projet sera présenté et suivi de brèves présentations sur les thèmes de la Conférence:

1. Objectifs et évaluation
2. Technologies de l'information et de la communication
3. Education bilingue
4. Apprendre à apprendre
5. Pédagogie des échanges
6. Formation des enseignants

La plus grande partie du travail de la Conférence se fera en **Commissions**. Chaque commission s'intéressera à un **secteur** en particulier:

Commission A L'éducation primaire et pré-primaire (c'est-à-dire jusqu'aux âges de 10-11 ans)

Commission B L'enseignement secondaire du premier cycle (10/11-15/16 ans)

Commission C L'éducation secondaire du deuxième cycle (15/16-17/19 ans)

Commission D L'apprentissage des langues à orientation professionnelle et l'éducation des adultes.

Chaque commission aura un président et un coordonnateur/rapporteur qui présentera brièvement chaque phase des travaux et établira le rapport de synthèse de la commission sur chaque phase. Les séances de travail des commissions se feront en groupes de travail constitués en fonction des langues de travail de la Conférence, à savoir l'anglais et le français. Des groupes bilingues pourront éventuellement être constitués, avec ou sans interprétation simultanée. Chaque groupe de travail aura un président et un animateur/rapporteur.

La **première phase** de la Conférence sera consacrée à un **état des lieux**. Chaque commission sera invitée à étudier le secteur éducatif qui la concerne dans l'optique des **thèmes prioritaires** définis dans le mandat du Projet. Compte tenu des buts de la Conférence et des résultats que l'on en attend, cette première phase du travail des commissions devrait permettre à la Conférence de parvenir à quelques orientations générales sous la forme de conclusions et de recommandations concernant l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des langues vivantes en fonction des situations et des besoins de chaque pays. Étant donné le peu de temps disponible pour les discussions, les commissions voudront peut-être

répartir entre leurs groupes de travail les thèmes sur lesquels elles souhaitent concentrer leur attention.

Dans la **seconde phase** de la Conférence, les commissions seront invitées à examiner, après de brèves présentations en plénière:

- a) le second projet de **Cadre européen commun** de référence pour l'apprentissage et l'enseignement des langues vivantes, ainsi que les **guides d'utilisateurs** qui l'accompagnent et
- b) l'étude de faisabilité et les différents formats proposés pour le **Portfolio européen des langues**, tels qu'ils pourraient être utilisés dans le secteur auquel s'intéresse la commission en question. En plus de l'évaluation globale, les commentaires détaillés des commissions pourront encore être pris en compte lors de la révision finale des documents à condition qu'ils soient concrets et précis.

Pour la **troisième phase** de la Conférence, chaque commission sera invitée à examiner les options possibles concernant **l'action future** du CDCC dans le domaine des langues vivantes, plus particulièrement mais pas exclusivement dans le secteur qui la concerne et en gardant à l'esprit la nécessité de coordonner les activités et de coopérer avec les autres organismes en ce domaine.

A l'issue de la troisième phase, les présidents des sessions plénières, le rapporteur général, les coprésidents du Groupe de projet, les présidents et les coordonnateurs/rapporteurs des commissions, les présidents et animateurs/rapporteurs des groupes de travail ainsi que les chefs des délégations nationales se réuniront pour se mettre d'accord sur le contenu des résolutions de la Conférence. La formulation détaillée du texte sera confiée à un petit groupe préparatoire, qui présentera des versions parallèles en anglais et en français pour soumission à la Conférence lors de la dernière matinée.

Les rapports et recommandations des commissions et des groupes de travail seront reproduits dans le rapport de la Conférence, car ils contiendront peut-être des éléments trop détaillés pour pouvoir figurer dans les conclusions et recommandations générales de la Conférence mais méritant néanmoins d'être portés à la connaissance des spécialistes.

## **7. Exposition**

Il sera organisé une exposition de matériels (imprimés et audiovisuels) réalisée en rapport avec le Projet. Beaucoup d'entre eux résultent des activités menées dans le cadre des ateliers nouveau style.

## **8. Langues de travail**

Les langues de travail de la Conférence seront les deux langues officielles du Conseil de l'Europe: l'anglais et le français. L'interprétation simultanée sera prévue entre ces deux langues pour les sessions plénières et certains groupes de travail. La documentation indispensable, y compris le Rapport final du Projet et les conclusions et recommandations de la Conférence seront disponibles dans les deux langues.

## II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La Conférence, ayant examiné le Rapport Final du Groupe de Projet Langues vivantes "Apprentissage des langues et citoyenneté européenne" (1989-1996) et ayant discuté en commissions et en groupes de travail les bilans et suggestions que présente ce rapport, est parvenue aux conclusions suivantes.

La Conférence "Apprendre les langues pour une nouvelle Europe" a pris acte des changements considérables intervenus en Europe depuis quelques années, des problèmes qu'ils soulèvent et du rôle fondamental que peut jouer l'enseignement et l'apprentissage des langues pour répondre à ces défis.

Ces changements résultent essentiellement:

- de l'élargissement du Conseil de l'Europe qui couvre désormais la totalité du continent européen;
- du développement sans précédent et en accélération constante des technologies de l'information et de la communication;
- de l'internationalisation croissante des échanges, de l'industrie, du commerce, des finances, de la défense, de la science, de la médecine et des loisirs, ainsi que du développement du tourisme en tant qu'industrie majeure;
- de la suppression progressive des obstacles politiques à la libre circulation des biens, des capitaux, des personnes et de l'information.

La nouvelle situation qui résulte du déploiement de telles forces offre de grandes possibilités aux Européens équipés pour les saisir, mais elle crée des difficultés croissantes pour les autres. La nécessité de pouvoir communiquer par delà les barrières linguistiques est ressentie par tous les secteurs de la population des Etats membres. Les personnes qui ne possèdent pas les compétences nécessaires pour communiquer risquent en effet la marginalisation, et elles se sentent menacées par la concurrence que crée la mobilité européenne. Ces sentiments sont trop facilement exploités par des nationalismes étroits, avec les dangers de réactions xénophobes qui en résultent. On observe également des inquiétudes légitimes concernant la vitalité ou la viabilité de langues et de culture moins répandues, qui contribuent à la richesse et à la diversité de la vie culturelle européenne.

C'est pourquoi, loin d'être un domaine purement technique, l'apprentissage des langues met en jeu les valeurs fondamentales autour desquelles s'organisent les communautés humaines, valeurs qui sont au cœur des activités du Conseil de l'Europe.

La recommandation N° (82) 18 du Comité des Ministres considère que "le riche patrimoine que représente la diversité linguistique et culturelle en Europe constitue une précieuse ressource commune qu'il convient de sauvegarder et de développer et que des efforts considérables s'imposent dans le domaine de l'éducation afin que cette diversité, au lieu d'être un obstacle à la communication, devienne une source d'enrichissement et de compréhension réciproques;" et que "c'est seulement par une meilleure connaissance des langues vivantes européennes que l'on parviendra à faciliter la communication et les échanges entre Européens de langue maternelle différente et, partant, à favoriser la mobilité, la compréhension réciproque et la coopération en Europe et à éliminer les préjugés et la discrimination".

Ces principes sont aujourd'hui plus importants et plus pertinents qu'ils ne l'étaient en 1982.

Sur cette toile de fond, la Conférence estime que les politiques européennes de l'éducation dans le domaine des langues vivantes doivent:

- faciliter la libre circulation des personnes et des idées en Europe;

- développer chez chacun la connaissance et la compréhension des autres peuples d'Europe;
- renforcer et améliorer la coopération européenne;
- combattre, mais de préférence prévenir, les préjugés et l'intolérance envers les peuples ayant de langues et de cultures différentes;
- renforcer les structures et les pratiques démocratiques.

Elle recommande de poursuivre ces objectifs en:

- offrant la possibilité à tous les Européens d'acquérir l'aptitude à communiquer avec d'autres Européens de langue maternelle différente;
- proposant aux jeunes des opportunités pour apprendre à connaître les autres pays et leurs modes de vie, notamment par le biais de liens et d'échanges directs et d'expériences personnelles et l'accès à des textes authentiques;
- donnant aux apprenants les compétences et l'expérience nécessaires dans une autre langue pour leur permettre de coopérer avec autrui dans cette langue;
- développant l'esprit critique des apprenants sur leur langue et leur culture par rapport à celles des autres Européens et d'encourager le développement d'attitudes interculturelles et l'épanouissement de la personnalité;
- favorisant le développement de la composante internationale des programmes d'enseignement, du recrutement des enseignants et du public des institutions éducatives;
- employant des méthodes pédagogiques qui favorisent l'indépendance de pensée et d'action des jeunes, renforcent leur aptitude à diriger, gérer et évaluer leur propre apprentissage et développent chez eux le sens et l'exercice de la responsabilité sociale.

La Conférence estime que les exigences de la mobilité et de la compréhension mutuelle dans une Europe multilingue et multiculturelle ne peuvent être satisfaites que par l'encouragement du plurilinguisme à grande échelle. Tous les Européens doivent donc être encouragés à développer une certaine aptitude à la communication dans plusieurs langues. Cet objectif suppose :

- la diversification des langues proposées à l'école;
- la possibilité pour les élèves d'apprendre plus d'une langue vivante durant leur scolarité obligatoire;
- la définition d'objectifs adaptés à chaque langue dans le programme d'enseignement;
- la validation dans les examens de fin de scolarité de la compétence langagière acquise à différents niveaux ainsi que des "compétences partielles" (par ex. aptitudes à la compréhension écrite et/ou orale);
- accorder de l'importance au développement progressif du "savoir apprendre";
- l'encouragement constant et la mise à disposition de moyens adaptés à la poursuite de l'apprentissage des langues tout au long de la vie adulte.

La Conférence approuve le Rapport Final du Projet *Apprentissage des langues et citoyenneté européenne*. En ce qui concerne les secteurs et les thèmes prioritaires pour le Projet, la Conférence recommande donc :

### **1. Apprentissage précoce des langues (jusqu'à l'âge de 11 ans)**

- que cet apprentissage fasse partie intégrante de l'éducation des enfants et qu'il reflète également la diversité linguistique de l'Europe;
- qu'en dépit de la diversité inévitable de l'offre éducative, liée aux différentes situations et priorités nationales, la dimension du plurilinguisme et de l'interculturalité soit présente **tout au long** de la scolarité des jeunes;

- que les instances responsables de l'éducation encouragent et promeuvent, sous des formes adaptées aux situations nationales et locales, l'apprentissage des langues vivantes dans le cadre du programme scolaire pour tous les enfants, dès leur plus jeune âge, pour autant que les circonstances rendent cela possible;
- que le choix des langues - et celui de la méthodologie utilisée - se fassent en fonction de conditions locales et nationales, en gardant à l'esprit la nécessité d'utiliser des méthodes et des matériaux pédagogiques adaptés au développement cognitif, affectif et sensoriel de l'enfant; que les critères suivants soient dans la mesure du possible pris en compte :
  - . langue de voisinage,
  - . considérations d'ordre politique, historique et local;
- que des mesures soient prises pour sensibiliser les enfants aux autres langues et cultures européennes par le biais d'activités, de chants, de comptines, etc., dès les premiers stades de la socialisation, que la transition entre la sensibilisation à la langue et l'apprentissage proprement dit se fasse dès que l'enfant est jugé apte;
- que tous les enseignants participent, à leur façon, à un programme de renforcement des langues et d'éveil culturel visant à développer la communication internationale, que ce programme concerne l'ensemble de l'établissement scolaire, compte tenu des structures nationales de l'enseignement primaire ainsi que des possibilités et contraintes locales;
- que tous les Etats membres mettent en place, dans la mesure où leurs politiques et leurs structures nationales le leur permettent, un programme effectif et intégré de formation initiale et continue pour l'enseignement des langues aux jeunes, que la formation spécialisée en didactique des langues pour les jeunes soit associée à des mesures permettant aux enseignants d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires pour enseigner efficacement par le biais de la langue, dans le respect des méthodes utilisées dans l'établissement, que le développement continu du personnel enseignant soit également prévu, notamment par le renforcement de la coopération et la création de réseaux entre enseignants de disciplines différentes;
- que soient développées et généralisées des formes adaptées d'évaluation et de reconnaissance de l'apprentissage précoce des langues;
- que des mesures soient prises pour veiller à ce que les élèves en langues vivantes puissent bénéficier d'une continuité systématique de leur apprentissage et construire de façon cumulative sur leurs acquis, en garantissant en particulier une transition efficace et sans heurts entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, que des mesures soient prises à cet effet pour promouvoir la communication active et le partenariat entre les enseignants et les instances éducatives par-delà les frontières sectorielles;
- que des mesures soient prises pour contrôler, analyser et comparer les résultats des programmes de développement des langues vivantes pour les jeunes aux niveaux local, national et international afin de disposer de fondements solides pour l'élaboration de politiques et de méthodologies appropriées.

## 2. Enseignement secondaire du premier cycle<sup>1</sup> (± 11 - 16 ans)

- S'étant assuré qu'au moins une langue vivante européenne est enseignée à tous les élèves durant le premier cycle de l'enseignement secondaire (± 11-16 ans) de façon à leur permettre d'utiliser la langue pour une communication efficace avec d'autres locuteurs de cette langue, dans les transactions quotidiennes, dans l'élaboration de relations personnelles et sociales et pour apprendre à comprendre et respecter les cultures et coutumes d'autres Européens dans une perspective interculturelle, les autorités compétentes devraient maintenant poursuivre une politique active afin:
- d'améliorer davantage la qualité de communication que les élèves sont censés acquérir en mettant en oeuvre les recommandations - générales et liées au thème - de cette Conférence toutes les fois où elles peuvent s'appliquer;
- de diversifier l'apprentissage des langues, pour que, conformément aux situations nationales et régionales, tous les élèves puissent avoir l'opportunité d'apprendre plus d'une langue vivante à l'école;
- d'introduire dans leurs curricula une plus grande variété de langues, d'approches et de niveaux d'apprentissage;
- de motiver et préparer les jeunes quittant l'école pour un apprentissage tout au long de la vie, en fonction de l'évolution des besoins pratiques et culturels;

## 3. Enseignement secondaire du deuxième cycle

- que les programmes nationaux d'enseignement prévoient pour tous les élèves qui poursuivent des études dans des établissements scolaires au-delà de l'âge de la scolarité obligatoire (ou après 16 ans lorsque la scolarité obligatoire se prolonge après cet âge) de poursuivre l'apprentissage des langues vivantes;
- que les programmes de langues vivantes dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle permettent aux élèves d'améliorer ce qu'ils ont appris dans le premier cycle du secondaire et d'enrichir la composante culturelle de cet apprentissage;
- que les établissements scolaires fournissent une offre diversifiée de façon à permettre aux élèves:
  - d'adapter leur apprentissage à des domaines spécialisés (langues de spécialité) ou à certains secteurs professionnels (langues à usage professionnel);
  - de suivre un apprentissage accéléré de nouvelles langues européennes ou autres;

---

<sup>1</sup>**NB.**Suite au succès du Projet 12 (1983-88) qui a soutenu les mesures prises par les Etats membres dans la mise en oeuvre de la Résolution (82) 18 du Comité des Ministres, plus particulièrement dans l'enseignement secondaire du premier cycle, ce secteur n'a plus été spécifié en tant que tel parmi les secteurs prioritaires du Projet *Apprentissage des langues et citoyenneté européenne*. Il reste cependant d'un intérêt central pour l'apprentissage des langues dans les Etats membres et a fait l'objet d'une attention particulière dans l'expérimentation menée par rapport aux thèmes prioritaires du Projet, ainsi que dans l'aide aux nouveaux Etats membres dans le processus de renouvellement curriculaire. C'est pourquoi ce secteur a été identifié pour base de l'une des quatre commissions de la Conférence; les recommandations sont fondées sur les délibérations de cette commission.

- qu'une importance particulière soit attachée au développement de l'indépendance de pensée et d'action des élèves, et de leur sens des responsabilités sociales (autonomie) en les associant à la prise de décisions, à la planification et à la mise en œuvre de projets en coopération (impliquant notamment des liens et des échanges internationaux) ainsi qu'à la programmation de leur apprentissage et au choix de méthodes personnalisées;
- que l'on tienne pleinement compte dans la méthodologie utilisée dans le deuxième cycle du secondaire de l'évolution rapide des aptitudes cognitives et des intérêts culturels des élèves, ainsi que des aspects personnels et affectifs de la fin de l'adolescence, notamment du point de vue des aspects communicatifs de la construction des relations sociales et personnelles;
- que les élèves soient encouragés à mener une réflexion sur les modes d'apprentissage qu'ils ont utilisés et sur le développement de leurs capacités d'apprenants;
- que l'apprentissage d'une langue nouvelle puisse être envisagé à ce niveau, incluant l'apprentissage dans la perspective du développement de compétences partielles qui devraient alors être évaluées et validées comme telles;
- que l'enseignement bilingue (enseignement des matières non linguistiques en langue étrangère) soit poursuivi ou introduit à ce niveau, même ponctuellement et sans limitation à la première langue vivante apprise.

#### **4. Apprentissage des langues à orientation professionnelle**

- que durant la période de transition entre l'enseignement à plein temps et le monde du travail, et à tous les stades de leur préparation et de leur formation professionnels, des cours de langue soient prévus afin de préparer les jeunes, dans tous les types d'emplois et à tous les niveaux, à coopérer efficacement à des projets internationaux et à accroître leur mobilité professionnelle;
- que les enseignements de langues à orientation professionnelle conservent, à tous les niveaux, une perspective professionnelle et éducative générale de manière à assurer l'équilibre des développements professionnel, culturel et personnel;
- que soient élaborés et utilisés des matériaux d'enseignement, des méthodes pédagogiques et des moyens d'évaluation appropriés en tenant compte des besoins et des modes d'apprentissage spécifiques des apprenants adultes, et que des structures efficaces soient mises en place pour les échanges d'idées et de pratiques;
- qu'à partir d'un noyau commun de connaissances et de compétences à orientation professionnelle, les élèves soient conduits à développer de façon indépendante la langue spécialisée qui corresponde à leurs responsabilités et à leurs perspectives de carrière dans leur sphère professionnelle;
- que l'apprentissage des langues à usage professionnel ne se limite pas à l'enseignement professionnel, mais figure dans l'enseignement général à partir de l'âge de 14 ans environ de façon à sensibiliser les élèves au rôle des langues dans le monde du travail et à les préparer à des contacts professionnels dans un domaine choisi. Pour les mêmes raisons, l'enseignement aux adultes doit intégrer, chaque fois que c'est possible, des éléments de l'apprentissage des langues à usage professionnel et sociale;

- que des dispositions soient prévues dans l'éducation des adultes et l'éducation continue pour que les salariés - notamment des petites et moyennes entreprises qui ne peuvent organiser leur propre formation linguistique - puissent approfondir leurs compétences en langue, compte tenu des besoins de l'emploi qu'ils occupent et de ceux de la mobilité professionnelle;
- que les formations destinées aux jeunes chômeurs contiennent une composante de langues étrangères afin d'accroître leurs chances de trouver un emploi et leur mobilité professionnelle;
- que des mesures adéquates soient prises pour favoriser l'apprentissage d'un certain éventail de langues à des fins tant générales que professionnelles et pour permettre l'entretien et la consolidation de l'apprentissage des langues durant toute la vie, et que la nature changeante et la diversité croissante de l'apprentissage des langues par les adultes soient prises en compte dans ce processus.

## **5. Education des adultes**

- que les établissements d'enseignement aux adultes offrent à leurs étudiants la possibilité de poursuivre ou de reprendre l'apprentissage des langues, ainsi que d'entretenir ou de consolider les compétences langagières déjà acquises. L'attention doit porter sur le développement personnel par le biais de l'apprentissage des langues et l'encouragement de la compréhension internationale, en veillant à garantir une offre en langues adaptée à leur domaine de spécialité, afin de renforcer leur mobilité professionnelle et non professionnelle et la coopération internationale à tous les niveaux;
- que les institutions d'enseignement à distance accordent une attention particulière à l'élaboration de matériaux, de méthodes, de moyens et de structures pour permettre aux adultes d'acquérir des compétences communicatives avancées et diversifiées en exploitant pleinement leurs connaissances préalables, leurs compétences et leurs sources d'information professionnelles et non professionnelles, en intégrant ces matériaux dans une vision pédagogique globale qui établit un lien entre l'apprentissage autonome et l'apprentissage institutionnalisé ;
- que les collectivités locales et régionales encouragent toutes les personnes concernées par les jumelages de villes à créer et exploiter pleinement les possibilités de contacts bilingues entre «homologues» ;
- que des mesures appropriées soient prises pour favoriser l'apprentissage d'un certain éventail de langues à des fins tant générales que professionnelles durant toute la vie, et que la nature changeante et la diversité croissante de l'apprentissage des langues par les adultes soient prises en compte dans ce processus.

## **6. Spécification des objectifs**

- qu'une attention particulière soit portée à la définition d'objectifs correspondant à des compétences partielles (concernant par exemple les capacités de compréhension), notamment dans les cas où le développement d'une compétence plurilingue est souhaitée ;
- que, dans l'intérêt de la cohérence et de la coordination internationales de l'apprentissage des langues à des fins de communication dans la vie quotidienne, les Etats membres créent, ou aident les institutions compétentes à créer, des groupes de travail chargés d'élaborer des spécifications d'objectifs d'apprentissage correspondant aux modèles récents des niveaux "*Waystage*", "*Threshold*" et "*Vantage*" pour toutes les langues nationales et régionales européennes;
- que les responsables de l'organisation de l'apprentissage des langues accordent la priorité à la définition, pour leurs publics cibles, d'objectifs souhaitables, adaptés et réalisables. Ce faisant, ils devraient prendre en compte l'ensemble des options disponibles afin de rentabiliser les efforts et les

ressources investis, en s'appuyant sur les paramètres, catégories et descripteurs de niveaux contenus dans le Cadre européen commun de référence. Ils devraient également se demander si les besoins, les caractéristiques et les ressources des apprenants concernés exigent de préférence l'élaboration d'objectifs globaux, de compétences partielles ou de modules spécialisés.

## **7. Education bilingue**

que dans les régions de bilinguisme, des mesures soient prises pour veiller à ce que:

- les dispositions prévues par la Charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales ou minoritaires et la Convention Cadre pour la protection des minorités nationales soient observées et deviennent de plus en plus effectives;
- il existe une parité d'estime entre les langues et les cultures, et que les enfants de chaque communauté puissent comprendre la langue et la culture de l'autre;
- l'éducation ne donne lieu à aucune ségrégation communautaire et que tous les enfants puissent fréquenter les membres de l'autre communauté dans le cadre de leur scolarité, afin de prévenir ou de surmonter les stéréotypes négatifs, les préjugés, l'intolérance et l'apparition (ou le maintien) de suspicions intercommunautaires, de malentendus, et de sentiments de méfiance, d'antipathie ou d'hostilité;
- l'éducation bilingue et biculturelle intégrée se poursuive durant toute la scolarité, sous une forme adaptée aux conditions locales, de façon à garantir une éducation véritablement interculturelle;
- lorsque les circonstances (par exemple les effectifs) le permettent, des dispositions semblables soient appliquées aux langues d'accueil ou d'origine dans les régions ou quartiers d'immigration;
- l'offre d'éducation bilingue ainsi conçue ne prive pas les jeunes de l'apprentissage d'au moins une autre langue à des fins de communication internationale;
- un partenariat se forme, à tous les niveaux, dans la formulation et la mise en œuvre des politiques bilingues, entre les intérêts locaux, les organes politiques, les autorités administratives, les parents, les enseignants et les apprenants;
- la recherche, y compris en classe, soit intensifiée, de manière que l'on puisse contrôler, analyser et évaluer les résultats des décisions prises aux différents niveaux sur des problèmes communs (conception des programmes d'enseignement, choix des méthodologies, utilisation de matériaux pédagogiques appropriés, formation des enseignants, mais aussi attitudes, systèmes d'aide administrative, optimisation de ressources matérielles et humaines rares, etc.) et transmettre les informations ainsi obtenues aux décideurs et au grand public afin de mettre en évidence le potentiel d'une éducation bilingue dans et pour des sociétés démocratiques;

que, dans les situations autres, qu'il s'agisse d'enseignement général ou professionnel:

- des mesures soient prises pour encourager l'utilisation d'une langue étrangère, dans l'enseignement de matières autres que les langues vivantes, ce qui implique:
- le développement et la diffusion des modèles en usage (par ex. sections bilingues, modules de langues étrangères, etc.);

- l'utilisation de la langue étrangère comme langue d'instruction non seulement pour la première langue vivante mais aussi, si possible, pour promouvoir le plurilinguisme chez les jeunes, dans la deuxième, voire la troisième langue;
- le développement de l'utilisation d'une langue étrangère comme langue d'instruction dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, mais aussi dans l'enseignement inférieur, et la généralisation d'expériences en ce domaine dans l'enseignement primaire;
- la mise en place de dispositions spéciales dans la formation initiale pour prévoir la double qualification des enseignants ayant l'intention de se spécialiser dans l'enseignement de la langue en utilisant celle-ci comme moyen d'enseigner des matières non linguistiques;
- l'élaboration de modules de formation en cours d'emploi dont puissent bénéficier les enseignants souhaitant employer une langue étrangère comme moyen d'instruction pour l'enseignement d'autres matières au programme;
- l'encouragement de la coopération bilatérale et multilatérale au niveau de la formation initiale et continue des enseignants afin de promouvoir l'enseignement de matières par le biais de langues étrangères, notamment:
  - en développant les programmes communs d'enseignement et de certification pour faciliter la coopération et les échanges d'enseignants et d'étudiants;
  - en développant et en faisant mieux connaître le système de bourses pour enseignants du Conseil de l'Europe;
- que l'échange d'expériences, d'idées et de matériels pédagogiques concernant l'enseignement de matières par le biais des langues étrangères soit facilité;
- que des réseaux soient créés pour faciliter la coopération des élèves et des enseignants dans les projets communs internationaux;
- que l'intégration d'enseignants locuteurs natifs dans les systèmes éducatifs nationaux soit facilitée pour l'enseignement des matières au programme ;
- que le développement de l'éducation bilingue soit soutenu par la création de réseaux d'enseignants et d'administrateurs;
- que des dispositions soient prises pour faciliter la mobilité des enseignants de toutes les disciplines dans les établissements bilingues.

## **8. Utilisation des technologies de l'information et de la communication**

- que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, et de leurs applications multimédias, soit intégrée dans tous les programmes d'enseignement des langues vivantes, et que des mesures soient prises pour exploiter pleinement le potentiel qu'elles offrent, que tous les établissements scolaires soient équipés en conséquence, et que les enseignants de langues vivantes puissent accéder aux matériels et disposer des logiciels nécessaires;
- que les technologies des télécommunications et multimédias soient, comme les autres applications informatiques, intégrées de façon harmonieuse et réfléchie à l'apprentissage et à l'enseignement des langues, que la conception d'applications multimédias spécialement destinées à l'apprentissage des

langues repose en priorité sur des principes pédagogiques et méthodologiques sains, et non sur des considérations d'ordre essentiellement technique, que soient pris pour point de départ les intérêts et les styles d'apprentissage des jeunes de divers âges, et, enfin, que le potentiel des médias comme moyen d'encourager l'indépendance de l'apprenant et sa coopération au processus d'apprentissage soit exploité de façon réfléchie et efficace;

- que tous les établissements d'enseignement aient techniquement et budgétairement accès dès que possible à un réseau de télécommunication international, afin de pouvoir consulter des bases de données dans - ou concernant - d'autres pays dans d'autres langues et établir, entretenir ou développer des relations avec des enseignants et des apprenants d'autres pays, notamment dans le cadre des réseaux multilingues existants;
- que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication soit encouragée pour l'enseignement à distance, aux niveaux national et international, afin d'assouplir l'offre éducative et de la rendre accessible à un plus grand éventail d'utilisateurs, notamment dans l'éducation continue, contribuant ainsi à la mise en place du plurilinguisme dans l'éducation permanente;
- que soient activement étudiés les moyens d'utiliser les technologies de l'information et de la communication pour diffuser des informations et des matériaux pédagogiques pour toutes les langues nationales et régionales européennes;
- que l'information sur l'utilisation appropriée des technologies modernes, sur l'équipement technique nécessaire et sur l'accès à la technique soit largement diffusée auprès des enseignants de langues vivantes, que soient élaborées des normes techniques et des interfaces conviviales qui permettent de réduire au minimum la formation technique nécessaire au personnel en place, que soient en outre développées des interfaces d'enseignement pour les bases de données et les ressources multimédias les plus répandues;
- que la formation initiale et continue de tous les enseignants de langues vivantes comporte un volet sur l'utilisation des technologies modernes et prévoie une initiation pratique à leur utilisation (avec évaluation et sélection des logiciels disponibles et utilisation de programmes auteurs) et au maniement des matériels nécessaires afin que les enseignants acquièrent la compétence et la confiance nécessaires pour intégrer ces médias avec souplesse dans leur pratique quotidienne en classe et dans leur vie professionnelle.

## **9. «Apprendre à apprendre» et promotion de l'autonomie de l'apprenant**

- que la dimension "apprendre à apprendre" soit intégrée dans le programme et que cette dimension constitue une composante importante de la formation initiale et continue des enseignants;
- que l'un des objectifs de l'enseignement des langues vivantes soit de développer l'aptitude des élèves à apprendre de façon plus efficace et à gérer leur propre apprentissage, de telle sorte qu'ils disposent, à la fin de leur scolarité, de la motivation, des compétences et de la confiance nécessaires pour communiquer en grandeur réelle avec les langues qu'ils ont déjà apprises, et aborder les nouveaux apprentissages linguistiques nécessaires pour faire face à de nouvelles situations;
- que les programmes scolaires favorisent l'autonomisation de l'élève dans l'apprentissage:
  - en encourageant l'utilisation et le développement de stratégies, y compris les aptitudes à la réflexion;

- en développant des domaines stratégiques spécifiques comme l'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs, les aptitudes à la collaboration et les stratégies de compensation, ainsi que des stratégies de lecture et d'écriture différenciées;
- en développant des aptitudes à la négociation, notamment pour la conduite de négociations dans la langue cible;
- en développant des aptitudes à l'étude par différents types d'outils et de matériaux pédagogiques: littérature, tâches d'apprentissage spécifiques, télématique, télévision satellite, etc.;
- en développant les compétences heuristiques et inductives pour la compréhension de textes authentiques nouveaux, et l'application de principes et processus logiques inductifs et déductifs pour consolider la connaissance d'une langue et utiliser ce savoir pour traiter des textes, aussi bien en production qu'en réception;
- en améliorant l'estime de soi et la confiance en soi, pour faire face à des situations nouvelles exigeant des aptitudes sociales ou communicatives.

#### **10. La pédagogie des échanges: le rôle des liens et échanges scolaires**

- que les autorités compétentes des Etats membres encouragent et facilitent, à tous les niveaux, la participation de tous les jeunes à des programmes de liens et d'échanges scolaires comme constituant une préparation essentielle, par l'expérience directe de la langue utilisée dans son contexte naturel, à la vie dans une Europe démocratique, multilingue et multiculturelle;
- que toutes les mesures soient prises pour garantir l'efficacité de ces échanges:
- en y associant tous les partenaires: responsables politiques et éducatifs, parents, enseignants, organismes spécialisés et organisations non gouvernementales;
- en préparant soigneusement, en suivant attentivement, et en évaluant rigoureusement chaque séjour comme engageant la responsabilité de tout l'établissement scolaire;
- en intégrant les échanges dans la culture de l'école, son éthique et son programme d'enseignement;
- en fixant des objectifs éducatifs clairs, en présentant des informations sur la région et son histoire, en développant les aptitudes sociales et communicatives et en encourageant l'ouverture d'esprit, la tolérance et le respect pour la culture et le mode de vie des autres peuples, et en veillant à ce que ces objectifs soient connus et acceptés par tous les élèves et enseignants concernés;
- en planifiant des tâches et activités culturelles et communicatives qui fassent appel à l'apprentissage et à l'usage de la langue du pays d'accueil, même lorsque celle-ci n'est pas enseignée à l'école;
- en développant la collaboration entre enseignants de disciplines diverses dans le cadre d'une stratégie d'établissement globale;
- que toutes les personnes associées à la préparation et au déroulement des échanges scolaires reçoivent une formation (y compris linguistique au niveau de «survie»), une aide et des conseils juridiques concernant les responsabilités qu'elles assument;
- que les échanges internationaux de personnels soient facilités et que les institutions d'accueil prévoient de façon adéquate l'intégration sociale des enseignants accueillis, et que des dispositions soient

prises pour faire face aux problèmes sociaux que peuvent poser, du côté du pays d'envoi, les échanges de moyenne durée.

## 11. Contrôle et évaluation

- que, dans l'intérêt d'une mobilité éducative et professionnelle accrue en Europe, et dans l'intérêt des candidats et de leurs enseignants, toutes les institutions concernées par la notation, l'évaluation et la certification, notamment celles qui délivrent des diplômes officiellement reconnus, fassent connaître clairement leurs objectifs, critères et procédures, et en garantissent la cohérence et la transparence;
- que les compétences partielles puissent donner lieu à reconnaissance et à évaluation particulière chaque fois que souhaitable ;
- qu'une attention particulière soit portée aux moyens qui permettraient d'apprécier et de reconnaître les compétences interculturelles et socioculturelles;
- que les institutions utilisent le Cadre européen commun de référence et les guides d'utilisateurs qui l'accompagnent pour réexaminer leurs pratiques à la lumière des différentes options disponibles et pour définir leurs objectifs, critères et procédures avant de les faire connaître publiquement et en détail;
- que les grands organismes d'évaluation s'efforcent de coopérer, de coordonner leurs activités et de les étendre à tous les Etats membres du CDCC, afin de favoriser l'échange libre et ouvert d'expériences et de compétences;
- que, compte tenu de l'immense diversité des besoins et des caractéristiques des apprenants, il existe une variété correspondante de formes d'évaluation;
- que les institutions scolaires et professionnelles compétentes entreprennent des études soigneusement contrôlées et évaluées sur des problèmes tels que:
  - l'auto-évaluation de l'apprenant
  - les banques d'items
  - l'évaluation modulaire
  - l'objectivisation des critères
  - l'évaluation du Portfolio
- que la formation initiale des enseignants de langues vivantes comporte une introduction aux principes et à la pratique de la notation et de l'évaluation en langue, et que des stages de formation continue soient prévus pour permettre aux enseignants en activité *a.* de concevoir, définir, administrer, noter et évaluer des tests scolaires; *b.* de faciliter l'auto-évaluation de l'apprenant.

## 12. Formation des enseignants

En plus des recommandations concernant la formation des enseignants contenue dans les points qui précèdent, la Conférence recommande:

- qu'avant d'obtenir leur qualification, les futurs enseignants de langues vivantes reçoivent une formation qui, tout en étant diversement organisée selon les systèmes nationaux, établisse un juste équilibre entre l'apprentissage des matières et la préparation professionnelle;

- que, pour utiliser au mieux les ressources disponibles (notamment en temps), les autorités et institutions chargées de l'élaboration des programmes de formation des maîtres cherchent à fixer en priorité des objectifs précis et cohérents de formation pédagogique, et que ceux-ci soient explicités sous la forme d'un ensemble de compétences fondamentales définies dans un cadre de référence commun par rapport auquel les programmes, les curriculums, les cursus, les matériaux et les résultats attendus peuvent être évalués. Ces compétences de base doivent inclure des éléments linguistiques, interculturels, éducatifs et psychologiques;
- que le rôle, la forme et le contenu des matières (par exemple linguistique, études culturelles et régionales, littérature) dans la formation initiale des futurs enseignants soient examinés dans un sens critique et, si besoin, réactualisés à la lumière des priorités nouvelles liées aux besoins des individus et de la société. Ce réexamen est nécessaire, quel que soit le système adopté pour la formation des enseignants. Les besoins des futurs enseignants exigent une attention particulière de la part des universités, où seule une petite minorité d'étudiants entreront dans le corps enseignant à l'issue de leurs études (par exemple en introduisant des options ou une structure modulaire);
- qu'un bon équilibre soit respecté dans la préparation professionnelle entre la théorie et la pratique. Les enseignants stagiaires doivent pouvoir développer une connaissance et une compréhension scientifiques de la structure et des usages de la langue qu'ils enseignent, ainsi que des aptitudes pratiques à son utilisation en classe. Ils doivent avoir une connaissance de base des processus d'acquisition et d'apprentissage d'une seconde langue, et être incités à développer les qualités humaines indispensables à un bon enseignant, notamment une perspective interculturelle dénuée de tout préjugé et de toute forme d'intolérance. Ils doivent également acquérir les connaissances, la compréhension et les aptitudes nécessaires pour pouvoir développer leur réflexion, leur créativité et l'indépendance de leur jugement, afin de pouvoir prendre de façon responsable et imaginative des décisions relatives au contenu de leur enseignement. Les programmes doivent enfin offrir une solide base qui permette à l'enseignant d'observer sa pratique en classe, d'y porter une réflexion critique et, si besoin, d'expérimenter (recherches concrètes sur le terrain);
- que les élèves-professeurs aient une expérience personnelle des processus d'apprentissage des langues et qu'ils y réfléchissent afin d'approfondir la conscience de leur propre fonctionnement mental, de pouvoir comprendre les autres apprenants de l'intérieur, et d'améliorer ainsi leur pratique pédagogique;
- que les programmes de formation initiale des futurs enseignants de langues vivantes contiennent une composante socioculturelle destinée:
  - à développer la compétence socioculturelle de l'étudiant, et qui comprenne:
    - une connaissance factuelle du pays ou des pays dans lequel est utilisée la langue à enseigner;
      - une connaissance des caractéristiques socioculturelles des communautés concernées, notamment par rapport à la culture d'origine des étudiants et de leurs futurs élèves;
      - une attitude ouverte envers la diversité culturelle et le changement;
  - à transmettre les aptitudes requises pour que l'étudiant puisse:
    - observer et analyser les phénomènes socioculturels, notamment par l'expérience directe;
    - transmettre à ses élèves le même genre de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes;

- que les programmes de formation des enseignants prévoient un volet portant sur l'analyse, l'évaluation, la sélection et l'enrichissement des manuels scolaires et autres matériaux pédagogiques, ainsi que sur la sélection de matériels authentiques et leur exploitation en classe;
- que des mesures soient prises pour constituer un cadre stable permettant une coopération étroite entre les autorités éducatives, les universités et les écoles dans la formation des futurs enseignants;
- que le rôle des enseignants expérimentés comme maîtres de stage durant tout le processus de formation des enseignants soit valorisé. Ces maîtres de stage doivent travailler en liaison étroite avec les enseignants des universités ou des instituts de formation des maîtres, et recevoir une formation en rapport avec leur rôle (par exemple, aptitudes à l'observation, suivi pédagogique, dynamique de groupe, etc.). Le statut de maître de stage formé doit être reconnu (par exemple, par l'octroi d'échelons supplémentaires, d'un complément de salaire, d'une valorisation de la qualification, de critères de promotion, etc.);
- que tous les enseignants de langues vivantes reçoivent une formation complémentaire en cours d'emploi afin:
  - de maintenir à un haut niveau leurs compétences langagières;
  - de mettre à jour leur connaissance de la langue compte tenu de son évolution linguistique et culturelle;
  - d'étendre et d'approfondir leur expérience et leur connaissance des cultures du pays ou des pays dans lesquels la langue est parlée;
  - d'améliorer et d'actualiser leurs compétences pédagogiques en étant informés et en expérimentant par eux-mêmes les progrès réalisés en didactique des langues, notamment sur les nouvelles théories applicables à l'acquisition, à l'apprentissage et à l'emploi des langues;
  - de se préparer au rôle de maître de stage pour les étudiants en formation initiale, en coopération étroite avec les instituts de formation des maîtres;
  - de se préparer à jouer un rôle central dans la mise en place de politiques d'établissement allant dans le sens d'une internationalisation de l'éducation, en faisant appel à la coopération transdisciplinaire pour la création et le développement de réseaux multilatéraux de liens, de visites et d'échanges;
- que les autorités compétentes prennent des mesures pour veiller à ce que les salaires et conditions de travail des enseignants professionnellement qualifiés soient attrayants par rapport à d'autres débouchés afin de les garder à leur service et de rentabiliser ainsi les ressources investies dans leur formation professionnelle.

### **Action future**

La Conférence accueille avec satisfaction la constitution d'un nouveau projet à moyen terme doté des ressources financières et humaines nécessaires à une mise en oeuvre réussie. Ayant poursuivi en commissions et en groupes de travail la discussion de propositions spécifiques directement liées au contenu et aux priorités à retenir pour l'action future du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement des langues vivantes, la Conférence recommande que le Conseil de la Coopération Culturelle

- a) affine et développe le Cadre européen commun de référence:

- en engageant des applications pilotes du Cadre de référence et des Guides de l'utilisateur qui y sont associés dans un échantillon équilibré de pays, de types d'institutions de natures différentes et à divers niveaux d'éducation en vue de pouvoir les réviser ultérieurement puis d'en généraliser l'application;
  - en tirant profit des recherches en matière de linguistique appliquée et d'autres disciplines pertinentes;
  - en veillant à ce que la formulation et la présentation du Cadre soient aussi conviviales que possible pour ses différents publics;
  - en se focalisant davantage, dans ses guides d'utilisateurs, sur les besoins des groupes cibles;
  - en prenant davantage en compte les conditions particulières de l'enseignement primaire;
  - en tenant compte des situations diverses des apprenants adultes, en particulier dans le domaine des langues à orientation professionnelle;
  - en exploitant son potentiel pour identifier plus précisément les compétences nécessaires pour la formation des enseignants et pour améliorer la planification des cours dans ce secteur.
- b)poursuive l'élaboration d'un Portfolio européen des langues et pilote son introduction, d'abord sur une base expérimentale, suivie par une évaluation:
- en veillant à ce que le langage et la présentation du Portfolio soient conviviaux pour tous les usagers;
  - en explicitant la nature complémentaire de sa fonction pédagogique et de sa fonction de présentation et d'information;
  - en soulignant son potentiel, en tant que document appartenant à l'apprenant, pour motiver les apprenants et développer leur capacité à "apprendre à apprendre";
  - en examinant plus attentivement son rôle dans l'enseignement primaire, et notamment sa fonction pédagogique dans ce secteur;
  - en envisageant ses utilisations potentielles par les employeurs des adultes;
  - en fournissant des lignes directrices claires permettant aux utilisateurs de pratiquer une auto-évaluation;
  - en élaborant des guides d'utilisateurs pour le Portfolio comme pour le Cadre.

- c) soutienne activement les actions entreprises par les Etats membres dans
- l'élaboration et l'actualisation des spécifications d'objectifs du type niveau-seuil, y compris le "Waystage" et le "Vantage Level" en prenant en compte les développements relatifs au Cadre européen commun. Il a été recommandé qu'une activité de service permanente soit établie pour ce domaine;
  - la formulation, la mise en oeuvre et la coordination au niveau international des politiques linguistiques conformes aux conclusions et recommandations du Projet;
  - l'amélioration de la formation des enseignants de langues conformément aux conclusions et recommandations du Projet.
- d) diffuse les résultats du Projet '*Apprentissage des langues et citoyenneté européenne*'
- en poursuivant la publication de recueils et en exploitant de nouveaux supports tels que les cédéroms;
  - en faisant connaître ses travaux par le biais de l'INTERNET;
  - en mettant en place une plate-forme de discussions électronique sur les questions relatives au Cadre et au Portfolio ;
  - en continuant à publier des articles dans des revues spécialisées;
  - en aidant la dissémination des résultats au niveau national (par exemple en envoyant des experts à des séminaires d'information nationaux);
  - en développant des partenariats avec des éditeurs commerciaux en vue d'assurer une plus large diffusion de ses publications;
  - en distribuant ses publications à un réseau de bibliothèques de consultation spécialisées dans l'éducation;
  - en entreprenant des activités en collaboration avec des ONG, et notamment des associations d'enseignants de langues vivantes.
- e) évalue les résultats de la série d'ateliers "nouveau style". Dans le cadre du nouveau projet à moyen terme, des activités de suivi devraient être entreprises lorsque cela s'avèrera nécessaire afin de poursuivre les travaux innovateurs et d'en disséminer les résultats.

### **Coopération future**

La Conférence rappelle l'importance d'une coopération maximale entre les différents secteurs et activités au sein du Conseil de l'Europe. De même, les activités entreprises avec d'autres organisations doivent exploiter les points forts de chacune d'entre elles et contribuer ainsi à améliorer la qualité des résultats obtenus. C'est aussi une façon d'éviter les chevauchements d'activités et de garantir l'utilisation optimale des ressources disponibles. La Conférence reconnaît que les différentes organisations ont des responsabilités diverses envers des publics eux-mêmes divers, mais que leurs préoccupations se recoupent sur de nombreux points. Elle encourage donc le Conseil de l'Europe à

- poursuivre la coopération entre la Section 'Langues Vivantes' et d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, notamment le réseau sur les liens et échanges scolaires, le Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche en ce qui concerne plus particulièrement la diversification de l'apprentissage des langues dans l'enseignement supérieur, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et, en particulier, le Centre européen pour les langues vivantes;
- approfondir la coopération avec l'Union européenne;
- développer la coopération avec d'autres organisations internationales, notamment l'UNESCO et l'OSCE;
- coopérer, lorsque cela s'avère approprié, avec les instituts culturels des différents pays, les ONG internationales, les associations et consortiums paneuropéens, les associations d'enseignants et autres organismes pertinents.

### **Année européenne des langues**

La Conférence recommande que l'an 2001 soit désigné "Année européenne des langues", durant laquelle pourrait avoir lieu, entre autres, un festival européen des langues; le Portfolio européen des langues pourrait être lancé à cette occasion.

### III. DISCOURS D'OUVERTURE ET EXPOSES INTRODUCTIFS

#### 1. Allocution de bienvenue de M. Raymond WEBER, Directeur de l'Enseignement, de la Culture et du Sport du Conseil de l'Europe

Au nom du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Daniel Tarschys, je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue à la Conférence finale du Projet Langues vivantes *Apprendre les langues pour une nouvelle Europe*. Ce Projet a été l'un des plus ambitieux entrepris par le Conseil de l'Europe ces dernières années. Le fait que vous soyez venus aussi nombreux aujourd'hui est un témoignage éclatant de votre intérêt et nous conforte dans le choix que nous avons fait pour proposer tant aux décideurs politiques qu'aux praticiens un certain nombre d'activités destinées à promouvoir des valeurs auxquelles nous croyons en Europe.

Depuis le lancement du Projet Langues en 1989, les choses ont bien changé au Conseil de l'Europe. Nous étions à cette époque vingt-quatre, nous sommes aujourd'hui quarante, et trois Etats ont le statut d'observateur (Canada, Etats-Unis et Japon). Plus significatif encore est le domaine de l'éducation et de la culture: quarante-quatre Etats participent à ce jour aux travaux du Conseil de la Coopération Culturelle. Les trois républiques transcaucasiennes ont été invitées à accéder à la Convention Culturelle Européenne - ce qui devrait se faire la semaine prochaine - et Israël a obtenu le statut d'observateur auprès du Conseil de la Coopération Culturelle. Je voudrais donc souhaiter une bienvenue particulière à Mme Khechoyan de l'Arménie, à Mme Babakhanova de l'Azerbaïdjan, et à Mme Matiashvili de la Georgie, bienvenue dans la famille du Conseil de l'Europe.

Dans cette Europe nouvelle, les objectifs fondamentaux des politiques de l'enseignement des langues telles que le Conseil de l'Europe les a développées durant ces vingt dernières années sont plus actuels que jamais. J'en rappelle la philosophie, elle est très simple: il s'agit de faciliter en Europe la libre circulation des personnes et des idées. Répondant aux buts qui nous sont fixés par les statuts même du Conseil de l'Europe, nous encourageons une coopération plus étroite entre les Etats en donnant à chacun accès aux moyens linguistiques qui permettront une communication directe entre les personnes. Nous attachons également une importance particulière au renforcement de la compréhension mutuelle et l'acceptation de la diversité dans une Europe multilingue et multiculturelle. Tout cela implique le respect de l'identité individuelle, nourrie des particularités locale, régionale et nationale, tout en s'attachant à développer une identité européenne commune.

Malheureusement, il faut bien le reconnaître, la diversité multilinguistique et multiculturelle a, dans bien des cas, été interprétée plus comme un danger que comme une richesse devant être protégée et favorisée. Le résultat, nous le connaissons, c'est une progression de l'expression de l'intolérance et de la xénophobie dans bon nombre de nos Etats membres.

Contre cette évolution fut dès lors notre préoccupation constante. Elle a été à l'origine de la "Campagne européenne de la jeunesse contre le racisme, la xénophobie, l'anti-sémitisme et l'intolérance" lancée par le Conseil de l'Europe en 1995. Et, signe de l'heureuse coopération entre institutions, celle-ci est, cette année, reprise par l'Union Européenne qui organise une campagne sur un thème analogue.

Pour un Projet aussi important que celui des Langues vivantes, il y avait mille façons de contribuer à la campagne du Conseil de l'Europe. Nous avons opté en faveur d'une action extrêmement concrète en réalisant une publication à l'usage des enseignants et des personnes qui travaillent avec les jeunes. Ce sont, en effet, les enseignants qui bien souvent sont en première ligne et qui doivent loin des discours officiels et des ouvrages savants sur la question, répondre aux questions de tous les jours. Ce sont les enseignants qui doivent éveiller les consciences à la banalité du mal si bien évoquée par Hannah Arendt. Vous trouverez cet ouvrage intitulé *Les jeunes confrontés à la différence* parmi les nombreuses autres publications disponibles à l'extérieur de l'hémicycle.

L'acquisition de capacités linguistiques effectives est non seulement un droit fondamental dans notre démocratie, c'est aussi une nécessité pratique: l'unilingue n'a pas vraiment sa place dans la société de l'Europe d'aujourd'hui et d'ailleurs l'a-t-il jamais eue? Sans évoquer Voltaire et Frédéric le Grand, pensons au compagnonnage, aux routes culturelles que nous nous attachons aujourd'hui à redécouvrir et à bien d'autres échanges encore. Parler la langue de l'autre, c'est aussi ouvrir les portes à une culture de dialogue et de tolérance. C'est créer les conditions d'existence d'une identité européenne basée sur des valeurs partagées.

Le souci d'une identité européenne commune transparait aussi dans les travaux préparatoires du second Sommet du Conseil de l'Europe qui sera organisé à Strasbourg au mois d'octobre prochain. Il s'agit du seul sommet réunissant les chefs d'états et de gouvernements de tous les pays de la Grande Europe. C'est donc une chance unique de sensibiliser nos dirigeants à ces valeurs que je viens d'évoquer. Les thèmes principaux de ce Sommet sont encore en cours d'élaboration, mais je peux déjà vous dire qu'il est fortement probable que cette réunion traitera non seulement de la question des droits de l'homme et de l'affaiblissement actuel de la cohésion sociale mais qu'elle abordera aussi le rôle de la culture et de l'éducation dans la préparation des jeunes à la citoyenneté européenne dans une nouvelle Europe.

Plusieurs projets 'Langues vivantes' ont contribué à soutenir les initiatives des gouvernements membres dans leur effort de développer des capacités de communication plus efficaces et des attitudes plus positives envers d'autres langues et envers d'autres cultures. Nous avons cherché à atteindre toutes les couches de la population, et un peu tous les âges aussi. Ces projets ont ainsi contribué d'une manière unique à la préparation des jeunes à la vie dans une société pluraliste et démocratique. L'important travail d'ordre à la fois conceptuel et pratique que ce Projet a développé est en soi une aide précieuse pour les Etats membres, car il rend à nouveau attentif au respect nécessaire de la diversité de l'identité et de la culture, à la promotion d'une compréhension mutuelle entre peuples et communautés, au développement d'une mobilité personnelle accrue, source de meilleures relations personnelles et professionnelles.

Le deuxième Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements sera, nous l'espérons, du moins aussi l'occasion d'affirmer le rôle important des langues vivantes et d'expliquer une fois encore que la consolidation de la paix et de la prospérité en Europe ne se réalise pas seulement aux tables de négociation, mais aussi dans les lieux même de vie où la pluralité est favorisée. Lorsque vous élaborerez les conclusions et les recommandations de cette Conférence, il s'agira donc d'imaginer comment celles-ci pourront contribuer utilement aux travaux futurs du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation et de la culture, mais peut-être aussi comment elles pourront susciter l'intérêt des Chefs d'Etat et de gouvernement.

Comme en témoigne clairement le Rapport final du Groupe de Projet 'Langues vivantes', les résultats obtenus proposent une base solide pour la planification de la poursuite de ce Projet. A l'instar de projets antérieurs, il a su maintenir un équilibre entre la continuité - nécessaire pour la cohérence - et une certaine flexibilité indispensable pour répondre à des évolutions souvent imprévues.

La série des ateliers a rencontré un succès remarquable en proposant une réponse appropriée à des priorités qui se sont peu à peu fait jour et qui ont été introduites dans les programmes contribuant ainsi à leur renouvellement. La formule élaborée par le Projet a depuis lors été adoptée dans d'autres secteurs opérationnels de l'organisation.

Les Etats membres ont été extrêmement généreux en accueillant plus de trente ateliers impliquant des décideurs-clés et des multiplicateurs. Ces experts ont mené à bien une série de programmes d'action à travers de réseaux nationaux et internationaux. Ils ont permis de mieux préciser les concepts didactiques et ont conduit à développer de nombreux modules et du matériel pour la formation des enseignants et

leur utilisation en classe. Les conclusions et recommandations apparaissent dans le Rapport final et convergent vers un consensus sur des orientations politiques générales et des recommandations portant sur des domaines prioritaires spécifiques. Ces domaines vont maintenant être examinés durant la première phase de la Conférence.

Les priorités identifiées par les Etats membres en 1989 portaient sur l'apprentissage précoce des langues aux niveaux primaire et pré-primaire. Elles concernaient aussi le niveau secondaire - en particulier le secondaire supérieur - et l'apprentissage des langues à des fins professionnelles ainsi que l'éducation des adultes. Un certain nombre de thèmes de travaux de recherche et de développement ont été mis en exergue car ils sont particulièrement importants pour améliorer la méthodologie de l'apprentissage des langues au niveau d'une coopération internationale. Vous aurez aujourd'hui l'occasion de passer en revue les résultats du Projet en rapport avec les spécifications d'objectifs, l'utilisation des technologies d'information et les mass médias, l'enseignement bilingue, le rôle des liens et échanges scolaires, l'autonomie de l'apprenant, l'évaluation des compétences linguistiques, et, bien entendu, la formation des enseignants, thème central tout au long du Projet. Renouveler les programmes sans une formation adéquate des enseignants revient à courir le risque d'introduire une 'innovation sans changements'. Vous le verrez tout à l'heure, la présentation des domaines prioritaires commence bien avec la formation des enseignants, et encore une fois, cela est normal et donne sa juste place à cet objectif.

Bien que ce projet ait été planifié lors d'une Conférence intergouvernementale à Sintra la semaine même où tombait le mur de Berlin, il a su s'adapter très rapidement à la nouvelle situation politique en faisant en sorte que tous nos Etats membres allaient pouvoir coopérer dans son programme d'activités ambitieux. En effet, à mesure que de nouveaux pays membres ont adhéré après 1989, ils ont grandement enrichi le Projet, apportant leur contribution sur une base de réciprocité et d'égalité. La coopération ne se fait jamais à sens unique, nous l'avons bien appris ici au cours de ces dernières années. Une contribution particulièrement précieuse a été apportée dans le domaine de l'enseignement bilingue, et à cet effet nous sommes reconnaissants à M. le Ministre Gaber, à Mme l'Ambassadeur de Slovénie et aux autorités slovènes d'avoir accueilli l'atelier 5B si fructueux sur l'apprentissage et l'enseignement des langues au niveau pré-primaire et primaire dans un contexte bilingue.

Parallèlement à l'aide apportée aux Etats membres dans la rénovation de leurs programmes, le Projet a développé des instruments conceptuels destinés à faciliter le développement et la mise en oeuvre des politiques linguistiques en Europe. La proposition d'un Cadre européen commun vise à promouvoir la cohérence et la transparence dans une approche pluraliste de la description d'objectifs, des méthodes et de l'évaluation des compétences. Le concept d'un Portfolio européen des langues a été développé afin d'encourager le plurilinguisme et le pluriculturalisme ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie. Ces thèmes seront au coeur de vos discussions mercredi et vos recommandations sur les développements à envisager, par exemple sur les expérimentations pratiques de ces instruments au niveau des apprenants, seront significatives pour nos activités futures.

Le Conseil de l'Europe s'engage à poursuivre et à développer encore ses travaux innovateurs dans le domaine des langues vivantes. Ces activités sont accomplies sous l'égide du Conseil de la Coopération Culturelle, dont je tiens à signaler la présence de la Présidente parmi nous, et de son Comité de l'Education, lui aussi représenté ici par son Président. Ils sont coordonnées par le Secrétariat à Strasbourg. J'ai le plaisir de confirmer que les dispositions ont été prises en vue d'un nouveau projet à court-terme et à moyen-terme pour les langues vivantes et que le CDCC et son Comité de l'Education accueilleront favorablement les recommandations émanant de cette Conférence pour les actions futures dans ce domaine.

Lorsque la Conférence examinera les activités pouvant contribuer dans le futur à développer le plurilinguisme et le pluriculturalisme de chaque citoyen européen, il conviendra bien sûr d'étudier comment faire le meilleur usage possible des ressources nécessairement limitées. A cet égard, le Conseil

de l'Europe considèrera les rôles respectifs du Projet du Conseil de la Coopération Culturelle à Strasbourg d'une part, et, d'autre part, des activités du Centre Européen pour les Langues Vivantes établi récemment à Graz, sous la forme d'un Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe.

Une complémentarité effective s'impose, et la spécificité de chaque instance doit être établie. Comme le Rapport Final du Projet Langues Vivantes l'évoque, les activités coordonnées à Strasbourg se sont de plus en plus concentrées sur le développement et la promotion de politiques linguistiques cohérentes, alors que celles de Graz portent principalement sur la mise en oeuvre de ses politiques et sur l'évaluation de leur efficacité. Les travaux au sein du Conseil de l'Europe devront trouver un équilibre entre ces deux exigences et améliorer la coopération internationale dans le développement et la mise en oeuvre de ses politiques éducatives.

Nous examinerons également les possibilités de coopération avec d'autres instances internationales, et en particulier avec l'Union Européenne. Nous saluons la présence de la Commission Européenne, notamment de la Direction Générale XXII, à travers M. Domenico Lenarduzzi qui va s'adresser à nous en début d'après-midi et à travers Mme Sylvia Vlaeminck qui suit depuis longtemps nos travaux et qui est devenue un partenaire extrêmement fiable et fidèle. Nous nous réjouissons donc de pouvoir étudier ensemble avec l'Union européenne un certain nombre de propositions concrètes afin de renforcer une coopération déjà fructueuse en matière de langues vivantes. La Commission a été étroitement associée au développement du Cadre européen commun de référence, et cette association s'est avérée extrêmement fructueuse.

En conclusion, j'aimerais insister à nouveau sur l'importance politique des langues vivantes dans la perspective d'une identité européenne commune fondée sur le respect de la diversité des langues et des cultures de notre continent. C'est pour cette raison que les résultats actuels du Projet ainsi que les conclusions et recommandations de cette Conférence devront être diffusées aussi largement que possible et à tous les niveaux. Ils seront présentés sous forme de synthèse lors de la 19ème Session Permanente de la Conférence des Ministres de l'Education en Norvège au mois de juin à Kristiansen. Nous sommes persuadés que les délégués feront de leur mieux afin que les faire connaître à leurs niveaux nationaux respectifs.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos réflexions certainement fructueuses, et j'attends avec intérêt vos conclusions et recommandations. Les résultats de cette Conférence intergouvernementale aideront, comme je l'ai dit, à orienter nos travaux en matière de langues vivantes, non seulement à moyen terme, mais aussi à long terme. Et si le Comité des Ministres l'estime approprié, une nouvelle Recommandation sur l'apprentissage et l'enseignement des langues trouverait certainement sa place à un moment où, grâce aux nouvelles technologies et au développement considérable des outils de communication, nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion toujours renouvelée.

Pour terminer, permettez-moi un mot de remerciement. Remerciement tout d'abord aux membres du groupe de Projet et notamment aux deux co-présidents Daniel Coste et Gé Stocks mais aussi à John Trim, notre Rapporteur général. Merci aussi à tous les pays qui ont accueilli des conférences et ateliers durant le déroulement de ce Projet. Merci à notre équipe ici au sein du Conseil de l'Europe, d'abord autour d'Antonietta de Vigili, ensuite maintenant aujourd'hui autour de Joe Sheils. Sans oublier évidemment, Maitland Stobart qui a accompagné tout le projet avec son dynamisme et ses compétences de communicateur. Merci enfin à vous tous, représentants gouvernementaux, experts, délégués d'Organisations intergouvernementales, délégués d'Organisations non-gouvernementales. C'est à travers vous aussi que le Projet continuera à vivre. Merci Monsieur le Président.

## **2. Discours d'ouverture de M. Slavko GABER, Ministre de l'Éducation et du Sport de Slovénie**

L'Europe des années 1990 a connu des mutations fondamentales. Après avoir vécu séparés durant des décennies en deux blocs politiques et économiques, nous avons commencé à chercher une forme d'existence commune reposant sur les principes de l'économie de marché et, sur le plan politique, de la démocratie représentative.

En menant des projets durant près d'un quart de siècle sur l'enseignement et l'apprentissage des langues vivantes, le Conseil de l'Europe a attiré l'attention sur l'importance primordiale, dans l'Europe moderne, de la connaissance des langues et des cultures.

Les circonstances nouvelles dans lesquelles nous nous trouvons – que l'on peut illustrer par le doublement en quelques années du nombre des membres du Conseil de l'Europe et par la mondialisation des médias électroniques – renforcent encore l'importance de ces projets langues vivantes.

Je suis très honoré de l'occasion qui m'est donnée d'ouvrir cette conférence finale du projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne», où se retrouvent tant d'experts qui travaillent sur cette question depuis de nombreuses années dans le cadre général du Conseil de l'Europe ou celui, plus particulier, de leur pays.

Permettez-moi tout d'abord, en tant que non-spécialiste, d'apporter une réflexion qui n'est pas d'ordre seulement linguistique et qui touche à un problème bien réel dans cette nouvelle Europe.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a énoncé trois principes de base, et notamment celui-ci: «le riche patrimoine que représente la diversité linguistique et culturelle de l'Europe constitue une précieuse ressource commune qu'il convient de sauvegarder et de développer, et [...] des efforts considérables s'imposent dans le domaine de l'éducation afin que cette diversité, au lieu d'être un obstacle à la communication, devienne une source d'enrichissement et de compréhension réciproques».

Mais si nous voulons utiliser en Europe une langue commune pour les différents types de communication et pour l'exercice de la citoyenneté européenne, nous risquons de nous retrouver dans une position délicate et presque inextricable qui consisterait à apprendre les langues dites «majeures», ou de grande diffusion.

Cette constatation exige une réflexion et une action de la part des deux parties, c'est-à-dire des pays de langues «mineures» et de ceux de langues «majeures». Les locuteurs des langues moins répandues doivent admettre la nécessité d'apprendre les langues de grande diffusion; c'est une réalité avec laquelle il faut vivre et qui permet d'ailleurs à chacun, grâce à ce mode de communication transnational, d'enrichir son expérience, notamment sur le plan symbolique.

Naturellement, ce statut particulier exige des locuteurs de langues de grande diffusion qu'ils reconnaissent la nécessaire coexistence de différentes entités, car, me semble-t-il, l'Europe ne s'intégrera de façon raisonnable que si elle permet cette coexistence d'identités linguistiques et culturelles dans un cadre qui ne soit pas purement théorique. Le problème de ces différences – notamment numériques – est évoqué par un poète slovène qui, par son expérience et sa vie, se situe à la jonction de deux cultures et qui, après avoir critiqué l'entrée de l'Europe dans la première guerre mondiale, a assisté, impuissant, à l'émergence du nationalisme et du fascisme. Sa conception de l'Europe, il l'exprime par exemple dans les quelques vers suivants:

*J'aimerais marcher revêtu d'un petit manteau de mots. Mais sous ce manteau se cacherait un monde brillant et chaud. Que sont les richesses? Qu'est le luxe? Pour moi, ce n'est qu'une chose: avoir un petit manteau qui ne ressemble à aucun autre.*

C'est ainsi que ce poète, Sre\_ko Kosovel, défend sa vision d'une Europe qui conserve son espace et qui nous permette, aux points de rencontre entre les nations et les cultures, de préserver notre individualité, de vivre librement et de nous comprendre les uns les autres.

Cette idée d'une Europe commune nous oblige à ne pas oublier les langues dites «mineures», car l'unification de l'Europe, dans sa marche vers l'universalisme, oublie parfois ou relègue dans un coin ceux qui – tout en reconnaissant les avantages de l'universalité – cherchent à conserver une place pour le particulier et le spécial.

Cet avertissement ne manque pas de bon sens, car, dans l'universalisation, toutes les entités linguistiques et culturelles – même les plus grandes – se retrouvent au niveau du spécial et du petit et peuvent être menacées dans leurs particularités. Cette situation est d'autant plus complexe que, comme nous le rappelle le philosophe français Alain Badiou, ce qui est exceptionnellement difficile, ce n'est pas de «respecter les différences» mais de reconnaître à l'autre une place équivalente à la nôtre, admettre qu'il a droit autant que nous à l'individualité et qu'il est donc notre égal.

Cette question concerne l'Europe dans son ensemble, où de nombreuses langues différentes se touchent géographiquement et, souvent, présentent des similitudes. Et ces similitudes les rendent plus faciles à comprendre, et même à apprendre, ce qui devrait favoriser le sentiment d'appartenance à une identité plus vaste.

Mais il arrive aussi que ces proximités, subitement, ne soient plus comprises de cette façon. Les événements de ces dernières années ont mis en relief cette sorte de honte de la similitude: la proximité ethnique ou linguistique se transforme en une altérité radicale qui, paradoxalement, s'appuie sur le développement d'une universalité.

L'universalisme, en tant que recherche de ce qui est commun, a conduit à invoquer «l'européanité», par exemple; pendant ce temps, loin de devenir les parties constituantes de l'universalisme, les petites différences se transformaient en germes de séparation, voire de conflits. Les petits manteaux uniques dont parle le poète, l'expression sereine de l'individualité, la texture subtile de différences qui contribuent à la richesse de l'Europe ont cédé la place à une revendication exacerbée de ces différences. Si nous ne parvenons pas à forger des liens sur la base de notre unicité, ce sera précisément l'universalité qui nous reliera en fin de compte et qui nous protégera en nous permettant de développer ce «petit» manteau particulier mais précieux.

Mesdames et messieurs, cette conclusion pourra vous surprendre, mais elle n'est pas sans rapport avec les travaux importants menés par le Conseil de l'Europe, qui a apporté un soutien intellectuel indéniable à l'élaboration de politiques linguistiques dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, mais aussi, et cette dimension est fondamentale, un soutien moral à la création d'un avenir européen commun.

Compte tenu de l'immense travail réalisé dans le cadre des programmes langues vivantes du Conseil de l'Europe, je suis certain que la présente conférence sera un succès, et je souhaite que le message transmis à la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation, en juin, débouchera sur l'élaboration de conclusions et de recommandations politiques et professionnelles qui trouveront un écho auprès des enseignants et autres responsables de l'éducation dans les Etats membres; elles contribueront aussi à définir l'orientation des futurs projets langues vivantes du Conseil de l'Europe et à inspirer l'emploi quotidien des langues étrangères chez tous les citoyens d'Europe.

J'adresse donc mes meilleurs vœux de succès à cette conférence.

### **3.Présentation des résultats du projet langues vivantes - une histoire porteuse d'avenir,M. Daniel COSTE, Co-président du groupe de projet langues vivantes**

Le rapport qui vous est présenté ici ne tend évidemment pas à remplacer celui dont les participants à cette conférence finale disposent déjà comme faisant partie de leur dossier, rapport écrit rédigé par John Trim, directeur du projet, et examiné par le Groupe de projet lors de sa dernière réunion. Il n'a pas non plus pour propos de tenter une évaluation de ce qui a été accompli, puisque le but de la première phase de cette Conférence est justement de procéder à cette appréciation dans les différentes commissions constituées et avec le point de vue que chacune adoptera pour mener cet examen. *A fortiori*, il ne saurait s'agir de formuler des propositions et orientations d'avenir, même au nom du Groupe de projet, puisque, là encore, c'est à votre Conférence d'engager ce travail fondamental à travers les avis et recommandations des délégations nationales qui se trouvent ici présentes.

Ce qu'il y a lieu de présenter, au début de cette rencontre, c'est plutôt un certain nombre de rappels généraux et une mise en perspective, agrémentée de remarques. Non pas prise de position personnelle, mais éléments de réflexion soumis à votre attention, à la demande du Groupe de projet, par un petit sous-groupe international de préparation de la Conférence. Il y a lieu d'ajouter que, si c'est un des co-présidents du Groupe de projet qui se trouve ici, deux autres personnes auraient pu intervenir en ce moment : Gé Stoks, autre co-président du Groupe et Denis Girard, qui a accompagné les premières années du projet qui s'achève.

Cet exposé liminaire aura une structure on ne peut plus classique : après avoir reprécisé le contexte dans lequel s'est inscrit le projet « Apprentissage des langues et citoyenneté européenne », il y aura lieu de dégager quelques lignes de force de ce qu'a été son évolution, pour enfin dessiner à grands traits le paysage et les enjeux qui se présentent aujourd'hui.

Le projet « Apprentissage des langues et citoyenneté européenne » a été lancé en 1989, après qu'une conférence finale, semblable à celle d'aujourd'hui, eut dégagé des conclusions et des recommandations pour la poursuite des actions du Conseil de l'Europe dans le domaine des langues. L'histoire dont il appartient à la Conférence ici réunie de tourner une nouvelle page est en effet déjà ancienne. Et il convient d'en marquer certains moments forts.

C'est dès 1961 que, dans la cohérence des orientations qui ont présidé à sa fondation, le Conseil de l'Europe met en place un ensemble d'activités destinées à promouvoir l'apprentissage et à améliorer l'enseignement des langues vivantes en Europe. Dans la cohérence de ses orientations fondatrices en effet, car il ne s'agit pas tant, malgré le recours encouragé aux méthodes audiovisuelles ou les appels, bien caractéristiques de l'époque, aux travaux de linguistique appliquée, d'une vision technoscientifique du progrès pédagogique, mais bien d'une part prise à une forme de construction ou de reconstruction européenne, d'une visée politique, incluant des perspectives éducatives plus larges que les objectifs qu'on pourrait dire disciplinaires de l'enseignement des langues. L'insistance, dès ce moment, sur la communication, sur le contact direct entre citoyens de pays différents est à replacer dans le mouvement d'un décloisonnement international.

La période 1961-1971 apporte donc une première et fructueuse moisson de travaux et d'initiatives qui font connaître le Conseil dans les milieux spécialisés de l'enseignement des langues, notamment par des [recommandations des Comités des ministres de l'éducation], parmi les premières de cet ordre venant d'organisations internationales, sur l'importance de l'oral et, déjà, la pertinence d'un enseignement des langues aux jeunes enfants en contexte scolaire.

Mais, comme beaucoup le savent ici, c'est à partir de 1971, il y a un quart de siècle, que s'engage une série continue de projets étroitement articulés les uns aux autres et qui conduisent à aujourd'hui.

La réflexion trouve son origine dans l'intérêt porté à la formation continue et à la mise en place de systèmes d'apprentissage par unités capitalisables pour les adultes, les langues vivantes ne se présentant initialement dans cette dynamique que comme une intéressante étude de cas. Le projet n°4 voit la réalisation des premiers niveaux-seuils, celle de cours multimédias, les débats autour de l'identification des besoins, de l'approche dite « notionnelle-fonctionnelle », de la centration sur l'apprenant, des interrogations sur l'auto-évaluation. Les travaux menés sous l'égide du Conseil de l'Europe connaissent une diffusion et une notoriété internationales larges, dépassant le continent, occupant une place particulière dans un mouvement de rénovation et de conceptualisation qui affecte l'ensemble du domaine de l'apprentissage et de l'enseignement des langues.

Les modèles élaborés, autour de John Trim, par Jan Van Ek, René Richterich, David Wilkins, Michel Kuhn, rejoints bientôt par Eddy Roulet, Louis Porcher, Henri Holec et bien d'autres sont vite au centre de discussions multiples et contribuent largement à faire apparaître Strasbourg comme un des lieux où non seulement se met en place un vigoureux corps de principes et d'options qui affectent la profession dans son ensemble, mais aussi comme un forum international actif et présentant quelques traits bien spécifiques : c'est un lieu de réflexion et de proposition internationales ouvert, où des affrontements et des tensions internes existent mais où la conscience de l'importance des enjeux et les convictions européennes des protagonistes permettent une coexistence dynamique entre des positions qui n'ont rien d'unanimiste ; c'est aussi un lieu - et il n'en existe pas beaucoup - où différents métiers et intérêts ayant à voir avec l'enseignement des langues peuvent se retrouver et confronter leurs expériences : administrateurs et décideurs, producteurs de médias, formateurs d'enseignants, responsables de grandes certifications internationales, universitaires et chercheurs, animateurs d'institutions privées ou publiques de formation d'adultes ... Là encore, l'oecuménisme n'est pas toujours de mise et les différences d'opinion peuvent s'avérer vives, mais c'est justement ce qu'on en vient à apprécier : la possibilité d'échanges, généralement courtois, sur fond d'ambitions européennes communes, mais sans excès de langue de bois et de discours convenus.

En bref, c'est, par la régularité de rencontres à participants variables que s'instaure lentement, dans le respect des différences, une communauté largement interculturelle. Surtout, ce sont les effets d'onde et de dissémination, les rétroactions multiples qui, peu à peu, font que, sous des colorations fort diverses, un même ensemble de questionnements et de concepts (notions et fonctions, besoins, autonomie, relation entre objectifs et évaluation) circulent sans uniformisation ni dogmatisme, avec des modes d'appropriation variables suivant les traditions nationales ou professionnelles.

Consolidation, enrichissement, enracinements multiples marquent la période du projet n°12 de 1981 à 1988 : à la phase d'élaboration, d'exemplification, de discussion d'un modèle d'ensemble souple et cohérent succède une nouvelle étape où s'opèrent une extension et une mise à l'épreuve, par le biais d'une double procédure :

- d'une part, des visites internationales de classes dans des contextes-pilotes, mais aussi dans des situations ordinaires de différents pays, toute l'opération étant coordonnée par Rune Bergtoft ;
- d'autre part, un programme d'ateliers internationaux où vont se brasser des participants « démultiplicateurs », formateurs d'enseignants, aux expériences variées, qui, bien loin de devenir des reproducteurs d'approches méthodologiques normalisées, s'emploieront vite à repenser, à transformer, à ajuster, en fonction de leurs contextes respectifs, les grandes orientations auparavant définies et débattues.

Parallèlement, dans nombre de systèmes éducatifs nationaux et régionaux, avec insistance sur le premier cycle de l'enseignement secondaire, c'est tout un mouvement de redéfinition des programmes et de mise au point de nouveaux curricula qui s'engage, avec recours fréquents aux objectifs définis par les versions pour les contextes scolaires des différents niveaux-seuils.

Tout ce travail est à bien des égards moins spectaculaire que celui de la période précédente. Mais ce que la conférence finale du projet n° 12 enregistre en 1988, c'est un formidable ensemble de résultats plus discrets, plus dispersés et en même temps plus durables : une institutionnalisation, de par le fait de décideurs nationaux, une diversification, de par le fait de formateurs et d'enseignants, en bref une mise en oeuvre concrète d'un certain nombre d'innovations importantes, une pédagogisation décisive dont le recueil conçu par Joe Sheils, *Communication in the Language Classroom*, succès éditorial européen s'il en est, apporte, entre autres, une illustration particulièrement significative. Pour la première fois avec autant d'impact, un projet européen affecte en profondeur des développements dans les systèmes scolaires, quant à la définition des objectifs et des programmes aussi bien que par des propositions pédagogiques non contraignantes. L'important est que les passages de relais se font, des prises en charge et en responsabilité interviennent à différents niveaux, avec un sentiment commun de participer à une même dynamique européenne, sans pour autant qu'il y ait où que ce soit perte d'identité.

Les perspectives pour le projet suivant, qui définit ses démarches et ses objectifs en 1988-1989, et qui vient de s'achever, paraissent dès lors claires : s'appuyer sur les réseaux constitués pour aller plus avant, selon deux logiques majeures et complémentaires : l'une s'ordonnant autour de thèmes prioritaires, l'autre portant sur des secteurs et des publics privilégiés. Les thèmes et les secteurs sont de ceux qui vont au-delà de ce qui avait été entrepris auparavant : l'accent avait été mis sur l'apprentissage par les débutants, notamment dans le contexte du début du secondaire, pour les 11-15 ans. Il s'agit désormais de travailler en amont, sur l'enseignement d'initiation au niveau primaire, et en aval, tant dans le second cycle général du secondaire (15 à 18-19 ans) que dans le secteur de l'enseignement professionnel et technique ou celui des adultes à un niveau avancé de l'apprentissage. Quant aux thèmes, ils ont à voir avec la définition des objectifs, les médias de masse et les technologies nouvelles, les échanges pédagogiques, l'enseignement bilingue sous ses multiples formes, apprendre à apprendre et l'évaluation. Faut-il ajouter que les questions touchant à la formation des enseignants faisaient aussi, de manière incontournable, partie du programme, dans la mesure même où, pour tous les secteurs et tous les thèmes retenus, l'incidence des innovations envisagées sur les rôles et les compétences des enseignants apparaissait toujours comme une question-clé ?

Ce programme arrêté à la suite de la Conférence finale de 1988 a été précisé dans certaines de ses modalités lors du symposium réuni à Sintra, au Portugal en 1989. En particulier pour ce qui est des modalités de travail. Compte tenu des résultats importants obtenus par les ateliers internationaux du précédent projet, il a été alors décidé de maintenir cette formule mais en l'enrichissant et en distinguant, pour un même thème, un premier atelier dit atelier A, organisé dans un pays qui se propose à cet effet et un second atelier dit atelier B, organisé dans un autre pays volontaire, deux ou trois ans plus tard, différents groupes travaillant entre les deux ateliers à diverses actions de recherche et développement définies au cours de la première rencontre. La structure est désormais familière à la plupart des participants à cette Conférence.

Les travaux de ces ateliers ont été suffisamment riches pour être à la base des nombreuses publications thématiques désormais ou bientôt disponibles, qui, dans la forme de recueils à voix multiples qu'ils présentent, témoignent aussi du caractère international de ces rencontres. Quatre commentaires rapides à propos de ces ateliers internationaux en deux temps avec alternance.

1. Leur nombre et le fait que certaines propositions n'aient finalement pu être mises en oeuvre parce que formulées trop tard dans la durée du projet, montrent bien que la formule a rencontré un net succès. D'autant plus notable, faut-il le souligner, que la majeure part de l'organisation et les frais d'hébergement des participants a toujours été à la charge des pays organisateurs et non à celle du Projet. Tous les pays membres n'ont pas fait preuve du même enthousiasme ou de la même générosité pour ce mode de coopération internationale, mais le panorama d'ensemble fait clairement apparaître le haut niveau d'implication de décideurs institutionnels qui ont permis ce vaste mouvement. D'autant plus que la formule des ateliers doubles, dans deux pays différents et avec mise en place de réseaux relais,

exigeait à bien des égards un investissement plus important que pour les ateliers « ancienne formule » du projet précédent.

2. La mise en place de réseaux pour la phase intermédiaire de recherche et de développement a pu connaître quelques difficultés occasionnelles, la motivation des participants pouvant subir un certain fléchissement dans la période d'alternance, surtout quand le support logistique et les possibilités d'échange se réduisent et quand les contraintes professionnelles ordinaires sont pesantes. Ce d'autant plus que le choix des participants par les instances nationales compétentes n'a pas toujours garanti la continuité de participation d'un atelier A à l'atelier B correspondant.

3. Il n'en reste pas moins que les productions de la plupart des ateliers ont été remarquables et que leur effet s'est fait sentir bien au-delà des participants effectifs. Un mouvement, lancé avec le précédent projet, s'est ainsi poursuivi et étendu sous des formes en partie nouvelles. Il y a là une espèce de mobilité internationale parmi d'autres qui contribue non seulement à la mise en place de réseaux informels ou formels, mais aussi à une prise de conscience de la dimension européenne de l'activité, de l'expérience et des responsabilités professionnelles dans le domaine de l'enseignement des langues. Effets difficiles à apprécier quantitativement, mais indéniables et fondamentaux.

4. Enfin, *last but not least*, le dispositif des ateliers s'est avéré être un remarquable instrument d'association de nouveaux pays membres aux travaux du projet. Ils ont offert un cadre commode à la participation de représentants de pays d'Europe Centrale et Orientale, au fur et à mesure de leur entrée dans les programmes du Conseil de la Coopération Culturelle ou de leur admission dans les instances politiques du Conseil. Non seulement parce que des enseignants et formateurs de ces pays ont activement participé aux ateliers et y ont apporté leur expérience propre, mais aussi parce que nombre d'entre eux se sont engagés dans le programme d'organisation des ateliers et ont accueilli sur leur territoire, soit un atelier A, soit un atelier B. Il est très significatif qu'un couple thématique A et B se soit entièrement déroulé dans deux pays récemment partie prenante aux travaux du projet, la République tchèque et la Pologne, et tout aussi symptomatique que cet atelier double ait porté sur la formation initiale des enseignants.

Ce dernier commentaire peut servir aussi de transition vers ce qui constitue une dimension majeure et d'abord évidemment imprévue du projet qui s'achève : l'Europe de 1997 diffère notablement de celle de 1988 et, pour un projet intitulé « Apprentissage des langues et citoyenneté européenne », la notion de citoyenneté européenne n'a plus la même extension ni la même compréhension qu'il y a quelques années.

Dans le temps de la durée du projet, le nombre des pays qui s'y trouvent impliqués a pratiquement doublé, ce qui, pour une entreprise internationale de cet ordre représente une gageure considérable. Il ne s'est pas en effet simplement agi (si l'on peut dire ici « simplement ») d'une extension structurelle, touchant des représentations officielles et quelques groupes d'experts ; c'est tout le dispositif juste évoqué des ateliers qui a dû s'adapter en continu à cette nouvelle donne et le secrétariat de la section Langues vivantes est bien placé pour apprécier ce que cela - qui était fondamental - a signifié concrètement.

Les options politiques prises à d'autres niveaux de responsabilité ont ici été déterminantes : dès lors que le mouvement d'ouverture était engagé, et à un rythme particulièrement élevé, les aspects concernant l'éducation et la culture prenaient une importance particulière. D'autres projets de la Direction de l'Éducation, de la Culture et du Sport ont été eux aussi fortement affectés, tels ceux relatifs à l'enseignement de l'histoire ou à la place de la dimension européenne dans l'enseignement secondaire. Là encore, le directeur et le directeur-adjoint de la DECS ont eu à accompagner, avec détermination, une évolution à marche forcée dont tout le monde mesure ici les enjeux.

Pour le projet « Langues vivantes », les conséquences de cette transformation en profondeur de la configuration géopolitique de l'Europe ont bien entendu été considérables. On pourrait en noter toute une liste, mais trois, de nature différente et complémentaires, suffiront peut-être à cerner ces changements de dynamique.

La première, qu'on pourra dire technique, mais qui importe, est la remise en contact de traditions et de conceptions théoriques et pédagogiques qui étaient restées largement à l'écart les unes des autres depuis des décennies, même si des contacts limités existaient et qu'une information circulait. Il est flagrant notamment que les pays d'Europe occidentale avaient trop perdu de vue le capital considérable d'expérience et de réflexion rassemblé en Europe de l'Est en matière d'enseignement des langues, qu'il s'agisse des établissements bilingues, d'apprentissage par de jeunes enfants, d'expérience du plurilinguisme et des aménagements linguistiques en contexte éducatif, qu'il s'agisse aussi de description des langues à des fins d'enseignement, d'études contrastives, d'intérêt pour les langues de spécialité, de stylistique et de phraséologie comparée, de connaissance des problèmes de traduction et d'interprétation. Il est clair que, dans les ateliers et pour nombre des thèmes et secteurs prioritaires du projet, ces acquis se sont, au fil des années récentes, avérés particulièrement précieux.

La seconde intéresse plus largement l'organisation des systèmes éducatifs et les réformes de programmes. Dans la période qui a suivi la chute du Mur de Berlin, la volonté de repenser les curricula, et en particulier ceux de langues vivantes, a été extrêmement forte; objectifs, contenus et syllabus, modes d'évaluation des acquis et des compétences ont donné lieu à réexamen. Il s'agissait avant tout, pour les nouveaux pays membres ou associés, d'une part, de mettre un accent plus net sur le développement des capacités à communiquer en langues étrangères, d'autre part, d'actualiser et de réviser nombre des apports culturels des manuels en usage. Complémentairement, l'élaboration de nouveaux manuels demandait, dans la plupart des cas, que les décisions relatives aux programmes aient été prises. C'est autour, entre autres, de questions de cette nature que des formes de coopération internationale ont été activées au sein du projet Langue vivantes.

La troisième touche, plus globalement encore, aux finalités mêmes de l'éducation. Dans le climat d'interrogation sur les valeurs et d'inquiétude éthique qui affecte ce changement de siècle, il est clair que l'Europe n'est pas seulement celle de Maastricht ; elle est aussi, indissociablement celle de Sarajevo, pour ne pas citer d'autres noms. Les notions de tolérance, de respect des minorités, d'éducation à la démocratie, de compréhension interculturelle ne sauraient plus être considérées comme autant de mots creux et sonores, de slogans généreux et obligés pour préambules officiels à discours plus techniques. La coopération éducative, les questions d'aménagement linguistique en viennent à toucher dès lors à l'essentiel de ce qui fait une identité. La citoyenneté européenne, en bonne place dans l'intitulé même du projet "Langues vivantes", concept à la fois élastique et nécessaire, apparaît bien comme au principe même de nombre des actions entreprises. Avec toutes les variations qu'elle comporte et les niveaux de subsidiarité qu'elle autorise.

Et ce n'est pas le moindre paradoxe qu'un projet qu'on a pu soupçonner de technicisme communicationnel et de fonctionnalisme purement instrumental se trouve directement impliqué dans une dynamique éducationnelle dont les enjeux, réactualisés violemment au coeur même de l'Europe, ne sont rien moins que les valeurs fondamentales autour desquelles peut s'ordonner une communauté humaine. Le Conseil de l'Europe, ainsi que la Conférence de Vienne l'a bien fait apparaître, se trouve remobilisé autour des principes qui sont à son origine et les actions dans le domaine des langues vivantes sont de nouveau pleinement perçues comme participant de telles finalités.

En d'autres termes, contacts et croisements de traditions pédagogiques pour l'enseignement des langues, coopération en matière d'élaboration de nouveaux programmes, prise de conscience réactivée des valeurs qui peuvent sous-tendre et vivifier tout apprentissage des langues aux fins de communication, l'élargissement à une Europe nouvelle a signifié, pour le projet "Apprentissage des langues et

citoyenneté européenne", de nouveaux défis, en sus ou en prolongement de son programme ordinaire, mais aussi et d'abord par une sorte de retour à ses propres sources.

A distance de quelques années des premiers effets de la chute du Mur de Berlin et au moment des bilans et perspectives, on ne peut que se réjouir de ce que, dans une période d'accélération de l'histoire, par ailleurs plus marquée par les restrictions budgétaires que par l'expansion économique, le projet "Langues vivantes" ait, si l'on ose dire, tenu le coup et ait pu tout à la fois répondre à des demandes nouvelles et intégrer de nouveaux apports. Les choses auraient pu se passer tout autrement: les risques d'implosion et d'effondrement interne n'étaient pas nuls. Ils ont, de toute évidence, été surmontés. Mieux même : les défis rencontrés ont suscité une sorte de relance du projet à mi-parcours. Fin 1991, le Symposium de Rüslikon, organisé à l'initiative de la Confédération Helvétique, devait, à l'origine, surtout aborder des questions relatives à l'évaluation, à la certification, à la recherche de transparence et de cohérence dans les critères et niveaux d'appréciation des capacités à communiquer. Mais c'est aussi de cette même rencontre, à laquelle prenaient part des représentants de nouveaux pays membres, que sont sorties, avec une visée beaucoup plus large que celle de l'évaluation et de la certification (au demeurant fort importante pour l'Europe de demain), la recommandation que soit élaboré un Cadre de référence européen pour l'apprentissage et l'enseignement des langues et que soit mise à l'étude la faisabilité d'un portfolio, d'un portefeuille de compétences en langues pour les citoyens européens à venir. On sait que ces deux ambitieuses entreprises, à portée symbolique et pratique forte, occuperont largement la réflexion de la présente Conférence dans la deuxième phase du programme.

Et c'est en effet à la Conférence finale qu'il revient d'examiner les réalisations en cours et de se prononcer sur leur pertinence et les étapes à venir. Mais au moins doit-on déjà constater ici que beaucoup a été entrepris et accompli, au fil du déroulement de ce projet, de ce qui figurait au programme initial et aussi de ce qui n'avait pas d'abord été programmé. Comment ce passage fort délicat a-t-il été franchi ?

On peut et il faut souligner le volontarisme politique. Comme dans d'autres lieux européens, il a été fort à Strasbourg et tous les programmes et projets ont certainement été soutenus par cette impulsion. Mais la volonté et le soutien politiques ne suffisent pas, si n'existent pas par ailleurs des principes et des moyens concrets pour traiter des situations précises. Et, sur ce point, il relève du simple constat de dire que les analyses et les instruments produits par les projets Langues vivantes successifs se sont révélés particulièrement précieux et appropriés dans l'échange international consécutif aux changements géopolitiques intervenus en Europe.

Les modèles proposés ont fait preuve aussi bien de leur robustesse que de leur souplesse. A partir de l'expérience acquise, l'adaptation à des situations et à des besoins autres s'est engagée et a été réalisée sans tarder. C'est la cohérence de l'approche d'ensemble et l'adaptabilité de ses réalisations qui ont permis des ajustements rapides, des réactions perçues comme adéquates, une qualité certaine de la compréhension réciproque avec des partenaires naguère inhabituels et désormais très présents et dynamiques. L'urgence ne laissait pas place à l'improvisation et, s'il est encore trop tôt pour mesurer les résultats des réformes en cours, on peut en tout cas estimer que les travaux issus du Conseil de l'Europe et de ses projets "Langues vivantes" ont été attentivement pris en compte dans les mouvements de transformation récents.

En retour, ces derniers n'ont pas peu contribué à des évolutions qui affectent (dans certaines de leurs orientations actuelles comme dans leurs modes de fonctionnement et les partenariats auxquels ils donnent lieu) les activités intéressant les langues vivantes dans le cadre du Conseil de l'Europe. Ce qui ne manquera pas d'avoir des incidences sur le prochain projet.

Tant la présentation multimédia qu'a préparée Gé Stoks que les brefs mais denses rapports thématiques dus à différents collègues détailleront le bilan et les résultats majeurs du projet. Au rapport écrit de John Trim s'ajoutent aussi un bel ensemble de traces éditoriales tangibles de ces dernières années : près d'une

cinquantaine de publications, sans compter une trentaine de substantiels rapports d'ateliers. Inutile donc d'insister ici sur ces accomplissements, sauf à souligner, outre la quantité, deux caractéristiques d'une telle série de travaux :

- la diversité de fonctions qu'ils remplissent et des destinataires concernés;
- la continuité et les évolutions qu'ils manifestent.

Bien entendu, il faudrait tenir aussi compte de toutes les études, articles, chapitres d'ouvrages, programmes officiels, syllabus, épreuves d'examens et certifications, manuels et supports d'apprentissage, qui, avec ou sans référence au projet, en ont tiré parti et à l'occasion profit. Les éléments apportés par des participants à la présente Conférence ne constituent qu'une petite partie de cette production considérable qui, là encore, pour des raisons tenant à ce qu'est le marché de l'enseignement / apprentissage des langues, n'a sans doute pas son équivalent pour d'autres projets du Conseil.

L'important reste qu'à travers et à côté de cette très forte consommation de pâte à papier, le projet ait touché et touche, indirectement et à leur insu, quantité d'apprenants et de citoyens de l'Europe d'aujourd'hui et de demain. Et que ces effets aillent dans le sens non seulement d'un bon apprentissage des langues, mais aussi d'une préparation active à un élargissement des appartenances citoyennes.

Les résultats ne sont pas affaire seulement de produits. Ils ont à voir aussi avec les acteurs, les processus et les modalités d'action. Deux remarques à ce propos, tournées vers l'avenir.

D'abord le fait que la stratégie thématique et sectorielle retenue pour le projet, mais aussi, il va de soi, l'ouverture à de nouveaux pays, ont considérablement étendu et aussi en partie renouvelé le « vivier » de compétences, personnes-ressources, spécialistes, institutions nationales et régionales connaissant les travaux des projets « Langues vivantes » et intéressés à y contribuer. Pas simplement carnet d'adresses, mais capital social international, participation à de multiples réseaux et constitution de nouveaux circuits. Ceci n'existerait tout simplement pas si les projets « Langues vivantes » n'avaient pas été jusqu'à présent des projets à moyen terme et n'avaient pas donné lieu à résultats disséminés et utilisés. Mais il est clair qu'une accélération sensible a été enregistrée ces dernières années ; clair aussi que cette accélération intervient à un moment où des changements de génération se font parmi les animateurs et responsables qui, dans différents pays, ont été associés aux projets successifs ou se sont montrés actifs dans les évolutions du domaine de l'apprentissage et l'enseignement des langues. En d'autres termes, un capital humain et relationnel déterminant pour les investissements à venir se trouve dans une phase décisive de transmission, d'extension et de renouvellement. Et Strasbourg est un des lieux forts de constitution, de renforcement, de légitimation de ce capital. Il serait pour le moins inconséquent d'affaiblir un tel pôle dans la période sensible qui s'ouvre.

Mais, deuxième remarque, ce pôle, fût-il et doive-t-il rester un pôle de référence, n'a évidemment ni vocation ni intérêt à prétendre au « mono-pôle ». L'autre constat flagrant du projet qui s'achève, quant aux processus et aux modalités d'action, c'est qu'est venue s'adjoindre à une logique de réalisation centrée d'un programme autonome une logique polycentrée de montage d'opérations en partenariat. Ceci par la force des choses et des événements, mais aussi par la décision des hommes.

Pour réagir vite, pour faire face à des réalités nouvelles, il fallait non seulement le vouloir, non seulement disposer d'un corps de principes et instruments déjà testés, non seulement engager ou infléchir de nouveaux travaux, mais aussi imaginer et mettre en place de nouveaux modes de fonctionnement.

La création du Centre Europe pour les Langues Vivantes de Graz, par le biais d'un accord partiel (réunissant d'abord quelques pays, beaucoup plus étendus aujourd'hui), s'inscrit évidemment dans cette dynamique, et il en sera question à d'autres moments de cette Conférence. La mise en place n'a pas été

facile. Elle a provoqué quelques inquiétudes, y compris au sein du groupe de projet Langues vivantes. Mais, par-delà une nécessaire recherche plus fine de complémentarité des dynamiques et de régulation d'ensemble, ce nouvel instrument sous l'égide du Conseil enrichi, à l'évidence, et dans une position clé, les moyens d'action et les pôles d'initiative au sein d'une Europe nouvelle.

A quoi s'ajoute, tout aussi clairement, hors Conseil de l'Europe, le rôle majeur de l'Union Européenne. Si l'Europe n'est pas seulement celle de Maastricht, elle est aussi et, pour beaucoup, d'abord, celle de Maastricht, de l'accord unique, de Socrates et de Leonardo. Les années 1989-1997 ont vu la montée en puissance et les remarquables accomplissements du programme Lingua, créateur de mini-réseaux, de nouvelles habitudes de travail international sur projets opérationnels ciblés et de courte durée. On en est au point maintenant où des pools d'expertise ont été constitués, des axes prioritaires d'incitation et d'intervention ont été définis. D'autres, plus habilités et plus qualifiés, sauront, ici même, marquer cette évolution. Nul n'ignore que les prochaines années seront marquées par des concertations et des recherches renforcées de complémentarité, chacun est convaincu aussi que cette complémentarité ne saurait relever d'une distribution simpliste des fonctions.

Il est grand temps de conclure cet exposé puisque les choses sérieuses vont maintenant commencer.

"Apprendre les langues pour une nouvelle Europe". Tel est le titre de cette Conférence finale. Cette nouvelle Europe, cette Europe nouvelle, elle est déjà là, irréversible, et elle reste à construire, nécessaire. Par delà les craintes, les espoirs, les fantasmes, les illusions, nous sommes entrés dans une phase de mise en oeuvre réaliste et volontariste qui, en raison des difficultés budgétaires, doit aussi être imaginative dans les actions concertées et dans l'économie d'ensemble des projets européens.

Pour ce qui est de Strasbourg, il y a, en tout état de cause de quoi faire. Selon deux perspectives majeures sans doute :

- d'une part, la mise en oeuvre et la mise au point d'instruments indispensables de référence comme le Cadre commun européen et le Portfolio; cette Conférence montrera à coup sûr qu'il faut continuer activement dans cette voie et qu'il y a de quoi faire;

- d'autre part, perspective plus nouvelle : opérationnaliser des orientations de principe comme la diversification plurilingue des compétences communiquer et comme la préparation la médiation interculturelle.

En tout état de cause aussi, ce qu'il y a à faire s'inscrit sur un fond d'éducation aux valeurs et la démocratie. Les politiques linguistiques et culturelles, en particulier par la façon dont les systèmes éducatifs contribuent à les réaliser, deviennent désormais déterminantes dans la construction à poursuivre.

Je ne saurais tout à fait conclure ce trop long exposé sans y ajouter une note plus personnelle, mais qui sera partagée j'imagine, par nombre des participants. Rendre compte d'un projet arrivé à son terme administratif, c'est aussi pouvoir dire le rôle du Groupe de projet dans son suivi et son soutien : l'élargissement progressif a été là aussi un enrichissement constant. C'est encore rappeler l'activité centrale du secrétariat de la section Langues vivantes et de la DECS. Au quotidien et dans la continuité, c'est là que tout passe, c'est là que rien ne doit laisser ni casser. Il a fallu tenir et cela n'a pas toujours été facile.

Enfin, rendre compte d'un tel projet, c'est rendre hommage à des personnes sans qui nous ne serions peut-être pas là ensemble aujourd'hui. On pourrait en citer beaucoup. Je m'en tiendrai, sans surprise, à deux qui ont accompagné, au sens fort du terme, vingt-cinq années de projets langues vivantes et qui sont, chacune, des modèles de citoyenneté européenne tout autant que des individus uniques. En son

absence, Antonietta de Vigili, responsable des années durant de la section « Langues vivantes », enthousiaste et infatigable ouvrière d'une Europe plurilingue, revenue aujourd'hui à son Italie natale. En sa présence, John Trim, directeur des projets successifs, concepteur tenace et lucide d'une entreprise au long cours, européen de la première heure sans jamais avoir cessé d'être citoyen de Cambridge. Tous deux ont marqué une histoire porteuse d'avenir.

#### **4. Allocution de M. Domenico LENARDUZZI, Directeur de l'Education, Direction Générale XXII, Education, Formation et Jeunesse, Commission Européenne**

J'aimerais commencer par féliciter l'équipe qui a travaillé sur le projet "Langues Vivantes" qui arrive à son terme lors de la présente Conférence. Nous avons suivi ces travaux avec beaucoup d'intérêt et je puis vous assurer que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à la diffusion des résultats.

Mon intervention portera principalement sur les activités de l'Union Européenne dans le domaine linguistique, mais je tiens également à souligner l'importance de notre coopération et la complémentarité dans notre action en faveur des langues. Les principes qui nous guident dans ce domaine sont les mêmes: l'importance du patrimoine linguistique, le principe du pluralisme linguistique.

L'objectif premier de toute coopération, que se soit au Conseil de l'Europe ou au sein de l'Union Européenne est probablement la communication, d'où la nécessité d'améliorer nos compétences linguistiques. Mais pour celle-ci, communiquer est une réelle nécessité, car il s'agit de quinze peuples qui ont décidé d'avoir un destin commun, dans le respect de la diversité. Aujourd'hui, ce sont onze langues officielles qui ont exactement le même statut; demain, il y en aura peut-être quinze ou vingt.

Dans l'Union Européenne, on légifère tous les jours et il est normal que cela soit fait dans la langue du citoyen; par conséquent, tout document officiel est traduit dans onze langues. Les Parlementaires européens, dans cette même enceinte où nous nous trouvons aujourd'hui, s'expriment dans leur propre langue. D'autre part, dans un marché unique de l'emploi, un employeur peut recruter la personne la plus compétente, y compris, bien entendu, en ce qui concerne les connaissances linguistiques.

**Mais que faisons-nous au niveau de l'Union Européenne face à ce besoin?** Au titre de l'article 126 du Traité de l'Union Européenne, nous assurons au maximum qu'il y ait une coopération entre les Etats membres, notamment dans le domaine linguistique, domaine par excellence qui permet d'introduire la dimension européenne dans l'enseignement.

Nous investissons directement un montant de quelques 50 millions d'Ecus chaque année dans la promotion de l'apprentissage de langues: 30 millions dans SOCRATES, 10 millions dans LEONARDO et 4 millions en faveur des langues régionales et minoritaires. A cela s'ajoutent les aides accordées dans le cadre des instruments structurels et de la recherche, par exemple dans le domaine de l'ingénierie linguistique.

**Quelles sont les mesures spécifiques en faveur de l'apprentissage de langues?**

En premier lieu, le programme Socrates (1995-2000), qui couvre tout le domaine de l'éducation, reprend des mesures spécifiques pour promouvoir l'apprentissage des langues, qui constituent une suite des actions déjà reprises dans le programme Lingua (1990-1995). Les Programmes de coopération européenne entre les établissements de formation de professeurs de langues forment le cadre pour le développement de programmes, de modules et de matériels de formation (29 projets et 200 institutions en 1997). Des bourses de formation continue qui leur permettent de passer une période dans un autre pays, ont été accordées à 45.000 professeurs depuis le début des activités. Des bourses sont accordées à des futurs enseignants de langue pour qu'ils puissent, avant d'être titularisés, passer une période dans une école d'un autre pays (500 assistants en 1997). Nous soutenons également la production de matériel didactique pour l'apprentissage de langues, avec une priorité particulière pour les langues les moins diffusées et les moins enseignées. Et finalement, nous accordons une aide à des échanges de jeunes dans le cadre de Projets Educatifs Conjointes (150.000 élèves et 15.000 enseignants y ont participé à ce jour).

Ensuite, le programme Leonardo vise les compétences linguistiques dans la formation professionnelle initiale et continue (73 projets pilotes visant notamment l'audit linguistique, la validation des compétences et le matériel didactique et 6 programmes d'échanges de formateurs).

J'ai déjà mentionné l'action spécifique pour la promotion, dans leur contexte social, des langues régionales et minoritaires, parlées par près de 50 millions de citoyens.

En 1995, la Commission a adopté un **Livre Blanc: Enseigner et apprendre, vers la Société Cognitive**. Un des 5 objectifs de ce Livre Blanc porte sur l'apprentissage des langues. Il souligne l'importance de connaître au moins 3 langues.

Suite au Livre Blanc et au débat qui l'a suivi, nous aimerions, en collaboration avec les Etats membres, accorder un label aux initiatives innovantes dans le domaine de l'apprentissage des langues, innovantes par rapport au contexte dans lequel elles sont développées. Nous avons créé un groupe de travail avec des représentants des Etats membres afin de voir comment mettre ce label en oeuvre, de façon décentralisée, suivant des objectifs communs.

Dans le cadre du débat sur le Livre Blanc et parmi d'autres thèmes, nous avons plus particulièrement attaché une grande importance à l'apprentissage précoce de langues et la compréhension mutuelle des langues. Il faudra en effet repenser l'apprentissage des langues comme un apprentissage tout au long de la vie, entamé le plus tôt possible, suivi pendant toute l'éducation et la formation, y compris dans l'enseignement supérieur. En outre, compte-tenu du fait qu'un citoyen européen ne pourra jamais apprendre toutes les langues de l'Union européenne, il serait bon qu'il apprenne en premier lieu des langues de familles linguistiques différentes, ce qui lui permettra d'apprendre à comprendre plus facilement d'autres langues. Ceci devrait permettre au plus grand nombre possible de citoyens de s'exprimer dans sa propre langue et de comprendre les autres.

Le Livre Blanc demande qu'une attention particulière soit apportée aux citoyens qui ont quitté l'enseignement sans avoir une formation suffisante et qu'un système de valorisation des compétences acquises de façon informelle soit établi. C'est dans ce cadre que nous venons d'entreprendre le projet Dialang dont l'objectif est de mettre à la disposition de tout citoyen un logiciel qui lui permet de vérifier ses connaissances dans quinze langues. Nous espérons voir les premiers résultats à la fin d'une période de 18 mois. Le projet doit prendre en compte le Cadre européen commun de Référence développé par le Conseil de l'Europe et plusieurs experts qui ont collaboré avec le Conseil de l'Europe contribueront au projet.

Outre les mesures spécifiques en faveur de l'apprentissage de langues, que je viens de vous exposer, l'apprentissage des langues est important dans toutes les activités dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ainsi, il est important de prévoir une préparation linguistique pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse Erasmus. De même, les langues sont présentes dans les activités de promotion des nouvelles technologies, qui peuvent être un instrument si important lorsqu'il s'agit de leur apprentissage. Un appel d'offre conjoint entre plusieurs Directions Générales de la Commission a été lancé, qui vise le développement d'un logiciel éducatif européen.

Finalement, j'aimerais revenir un instant sur **la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne**. Le Conseil de l'Europe a une longue expérience - bien plus longue que l'Union Européenne - dans le domaine de l'apprentissage de langues qu'il veut mettre à la disposition de tous les citoyens. Nous ferons tout ce qui est possible pour contribuer à la diffusion et à l'exploitation de celle-ci. Nous aussi, nous avons acquis une expertise dans un cadre différent et nous devons mettre tout ce bagage en commun tout en tenant compte de nos spécificités.

Par ailleurs, les programmes de l'Union Européenne qui visent l'éducation et la formation ne se limitent plus à quinze Etats membres. Ils sont déjà ouverts aux pays de l'AELE membres de l'EEE (la Norvège,

l'Islande et le Liechtenstein) et vont bientôt s'étendre à dix pays de l'Europe Centrale et Orientale et à Chypre. Dès la fin de l'année prochaine, vingt-neuf pays participeront donc vraisemblablement à nos programmes.

Le domaine linguistique occupera une place de plus en plus importante. Si nous voulons réaliser l'Union Européenne de demain, il est clair que les citoyens devront pouvoir communiquer entre eux. En mettant en commun nos ressources de façon intelligente, en cherchant la complémentarité, nous réussirons... j'en suis convaincu.

## **5. Présentation des tâches et des méthodes de travail de la conférence,**

**M. John L.M. TRIM, Rapporteur général**

J'aimerais tout d'abord adresser quelques mots personnels de bienvenue aux trois cents personnes qui participent à cette conférence. Originaires de quarante-cinq pays différents, vous représentez tous les secteurs professionnels liés à l'enseignement des langues: enseignants, naturellement, mais aussi administrateurs, formateurs d'enseignants, représentants d'organismes de certification, auteurs de manuels et concepteurs de cours. Et nous sommes tous, je suppose, des apprenants et des utilisateurs d'au moins une langue étrangère, en plus de nos nombreuses langues maternelles respectives.

### **Historique**

Cette conférence, qui est l'aboutissement de près de huit années d'efforts intensifs auxquels ont été associés plus de mille membres de notre profession dans plus de quarante pays, est la dernière d'une série de grandes conférences qui ont donné leur cohérence et leur continuité à la série des projets à moyen terme du Conseil de l'Europe en faveur de l'apprentissage et de l'enseignement des langues vivantes. A ma connaissance, le premier symposium intergouvernemental organisé sous l'égide de la Convention de la coopération culturelle s'est tenu en France en 1961; il s'agissait de lancer cette œuvre de pionnier qu'a été *le français fondamental* et le cours audiovisuel qui l'accompagnait: *Voix et Images de la France*. Cette source a alimenté nos travaux pendant plus de trente-cinq ans. C'est sur cette base, en effet, que la deuxième conférence des ministres européens de l'éducation, réunie à Hambourg, a défini un programme de réforme à long terme de l'enseignement des langues et a demandé au Conseil de l'Europe d'en prendre la responsabilité. Tout au long des années 60, plusieurs symposiums très importants ont contribué à développer la coopération internationale dans le domaine éducatif et ont conduit le Comité des Ministres à prendre position, pour la première fois, sur le rôle des langues vivantes en adoptant la Résolution (69)2. Le professeur Oestreicher s'en souvient bien. En 1971, le symposium de Rüslikon, consacré aux langues dans l'éducation des adultes, a marqué le début d'un processus qui conduit en droite ligne à la présente conférence. Il s'est constitué alors un petit groupe d'experts – composé de René Richerich, Jan van Ek, David Wilkins et moi-même et servi avec beaucoup de dévouement par Antonietta de Vigili – qui a élaboré les principes de base sur lesquels devait reposer une politique d'enseignement des langues et contribué à définir ainsi les objectifs politiques fondamentaux du Conseil de l'Europe. Ces principes ont été présentés lors du symposium intergouvernemental de Sankt Wolfgang, en 1973, qui recommanda de les approfondir et d'en assurer la réalisation concrète. Il en est résulté le *Threshold Level* et un *Niveau-Seuil* ainsi qu'un cadre pour un système européen d'unités capitalisables qui furent présentés lors d'un autre symposium intergouvernemental, à Ludwigshaven, en 1977. Ce symposium recommanda leur application dans des expérimentations pilotes dans l'ensemble du secteur éducatif; ce fut le projet 4, dont les résultats furent présentés à la première conférence de Strasbourg, en 1982, présidée par M. Raymond Weber, alors président du CDCC, puis approuvés et intégrés dans la célèbre Recommandation (82)18 du Comité des Ministres. Le Projet 12, intitulé «Apprentissage et enseignement des langues vivantes à des fins de communication» s'attacha tout au long des années 80 à aider les Etats membres à mettre en œuvre la recommandation, notamment en programmant un ambitieux programme d'ateliers à l'intention des formateurs d'enseignants et en gérant un réseau d'interaction scolaire destiné à promouvoir l'innovation par le biais de visites sur le terrain. La seconde conférence de Strasbourg, en 1988, a pris note avec satisfaction de l'influence exercée par les projets 4 et 12 sur les programmes d'enseignement nationaux (notamment au niveau du premier cycle du secondaire) dans le sens de la mise en œuvre de la Recommandation R(82)18. Ces recommandations ont conduit à mettre sur pied le projet qui arrive à son terme aujourd'hui, et dont le rapport final vous a été présenté par le professeur Daniel Coste. Le moment est donc venu, à l'occasion de cette troisième conférence de Strasbourg, de prendre acte des résultats de ce dernier projet, d'en dresser le bilan et de formuler des recommandations pour pouvoir poursuivre cet effort de rénovation.

Après ces quelques mots de préambule, j'aimerais présenter en détail les tâches qui nous attendent et les méthodes de travail que nous vous proposons.

### **Tâches de la conférence**

Les buts et le mandat de la conférence sont les suivants:

- Recevoir et examiner le rapport final du projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne» présenté par le groupe de projet et, en particulier, étudier les conclusions générales du chapitre 9, notamment celles concernant les secteurs et thèmes prioritaires définis pour le projet par le CDCC;
- Sur la base des recommandations contenues dans le chapitre 10 dudit rapport, définir à l'intention des enseignants, des autorités éducatives et des services d'accompagnement (y compris les organismes de certification) des orientations générales susceptibles de contribuer à améliorer encore l'apprentissage des langues vivantes dans la nouvelle Europe;
- Examiner les propositions de Cadre européen commun pour l'apprentissage des langues, l'enseignement et l'évaluation, et de Portfolio européen des langues, et formuler des recommandations concernant leur développement, leur mise à l'essai sur le terrain et leur généralisation;
- Formuler des recommandations à l'intention du Conseil de l'Europe, du CDCC et de son Comité de l'éducation concernant les activités à entreprendre dans le domaine de l'apprentissage des langues vivantes, y compris pour la diffusion et l'exploitation des résultats du projet au niveau national.

### **Titre de la conférence**

Le titre de la conférence, «Apprentissage des langues pour une nouvelle Europe», est tourné vers l'avenir; il prend en compte le fait que la coopération européenne entre dans une nouvelle phase, plus intense, par suite de nombreux facteurs:

- élargissement de la composition du Conseil de l'Europe, qui couvre désormais l'ensemble du continent;
- développement sans précédent et de plus en plus rapide des technologies de la communication et de l'information;
- mondialisation croissante des échanges, de l'industrie, du commerce, des finances, de la défense, des sciences, de la médecine et des loisirs, et croissance du tourisme en tant qu'industrie majeure;
- suppression progressive des obstacles politiques à la libre circulation des biens, des capitaux, des personnes et des informations.

Cette nouvelle situation, qui résulte de forces très puissantes, offre d'immenses possibilités aux Européens qui sont armés pour les saisir, mais elle handicape les personnes qui ne sont pas outillées pour lui faire face. La nécessité de communiquer par-delà les barrières linguistiques est profondément ressentie dans tous les secteurs de la population des Etats membres. Les personnes qui ne possèdent pas les compétences communicatives nécessaires risquent de se trouver marginalisées et de se sentir menacées par la compétition qu'autorise le développement de la mobilité en Europe. De tels sentiments, facilement exploitables par des nationalismes à courte vue, peuvent alimenter la xénophobie. Des inquiétudes légitimes s'élèvent concernant la vitalité, voire la viabilité, des petites langues et cultures et leur possibilité de continuer à contribuer à la richesse et à la diversité créatrice de la vie culturelle européenne. Des pressions importantes s'exercent sur le corps enseignant et les pouvoirs publics en matière de langues, et ces pressions imposent à leur tour des responsabilités. Les pays n'ont pas manqué de réagir, souvent avec des résultats intéressants: les chiffres de 1994 publiés par Euridice montrent que,

pour les douze pays de la Communauté européenne de l'époque, huit jeunes de moins de 25 ans sur neuf avaient appris au moins une langue étrangère, et deux sur trois estimaient avoir une maîtrise suffisante d'au moins une langue. Naturellement, ces chiffres ne valent que pour une partie de l'Europe; ils cachent des disparités très importantes et doivent être interprétés avec prudence.

Néanmoins, ils révèlent une tendance persistante par comparaison avec les populations plus âgées, parmi lesquelles moins d'une personne sur deux a appris une langue étrangère et une sur trois estime la maîtriser suffisamment.

Les questions fondamentales qui se posent semblent être les suivantes:

-les politiques actuellement poursuivies (objectifs, ressources, méthodes) sont-elles suffisantes pour répondre à la nouvelle situation européenne?

-comment leur mise en œuvre peut-elle être rendue plus efficace ou plus rentable?

-quelles modifications pourraient éventuellement être apportées aux politiques actuelles, pour obtenir quel effet concret?

### **Méthodes de travail**

Les travaux de la conférence seront articulés essentiellement autour de quatre commissions, chacune consacrée à un secteur particulier de l'éducation:

A. jeunes apprenants (jusqu'à l'âge de 11 ans environ);

B. premier cycle du secondaire (environ 11-16 ans);

C. deuxième cycle du secondaire (de 16 ans environ jusqu'à la fin de la scolarité);

D. enseignement à orientation professionnelle et éducation des adultes.

Les séances de travail de chaque commission se dérouleront en trois groupes: le premier anglophone, le deuxième francophone et le troisième bilingue avec interprétation simultanée. Les participants seront répartis en commissions et en groupes de travail, autant que possible conformément aux préférences linguistiques et aux intérêts professionnels qu'ils auront exprimés. Nous sommes partis du principe que les personnes qui n'ont pas manifesté de préférence particulière accepteraient de se joindre à la commission et au groupe de travail dans lesquels ils ont été placés d'office. Chaque commission et chaque groupe de travail a un président et un rapporteur: le président mènera les discussions et se chargera, en liaison avec le rapporteur, d'élaborer le rapport du groupe de travail. Sur la base des rapports des trois groupes, le président et le rapporteur de la commission réaliseront un rapport de synthèse qui sera présenté par le rapporteur en session plénière.

Les travaux de la conférence seront divisés en trois phases.

Dans la première phase, après de brèves présentations, les commissions dresseront un état des lieux sur les deux buts fixés à la conférence en 1.1 et 1.2 ci-dessus. Il revient naturellement à chaque commission d'organiser ses travaux comme elle l'entend, mais je vous rappellerai que le domaine couvert est très vaste et le temps disponible est très limité. Vous conviendrez, je pense, que les discussions devront être très cadrées et concentrées si chaque commission veut couvrir l'ensemble des conclusions et recommandations relatives au secteur éducatif dont elle traite.

Dans la seconde phase, après des présentations, là encore brèves et concentrées, les commissions examineront les propositions faites par le groupe de projet concernant:

- a) le Cadre commun européen pour la description de l'apprentissage des langues, l'enseignement et l'évaluation;
- b) le Portfolio européen des langues.

Le projet de proposition de Cadre européen commun est aujourd'hui dans sa deuxième version, qui est le résultat d'une consultation très étendue sur le terrain. La question fondamentale ici n'est pas de tendre vers l'exhaustivité ou la perfection théorique – à supposer qu'elle existe – mais plutôt de savoir si ce projet peut se prêter à une expérimentation sur le terrain en servant de base de réflexion pour les praticiens et de point de départ d'un système dynamique et ouvert capable de permettre une description cohérente et transparente des objectifs et des méthodes afin de faciliter l'échange d'informations. Compte tenu des contraintes de temps, je pense que les commissions souhaiteront s'attacher d'abord dans leurs discussions aux possibilités d'application du Cadre dans leur secteur, tout en gardant à l'esprit que son utilisation ne se limite pas à ce secteur et que tous les aspects traités ne les concernent donc pas nécessairement de façon directe.

Au cours de cette seconde phase, les commissions examineront également les résultats de l'étude de faisabilité réalisée sur le projet de Portfolio européen des langues par un groupe d'experts désignés et, simultanément, dans le cadre d'un projet national suisse. Les Suisses ont constaté que leurs propositions avaient été très bien accueillies par les enseignants et qu'elles offraient une solution souple et pratique au problème de la mobilité éducative et professionnelle que pose un système fédéral très décentralisé (il n'existe pas de ministère suisse de l'Éducation). Du point de vue du groupe de projet, un portfolio européen des langues pourrait assumer une fonction tout aussi intéressante pour les cinquante pays membres du CDCC, notamment en encourageant, reconnaissant et valorisant l'apprentissage plurilingue et les expériences pluriculturelles à des niveaux de résultats très différents, souvent modestes. Dans la mesure où la forme et la fonction du Portfolio peuvent différer selon les secteurs éducatifs, il sera intéressant que chaque commission examine de plus près, par rapport à son secteur spécifique, les propositions et modèles présentés. Un important travail d'approfondissement reste à faire, et il faudra aborder les questions non moins importantes de la logistique, des ressources budgétaires et des langues à utiliser, ce qui exigera des négociations avec les ministères et autres parties intéressées dans les États membres. Là encore, la question primordiale que doit se poser cette conférence est de savoir si la proposition mérite d'être poursuivie et approfondie.

Dans la troisième phase, après de brèves interventions par des membres du Secrétariat du Conseil de l'Europe, les commissions examineront leurs conclusions et recommandations, notamment concernant la tâche 1.4 de la conférence, c'est-à-dire l'élaboration de recommandations au Conseil de l'Europe, au CDCC et à son Comité de l'éducation concernant la poursuite des activités dans le domaine des langues vivantes. Il sera également possible d'examiner les grands axes susceptibles de figurer dans une nouvelle recommandation du Comité des Ministres aux États membres concernant l'enseignement des langues vivantes, en gardant à l'esprit naturellement que la décision sur l'opportunité d'élaborer une telle recommandation et sur son contenu incombe au comité lui-même.

### **Stade final**

Avec l'achèvement de la phase 3, les travaux des commissions seront terminés. Leurs rapports figureront dans le rapport de la conférence, afin que leurs conclusions et recommandations soient accessibles à tous. Les conclusions et recommandations générales de la conférence seront élaborées lors d'une réunion «semi-plénière» des chefs des délégations nationales, accompagnés des présentateurs ainsi que des présidents et rapporteurs de la conférence, des commissions et des groupes de travail. Après cette séance, un petit groupe de rédaction élaborera les formulations définitives en français et en anglais, les deux langues officielles de la conférence. Ces propositions seront présentées, discutées et, si nécessaire, modifiées, puis officiellement adoptées à la séance de clôture de la conférence, vendredi matin.

## **Remarques en guise de conclusion**

Nous avons devant nous, vous le voyez, un programme de travail intéressant, important et très intense si nous voulons remplir les objectifs de la conférence et nous montrer dignes de l'investissement consenti par les gouvernements membres dans ce projet et du travail réalisé au cours de ces quelques années par plus de mille collègues originaires de tous les Etats membres. Les contraintes économiques actuelles nous obligent à réduire la durée même des grandes conférences. Il est révolu le temps où - c'était le cas par exemple pour le symposium de Sankt Wolfgang sur le système européen d'unités capitalisables pour l'éducation des adultes - nos réflexions pouvaient s'étendre sur douze jours! Nous devons jouer notre rôle avec dévouement et imagination, mais aussi avec beaucoup d'efficacité, en essayant de présenter sous forme concentrée toute la richesse des connaissances, de l'expérience et de la compréhension que nous représentons collectivement. Cela ne nous laisse guère le temps de découvrir d'éventuels partenaires pour de nouvelles entreprises de coopération ou pour renforcer les réseaux internationaux qui fleurissent dans le sillage de la série d'ateliers. Néanmoins, j'espère que vous pourrez utiliser les quelques interstices disponibles – après tout, nous devons tous manger – pour renouveler les contacts et les engagements, ou en créer de nouveaux. Une période de travail intensif nous attend, mais je me réjouis à l'avance de prendre part à cette manifestation qui, j'en suis sûr, sera une grande conférence à la fois en tant que telle et par ses conséquences.

## **6. Panorama du projet "Apprentissage des langues et citoyenneté européenne" par M. Gé STOKS, co-président du Groupe de projet Langues Vivantes**

### **6.1. Principes généraux**

Les travaux des projets langues vivantes du Conseil de l'Europe ont été guidés, depuis les années 60, par trois principes:

1. l'apprentissage des langues concerne tous les citoyens et pas seulement une petite élite intellectuelle;
2. il doit se poursuivre durant toute la vie et ne peut se limiter à la scolarité de l'apprenant;
3. il doit être centré sur l'apprenant, c'est-à-dire prendre en compte ses besoins, ses modes d'apprentissage et ses désirs personnels.

### **6.2. Apprentissage des langues et citoyenneté européenne**

Le projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne» a été lancé lors d'une conférence intergouvernementale tenue dans la ville portugaise de Sintra en 1989, la semaine même où tombait le mur de Berlin. Les participants à cette conférence n'ont guère en conscience sur le moment à quel point le travail du Conseil s'en trouverait modifié. Le nombre de pays prenant part aux activités de l'Organisation a presque doublé, passant de vingt-cinq environ au moment du lancement du projet à près de cinquante en 1997.

Le projet a été coordonné par la section langues vivantes à Strasbourg – une petite équipe dirigée par Antonietta De Vigili – par le directeur de projet John Trim, un consultant, Joe Sheils, et un secrétariat. De nombreux experts des pays membres ont contribué à ces activités en tant qu'animateurs d'ateliers, auteurs d'études ou intervenants lors de conférences et d'ateliers.

### **6.3. Secteurs et thèmes prioritaires**

Dans les années 70 et au début des années 80, une grande importance a été accordée à la réforme de l'apprentissage des langues dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Le présent projet, en revanche, s'est surtout intéressé aux secteurs suivants:

- l'apprentissage des langues dans l'enseignement (pré)élémentaire;
- l'apprentissage des langues dans le deuxième cycle du secondaire (15/16 ans-18/19 ans);
- l'apprentissage des langues dans l'enseignement professionnel;
- l'apprentissage des langues dans l'éducation des adultes à un niveau avancé.

Tels ont été les secteurs prioritaires définis par la conférence de Sintra. Cependant, pour répondre aux besoins de nombreux pays d'Europe centrale et orientale, les résultats acquis concernant l'enseignement secondaire du premier cycle ont été mis à la disposition des nouveaux Etats membres.

En plus des secteurs prioritaires, un certain nombre de thèmes prioritaires ont été définis, à savoir:

- les objectifs de l'apprentissage des langues, y compris sous ses aspects socioculturels;
- l'utilisation des moyens de communication de masse et des nouvelles technologies;
- l'éducation bilingue;
- les liens et échanges scolaires (pédagogie des échanges);
- apprendre à apprendre (autonomie de l'apprentissage);

- l'évaluation.

#### **6.4. Mode de travail: la série d'ateliers nouveau style**

Lors du précédent projet, de nombreux ateliers avaient réuni des formateurs d'enseignants de divers pays qui se retrouvaient dans un Etat membre pour examiner tel ou tel aspect particulier de l'apprentissage des langues. Ce système s'est révélé tout à fait satisfaisant, mais il est apparu aussi qu'un certain suivi serait utile pour consolider les résultats acquis. Il fut donc décidé d'organiser des ateliers nouveau style dans lequel deux (ou parfois trois) pays proposaient ensemble un atelier initial dans l'un des pays pour identifier et examiner certains problèmes. Ceux-ci étaient ensuite étudiés en profondeur dans le cadre d'un programme d'action interatelier dont les résultats étaient présentés lors d'un second atelier et accueilli par l'autre pays. Une trentaine d'ateliers de ce style ont ainsi eu lieu; ils ont permis de traiter tous les secteurs et thèmes prioritaires. D'autre part, quelques ateliers uniques, ou «ancien style», se sont tenus en Autriche, en Espagne et à Chypre. Les ateliers étaient préparés et coordonnés par une équipe d'animation internationale, et les participants comprenaient essentiellement des formateurs d'enseignants, des concepteurs de programmes d'enseignement et de tests, des chercheurs, des conseillers éducatifs, des enseignants participant à des projets pilote, etc. En règle générale, les participants pouvaient, par leur position, diffuser les résultats de l'atelier et des travaux réalisés lors des programmes interateliers. Les résultats ont donc été disséminés auprès des auteurs de manuels, des enseignants sur le terrain et, finalement, des apprenants en langues vivantes dans toute l'Europe. Chaque atelier a donné lieu à un rapport, et l'analyse de ces rapports a débouché sur l'élaboration de recueils qui dressent la synthèse des principaux thèmes. Ainsi, les résultats ont été rendus accessibles à un public encore plus vaste.

#### **6.5. Mesures spéciales à l'intention des nouveaux Etats membres**

Malgré le programme déjà complet défini lors de la conférence de Sintra, le groupe de projet langues vivantes a pu organiser diverses activités destinées à aider les nouveaux Etats membres à réformer leurs programmes d'enseignement et leur système de formation initiale et continue. De nombreux participants de ces pays ont ainsi été invités à prendre part aux séries d'ateliers nouveau style; en outre, un séminaire a été organisé en 1993, sous les auspices du Conseil de l'Europe, par l'Institut national néerlandais d'élaboration des programmes (SLO) et le Landesinstitut für Weiterbildung du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie dans les locaux de cette dernière institution, à Soest en Allemagne. Ce séminaire, dont le thème portait sur «l'élaboration de programmes en langues vivantes pour la compréhension et la coopération européennes dans l'enseignement secondaire, 10-15/16 ans», a accueilli deux participants de chaque nouvel Etat membre. L'atelier a été mené par une équipe internationale d'animateurs et, à la fin de la semaine, des programmes d'action concrets ont été définis. Ils ont débouché sur plusieurs activités de suivi dans les Etats baltes, en Pologne et en Bulgarie.

#### **6.6. Cadre européen commun de référence pour l'apprentissage et l'enseignement des langues**

Lors du symposium intergouvernemental organisé par les autorités suisses en 1991, l'idée d'élaborer un cadre de référence, c'est-à-dire un instrument permettant de formuler des objectifs, d'aligner les programmes d'enseignement et d'instaurer une certaine cohérence et transparence dans l'apprentissage et l'enseignement des langues a rencontré un grand soutien. Le petit groupe d'auteurs qui s'est constitué a présenté ses propositions à un groupe d'experts de plusieurs pays. Le projet a bénéficié en outre du soutien de l'Union européenne et de l'ALTE (*Association of Language Testers in Europe*). En 1996, un premier projet a été adressé à plus de deux cents personnes ou institutions dans les Etats membres pour commentaires et avis. Les réponses ont révélé un appui général en faveur du Cadre, qui sera publié au cours de l'année 1997.

En plus du Cadre lui-même, le groupe de projet langues vivantes a commandité auprès de divers experts un certain nombre de guides d'utilisateurs destinés à aider les usagers potentiels de ce document. Ces guides s'adressent notamment aux concepteurs de programmes, aux spécialistes d'évaluation, aux auteurs de manuels mais aussi aux apprenants. Ils illustrent la fonction du Cadre pour ses différents groupes cibles.

### **6.7. Un Portfolio européen des langues**

Le symposium de Rüschtikon avait décidé aussi d'étudier la faisabilité d'un Portfolio européen des langues, c'est-à-dire d'un document dans lequel les apprenants pourraient consigner leurs expériences d'apprentissage, formelles ou informelles. Les qualifications officielles pourraient y être décrites par rapport au Cadre de référence, mais le Portfolio ferait également état d'expériences d'apprentissage autres: séjours prolongés à l'étranger, éducation dans une famille bilingue, etc. Des études de faisabilité ont été menées par plusieurs experts à l'initiative du groupe de projet langues vivantes. Ces études seront présentées dans le cadre de la présente conférence.

### **6.8. Spécifications de niveau-seuil**

En 1975, le Conseil de l'Europe a publié les premiers documents de niveau-seuil: le *Threshold Level* pour l'anglais et un *Niveau-Seuil* pour le français. Peu de documents dans l'histoire de l'apprentissage et de l'enseignement des langues ont exercé une influence aussi profonde que ceux-ci. C'était la première fois que les objectifs d'apprentissage des langues étaient spécifiés du point de vue de ce que l'apprenant est censé pouvoir faire avec ou dans la langue étrangère. Ces spécifications portent sur la grammaire et le vocabulaire, mais elles donnent en outre des détails sur les fonctions linguistiques, les notions et les situations. En 1988, il existait des niveaux-seuils pour douze langues, chacun développant à sa façon le concept d'origine. En 1992 a été publié le *Threshold Level 1990*, qui approfondit le modèle initial qui avait inspiré les douze niveaux-seuils parus entre-temps. Depuis 1989, de nouvelles spécifications de niveau-seuil ont été élaborés pour les langues suivantes: galicien, catalan, gallois, russe, maltais, lituanien, letton, estonien, irlandais, grec et frioul.

Dans tous ces cas, des experts nationaux ou régionaux ont élaboré le modèle avec l'aide d'un groupe d'experts invités par le Secrétariat à Strasbourg pour apporter leur aide et garantir la qualité du document.

De nombreuses autres demandes de niveaux-seuils ont été reçues par le Secrétariat, car ces spécifications se révèlent être des documents précieux pour les politiques linguistiques. Dans les prochaines années, d'autres niveaux-seuils devraient donc voir le jour dans d'autres langues, aussi bien dans les anciens pays membres que dans les nouveaux.

En plus des niveaux-seuils, deux autres descriptions de niveaux ont été réalisées dans le cadre des travaux du Conseil de l'Europe: le *Waystage*, qui se situe un niveau en-dessous du *Threshold Level* et qui a déjà été élaboré dans les années 70 mais a été révisé en même temps que le *Threshold Level 1990*. En outre, les auteurs du *Threshold Level*, Jan van Ek et John Trim, ont élaboré un nouveau niveau de description, le *Vantage Level*, qui a été développé avec l'aide de l'ALTE (*Association of Language Testers in Europe*). Le *Vantage Level* a été publié en 1997 et n'existe pour le moment qu'en anglais.

### **6.9. Le Centre européen pour les langues vivantes à Graz, Autriche**

Ce centre a été créé en 1995 sous le régime d'un accord partiel du Conseil de l'Europe. L'initiative en a été prise par les gouvernements autrichien et néerlandais; elle a bénéficié au départ du soutien de huit pays mais, depuis sa création, plus d'une vingtaine de pays ont rejoint l'accord partiel.

La mission du CELV est:

- de former des formateurs d'enseignants, des auteurs de manuels et autres spécialistes;
- de réunir des chercheurs et des responsables des politiques linguistiques;
- de faciliter l'échange d'informations;
- d'abriter un centre de documentation et d'information;
- d'organiser un colloque annuel.

Le CELV, qui est administré par un conseil de direction, a accueilli jusqu'à présent plus de vingt ateliers chaque année, dont la plupart se sont tenus dans les locaux du Centre à Graz. Ils ont réuni des participants des pays membres de l'accord partiel et ont été animés par des équipes internationales de coordination.

Des relations de travail étroites ont été mises en place entre le CELV et le Secrétariat à Strasbourg. En outre, l'Union européenne a cofinancé le colloque annuel de 1997. Le Centre devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des travaux réalisés dans le cadre des projets langues vivantes au cours de la dernière décennie.

### **6.10. Publications**

En plus des documents fondamentaux élaborés dans le cadre du projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne», du Cadre de référence et du Portfolio européen des langues, les travaux du Conseil de l'Europe en matière de langues vivantes ont été diffusés de diverses manières.

Des brochures d'information ont été réalisées qui présentent sous forme concise les activités du projet. Ces brochures ont été diffusées lors de conférences nationales et internationales; en outre, une liste complète des publications disponibles est régulièrement tenue à jour. Les rapports des ateliers ancien style et nouveau style ont été publiés par le Conseil de l'Europe et, dans certains cas, des rapports thématiques ont été élaborés, par exemple dans le domaine de l'enseignement professionnel. Avec l'aide financière des autorités allemandes, un cédérom a été réalisé qui contient des informations intéressantes sur les ateliers consacrés aux nouvelles technologies et à l'enseignement professionnel. Le contenu des rapports des ateliers, y compris les contributions faites par les équipes d'animation, a été analysé et sera synthétisé dans un certain nombre de recueils destinés à un plus vaste public.

Le secrétariat du groupe de projet langues vivantes a commandité de nombreuses études dans des domaines très divers, notamment pour servir de fondements aux travaux sur le Cadre européen de référence et sur le Portfolio européen des langues. Citons également, parmi ces études, la publication *Les jeunes confrontés à la différence: des propositions de formation*, qui a été publiée conjointement par le projet "Apprentissage de langues et citoyenneté européenne" et la Campagne européenne de la jeunesse contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

Enfin, des contacts ont été pris avec la revue professionnelle *Language Teaching*, dont chaque numéro consacre quelques pages aux résultats des travaux du Conseil de l'Europe en matière de langues vivantes.

## 6.11. Retombées

Après huit années de travaux, on peut considérer que le projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne» du Conseil de l'Europe a réalisé un immense travail. Malgré la modestie des ressources et de l'assistance secrétariale à Strasbourg, les retombées de ce travail ont été beaucoup plus importantes que prévu.

De nombreux formateurs d'enseignants ayant participé aux ateliers et aux conférences ont appris à connaître les travaux du Conseil sur les langues vivantes et contribué à les développer. Ces enseignants ont pu pratiquer ce qu'ils ont appris lors des ateliers et à l'occasion de leurs contacts professionnels avec d'autres participants. Ces contacts ont profité à leurs étudiants et, en fin de chaîne, aux apprenants en langues de toute l'Europe.

Les résultats de ces travaux ont trouvé place dans les nouveaux programmes d'enseignement, dans les cours de formation des enseignants et dans les manuels d'apprentissage des langues. Une grande énergie a été consacrée à la diffusion des conclusions de ces travaux dans les nouveaux Etats membres.

L'élaboration d'instruments solides tels que les niveaux-seuils, le Cadre européen commun de références et toutes les autres publications seront d'une grande aide pour tous les praticiens en ce domaine dans les années à venir.

Des exemplaires du présent texte et de la présentation multimédia sur cédérom peuvent être commandés à l'adresse suivante:

SLO, Institute for Curriculum Development  
M<sup>me</sup> Angela Ligtenberg  
PO Box 2041  
7500 CA Enschede  
The Netherlands  
Tél.: #31.53.4840285  
Fax: #31.53.4840620  
Email: [a.ligtengerg@slo.nl](mailto:a.ligtengerg@slo.nl)

### **System-requirements:**

Pentium 75, 16 Mb Ram  
Window, 3.1. or higher  
CD-ROM drive  
40 Mb of hard-disk space  
Price: Hfl 100 or FF 300

## IV. PHASE I : BILAN ET THEMES PRIORITAIRES

### 1. FORMATION DES ENSEIGNANTS

*Mme Hanna KOMOROWSKA*

La formation des enseignants est un domaine prioritaire qui a été étudié sous deux formes essentielles à savoir:

- comme thème à part entière (par exemple la formation initiale aux ateliers 15 A et 15 B);
- comme dimension transversale de tous les thèmes et secteurs prioritaires du projet.

Une attention particulière a été accordée :

- à la **formation initiale** des futurs enseignants de langues dans les écoles, collèges et universités, et
- à la **formation continue**, pour améliorer la qualité professionnelle des enseignants en exercice.

Les résultats obtenus dans la phase de recherche-développement du projet, complétée par différents réseaux, mettent en évidence la nécessité de pouvoir assurer **une comparabilité et une compatibilité** des programmes de formation des enseignants afin de faciliter la coopération entre les niveaux d'éducation et entre les différents Etats membres.

Les participants ont également insisté sur le besoin d'intégration et de cohérence, éléments indispensables pour clarifier les objectifs de la formation des enseignants à tous les stades et à tous les niveaux ainsi que pour évaluer les programmes, les curriculums, les cursus, les matériels pédagogiques et les résultats obtenus.

Les projets de recherche-développement ont accordé une grande attention aux objectifs de la formation, qui devraient être présentés sous forme de **compétences de base** englobant les éléments linguistiques, pédagogiques, psychologiques et interculturels et garantissant un bon équilibre entre la théorie et la pratique.

Les résultats mettent en évidence l'importance de la **perspective interculturelle** comme moyen de combattre les préjugés, l'intolérance et la xénophobie, non seulement dans la formation des enseignants mais aussi dans l'éducation de leurs élèves.

Les programmes de recherche-développement ont également identifié les savoirs et savoir-faire indispensables pour développer cette **composante socioculturelle** : connaissance factuelle du pays où la langue est utilisée, prise de conscience des spécificités socioculturelles de cette communauté linguistique par rapport à la communauté d'origine de l'étudiant, attitude ouverte à la variété et au changement, et aptitude à analyser, évaluer et sélectionner des matériels authentiques pour la classe de langues vivantes.

En plus des compétences de base, un autre but jugé indispensable pour la formation des enseignants est le renforcement des aptitudes réflexives. Certains réseaux ont conçu et expérimenté des moyens concrets de développer ces aptitudes par **l'observation, l'auto-observation et l'auto-évaluation durant l'enseignement** de manière à permettre aux jeunes enseignants de réfléchir de façon critique sur leurs pratiques en classe et, éventuellement, de pouvoir les modifier en conséquence.

Les groupes ont également étudié la question des stages en accordant une attention particulière au rôle des maîtres en exercice en tant que «mentors» chargés de faciliter le développement professionnel du jeune stagiaire. Les travaux de recherche-développement ont permis de mettre au point des procédures

pour veiller à la qualité du suivi par le maître de stage («mentors») et de définir des mesures visant à accorder à ce dernier un statut approprié et une reconnaissance particulière.

Les travaux réalisés dans le cadre de ce projet ont également permis d'identifier des **méthodes** et des **techniques** capables d'améliorer la formation des enseignants. En particulier, les **nouvelles technologies** peuvent jouer un rôle très intéressant, de même que les **échanges pédagogiques**, notamment s'ils se font au niveau des formateurs d'enseignants, des stagiaires et des étudiants.

Les travaux menés sur l'efficacité et la qualité des programmes de formation des enseignants ont révélé l'intérêt qu'il y avait à s'appuyer sur **l'expérience personnelle d'apprentissage des langues du stagiaire**, qui, en tant que jeune enseignant, parviendra mieux à se «mettre dans la peau» de ses élèves, à améliorer ses propres méthodes dans la classe, en particulier la conduite du cours et la gestion de son temps, le rapport enseignants-élèves, la manière de développer l'autonomie, et de sensibiliser les apprenants à la conscience langagière et culturelle.

D'autre part, ils insistent fortement sur **la nécessité de préparer les stagiaires à enseigner à divers groupes d'âge ainsi qu'à des groupes cibles ayant des besoins variables en apprentissage et en communication.**

La recherche-développement a enfin démontré qu'un programme de formation continue de qualité consiste à maintenir à niveau les aptitudes linguistiques et pédagogiques des enseignants, leur compétence socioculturelle et leurs aptitudes réflexives, mais aussi à les préparer à utiliser pleinement les nouvelles technologies, à promouvoir les échanges pédagogiques et à assumer des fonctions de maîtres de stage («mentors») et/ou de formateurs d'enseignants.

## 2. OBJECTIFS ET ÉVALUATION

### *M. Michael BYRAM*

Dans le *Cadre européen commun de référence* on trouve une description générale de l'usage et de l'apprentissage d'une langue qui les place dans un contexte plus large d'action sociale:

L'usage et l'apprentissage d'une langue, *actions parmi d'autres* (accent ajouté), sont le fait d'un acteur social qui possède et développe des compétences générales, et notamment une compétence à communiquer langagièrement, qu'il met en oeuvre, à travers divers types d'activités langagières lui permettant de traiter des textes (en réception et/ou en production) à l'intérieur de domaines particuliers, en mobilisant les stratégies qui lui paraissent convenir à l'accomplissement des tâches à effectuer. Cette mise en oeuvre contextualisée des compétences générales et singulièrement de la compétence à communiquer contribue à les modifier à leur tour.

Je décrirai ce contexte plus large en faisant allusion au titre du projet dont nous parlons dans cette Conférence. Le contexte est celui d'être citoyen européen, ce qui veut dire être membre d'une société et implique beaucoup plus que la communication langagière qui était jusqu'ici la préoccupation générale de l'enseignement/apprentissage des langues. Etant donné que l'apprenant et l'enseignant visent une compétence plus complexe que la compétence langagière, il est évident que la spécification d'objectifs doit comprendre des objectifs langagiers et aussi des objectifs d'une autre espèce.

Ce changement n'est pas pour autant une simple addition de nouvelles compétences et de nouveaux objectifs. Comme le Rapport final l'indique, il y a eu une révision et un enrichissement du modèle de compétence sur lequel est fondé l'apprentissage des langues. Au lieu du 'native speaker', il faut un 'intercultural speaker' capable d'agir sur le plan social dans un contexte culturel différent, de relativiser ses propres valeurs et pratiques culturelles pour mieux comprendre celles des autres et mettre en relation les siennes et celles des autres.

Ceci dit, comment a-t-on développé la 'spécification des objectifs' prévue au début du projet? La réponse fera allusion à la deuxième partie de la Conférence et au Cadre commun. La question d'objectifs et d'évaluation est étroitement liée au développement du Cadre et aux propositions d'un portfolio. On a développé la 'spécification des objectifs' en trois parties:

- premièrement, dans la production de spécifications d'objectifs langagiers au Niveau seuil pour plusieurs langues et au niveau *Waystage* et *Vantage* pour l'anglais, décrit dans le chapitre 6 du rapport final; ces spécifications permettent de répondre aux questions du chapitre 4 du Cadre qui relèvent des compétences communicatives langagières; en répondant à ces questions pour une situation donnée, on peut établir une liste d'objectifs d'apprentissage;
- deuxièmement, dans l'inclusion dans le Cadre d'une description des 'compétences générales' de l'apprenant / usager, et de questions qui permettent de définir, dans une situation donnée, les objectifs de l'apprenant / usager qui deviendrait un acteur social en tant que citoyen européen;
- troisièmement, en encourageant, dans les ateliers, des expérimentations sur le terrain qui réalisent des objectifs langagiers et généraux de citoyenneté européenne.

Il faut ajouter une deuxième conséquence du changement d'objectifs: la reconnaissance de l'importance des compétences partielles et de la compétence plurilingue et pluriculturelle décrite dans l'étude de Coste, Moore et Zarate. Le citoyen européen a besoin précisément d'une variété et d'une pluralité de compétences qui se modifient au cours de l'existence. (On remarque en passant que le mot 'compétence' doit servir à plusieurs niveaux ce qui ne rend pas facile l'effort d'être clair.)

Une troisième conséquence du changement d'objectifs est révélée quand il s'agit d'apprentissage dans le contexte scolaire. Le développement de compétences générales chez l'apprenant ne peut être la seule responsabilité de l'enseignement de langues, mais doit mener à une collaboration avec d'autres matières (prévue dans l'enseignement bilingue) et à une liaison avec d'autres objectifs, par exemple ceux de l'enseignement de la 'dimension européenne', de l'éducation civique, et des droits de l'homme.

Il reste à ajouter un autre type d'objectif. Dans un contexte de citoyenneté européenne, les besoins langagiers d'action sociale au cours de l'existence sont imprévisibles. Il est donc important que l'apprenant sache comment apprendre de nouveaux domaines d'une langue connue et/ou de nouvelles langues. L'apprenant doit devenir autonome, conscient des processus d'apprentissage et de communication interculturelle. L'objectif 'apprendre à apprendre', de conscientisation des stratégies d'apprentissage et de communication, a été inclus comme les autres objectifs dans le travail des ateliers, dans le Cadre commun et dans les spécifications de niveau seuil.

Passons maintenant à la question de l'évaluation.

Les objectifs servent à planifier l'apprentissage, et aussi à assurer un lien entre enseignement et évaluation. L'une des conclusions d'une réunion sur l'élaboration de programmes et la certification pour le français langue étrangère à Sofia en octobre 1995 a été que les objectifs de l'enseignement ne correspondent pas toujours aux types d'épreuves d'évaluation. Les résultats du projet donnent la possibilité de remédier à ce problème, premièrement dans les ateliers (voir Chapitre 3 du Rapport final), et deuxièmement dans le chapitre 9 du Cadre. En considérant les questions de ce chapitre, les responsables de l'évaluation pourront assurer le lien entre objectifs langagiers et évaluation en tenant compte de l'utilité d'échelles de description de compétences langagières. Deuxièmement, en considérant les expérimentations faites lors des ateliers, ils verront la variété des épreuves et des modes d'évaluation. Quant aux compétences générales, il subsiste, malgré les tentatives de cerner plus précisément les options, la difficulté de définir des descripteurs d'échelles comme indiqué dans le chapitre 8 du Cadre et le besoin de recherche ultérieure dans ce domaine.

Le Rapport final constate :

- premièrement, que le Cadre se présente comme un moyen de rendre l'évaluation plus cohérente, transparente et accessible au public;
- deuxièmement, qu'il y a besoin d'une grande variété de modes d'évaluations - ce qui répond à la demande d'une évaluation multidimensionnelle de la compétence plurilingue et pluriculturelle;
- et troisièmement, qu'il faut des expériences sur le terrain pour développer des techniques d'évaluation.

Il faut se rappeler que, dans le Rapport final, dans le Cadre et dans d'autres documents du projet, on souligne l'importance d'une vue globale de l'apprentissage des langues qui a lieu non seulement à l'école mais aussi avant, en parallèle et après la scolarité obligatoire. Les objectifs que l'apprenant se donne varieront tout au long de son existence et il faut une évaluation qui reconnaisse les acquis de l'apprenant, par exemple dans un portfolio.

Le projet a ainsi répondu à la tâche prioritaire 'la spécification d'objectifs et leur évaluation' à des niveaux aussi bien théoriques que pratiques. Le Rapport final présente des recommandations en ce qui concerne la spécification d'objectifs et le développement de l'apprenant autonome. Il est souligné que la tâche de l'enseignement des langues vivantes doit viser des finalités éducatives qui encouragent des apprenants indépendants à accepter l'altérité, les valeurs et pratiques culturelles de l'autre, qu'il soit à l'extérieur ou à l'intérieur des sociétés dont il est citoyen, national ou européen. C'est une tâche énorme qui est la responsabilité d'un système d'éducation entier, mais qui offre à l'enseignement des langues un rôle capital.

### 3. APPRENDRE À APPRENDRE

*Mme Irma HUTTUNEN*

L'objectif du concept de savoir apprendre («apprendre à apprendre») est de développer l'aptitude des élèves à apprendre de façon plus efficace et à gérer de façon autonome leur propre apprentissage de manière à acquérir, avant la fin de leur scolarité, la motivation, les compétences et la confiance nécessaires pour communiquer en situation réelle avec les langues qu'ils ont apprises, et à aborder en toute confiance l'apprentissage de langues nouvelles (Trim).

Cette approche occupe une place particulière dans les ateliers nouveau style 2, 6, 9 et 13, mais elle a été présente, à un degré ou un autre, dans la majorité des ateliers. Elle a surtout été étudiée dans le contexte de l'enseignement scolaire (primaire, premier et deuxième cycle du secondaire), de l'enseignement professionnel et de l'éducation des adultes, et de la formation des enseignants.

Le changement de modèle ne s'est pas toujours fait facilement mais il a peu à peu porté ses fruits et a motivé les participants tout au long du projet. On observe en conséquence une prise de conscience accrue des processus linguistiques et culturels qui sont en jeu dans l'apprentissage, tant chez les apprenants que chez les enseignants. Désormais, on accorde moins d'importance aux caractéristiques linguistiques à proprement parler et plus au contenu de l'apprentissage et au sens qu'il revêt. La planification de l'enseignement devient plus globale, mais aussi plus cohérente et plus transparente pour les élèves comme pour les personnes extérieures. Les apprenants deviennent capables d'organiser leur apprentissage, de réfléchir sur ses processus et d'en parler. Le projet a débouché sur la mise en place d'une coopération ou de réseaux qui permettent les échanges d'idées et d'expériences entre des apprenants et des enseignants de même langue ou de langues différentes, aux niveaux local, national et international.

Pour le niveau scolaire surtout, mais aussi dans la formation professionnelle et l'éducation des adultes, le développement du concept d'apprendre à apprendre et de la compétence communicative dans la langue cible a souvent été perçu comme faisant partie intégrante de l'apprentissage d'une langue étrangère. La plupart des enseignants y ont vu un instrument efficace d'enseignement et d'apprentissage de la langue cible : en effet, la prise en compte des besoins des apprenants introduit une certaine variété et renforce la motivation. Certains enseignants font de ce concept le principal objectif de leur enseignement.

Cette approche se retrouve dans les programmes d'enseignement de la manière suivante:

- l'apprentissage repose essentiellement sur un contenu et propose comme point de départ un thème ou un problème;
- les apprenants choisissent entre les différentes options qui leur sont offertes, ou élaborent leurs propres propositions/thèmes/projets;
- il s'agissait souvent de l'enseignement de stratégies socio-linguistiques et aussi de communication et de négociation;
- la présentation plus ou moins systématique de stratégies métacognitives (planification, coopération, évaluation et appréciation des projets réalisés), mais aussi cognitives, sociales et affectives pour développer la conscience de soi et la confiance en soi;
- des supports pédagogiques très divers, soit authentiques (matériels obtenus par télématique, télévision, etc), soit réunis ou élaborés par les enseignants et/ou les apprenants, sont utilisés de diverses manières pour atteindre différents objectifs;
- les études soigneusement préparées en commun, et les visites et les séjours à l'étranger permettent de pratiquer la langue, la culture et la communication, et de développer le savoir apprendre.

Dans la formation des maîtres, certains projets ont surtout porté sur la formation initiale mais la plupart se sont intéressés à la formation continue. Certaines descriptions du déroulement de l'enseignement en classe contiennent des réflexions utiles sur le développement professionnel des enseignants.

Quelques projets concernant la formation initiale des maîtres montrent comment se présente le concept d'apprendre à apprendre dans les études théoriques et comment, simultanément ou plus tard, il se concrétise à l'occasion de séminaires et d'ateliers destinés aux étudiants, avant d'être pratiqué en classe. D'autres montrent comment des étudiants ont poursuivi des études théoriques de linguistique dans un sens autodirigé: ils planifiaient eux-mêmes leur apprentissage, y réfléchissaient par la suite et l'évaluaient dans des carnets de bord.

Les projets sur la formation continue ont porté sur le développement professionnel des enseignants:

- conscience de soi, confiance en soi et indépendance, pour développer ensuite l'autonomie de l'apprenant;
- sensibilisation aux stratégies socio-linguistiques et communicatives, notamment aux aptitudes à la négociation et à la remédiation;
- développement des compétences et stratégies métacognitives, cognitives, sociales et affectives;
- attitudes et aptitudes permettant la coopération avec les apprenants et les autres enseignants;
- étude théorique des problèmes en jeu et mise en pratique dans des groupes d'enseignants y compris collaboration, notamment au niveau de la planification et de l'évaluation, et mise en œuvre des plans décidés en classe.

Les programmes de formation continue semblent porter leurs fruits pour au moins quatre raisons:

- ils durent suffisamment longtemps pour permettre aux enseignants et à leurs élèves de mettre en place le processus de changement et d'adopter une nouvelle manière de penser;
- la présence d'un élément théorique permet de comprendre les processus et d'appuyer le travail mené par les enseignants auprès de leurs élèves;
- le soutien des collègues dans les groupes d'enseignants et dans les réseaux constituent une aide appréciable;
- les coordonnateurs des projets apportent leur soutien aux enseignants sous de multiples formes.

Le succès des projets menés dans le cadre de cette série d'ateliers apparaît avec évidence dans le fait que, parmi les enseignants qui y ont participé, beaucoup ont trouvé la motivation nécessaire pour poursuivre leur travail de recherche dans de nouveaux contextes nationaux ou internationaux.

#### **4. EDUCATION BILINGUE: CONTEXTES PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE**

*M. Medwin HUGHES*

Le rôle de l'éducation bilingue dans les contextes préscolaires et primaires a été abordé par le projet langues vivantes dans le cadre des Ateliers 5A et 5B, tenus au Pays de Galles et en Slovénie. Ces ateliers se sont surtout intéressés à l'enseignement bilingue, à l'apprentissage très précoce des langues, aux programmes d'immersion et aux langues des communautés ethniques, en se concentrant sur les thèmes suivants:

1. les incidences linguistiques et culturelles d'un fonctionnement en deux langues;
2. les objectifs et méthodes adaptés à l'âge, à l'expérience et aux situations linguistiques des apprenants bilingues;
3. l'interface entre le préscolaire et le primaire pour les apprenants bilingues;
4. l'utilisation des médias dans l'enseignement des langues dans un contexte bilingue;
5. la formation initiale et continue des enseignants bilingues du primaire;
6. les aspects éducatifs et socioculturels de l'éducation bilingue, notamment dans l'optique particulière de la situation des minorités dans une société démocratique.

Une attention particulière a été accordée, dans ces ateliers, aux recommandations de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.

Les thèmes abordés ont permis aux participants d'examiner un certain nombre de concepts et de modèles liés à l'enseignement bilingue. Les présentations des intervenants et les programmes de recherche-développement ont permis de dresser collectivement un bilan de la situation et de partager l'expérience ou les compétences acquises sur certaines questions fondamentales comme la conception des programmes, la méthodologie ou la formation des maîtres.

Les résultats de l'atelier ont clairement montré que l'approche de l'enseignement des langues préconisé par le Conseil de l'Europe avait influencé directement ou indirectement la conception des cursus, l'élaboration des matériels pédagogiques et la formation des maîtres dans les contextes de bilinguisme en Europe. Cela est particulièrement vrai pour les attitudes et les méthodes pédagogiques désormais en usage dans l'enseignement primaire: apprentissage fondé sur l'expérience, styles pédagogiques interactifs ou promotion de l'autonomie de l'apprenant, par exemple.

Les discussions de ces deux ateliers ont mis en évidence la grande diversité de l'enseignement bilingue en Europe, qui concerne notamment:

1. la formation initiale et continue des enseignants;
2. l'importance accordée à la promotion d'une seconde ou d'une troisième langue à l'intérieur du programme scolaire;
3. les implications socioculturelles de l'enseignement bilingue.

Les participants ont souligné l'importance d'encourager l'éveil aux langues dès le plus jeune âge, le besoin d'un continuum linguistique entre le préélémentaire et le primaire et la nécessité de définir des objectifs et des méthodes adaptés à l'âge, à l'expérience et aux situations linguistiques des enfants bilingues. Il est apparu avec évidence que l'enseignement des langues devait être intégré dans le programme d'enseignement afin de garantir la plus grande harmonisation possible du cursus scolaire. Les expériences menées dans le cadre du programme d'action interateliers et les discussions tenues au sein des groupes de travail lors des deux ateliers ont bien montré la nécessité de veiller à ce que la sensibilisation, l'éveil et l'apprentissage proprement dit constituent un programme cohérent d'apprentissage pour les enfants à cet âge précoce.

Les ateliers ont souligné aussi l'intérêt de l'éducation interculturelle dans les contextes bilingues, et leurs recommandations insistent sur l'importance de préparer les enseignants bilingues à s'adapter à des contextes de compréhension interculturels. Ces enseignants doivent être conscients de la dimension culturelle de l'enseignement de deux langues et de la nature biculturelle de la société afin que l'évolution linguistique puisse s'accompagner d'une «enculturation» appropriée. L'enseignant bilingue doit bien connaître les coutumes et habitudes de deux, voire de trois, cultures.

Les ateliers ont mis en relief l'importance du soutien à la formation initiale et continue des enseignants bilingues. Ce soutien doit être renforcé notamment par des stages de formation continue qui permettent de développer les compétences requises dans l'enseignement bilingue. Les participants se sont intéressés tout particulièrement au contenu de la formation des enseignants et ont accordé une grande attention au développement du sens critique par rapport aux programmes d'enseignement: aptitude à évaluer les programmes, à prendre des décisions sur l'utilisation des textes, à évaluer les cadres d'orientation ou les directives et à renforcer l'autonomie de l'apprenant.

Compte tenu des résultats des Ateliers 5A et 5B, il a été recommandé d'approfondir le travail sur plusieurs thèmes prioritaires, à savoir:

1. la recherche en classe dans les contextes bilingues, en s'attachant à la sensibilisation à l'apprentissage de la langue, à l'efficacité des méthodes pédagogiques, à l'élaboration de matériels pédagogiques bilingues et au développement de la sensibilité interculturelle;
2. la continuité systématique des expériences d'apprentissage entre les contextes bilingues préélémentaires et primaires;
3. le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants.

Il a été proposé que ces thèmes soient abordés dans le cadre d'une collaboration internationale reposant sur l'Organisation d'ateliers et la mise en place de réseaux électroniques. La nécessité de collaborer dans le domaine de la formation des enseignants revêt une importance particulière. Le but de la formation bilingue doit être de réaliser une Europe de qualité dans laquelle les compétences et la créativité des enseignants soient encouragées, et qui respectent la riche diversité des traditions éducatives. Il convient de créer pour les enseignants des possibilités de coopération afin de garantir la valeur éducative de l'enseignement et de la formation bilingues dans les contextes préélémentaires et primaires.

## 5. EDUCATION BILINGUE: LA LANGUE ÉTRANGÈRE COMME MOYEN D'ENSEIGNER DES MATIÈRES NON LINGUISTIQUES

*M. Eike THÜRMANN*

L'utilisation d'une langue étrangère comme véhicule de la communication dans l'enseignement de sujets comme l'histoire, la géographie, l'économie ou la biologie, fait partie des quelques innovations capables d'apporter à l'éducation une valeur ajoutée.

Avec l'édification en cours d'une nouvelle "maison européenne" dans laquelle les personnes se déplacent librement d'une "pièce" à une autre, les spécialistes et les parents sont de plus en plus séduits par les concepts éducatifs susceptibles d'améliorer la qualité de l'apprentissage des langues. Or, c'est précisément ce que permet l'utilisation d'une langue étrangère comme moyen d'enseignement de disciplines non linguistiques. Cette solution permet en effet de renforcer les compétences en langues sans augmenter la charge d'enseignement hebdomadaire globale et, de façon miraculeuse, sans qu'il y ait baisse notable de la réussite dans l'enseignement des matières concernées. Dans son Rapport final sur les activités du Groupe de Projet (1989-1996), John Trim estime que la vie de l'éducation bilingue est riche de promesses, car elle «crée un contexte d'utilisation authentique et donne à la matière enseignée (et à l'établissement) une perspective internationale intéressante». L'atelier 12 du Conseil de l'Europe avait pour objectif d'identifier, d'encourager et de comparer les expériences menées dans les pays membres sur ces conceptions de l'enseignement bilingue afin de pouvoir procéder à une évaluation en profondeur.

Comme le montre clairement le Rapport final, les ateliers 12A et 12B (Allemagne / Luxembourg) ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des Etats membres. Ils ont permis en particulier de réunir des données et de réaliser une cartographie des expérimentations scolaires qui dresse un subtil bilan des pertes et profits observés dans les projets pilotes d'éducation bilingue. Les douze projets multilatéraux de recherche-développement entrepris entre les deux ateliers ont produit des résultats substantiels sur différents aspects de la question : le cadre organisationnel, les apprenants, les enseignants, les écoles, les méthodes, les supports pédagogiques.

Comme il n'est pas possible ici d'analyser en détail les conclusions des deux ateliers et de leurs projets de recherche-développement, j'évoquerai trois thèmes fondamentaux:

- a) les programmes bilingues comme composante de l'enseignement général;
- b) les apprenants, les enseignants;
- c) les objectifs, la méthodologie et le cadre organisationnel.

### **a) Les programmes bilingues comme composante de l'enseignement général**

La vaste majorité des pays européens ont mis sur pied des programmes d'éducation bilingue, mais ceux-ci s'adressent en général à une minorité d'élèves (à l'exception notable du Luxembourg, pays trilingue). De toute évidence, la situation professionnelle et linguistique de la majorité des Etats membres ne permet pas de généraliser tout de suite l'éducation bilingue dans l'enseignement général. Les spécialistes reconnaissent que le contexte plus ou moins monolingue de la plupart des systèmes éducatifs nationaux exige, si l'on veut sauvegarder la qualité de l'éducation bilingue, une infrastructure saine: formation des enseignants, programme d'enseignement, supports pédagogiques, méthodologie de l'aide linguistique dans la classe non linguistique, critère d'évaluation, etc. Certains Etats membres commencent à mettre en place l'infrastructure nécessaire, et l'atelier 12 du Conseil de l'Europe a contribué de façon notable à cette évolution. Dans ces pays (Autriche, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Russie, Suède et récemment, Pays-Bas), le nombre d'établissements possédant des sections bilingues augmente régulièrement. Toutefois, à l'heure actuelle certains Etats membres d'Europe de l'Est (notamment les Etats Baltes) semblent privilégier l'approfondissement et la consolidation des méthodes habituelles

d'enseignement des langues vivantes et ils n'envisagent pas pour le moment de généraliser les programmes bilingues.

### **b) Apprenants, enseignants**

L'atelier 12 et les activités de recherche interateliers ont montré de façon convaincante que les programmes bilingues n'étaient pas élitistes et qu'ils pouvaient être adaptés pour répondre aux besoins de groupes aux aptitudes mélangées, et même d'apprenants lents ou moins doués, comme l'ont prouvé certaines expériences menées en Autriche ou dans certains Länder allemands.

Une étude approfondie conduite auprès d'anciens élèves d'écoles bilingues franco-allemandes sur une période de près de vingt ans révèle une grande satisfaction du côté des apprenants. Les jeunes Allemands et Allemandes ne signalent aucun obstacle sérieux à l'apprentissage dans les matières enseignées par le biais du français, et ils insistent d'une façon quasi unanime sur l'utilité des compétences solides qu'ils ont acquises en français. Les programmes bilingues peuvent tout à fait entrer dans l'enseignement général à condition qu'ils soient orientés vers les besoins des apprenants et que les enseignants soient préparés aux problèmes que pose l'enseignement d'une matière dans une langue étrangère. La plupart des élèves seraient prêts à étudier une matière dans une langue étrangère, mais, à l'heure actuelle, seule une minorité d'enseignants est capable d'utiliser une langue étrangère comme moyen d'enseignement de leur discipline. Il existe indéniablement des besoins à remplir - qualifications supplémentaires (langue de spécialité), méthodologie d'assistance linguistique dans l'enseignement d'une matière et de supports logistiques supplémentaires (manuels scolaires, manuels pour enseignants et contenu des programmes) - pour garantir le succès des programmes bilingues.

### **c) Objectifs, méthodologie et cadre organisationnel**

En ce qui concerne les objectifs d'enseignement et les priorités méthodologiques, la plupart des activités de recherche-développement ont suivi des orientations comparables. Les spécialistes ne s'intéressent pas tant à «faire plus de la même chose» mais, c'est-à-dire à développer les aptitudes communicatives interactionnelles de base telles qu'elles sont enseignées dans les classes de langue vivante, mais plutôt: (a) à la possibilité de cultiver l'utilisation d'une langue étrangère comme instrument grâce auquel les jeunes organisent leur propre apprentissage; (b) à la possibilité d'introduire une dimension interculturelle dans l'enseignement de leur matière. Cette aptitude à employer une langue étrangère comme outil de travail et cette compétence communicative interculturelle profonde figurent parmi les qualifications fondamentales sur lesquelles s'édifiera l'Europe nouvelle.

En ce qui concerne le cadre organisationnel de l'éducation bilingue, on observe une énorme diversité, due à plusieurs facteurs: présence/absence de sélection, âge où commence l'enseignement bilingue, classes hétéro/homogènes, étendue du programme (nombre de matières) enseigné en langue étrangère, préparation/renforcement par un enseignement complémentaire, procédures et normes d'évaluation, rôle des enseignants locuteurs natifs dans le programme, etc. Pour le moment, il ne semble pas qu'il émerge une forme normalisée d'éducation bilingue, mais, curieusement, les spécialistes qui ont réfléchi sur cette question lors des ateliers 12A et 12B y ont vu une chance plutôt qu'un obstacle, et ils penchent actuellement pour une expérimentation portant sur des modèles d'organisation aussi variés que possible, qui prévoient notamment des approches plus flexibles (par exemple unités bilingues modulaires occasionnellement enseignées dans les différentes matières du programme au lieu d'un enseignement bilingue limité à une, deux ou trois matières en continu).

Pour résumer l'expérience de l'atelier 12, les programmes bilingues semblent avoir prouvé leur valeur dans l'enseignement général en Europe, mais ils ont aussi un coût. Les nombreux projets menés dans toute l'Europe doivent être soutenus, aidés, encouragés et mieux connus du public. Des investissements s'imposent dans la formation initiale et continue des enseignants et il importe de mettre en place des réseaux: (a) pour les établissements qui gèrent des programmes bilingues afin qu'ils puissent surmonter

les obstacles qu'ils rencontrent quotidiennement; (b) pour les institutions chargées de mettre sur pied l'infrastructure nécessaire à l'introduction de programmes bilingues dans l'enseignement général. Un réseau européen se constitue actuellement grâce aux efforts communs de "the European Platform for Dutch Education" pour l'enseignement du néerlandais et de diverses institutions de Finlande, Grande-Bretagne et Allemagne. En 1996, "the European Platform" a accueilli une conférence internationale sur l'enseignement bilingue, et un rapport a été publié sur la situation de l'éducation bilingue dans plusieurs pays européens (Autriche, Belgique, Grande-Bretagne, Finlande, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas et Suède). Cette conférence a conduit à créer le réseau Euroclit (Content and Language Integrated Classrooms: a European Network for Plurilingual Education) qui dispose d'un site WWW et d'une revue (qui, l'un et l'autre, devraient être opérationnels en janvier 1997). Ces activités bénéficient du soutien de la Commission européenne.

## 6. L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS L'ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DES LANGUES

*Mme Lis KORNUM*

Plusieurs ateliers et séminaires sur ce thème ont eu lieu dans le cadre du Projet Langues Vivantes du Conseil de l'Europe. Les buts et les objectifs ont été de sensibiliser les professeurs de langues aux avantages - et dangers - qu'offrent les technologies nouvelles. Un sujet commun de toutes ces rencontres a été de trouver des solutions aux problèmes techniques, économiques et pédagogiques qui empêchent l'intégration des nouveaux médias dans l'enseignement traditionnel des langues.

Au cours des ateliers, les participants ont eu la possibilité, non seulement d'être familiarisés aux différents moyens informatiques, mais également de les utiliser et - dans certains cas - de développer des matériels et des méthodologies pour l'insertion pédagogique de ces outils.

L'évaluation des matériels informatiques a joué un rôle central dans tous les ateliers. La conception d'applications informatiques destinées à l'enseignement des langues devrait être fondée sur des principes pédagogiques et didactiques et non sur des considérations technologiques.

La formation initiale et continue des professeurs de langues dans ce domaine est essentielle pour vaincre l'inertie et - parfois - l'animosité chez beaucoup de professeurs de langues envers les technologies nouvelles. Plusieurs sous-projets ont fourni des exemples de bonne pratique dans les centres de formation des différents pays et les participants ont profité des contacts faits au cours des ateliers pour inviter des collègues aux séminaires et colloques nationaux.

Les ateliers "nouveau style" ont été particulièrement réussis, puisque les participants ont pu collaborer entre l'atelier A et l'atelier B. Bien qu'ils aient rencontré de nombreux obstacles, soit à cause de manque de financement, soit pour des raisons technologiques, les ateliers 7 et 9 ont réussi à produire des matériels innovateurs et à établir des réseaux télématiques entre les participants. Ce contact a continué après les ateliers. Plusieurs projets, nationaux et internationaux, ont profité de l'expertise des personnes de ressources à distance.

Avec la télématique le professeur peut introduire, non seulement des matériels authentiques dans la salle de classe, mais également des personnes et des opinions pertinentes au thème en question. Dans les boîtes électroniques on trouve presque tous les jours des demandes de contributions à des téléconférences, des journées "européennes", des journaux électroniques etc.

Durant les ateliers, les participants ont travaillé avec une gamme de supports et matériels multimédia destinés à l'enseignement des langues. Les CD-ROM authentiques, produits pour d'autres matières comme l'histoire, la religion, la géographie, la littérature, et l'art offrent des possibilités attirantes pour faire des projets interdisciplinaires que plusieurs professeurs ont déjà exploités.

Outre un niveau élevé d'interdisciplinarité, un autre aspect très positif des ateliers a été la collaboration entre les différents secteurs des systèmes éducatifs. Les problèmes d'une intégration pédagogique des nouvelles technologies dans l'enseignement des langues sont assez semblables, et puisqu'il y a toujours une certaine mobilité des professeurs d'un système à l'autre un tel contact ne pourra que bénéficier à l'enseignement en général.

Grâce à la télématique, beaucoup de ces projets sont accessibles aux professeurs plus éloignés et moins favorisés. Le courrier électronique ne demande qu'un équipement assez simple, par conséquent plusieurs formateurs, enseignants et apprenants de telles régions ont pu participer à des projets intéressants à distance pendant qu'ils développent leur propre infrastructure.

Or, il faut souligner que l'enseignement d'une langue étrangère ne se fait pas uniquement à distance. Tous les projets mentionnés montrent l'importance des rencontres face à face. Les échanges éducatifs, les visites dans d'autres pays, ne pourront jamais être remplacés par le courrier électronique ou un CD-ROM. Mais par contre les nouveaux médias sont excellents comme préparation à de tels échanges. On profite davantage d'une visite à l'étranger si on a eu la possibilité de s'informer et de poser des questions aux futurs interlocuteurs en avance.

Pour conclure: Les expériences montrent clairement que - avec la formation nécessaire et des conditions de travail satisfaisantes - les professeurs de langues sont capables et intéressés d'exploiter les nouvelles technologies, afin de créer un enseignement de langues actualisé et différencié, motivant pour les apprenants. Le nouveau programme du Conseil de l'Europe doit promouvoir une telle intégration dans tous les programmes de l'enseignement des langues.

## 7. LIENS ET ÉCHANGES ÉDUCATIFS

### *M. Alf Olav HAUGEN*

Le symposium de Sintra, en 1989, a fait de la place des liens et échanges éducatifs dans les programmes d'enseignement l'un de ses six thèmes prioritaires. Lors d'une série de réunions intergouvernementales organisées dans le cadre du Réseau du Conseil de l'Europe sur les liens et échanges scolaires (réseau créé en 1991), les représentants des Etats membres ont examiné les différentes manières de mettre en oeuvre la "pédagogie des échanges".

Les buts et objectifs des ateliers 18A et 18B, organisés respectivement par la Norvège et par le Portugal, ont été de dresser un état des lieux sur la pratique de la pédagogie des échanges, d'étudier différentes façons d'intégrer cette dimension dans les programmes scolaires, et d'identifier des besoins et des stratégies pour assurer la réussite des échanges dans l'enseignement secondaire général et dans l'apprentissage des langues à orientation professionnelle.

Les conclusions des six projets de recherche-développement mis en place à Lillehammer en octobre 1995 ont été présentées à Sesimbra en décembre 1996. On peut les regrouper en trois grandes rubriques:

#### A. L'administration scolaire

L'un des groupes de projet s'est intéressé aux problèmes que rencontrent les administrations scolaires dans l'organisation des échanges; il recommande en conclusion que les administrations:

- se chargent à tous les niveaux d'intégrer la pédagogie des échanges dans les programmes d'enseignement;
- adoptent une culture d'établissement qui contribue à institutionnaliser les liens et échanges scolaires;
- appliquent les lignes directrices (voir "manuel" ci-dessous) concernant la coopération et la création de réseaux avec des établissements situés dans des pays étrangers;
- acceptent la responsabilité de collecter et de communiquer les informations;
- adoptent une méthode pour promouvoir et évaluer les liens et échanges scolaires.

#### B. Formation des enseignants

Deux projets de recherche-développement se sont attachés à élaborer de nouveaux modules pour la formation initiale et continue; ils visent à motiver les enseignants de langue et à les sensibiliser à la pédagogie des échanges. De nouveaux modules de formation initiale ont déjà été appliqués en Suisse et en Norvège; ils méritent d'être connus et soutenus. Les participants recommandent:

- que des conditions favorables soient créées pour mettre en place une formation axée sur la pédagogie des échanges;
- que des enseignements sur ce sujet figurent dans la formation des enseignants et bénéficient d'une reconnaissance officielle;
- que les échanges fassent partie intégrante du programme officiel, qu'il s'agisse d'échanges virtuels (courrier électronique) ou réels; cette réalité doit être prise en compte dans la formation des enseignants;
- que soit encouragée la formation des enseignants de matières non linguistiques par des possibilités de séjours à l'étranger qui leur permettent de développer leurs compétences linguistique et d'accroître leur sensibilité aux différences culturelles.

### C. Echanges et projets éducatifs communs

Ce dernier aspect est abordé dans le cadre d'un ambitieux programme de recherche-développement qui n'en est qu'au stade initial. Ses objectifs sont d'améliorer les compétences réceptives et productives en stimulant un intérêt pour les langues moins répandues et moins enseignées (LWULWT ou "less widely used

-less widely taught languages") par le biais d'échanges de contes et légendes populaires. Des réseaux et des sous-groupes ont été mis en place à cette fin. Le groupe que recommande:

-que les projets éducatifs communs bénéficient d'un statut officiel et soient reconnus par une certification;

-qu'une attention particulière soit accordée aux langues moins répandues en tant que compléments utiles à une première langue étrangère; il est souhaitable de promouvoir le plurilinguisme et le multiculturalisme en travaillant avec diverses langues des pays participants et pas seulement en se limitant à une grande langue de communication internationale.

### D. Manuels

Parmi les projets de recherche-développement menés à terme et présentés au Portugal en décembre, j'aimerais attirer votre attention sur deux manuels consacrés aux échanges, l'un s'adressant aux élèves, l'autre aux enseignants.

Le premier, intitulé "Primus", est un manuel pour les élèves qui réunit des informations, des conseils pratiques, des exercices et du vocabulaire en rapport avec des séjours à l'étranger. Il est destiné à servir avant, pendant et après un échange pour faciliter les préparatifs et le contact avec une nouvelle culture.

Les "Orientations d'ordre pratique, administratif et organisationnel" sont un ensemble de lignes directrices visant:

-à aider les enseignants de langues vivantes et d'autres matières à organiser des échanges avec d'autres pays;

-à motiver les enseignants et à leur donner la confiance en eux nécessaire pour qu'ils puissent prendre l'initiative d'échanges;

-à créer une structure pour la mise en place d'un travail d'équipe parmi les enseignants.

Il présente un modèle sur lequel les pays et les écoles peuvent asseoir leur pratique. Il donne également des informations de base à l'intention des parents, des familles d'accueil et des élèves, et des renseignements utiles sur les questions de responsabilité, les règles de sécurité à observer, les codes de conduite, les contrats et les assurances.

Les rapports des groupes de projet témoignent de l'enthousiasme et de l'engagement qui ont caractérisé les ateliers 18A et 18B. Il est étonnant de voir tout ce qui a été réalisé en si peu de temps, et comment les intentions des groupes ont pris forme dans des projets dynamiques qui méritent qu'on les défende et qu'on les fasse connaître. Des réseaux secondaires et des projets individuels ont également vu le jour, et les ressources locales ont été exploitées dans le sens d'un renforcement de cette dynamique.

Des mesures modestes mais importantes ont été prises pour renforcer les liens entre les pays et améliorer les conditions de travail en commun. Nous en sommes arrivés à prendre conscience que les liens et échanges scolaires, convenablement préparés et organisés, "sont un élément souhaitable et réalisable, et même indispensable, pour préparer les jeunes à vivre dans une Europe démocratique, plurilingue et pluriculturelle. Il importe de prendre en haut lieu des initiatives en ce sens et de renforcer le sentiment de poursuivre un but commun tout en croyant en la mission internationale de l'éducation" (Trim).

Concernant les recommandations et options pour l'action future, je renvoie aux pages 73 et 74 du rapport final.

## **V.PHASE II:DEVELOPPER LES INSTRUMENTS DE COOPERATION EUROPEENNE: CADRE EUROPEEN COMMUN ET PORTFOLIO EUROPEEN DES LANGUES**

### **1.Introduction générale, M. Joseph SHEILS, Chef de la Section des Langues Vivantes du Conseil de l'Europe**

Nos discussions, lors de cette Phase II de la Conférence, vont porter sur la proposition du Cadre européen commun et sur l'étude de faisabilité d'un Portfolio européen des langues.

Je voudrais, en guise d'introduction aux interventions de mes collègues Ingeborg Christ et Brian North, situer les travaux concernant ces instruments.

Je souhaite aussi profiter de cette occasion pour remercier les auteurs pour le travail de très haute qualité qu'ils ont réalisé.

#### **Cadre européen commun**

La proposition d'un Cadre européen commun a été élaborée par une petite équipe d'auteurs sous la direction d'un groupe de travail constitué de représentants du monde de l'enseignement des langues. La Commission Européenne a également participé à ce groupe et nous avons grandement bénéficié de la coopération d'importantes instances travaillant dans le contexte du programme LINGUA.

Le Cadre européen commun proposé aujourd'hui est maintenant dans sa seconde version provisoire, après une large consultation sur le terrain. Les personnes ayant répondu au questionnaire qui accompagnait le Cadre représentent tous les secteurs et toutes les fonctions dans l'enseignement des langues. La réaction était très positive, et la base philosophique et théorique du Cadre a été approuvée à une écrasante majorité. Certes, comme il est normal dans tout débat scientifique, certains spécialistes auraient préféré une autre approche théorique. Les suggestions concrètes d'amendements faites par les personnes ayant répondu ont été prises en considération toutes les fois possibles dans la préparation du second projet de Cadre.

Nous avons par conséquent suffisamment confiance dans la version révisée de la proposition de Cadre qui a reçu le soutien d'une partie substantielle du monde de l'enseignement des langues - pour que nous procédions à l'expérimentation sur le terrain si cela s'avère approprié.

Le Cadre est un système ouvert et dynamique qui évoluera avec sa mise en oeuvre. Il faut souligner qu'il n'a jamais été question d'imposer un instrument. Il n'est pas question non plus de diffuser un instrument qui n'a pas fait ses preuves en pratique. Nous souhaitons que les personnes qui travaillent dans divers contextes éducatifs l'expérimentent, avec ses imperfections, et nous fassent connaître en retour leur expérience en vue d'éventuels amendements.

Des Guides destinés à différentes catégories d'utilisateurs spécialisés ont été préparés afin d'apporter une aide dans ce processus. Il s'agit, dans l'étape présente, de projets préliminaires de guides. Si l'expérimentation sur le terrain se poursuit, les Guides évolueront et, tout comme le Cadre, seront révisés durant ce processus. D'autres pourraient être commandités et un guide général est envisagé.

#### **Qu'attend-on de la Conférence dans sa Phase II pour ce qui concerne le Cadre?**

L'objectif de cette Conférence n'est pas de décider si cette proposition de Cadre est suffisamment exhaustive ou parfaite en théorie (même si cet objectif pouvait être atteint).

Par contre, la Conférence devrait indiquer

- si le Cadre, dans son état actuel, peut se prêter à une expérience sur le terrain comme base de réflexion par les différents utilisateurs dans leur pratique courante;
- s'il présente un point de départ utile pour un système ouvert et dynamique pour la description cohérente et transparente d'objectifs, de méthodes et de compétences;
- s'il facilite un échange d'informations plus efficace entre tous les partenaires dans l'enseignement et l'apprentissage des langues.

### **Portfolio européen des langues**

Les commissions examineront également les résultats de l'étude de faisabilité réalisée simultanément par des experts commandités d'une part, et par un Projet National suisse d'autre part; ce dernier avait été constitué à la suite du symposium intergouvernemental tenu à Rüschlikon, qui avait lancé les travaux sur le Cadre, et, par conséquent, sur un Portfolio européen des langues.

Les Suisses ont expérimenté leur Portfolio sur le terrain et aussi bien les enseignants que les apprenants se sont montrés extrêmement positifs. Il offre une solution flexible et pratique aux problèmes de la mobilité éducative et professionnelle dans un système administratif décentralisé. L'expérience suisse sert d'indication quant à la précieuse fonction qu'un Portfolio pourrait avoir dans d'autres Etats membres du CDCC.

Le Groupe de Projet Langues vivantes a reçu les propositions de Portfolio contenues dans le document CC-LANG (97)<sup>1</sup> et a convenu qu'un Portfolio était faisable, approuvant ainsi les conclusions des auteurs de ces études.

Un Portfolio européen des langues pourrait augmenter la motivation de l'apprenant en reconnaissant et en développant l'apprentissage plurilingue et les expériences pluriculturelles d'une manière plus flexible que ne le font les formes habituelles d'évaluation. Des niveaux plus modestes - ainsi que des compétences partielles - pourraient ainsi être reconnus d'une manière appropriée.

Il est évident qu'il faut développer davantage ces travaux, et il reste d'importantes questions d'ordre logistique, financier et linguistique à résoudre.

La tâche de cette Conférence est cependant de décider si les propositions présentent assez d'intérêt pour justifier des études et des développements plus poussés.

Etant donné que la forme et la fonction d'un Portfolio pourrait bien varier d'un secteur éducatif à un autre, il serait souhaitable que chaque Commission examine plus particulièrement les propositions proches du secteur éducatif en question.

### **Conclusion**

Les conclusions et recommandations de la Conférence seront significatives dans les décisions du Conseil de la Coopération Culturelle et de son Comité de l'Education en ce qui concerne les futures actions éventuelles concernant ces instruments.

## **2. Les Langues vivantes: apprendre, enseigner, évaluer. Un Cadre européen commun de référence**

*M. Brian NORTH*

### **Historique**

A la suite de la recommandation du symposium intergouvernemental de Rüschlikon, en 1991, intitulé «Transparence et cohérence dans l'apprentissage des langues en Europe: objectifs, évaluation et certification», un groupe de travail a été constitué en 1993 pour élaborer un cadre européen commun de référence pour l'apprentissage et l'enseignement des langues en Europe.

Le symposium de Rüschlikon a estimé que ce cadre commun devait être suffisamment exhaustif, transparent et cohérent.

Par "suffisamment exhaustif", nous entendons que le cadre européen commun spécifie toute la gamme des savoirs linguistiques, des savoir-faire langagiers et des emplois de la langue. Il devra distinguer les diverses dimensions considérées dans la description d'une compétence langagière, et fournir une série de points de référence (niveaux ou échelons) permettant d'étalonner les progrès de l'apprentissage. Il convient de garder à l'esprit le fait que le développement de la compétence à communiquer prend en compte des dimensions autres que purement linguistiques (par exemple, sensibilisation aux aspects socioculturels, imaginatifs et affectifs, aptitudes à apprendre à apprendre, etc.).

Par "transparent", nous voulons dire que les informations doivent être clairement formulées et explicitées, accessibles et facilement compréhensibles par les intéressés.

Il faut entendre par "cohérent" le fait que l'analyse proposée ne comporte aucune contradiction interne. En ce qui concerne les systèmes éducatifs, la cohérence exige qu'il y ait des rapports harmonieux entre leurs éléments:

- l'identification des besoins;
- la détermination des objectifs;
- la définition des contenus;
- le choix ou la production de matériaux;
- l'élaboration de programmes d'enseignement/apprentissage;
- le choix des méthodes d'enseignement et d'apprentissage à utiliser;
- l'évaluation et le contrôle.»

En outre, le symposium a estimé que le cadre commun devait être «ouvert et flexible de façon à pouvoir être appliqué à des situations particulières moyennant les adaptations qui s'imposent».

Un projet de proposition a été élaboré par un sous-groupe auteur en 1994-1995 et diffusé pour consultation dans les Etats membres au printemps 1996. Les retours d'information sur la proposition ont été très positifs, et un certain nombre de suggestions ont été faites pour améliorer le document; elles ont été prises en compte dans le projet 2 de proposition diffusé au cours de la présente conférence.

### **Fonctions**

Les fonctions envisagées pour le Cadre commun de référence comprennent notamment la planification des programmes d'apprentissage des langues, de la certification en langue et de l'apprentissage autodirigé. Le symposium de Rüschlikon a conclu que ce cadre commun était souhaitable afin de:

- a) promouvoir et faciliter la coopération entre les établissements d'enseignement de différents pays;
- b) asseoir sur une bonne base la reconnaissance réciproque des qualifications en langue;

- c) aider les apprenants, les enseignants, les concepteurs de cours, les organismes de certification et les administrateurs de l'enseignement à situer et à coordonner leurs efforts.

Le Cadre peut être conçu comme un métalangage. Il offre l'occasion aux partenaires dans le processus d'apprentissage d'une langue étrangère de «parler la même langue» pour décider des choix à faire et s'informer mutuellement des choix retenus.

1. Ce moyen d'expression commun devrait encourager, le renforcement de la coopération entre les institutions et les secteurs éducatifs concernés par certains groupes d'apprenants. En outre, étant commun aux différentes langues étrangères, il pourrait améliorer la communication et la fécondation croisée entre les cultures pédagogiques associées aux diverses langues étrangères aussi bien à l'intérieur des institutions dans un même pays qu'entre les institutions de différents pays (voir point *a* ci-dessus).

2. Le Cadre commun facilitera également la tâche des partenaires qui conçoivent ensemble des environnements d'apprentissage des langues en leur permettant de coordonner leurs efforts. Les apprenants, les enseignants, les concepteurs de cours, les examinateurs, les inspecteurs et les administrateurs voient chacun l'apprentissage dans des perspectives différentes. Un cadre commun qui décrit les grands paramètres en jeu dans l'apprentissage des langues étrangères et les grandes étapes de l'acquisition de compétences communicatives en langues permettra à ces différents acteurs de définir un terrain d'entente commun et de situer leurs positions les unes par rapport aux autres. Cela est vrai à la fois pour des partenaires travaillant dans une même perspective (par exemple, des concepteurs de matériel pédagogique travaillant sur le cahier des charges d'un projet de développement commun) ou pour des partenaires ayant des perspectives différentes (par exemple des enseignants, des conseillers de programmes et des examinateurs travaillant sur un même projet de réforme) (voir point *c* ci-dessus).

3. Enfin, les partenaires travaillant dans le contexte de l'apprentissage des langues ne sont pas les seules parties intéressées. Certaines sont concernées par les compétences et les résultats acquis dans cet environnement. Une référence explicite à un cadre commun transparent facilite la «traduction» de qualifications acquises dans des contextes différents. Dans un monde qui connaît un accroissement notable de la mobilité personnelle, où les apprenants peuvent changer de système éducatif plusieurs fois au cours de leur carrière, il est de plus en plus souhaitable de disposer d'un système qui permette aux institutions de situer les qualifications qu'elles offrent par rapport à des points de référence communs. Dans un domaine comme l'apprentissage des langues, où un individu peut acquérir certaines qualifications en voyageant ou en travaillant à l'étranger, un tel système est d'autant plus nécessaire (voir point *b* ci-dessus).

En résumé, l'objectif principal du Cadre commun est de présenter un ensemble de catégories qui facilite la description des objectifs et du contenu de l'enseignement et de l'apprentissage, des résultats obtenus et des niveaux atteints, et des liens pouvant exister entre les différents éléments et stades du parcours d'apprentissage.

En d'autres termes, le Cadre commun décrit:

- des domaines cibles qui intéressent l'apprentissage des langues: les compétences que les apprenants en langue cherchent à acquérir. C'est le système descriptif;
- des stades dans l'acquisition de ces compétences. Ce sont les niveaux de référence communs.

Parallèlement, il prend en compte les facteurs qui ont des incidences sur la langue, tels que le contexte mental de l'apprenant/utilisateur et de l'interlocuteur, et les conditions et contraintes dans lesquelles intervient cette communication.

## **Le système descriptif**

L'élaboration d'un système descriptif transparent, cohérent et suffisamment exhaustif est une entreprise ambitieuse compte tenu de l'état de la recherche sur les compétences communicatives, l'utilisation communicative de la langue et l'acquisition d'une langue seconde. L'approche adoptée par le cadre commun a consisté à synthétiser les modèles existants et les conclusions issues des recherches menées dans les Etats membres. Le Cadre n'est pas un document théorique et il ne prétend pas présenter un modèle de communication ou expliquer le processus d'apprentissage des langues. Il cherche plutôt à proposer un ensemble à haut niveau (au sens de plus abstrait) de paramètres de description, enrichis si possible par des sous-catégorisations, qui puissent aider les usagers à profiler les besoins d'apprentissage en langues et l'offre existant en ce domaine.

Le système descriptif envisage l'usage et l'apprentissage des langues comme:

«... des actions qui sont le fait d'un acteur social possédant et développant des compétences générales individuelles et notamment une compétence à communiquer langagièrement, qu'il met en œuvre à travers différents types d'activités langagières [...] à l'intérieur de domaines particuliers, en mobilisant les stratégies qui lui paraissent convenir à l'accomplissement des tâches à effectuer.»

L'utilisation contextualisée des compétences stimule l'information en retour qui conduit à son tour à une modification des compétences.

Il est impossible dans cette brève présentation d'examiner les nombreux détails du système mais il est peut-être utile de donner une vue d'ensemble qui, du point de vue de la spécification du contenu et de l'étalement, correspond à trois des paramètres les plus importants: la compétence à communiquer langagièrement, les activités langagières communicatives et le recours aux stratégies.

On peut considérer que la compétence à communiquer langagièrement comprend trois aspects liés entre eux: la compétence linguistique, la compétence sociolinguistique et la compétence pragmatique.

Les activités langagières communicatives sont abordées du point de vue de la réception, de l'interaction, de la production et de la médiation, chacune de ces catégories pouvant être subdivisée en langue écrite et langue parlée. Les activités de réception sont celles pour lesquelles le récepteur ne peut interagir avec la source; les activités de production sont celles qui mettent en œuvre un monologue soutenu, par opposition aux interventions brèves et alternées de l'interaction. Enfin, dans la médiation, l'utilisateur de la langue fait office d'intermédiaire entre un texte et un récepteur et/ou entre deux personnes.

	RECEPTION	INTERACTION	PRODUCTION	MEDIATION
ORAL	Compréhension orale passive, par exemple: - suivre un exposé en tant que membre du public	Interaction orale, par exemple: - prendre part à une discussion	Production orale, par exemple: - s'adresser à un auditoire	Interprétation, par exemple: - interprétation simultanée à une conférence
ECRIT	Compréhension écrite, par exemple: - lire pour s'orienter	Interaction écrite, par exemple: - entretenir une correspondance	Production écrite, par exemple: - rédiger un article	Médiation écrite, par exemple: - résumer la teneur d'un article

L'utilisation des stratégies joue un rôle de pivot dans un usage efficace de la langue. Les stratégies sont en effet les moyens qu'exploite l'utilisateur de la langue pour mobiliser et équilibrer ses ressources, et activer ses compétences et ses procédures afin d'accomplir la tâche qui est la sienne à un moment précis de la façon la plus complète ou la plus économique possible selon son intention particulière. On peut voir dans les stratégies de communication l'application des principes métacognitifs – planification, exécution, contrôle et préparation – aux différents types d'activités communicatives: réception, interaction, production et médiation.

**La diversification** et le développement de la notion de compétences partielles dans les objectifs d'apprentissage des langues en fonction de besoins communicatifs particuliers peuvent être facilités par un système qui permet de profiler l'offre d'apprentissage et les résultats obtenus. La définition de catégories communes permet de structurer un plan transparent et cohérent et de rendre compte de compétences partielles, ciblées sur des objectifs particuliers. Tous les apprenants n'ont pas besoin d'apprendre tous les aspects d'une langue; la question est de définir quels aspects sont pertinents pour quels apprenants.

### **Les niveaux de référence communs**

La définition d'un profil suppose de mettre en relief des particularités par rapport à des points de référence communs. Dans un contexte d'apprentissage des langues, ces points de référence impliquent la description d'une progression – niveaux de compétences – ainsi que de catégories de contenu. Le Cadre propose donc un ensemble de six niveaux de référence communs, qui sont des subdivisions de la distinction **utilisateurs élémentaires**, **utilisateurs indépendants** et **utilisateurs expérimentés**, et propose d'étalonner sur six niveaux les catégories pertinentes, qu'il est techniquement possible de décrire de façon signifiante.

<b>UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ</b>	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon différenciée et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
<b>UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ</b>	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée, décrire ou rapporter quelque chose et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
<b>UTILISATEUR INDÉPENDANT</b>	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe; comprend une discussion spécialisée dans son domaine professionnel. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un problème et donner les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
<b>UTILISATEUR INDÉPENDANT</b>	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations linguistiques rencontrées en voyage dans le pays de la langue cible. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et donner de brèves raisons ou explications pour un projet ou une idée.
<b>UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE</b>	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, des informations personnelles sur des achats, le travail, l'environnement familial). Peut communiquer dans une situation courante simple ne comportant qu'un échange d'informations simple et direct, et sur des activités et des sujets familiers. Peut décrire avec des moyens simples une personne, un lieu, un objet, sa propre formation, son environnement et évoquer une question qui le/la concerne.
<b>UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE</b>	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes et des phrases très simples qui visent à satisfaire des besoins simples et concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - par exemple son nom, son lieu d'habitation, ses relations, ses biens, etc. - et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Les niveaux de référence communs peuvent être présentés de différentes façons selon la fonction qu'ils remplissent. Dans certains cas, il peut suffire de résumer chacun des six niveaux en un seul paragraphe synthétique. Cette échelle globale facilite la communication du système à des non-spécialistes. Dans d'autres cas, il peut se révéler plus utile de présenter une vue d'ensemble sous la forme d'une grille de profils montrant les catégories importantes pour chacun des six niveaux. Une telle grille, illustrant les grandes catégories d'activités langagières pour les six niveaux (tableau 7 du chapitre 8), pourrait éventuellement constituer un «noyau dur» pour un portfolio des langues. Pour d'autres utilisations encore

(par exemple le portfolio), il pourrait se révéler plus utile de présenter les parties pertinentes du contenu d'un niveau de référence commun sous la forme d'une *checklist*.

Il est probable que la formulation précise des descripteurs du cadre commun évoluera avec le temps et avec la prise en compte de l'expérience acquise dans les Etats membres et les institutions compétentes. La question de l'évolution possible de ces descripteurs est abordée dans le cadre, et le chapitre 8 ainsi que l'annexe présentent des descripteurs qui ont été étalonnés de façon empirique dans le cadre d'un projet de recherche suisse mené à la suite du symposium de Rüslikon. Ces descripteurs sont également utilisés dans le Portfolio des langues<sup>2</sup>.

## **Conclusion**

La présente édition du Cadre commun est qualifiée de «Projet 2» parce qu'elle a été profondément modifiée pour prendre en compte les informations recueillies dans les Etats membres lors de la phase de consultation, mais ce n'est pas encore un document définitif, malgré les réactions extrêmement positives qu'il a suscitées, parce qu'il n'a pas encore été mis à l'épreuve sur le terrain. La prochaine étape pourrait être le pilotage du Cadre dans un grand nombre de contextes éducatifs et d'Etats membres. Pour faciliter ce pilotage, une série de guides d'utilisateurs ont été élaborés à l'intention des apprenants, enseignants, formateurs d'enseignants, examinateurs, auteurs de manuels, concepteurs de programmes d'enseignement, responsables de politiques éducatives et institutions d'éducation des adultes.

Toutefois, un cadre commun restera toujours, en un certain sens, un projet qui reflète l'état de la situation au moment de sa publication. Conformément aux recommandations du symposium de Rüslikon, le Cadre commun doit être considéré comme un outil de référence ouvert, dynamique et non dogmatique, qui devra être révisé à intervalles réguliers afin d'intégrer pleinement les compétences existant dans les Etats membres et les développements intervenant sur le terrain. Il propose de grandes catégories de référence communes et des niveaux de référence assez vastes, et non des formulations précises qui ne pourraient qu'imparfaitement les décrire. Les auteurs sont conscients que certains domaines – et notamment celui de la compétence socioculturelle – ont besoin d'être approfondis. Mais ce cadre constituera, à mesure qu'il sera piloté, mis à l'épreuve et affiné par la pratique, une base européenne de réflexion et d'échange mutuel d'informations. Ce projet 2 entend constituer une base solide qui permettra cette évolution future.

---

<sup>2</sup>Schneider G., North B. et Richterich R. , (à paraître) Evaluation et auto-évaluation de la compétence en langues étrangères aux points d'intersection du système d'enseignement suisse. Bern, Swiss National Research Council.

### 3. Portfolio européen des langues

*Mme Ingeborg CHRIST*

J'ai l'honneur de vous présenter une initiative qui semble tout particulièrement inspirer les esprits pour devenir un des points majeurs du projet "Langues vivantes" du Conseil de l'Europe des années à venir. Vous connaissez les documents préparés pour cette conférence. Je n'aurai donc qu'à résumer brièvement de quoi il s'agit et de proposer quelques pistes pour la réflexion future.

#### Rappel historique

L'idée d'un **portfolio** langues est liée à l'idée du *Cadre de Référence*. Tous les deux sont enfants du Symposium de Rüslikon en Suisse en 1991, intitulé "Transparence et cohérence dans l'apprentissage des langues en Europe: objectifs, évaluation, certification". A la différence du *Cadre* qui est plutôt un instrument de réflexion et d'analyse, avec un **portfolio** langues on est en train de créer un instrument qui permettra aux individus qui le désirent de documenter leurs acquis et expériences d'apprentissage de langues, formels et informels, et qui mettra en évidence les acquis de façon positive et d'une manière transparente au-delà des frontières. L'idée est de faire qu'un tel document encourage le plurilinguisme en motivant les jeunes et les adultes à construire, tout au long de leur vie, des connaissances, des compétences et des attitudes nécessaires pour devenir des citoyens européens.

#### Questions de principe

Un groupe de travail chargé de concrétiser l'idée, s'est posé maintes questions comme les suivantes:

- Qu'est-ce qu'un **portfolio** langues?
- A quoi sert un **portfolio** langues et quels en sont les principes, les objectifs et les fonctions?
- Quels en seront les utilisateurs, le titulaire et le destinataire?
- Suffira-t-il d'un seul **portfolio** ou en faudra-t-il plusieurs?
- Quel sera le contenu d'un **portfolio** langues?
- Quelle sera sa forme?
- En quelle langue devra-t-il être composé?

Rappelons qu'au début on parlait d'un PASSEPORT DE LANGUES. Très vite on a abandonné le terme parce qu'on s'est rendu compte que cette dénomination comporterait des connotations qu'on ne voulait pas, un passeport ouvrant des portes, certes, mais en fermant aussi à ceux qui n'en possèdent pas. Le nom de **portfolio** est donc né qui répond mieux aux objectifs proposés.

#### Qu'est-ce qu'un PORTFOLIO LANGUES? - Définition

C'est un document ou plutôt un recueil structuré de documents concernant les études des langues réunis au fil des années qui sert à présenter les qualifications, résultats et expériences acquis et qui complète la documentation par des échantillons de travaux personnels.

#### A quoi sert un PORTFOLIO LANGUES, quels sont ses principes, ses objectifs, ses fonctions?

Un **portfolio** langues a tout d'abord une fonction de documentation. Il servira à documenter de façon plus ou moins exhaustive les compétences, connaissances et expériences de son titulaire au cours du temps, celles aussi qui ne se trouvent pas valorisées dans des documents officiels par exemple scolaires. Cette documentation contribuera en même temps à ce que le titulaire prenne conscience du processus de son apprentissage des langues. Ainsi la construction du **portfolio** renforcera l'attitude du titulaire de planifier, de gérer et d'évaluer son propre apprentissage, et on peut espérer qu'il en résultera une motivation d'apprendre des langues tout au long de la vie. En conséquence, on pourra considérer le **portfolio** comme moteur de plurilinguisme. Voilà une fonction pédagogique du **portfolio** qui se rajoute

à celle de prendre acte des acquis. Tout de même cette documentation servira à faire connaître les compétences, connaissances et expériences à des employeurs potentiels et, par le moyen d'une grille internationale d'évaluation, à la transparence des compétences d'un pays à l'autre. Un **portfolio** langues a donc une fonction de présentation et d'information aussi bien qu'une fonction pédagogique et il facilitera et encouragera, par cette double fonction, la mobilité des citoyens européens.

### **Quels seront les utilisateurs d'un PORTFOLIO LANGUES, le titulaire, le destinataire?**

Le **portfolio** langues devra servir tout au long de la vie. Les membres du groupe de travail qui ont réfléchi à son élaboration, représentaient différents secteurs de l'enseignement des langues. Tout naturellement chacun a pensé à son public habituel. Ainsi est apparu le désir des uns de s'adresser aux jeunes, très jeunes même, des autres, aux adultes, et ainsi on est arrivé à voir comme utilisateurs potentiels d'un **portfolio** tous ceux qui apprennent des langues au cours de leur vie ou mieux qu'on voudrait motiver à apprendre des langues au cours de leur vie entière. Qui dit *jeunes* et *tous jeunes* dit en même temps enseignant, maître, maîtresse ou professeur et parents aussi, car c'est eux qui devront coopérer et qui seront donc impliqués dans l'élaboration du **portfolio**. Qui dit **portfolio** pour les adultes dit en même temps employeurs potentiels comme possible destinataires de la documentation.

### **Un seul PORTFOLIO ou plusieurs?**

Les réflexions sur le titulaire d'un **portfolio** ont tout naturellement mené à la question de savoir s'il faudra concevoir un **portfolio** unique pour tous les publics ou s'il faudra concevoir une suite de **portfolios** pour pouvoir mieux répondre aux différents besoins selon les âges. Pourtant, s'il y a une série, il faudrait que les **portfolios** aient des points communs pour qu'ils s'enchaînent sans rupture. Voilà trois phases qu'on pourrait distinguer pour l'utilisation d'un **portfolio** langues et leurs fonctions respectives.

#### *Fonction d'un PORTFOLIO dans l'enseignement précoce ou élémentaire:*

Pour ce public sera moins nécessaire la fonction d'une évaluation des compétences que plutôt celle d'une information sur les éléments de sensibilisation caractéristiques de cet enseignement (les chants, les jeux, les comptines, les saynètes apprises) ainsi que celle de motiver les enfants. Pour la construction d'un **portfolio** pour les petits, il faudra un layout spécial et de l'espace pour les activités conformes aux enfants, comme par exemple dessiner des images. Un **portfolio** pour les petits aura donc une valeur de motivation et d'une toute première sensibilisation pour la construction des connaissances, mais il aura aussi une valeur d'information en vue du passage d'un stade scolaire au suivant, du précoce au primaire et du primaire au secondaire.

#### *Fonction d'un PORTFOLIO dans l'enseignement secondaire:*

Là, l'élément de motivation restera primordial, mais il s'y ajoutera davantage l'objectif de faire apprendre des langues et de faire prendre conscience de son apprentissage. Le **portfolio** contribuera donc à diriger son apprentissage soi-même. En plus apparaîtra plus clairement un besoin d'attestation des compétences. Il restera à étudier la question de quelle façon on pourra se servir de la grille d'évaluation du *Cadre de Référence*.

#### *Fonction d'un PORTFOLIO pour apprenants adultes:*

Un **portfolio** pour adultes comportera certainement d'une façon plus prononcée l'élément de présentation et d'information sur les acquis ainsi que d'une évaluation en vue du contexte professionnel. Si dans le contexte scolaire le processus de l'apprentissage sera au centre de l'élaboration du **portfolio** (donc l'élève lui-même), ce sera, à l'âge adulte, le destinataire (celui à qui on présente le **portfolio**) qui prendra une plus grande importance pour la sélection de la documentation. Mais ce sera là aussi la

phase par excellence où le **portfolio** soutiendra le titulaire dans son apprentissage autodirigé, contribuera à le faire réfléchir à ses objectifs et facilitera son auto-évaluation.

Nous venons d'établir que selon le contexte de l'apprentissage, les fonctions peuvent varier, mais il faudra constater d'autre part, qu'il y a des intersections et des points communs. Le tout jeune enfant, par exemple, qui apprend à documenter ses chansons et comptines sur une feuille préparée à ce but fait ses premiers pas dans la gestion d'un **portfolio** langues et par là dans la gestion de son apprentissage des langues au cours de la vie entière.

## **Structure du PORTFOLIO**

Tout **portfolio** devra comporter trois sections:

- vue d'ensemble ou schéma de ce qu'on apprend/ a appris au cours de la vie;
- biographie langagière ou profil des différentes langues apprises;
- dossier ou recueil de travaux personnels.

La *vue d'ensemble* servira comme élément de présentation des acquis en langues, à un moment donné. Elle contiendra une énumération de toutes les langues apprises, une information sur le niveau atteint et éventuellement une indication des qualifications obtenues. En plus, le groupe de travail se prononce pour une présentation des expériences interculturelles.

La *biographie langagière* (ou le *profil langagier*) présentera pour chaque langue séparément les compétences et expériences ainsi que les expériences interculturelles qui comportent une part d'apprentissage de la langue respective. Le *dossier* donnera des explications supplémentaires et permettra au titulaire du **portfolio** une présentation plus personnelle. Ainsi le dossier pourra comporter des informations sur les objectifs fixés par le titulaire lui-même ou par son institution. Il peut y figurer un "carnet de bord" ou un journal de l'apprentissage voire des réflexions sur le processus de son apprentissage des langues. On pourra intégrer des extraits des programmes scolaires ou des cours, ainsi que des échantillons de l'évaluation ou des documents justificatifs. L'apprenant peut y faire figurer des témoignages de contacts authentiques et des échantillons de projets réalisés ou tout autre document servant à rendre concrètes ses qualifications. D'autre part, puisque l'apprentissage s'inscrit dans le cours du temps, il se pourra aussi que, dans la situation de présentation, le dossier soit obsolète. Le titulaire pourra donc l'enlever s'il le désire.

## **La forme du PORTFOLIO**

Le processus de l'apprentissage apporte des changements dans les compétences mais aussi dans les besoins de les présenter. Cette observation nous a menés à la conclusion que le **portfolio** devra être flexible, à savoir construit par des feuilles volantes qu'on pourra ajouter, enlever, remplacer selon les circonstances et les besoins. La solution d'un livret, avec des indications inscrites au préalable et qu'il faudrait seulement remplir nous a semblé très directive. Les feuilles volantes, groupées en sections, nous paraissent plus souples, si on pense au processus de l'apprentissage au cours du temps et dans des contextes pédagogiques et d'apprentissage très divers. Les sections seront marquées par des *feuilles dures* et des *feuilles souples*, les feuilles dures contenant les inscriptions servant plutôt à la présentation, les feuilles souples reflétant plus précisément le processus de l'apprentissage et la réflexion pédagogique.

## **La langue d'un PORTFOLIO**

Il faudra distinguer entre les inscriptions des rubriques et ce que le titulaire inscrit lui-même. Pour le contexte scolaire on peut dire qu'on partira de la langue maternelle pour les deux aspects. Pour le contexte professionnel ceci peut suffire aussi, mais dès qu'on entre dans le contexte international, il faudra certainement recourir aux langues du Conseil de l'Europe, à savoir l'anglais et le français, mais

dans un autre contexte, il pourra être utile de choisir la langue du destinataire, donc de celui auquel sera présenté le **portfolio**.

## Réalisation

Vous aurez trouvé dans la documentation pour cette conférence des modèles qui s'adressent aux trois publics mentionnés, à savoir aux tous jeunes enfants, aux élèves du secondaire et aux adultes. Le travail des commissions donnera lieu à préciser les spécificités de ces modèles basés, avec quelques variantes, sur la structure des trois sections mentionnées.

## Questions pour les réflexions futures

Il reste néanmoins des champs de questions que je me permets de proposer pour les réflexions futures:

### 1. *Conception*

- Un **portfolio** ou plusieurs?

### 2. *Layout*

- Quel sera le layout parfait pour les différents publics?

### 3. *Contenu et forme*

- Contenu et forme des pages dures et des pages souples;
- Intégration des compétences en langues étrangères seulement ou en langue maternelle aussi?
- Intégration d'expériences socio-culturelles générales (p. ex. touristiques);
- Intégration d'activités culturelles en langue maternelle (p. ex. lectures, films en traduction; enseignement de thèmes européens en langue maternelle)?
- Langues européennes seulement ou langues non-européennes aussi?

### 4. *La construction du PORTFOLIO*

- Le rythme des inscriptions;
- Est-ce que le **portfolio** doit être exhaustif ou sélectif? Si sélectif, selon quels critères?
- Quelles informations devront figurer? Qui en décidera?
- L'accompagnement dans le contexte pédagogique; le rôle des enseignants et de l'établissement.

### 5. *L'évaluation des compétences et l'auto-évaluation*

- Quelle fonction aura la grille d'évaluation dans les différentes phases?
- A quel stade et à quel âge serait-il opportun d'y recourir?
- Comment faudrait-il la changer pour le contexte scolaire?
- Est-ce que le schéma d'évaluation sera le même indifféremment s'il s'agit d'une première, deuxième et troisième langue?

### 6. *La langue du PORTFOLIO*

- La langue (les langues) des rubriques / des inscriptions de la part du titulaire.

### 7. *La gestion du PORTFOLIO dans le contexte scolaire*

- Qui le gardera?
- Où est-ce qu'il sera gardé?

- Comment se passera pratiquement la construction du **portfolio**?

#### 8. *Le financement*

- Qui financera la fabrication?

- Qui financera l'achat?

#### 9. *Le rôle du Conseil de l'Europe*

- Est-ce qu'il faudra une supervision de la part du Conseil de l'Europe ou est-ce plutôt une affaire nationale avec des éléments d'homogénéisation européens?

- Sera-t-il plus utile d'avoir un seul modèle européen ou plutôt des modèles nationaux avec des éléments de base provenant du Conseil de l'Europe?

- Est-ce qu'une validation européenne est nécessaire ou est-ce qu'il suffit d'une validation nationale sur les bases proposées par le Conseil de l'Europe?

- Un sceau de qualité européen serait-il désirable ou suffit-il de se prononcer par rapport aux normes du *Cadre* et de justifier les normes choisies par rapport à ceux du *Cadre*?

Voilà encore beaucoup de questions qui restent à éclaircir.

#### **Conclusion**

Que se passera-t-il à l'avenir? Voilà les projets: après les réflexions dans les commissions seront révisées les propositions, et les pays seront invités à faire des essais à partir de 1998 jusqu'en l'an 2000? En 2001, si tout se passe comme c'est désiré, sera lancé un **PORTFOLIO EUROPEEN DES LANGUES**.

Terminons sur le voeu que le **PORTFOLIO EUROPEEN DES LANGUES** puisse aider à construire les connaissances, compétences et attitudes dont les titulaires ont besoin pour atteindre leur maturité de citoyens dans l'Europe du 21<sup>e</sup> siècle.

## **VI. PHASE III - ACTION FUTURE**

### **1.DISCOURS DE M. MAITLAND STOBART, DIRECTEUR ADJOINT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

#### **INTRODUCTION**

Dans cette partie de la conférence, nous envisagerons l'avenir et examinerons la prochaine étape des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des langues vivantes. Dans mes remarques introductives, je souhaiterais dire un mot du contexte institutionnel et politique général dans lequel nous devons situer nos réflexions. Mes collègues, Joe Sheils et Claude Kieffer, traiteront ensuite plus spécifiquement de leurs domaines de responsabilité.

Tout d'abord, j'aimerais souligner l'engagement à long terme de notre organisation en faveur de l'apprentissage et de l'enseignement des langues vivantes. L'importance des langues vivantes dans le renforcement de la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe est reconnue dans la Convention culturelle de 1954, traité international qui est à la base même des activités de notre organisation dans les domaines de l'éducation et de la culture.

Cet engagement durable se reflète dans les divers projets "Langues vivantes", et l'an dernier encore, notre Comité de l'éducation a décidé d'entreprendre, dans le cadre du programme qu'il définit jusqu'à l'horizon de l'an 2000, un nouveau projet sur les langues vivantes qui s'appuiera sur les conclusions et recommandations de la présente conférence. Le comité estime que la priorité doit être accordée au pilotage et à la mise en œuvre du Cadre commun et du Portfolio européen des langues. Ce nouveau projet pourrait trouver son aboutissement dans l'Année européenne des langues, en l'an 2001.

Le Conseil de l'Europe a la chance de disposer de deux plate-formes pour ses activités sur les langues vivantes, chacune ayant ses particularités et ses points forts:

- (i)le Conseil de la coopération culturelle et son Comité de l'éducation, qui regroupent tous les Etats parties à la Convention culturelle européenne;
- (ii)le Centre européen pour les langues vivantes à Graz, qui fonctionne sous le régime d'un accord partiel élargi et comprend, à l'heure actuelle, vingt-trois Etats.

Nous devons veiller à assurer pleinement la synergie et la complémentarité entre ces deux secteurs d'activités.

En outre, le Conseil de l'Europe doit – et je dis bien «doit» – prendre en compte les ambitieux programmes de l'Union européenne. A une époque où les ressources se raréfient, il tombe sous le sens que les institutions internationales doivent partager leurs informations et leurs compétences, collaborer et, chaque fois que possible, entreprendre des activités communes dans le sens d'une saine gestion. Non seulement nous éviterons ainsi les chevauchements d'activités, mais nous enrichirons mutuellement nos travaux, car chaque institution apporte ses approches, ses expériences, ses programmes et ses réseaux. J'ai beaucoup apprécié de ce point de vue les remarques très positives faites mardi après-midi par mon ami Domenico Lenarduzzi.

J'espère aussi, pour la prochaine étape des travaux sur les langues vivantes, que nous trouverons le moyen de travailler en liaison plus étroite avec les instituts culturels nationaux et les organisations internationales non gouvernementales, et en particulier avec les associations d'enseignants de langues.

#### **LE DEFI DE L'EUROPE NOUVELLE**

Je me souviens très bien de la conférence finale de notre dernier projet "Langues vivantes", qui s'est tenue dans cet hémicycle en 1988. Nous travaillions à l'époque avec un nombre de pays beaucoup plus limité, et le Conseil de l'Europe n'était alors, en réalité, que le Conseil d'une moitié de l'Europe.

En conséquence des mutations profondes intervenues en Europe centrale et orientale, notre Organisation est devenue **le plus grand forum intergouvernemental et interparlementaire** de notre continent. Quarante-quatre Etats participent désormais à notre programme d'éducation, et ce nombre atteindra quarante-sept lorsque l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie adhéreront à la Convention culturelle européenne la semaine prochaine. En résumé, le Conseil de l'Europe est devenu une **organisation paneuropéenne**, et la région couverte par notre programme d'éducation s'étend de Reykjavik à Berlin et de Varsovie à Vladivostok, et du cap Nord à Malte et à Chypre, et, bientôt, à Bakou, Tbilissi et Erevan. Nous sommes donc confrontés à une diversité beaucoup plus grande de **situations nationales** que par le passé, dont certaines, très préoccupantes, exigent toute notre générosité et notre solidarité.

Le titre de notre conférence est «Apprendre les langues pour une nouvelle Europe». J'aimerais dire un mot de notre **vision de l'Europe nouvelle**, définie lors du premier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, à Vienne en 1993. Ceux-ci ont souhaité l'avènement d'un continent où «tous nos pays seraient engagés envers la démocratie pluraliste et parlementaire, l'indivisibilité et l'universalité des droits de l'homme et de l'Etat de droit, et d'un patrimoine culturel commun enrichi par sa diversité». Comme John Trim nous le rappelait hier, le Conseil de l'Europe n'est pas une **enceinte neutre par rapport à toute valeur**. Elle est à l'origine de la Convention européenne des droits de l'homme et abrite la Cour européenne des droits de l'homme, et les valeurs inscrites dans la Convention imprègnent toutes les activités du programme de travail de l'Organisation.

Le patrimoine culturel commun enrichi par sa diversité, dont fait mention le sommet de Vienne, s'exprime dans le **nombre croissant de niveaux-seuils**, qui existent maintenant pour les langues de certains de nos nouveaux pays partenaires: l'estonien, le letton, le lituanien et le russe. Il est prévu d'élaborer des niveaux-seuils pour le hongrois, le polonais, l'albanais et l'ukrainien, et peut-être aussi le roumain. Il est impensable que le Conseil de l'Europe puisse mettre un terme à ce domaine d'activités si important, et il se pourrait que l'élaboration de nouveaux *Waystages*, niveaux-seuils et *Vantage Levels* deviennent une activité permanente, c'est-à-dire ce que nous appelons, dans le jargon du Conseil de l'Europe, une activité de service, disposant de son budget propre.

## **LA DIMENSION EUROPÉENNE DE L'ÉDUCATION**

La coopération et l'intégration européennes font désormais **partie de la vie** quotidienne des gouvernements, des hommes d'affaires, des syndicats, des groupes professionnels et des simples particuliers.

En plus des institutions bien établies telles que le Conseil de l'Europe, l'Union européenne ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), il existe un nombre croissant d'**initiatives régionales entre pays voisins**: c'est le cas pour la région de Barents dans le nord de l'Europe, pour la région balte, l'Europe centrale, la région danubienne, l'Euro-Région des Carpates ou la région de la mer Noire.

La coopération ne se limite naturellement pas aux autorités nationales et régionales. Les secteurs **commerciaux et industriels** cherchent dans toute l'Europe à créer des fusions et des partenariats nouveaux, et l'on observe une croissance très sensible de la **coopération scientifique et technologique** par le biais d'organismes comme l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire ou l'Agence spatiale européenne.

En outre, des associations professionnelles, des syndicats et des particuliers ont pris conscience que l'union faisait la force et que des personnes partageant des intérêts semblables pouvaient bénéficier **d'une mise en commun de leurs idées et de la mise en place d'actions communes**. Il existe donc aujourd'hui des groupes politiques européens, des regroupements européens de syndicats, des organisations européennes de chefs d'entreprise et des associations professionnelles européennes.

Dans ce contexte, on constate une multiplication des **associations et réseaux européens éducatifs**; je citerai à titre d'exemple l'Association européenne des parents, le Bureau d'organisation des syndicats européens d'élèves, l'Association européenne des enseignants, l'Association pour la formation des enseignants en Europe, l'Association européenne des chefs d'établissements secondaires, le Bureau européen de l'éducation des adultes, la Conférence européenne des recteurs ou le Groupe européen des éditeurs éducatifs. Mes collègues et moi-même sommes en relation avec plus de quatre-vingts de ces organisations internationales non gouvernementales, et leur nombre ne cesse d'augmenter chaque mois.

Autrement dit, notre vie prend une **dimension véritablement européenne au niveau quotidien**, et cela est vrai aussi de nos systèmes éducatifs.

Pendant longtemps, la dimension européenne de l'éducation a été conçue comme une **simple préparation à la réconciliation et à l'intercompréhension**. Elle avait peu de reconnaissance officielle et elle n'intéressait que quelques idéalistes et enseignants. Aujourd'hui, les ministres de l'Education et les institutions européennes reconnaissent pleinement l'importance de cette dimension européenne. Ce concept dynamique et en évolution constante, qui doit préparer nos jeunes à la vie dans une Europe démocratique, plurilingue et de plus en plus complexe, a des conséquences importantes sur le contenu des programmes d'enseignement, l'organisation scolaire, les examens de fin d'étude, l'orientation scolaire et les activités extrascolaires.

Cette dimension européenne de l'éducation comprend implicitement **l'idée de lien, d'échange, de mobilité et de partenariat**; de ce point de vue, plusieurs initiatives ambitieuses ont été prises dans toute l'Europe afin de:

- (i)développer les liens et échanges scolaires;
- (ii)aider les étudiants à faire une partie de leurs études dans d'autres pays européens;
- (iii)encourager la coopération entre universités européennes et autres institutions de troisième cycle;
- (iv)faciliter la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte, j'aimerais attirer votre attention sur **la nouvelle convention commune Conseil de l'Europe/Unesco** sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne. Cette initiative pionnière, ouverte à signature la semaine dernière, actualise (et finira par remplacer) les conventions existantes des deux organisations.

Le Conseil de l'Europe reconnaît depuis longtemps la contribution stratégique que les langues vivantes peuvent apporter à la compréhension, à la coopération et à la mobilité internationales. Nous sommes convaincus qu'une connaissance des langues vivantes est une des compétences essentielles dont nous avons tous besoin pour étudier, nous former, travailler, entreprendre des recherches, poursuivre des activités de loisir et vivre au quotidien dans la nouvelle Europe.

Mais les programmes de sensibilisation à l'Europe ne doivent pas favoriser des attitudes eurocentriques ou égoïstes. Le Conseil de l'Europe recommande donc que les systèmes d'éducation encouragent tous les jeunes Européens à se considérer «non seulement comme des citoyens de leur région et de leur pays, mais aussi comme **des citoyens de l'Europe et du monde en général**». Si l'Europe veut coopérer avec d'autres continents et pouvoir être présente sur les marchés mondiaux, ses citoyens ont besoin d'une

vision globale, de compétences interculturelles très développées et d'une bonne connaissance des langues non européennes.

## **LANGUE ET IDENTITÉ**

On observe dans la situation volatile actuelle de l'Europe **une nouvelle sensibilité sur les questions identitaires.**

L'identité est une notion complexe qui englobe généralement la langue, la religion, une mémoire partagée et un certain sentiment de l'histoire qui n'est pas toujours exempt de griefs et, parfois même, d'une volonté de revanche. Elle peut s'exprimer d'une manière destructrice et violente au détriment de l'identité des autres. Qui sont les autres? Les migrants, les immigrés, les réfugiés et les minorités, c'est-à-dire généralement des personnes qui parlent une autre langue. Un des plus grands défis que doit relever l'Europe est de parvenir à **une cohabitation harmonieuse dans des sociétés pluriculturelles et plurilingues**; c'est pourquoi le Conseil se préoccupe tant de la résurgence de la xénophobie, du racisme et de l'antisémitisme.

Le Conseil de l'Europe reçoit un nombre croissant de demandes émanant de nouveaux pays partenaires en matière de **formulation de politiques linguistiques dans des sociétés multilingues**. Ces demandes de conseils et de soutien, qui continueront probablement d'affluer dans le proche avenir, sont importantes pour la stabilité, la sécurité démocratique et la paix sur notre continent. Comme le souligne la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la **protection des minorités nationales**, élaborée en 1995, «une société pluraliste et véritablement démocratique doit non seulement respecter l'identité ethnique, culturelle, **linguistique** et religieuse de toute personne appartenant à une minorité nationale, mais également créer des conditions propres à permettre d'exprimer, de préserver et de développer cette identité».

## **DIFFUSION**

J'aimerais terminer en mentionnant l'une de mes plus grandes préoccupations, qui tourne même à l'obsession: la diffusion des travaux du Conseil de l'Europe. En effet, les activités de notre organisation perdent une grande partie de leur sens si elles ne sont pas connues et si ses résultats ne sont pas utilisés par les Etats membres et leurs citoyens. Dans les années qui viennent, nous devons donc engager un effort déterminé pour améliorer **la diffusion des travaux menés dans le domaine des langues vivantes.**

Cet objectif peut être atteint par différents moyens:

- (i) la nouvelle mailing-list qui est en préparation pour nos rapports sur les langues vivantes. Vous serez tous inscrits sur cette liste;
- (ii) notre nouveau bulletin trimestriel d'information sur le programme d'éducation du Conseil de l'Europe;
- (iii) notre nouveau site sur l'Internet, où nos documents les plus importants sont disponibles en français et en anglais;
- (iv) l'utilisation efficace de cédéroms et de présentations multimédias dans le genre de celle que nous a présenté Gé STOKS le premier jour de cette conférence;
- (v) la mise en place d'un réseau de bibliothèques de dépôt spécialisées sur l'éducation;
- (vi) la coopération avec des maisons d'édition;

(vii)l'organisation de séminaires nationaux d'information;

(viii)des activités communes avec des organisations non gouvernementales, et en particulier des associations d'enseignants de langues vivantes.

Si nous voulons saisir les passionnantes opportunités nouvelles de coopération en Europe et entre l'Europe et les autres continents, nous devons surmonter les obstacles de l'ignorance et des préjugés, de l'apathie et du pessimisme. On a dit que la véritable coopération exigeait une rencontre des esprits, mais les esprits ne peuvent se rencontrer que **s'ils sont capables de communiquer**. Une de nos tâches les plus urgentes et les plus difficiles est précisément de favoriser cette communication entre les esprits.

Je vous remercie de votre attention.

## **2.PLANIFICATION DES ACTIVITÉS FUTURES PAR M. JOSEPH SHEILS, CHEF DE LA SECTION DES LANGUES VIVANTES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

### **INTRODUCTION**

Ayant achevé le bilan de nos activités sur les secteurs prioritaires du projet et examiné la faisabilité des propositions de Cadre et de Portfolio, nous pouvons maintenant réfléchir sur nos activités futures. Autrement dit, que pourrait entreprendre concrètement un nouveau projet langues vivantes? Il convient d'identifier des priorités spécifiques pour les trois ou quatre prochaines années tout en gardant à l'esprit les perspectives à plus long terme.

Les conclusions et recommandations du groupe de projet langues vivantes, telles qu'elles figurent dans le rapport final, constituent un point de départ pour les discussions sur un nouveau projet. Les délégations nationales peuvent naturellement proposer des amendements, des compléments et des suppressions ou insister sur certains domaines qui correspondent plus particulièrement à leurs priorités et à leurs préoccupations. Les souhaits des autorités nationales sont très importants pour la planification des activités futures du Conseil de l'Europe en matière de langues vivantes, car ce sont les conclusions et recommandations de cette conférence intergouvernementale qui vont en donner les orientations.

Mon propos ce matin est simplement de rappeler les buts de cette troisième phase. Après cela, j'esquisserai brièvement les paramètres de base à l'intérieur desquels tout nouveau projet langues vivantes devra fonctionner. Enfin, je synthétiserai très brièvement les principales propositions contenues dans le rapport final du groupe de projet concernant l'action future du Conseil de l'Europe dans le secteur des langues vivantes.

### **BUTS DE LA PHASE III**

Vous vous souviendrez que les conclusions et recommandations de la conférence s'adressent à trois niveaux de décision différents:

- (i) les instances responsables des questions éducatives dans les Etats membres, pour l'élaboration de leurs politiques;
- (ii) les professionnels de l'enseignement des langues, pour les questions pratiques (objectifs, méthodologie, évaluation...);
- (iii) le Conseil de l'Europe, pour les activités futures de son programme de coopération internationale en matière d'élaboration et d'application de politiques.

Les deux premiers niveaux constituent un cadre qui guidera notre travail à long terme, et cette phase finale est l'occasion d'approfondir, si nécessaire, les secteurs abordés dans les premières phases de la conférence. Comme vous le savez, nous espérons que les conclusions et recommandations finales formeront la base d'une nouvelle recommandation du Comité des Ministres concernant les langues vivantes, qui remplacerait la recommandation actuellement en vigueur, qui remonte à 1982. Il serait donc utile que la conférence précise les domaines auxquels une attention particulière pourrait être accordée dans cette éventuelle recommandation, si le Comité des Ministres opte pour cette solution.

Le troisième niveau concerne les recommandations adressées spécifiquement au Conseil de l'Europe et relatives à son nouveau projet à moyen terme. Les propositions du groupe de projet langues vivantes sont présentées dans le chapitre 10, section 4 du rapport final. Vous êtes invités à les examiner, car elles devraient vous aider à formuler vos propres recommandations. Les priorités identifiées par la présente conférence seront importantes pour la planification du nouveau projet langues vivantes à moyen terme, qui sera mené sous l'égide du CDCC et de son Comité de l'éducation.

### **PARAMÈTRES POUR LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS FUTURES**

Le Secrétariat et les comités qui orientent ses activités ont besoin de savoir dans quelle mesure le projet actuel a réalisé ses objectifs mais aussi ce qui reste à accomplir, quelles tâches nouvelles doivent être menées et quelles actions futures sont souhaitables. En formulant des recommandations pour ces activités à moyen terme, il est utile de garder à l'esprit les grands critères qui doivent guider un projet, et qui doivent être respectés par tous les projets nouveaux du Conseil de l'Europe.

### **Critères des projets**

Les critères guidant la planification des projets ont été esquissés dans la stratégie d'action élaborée par le Comité de l'éducation au moment de définir ses priorités pour les années 1997-2000.

Les projets futurs seront d'une durée plus courte que par le passé, c'est-à-dire de trois à quatre ans seulement. Cela signifie que notre prochain projet devra prendre fin vers l'an 2000 ou 2001 au plus tard.

Les projets définiront:

- un ensemble d'objectifs clairement définis (et il sera procédé à une évaluation de la réalisation de ces objectifs);
- des méthodes de travail efficaces, qui utilisent au mieux les ressources limitées disponibles;
- des groupes cibles clairement définis, en veillant à éviter les chevauchements avec des activités existantes;
- les résultats escomptés et leurs conséquences probables. Enfin, la diffusion des résultats est jugée essentielle, et leur impact dans les Etats membres sera évalué.

Les projets seront gérés par un petit groupe de projet composé d'experts, et ils devront respecter le calendrier fixé.

Il est important de garder à l'esprit les limitations humaines et financières du nouveau projet. S'il est intéressant de disposer d'un éventail de propositions pour orienter la planification à long terme, il est important aussi d'être réaliste et de cibler très précisément ce qui doit et peut être réalisé à court terme.

### **La dimension politique**

L'importance de reconnaître la dimension politique de nos travaux dans le domaine des langues vivantes a été clairement rappelée dans l'intervention de Maitland Stobart. Les projets langues vivantes du Conseil de l'Europe ne peuvent se réduire à améliorer l'enseignement des langues en soi, même si cet objectif est visiblement très important. Notre travail doit se situer dans le contexte plus général des objectifs du Conseil de l'Europe, à savoir promouvoir les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la démocratie pluraliste, encourager la compréhension mutuelle et le respect entre les peuples d'Europe et rechercher des solutions communes à des problèmes communs dans des sociétés en mutation rapide.

Naturellement, c'est la solidité technique de notre travail et son utilité concrète pour les personnes qui travaillent dans le secteur de l'enseignement des langues qui donnent à nos activités une crédibilité qui n'est pas purement rhétorique. Cependant, la dimension politique reste bien présente et elle doit être soulignée, car c'est un aspect important des bénéfices que retirent les gouvernements membres de leur soutien aux activités langues vivantes du Conseil de l'Europe. C'est donc un autre critère qu'il faut garder à l'esprit au moment de formuler nos conclusions et recommandations.

## LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE PROJET LANGUES VIVANTES CONCERNANT LES ACTIONS FUTURES (RAPPORT FINAL, CHAPITRE 10)

Les propositions de suivi du projet actuel, telles qu'elles sont esquissées dans le rapport final du groupe de projet, peuvent être synthétisées sous trois grandes rubriques:

- 1 - diffusion des résultats du projet;
- 2 - élaboration et promotion de politiques linguistiques européennes;
- 3 - mise en œuvre concrète des politiques adoptées.

### 1. Diffusion

Le rapport final insiste sur l'importance de la diffusion la plus large possible des résultats de ce projet, et Maitland Stobart a présenté nos plans pour développer une stratégie efficace de ce point de vue. Nous sommes ouverts à vos propositions et recommandations, et comptons sur votre coopération dans ce processus de dissémination.

### 2. Elaboration et promotion de politiques linguistiques

Les activités d'élaboration de politiques couvrent quatre grands domaines:

- i) l'élaboration de modèles pour la spécification d'objectifs appropriés reposant sur les besoins des apprenants, c'est-à-dire les spécifications de niveau seuil, et celles, connexes, du *Waystage* et du *Vantage Level*; nous continuons à recevoir des demandes des autorités nationales pour poursuivre le travail dans ce domaine:
  - nouveaux niveaux seuils;
  - révision des modèles existants;
  - *Waystage* et *Vantage levels* pour diverses langues.

Comme l'a indiqué Maitland Stobart, le Comité de l'éducation a récemment suggéré que ce travail devienne une **activité de service permanente**, ce qui contribuerait naturellement à garantir la place qu'occupe ce travail important dans notre programme d'activités.

- (ii) l'élaboration d'instruments communs, aussi bien conceptuels (Cadre) que pratique (Portfolio), pour aider les Etats membres à promouvoir le plurilinguisme et le pluriculturalisme.

Le Cadre européen commun facilitera l'information mutuelle et la coordination des efforts entre les autorités et les institutions de toute l'Europe.

- La conférence a déjà envisagé la possibilité de mener des applications pilotes du projet de cadre pour pouvoir l'affiner avant d'en généraliser l'application.
- Une grande importance est attachée à la poursuite de la coopération avec **l'Union européenne** pour toutes les activités qui seront entreprises.

Le Portfolio européen des langues est destiné à motiver les citoyens et les aider à améliorer et à diversifier leurs compétences linguistiques et culturelles. Il devrait encourager la reconnaissance de tout un éventail de résultats d'apprentissage sur le plan culturel et linguistique, beaucoup plus que ne pourraient le faire de simples qualifications officielles.

- La conférence a également examiné la poursuite de l'élaboration du Portfolio européen des langues et son introduction à titre expérimental.

-S'il est recommandé de poursuivre cette voie, le groupe de projet a émis l'idée que le Portfolio pourrait être introduit à grande échelle, en tant que contribution au projet de l'**Année européenne des langues**, proposée pour l'an 2001.

(iii)l'élaboration de recommandations et d'orientations politiques, qui est, en fait, la fonction de cette conférence intergouvernementale. Un projet du CDCC a ceci d'unique qu'il constitue une plate-forme d'échanges pour parvenir à un consensus entre un grand nombre d'Etats – actuellement 44, bientôt 47, sans compter les Etats observateurs comme le Canada qui est fortement représenté à cette conférence et contribue substantiellement à nos activités. Il est possible aussi que nos travaux débouchent sur une résolution de l'Assemblée parlementaire relative à l'apprentissage et à l'enseignement des langues.

Nos travaux futurs contribueront notablement à la réalisation d'un consensus international sur certains aspects essentiels des politiques langagières et linguistiques. Comme John Trim nous l'a rappelé, nous devons nous demander si les politiques actuelles sont à même de répondre aux besoins de la situation européenne, et quels changements pourraient éventuellement être introduits avec quels effets pratiques prévisibles.

(iv)enfin, mentionnons l'aspect normatif des politiques linguistiques, qui est évoqué dans le rapport final bien qu'il ne figure pas spécifiquement dans les conclusions et recommandations. Cet aspect englobe l'aide d'experts à l'élaboration de politiques linguistiques nationales dans le contexte de la législation linguistique de sociétés pluriculturelles et plurilingues. L'expérience et les compétences acquises dans le cadre du projet sont de plus en plus sollicitées, notamment dans le domaine des politiques d'éducation bilingue ou pour l'évaluation et la certification des compétences dans les langues nationales officielles en vue d'acquérir la nationalité du pays où y occuper un emploi. Ces activités ajoutent une dimension politique majeure à nos travaux dans le domaine des langues.

### **3. Activités visant à faciliter la mise en œuvre des politiques**

Comme l'indique le rapport final, celles-ci ont surtout porté sur la formation des enseignants, ce volet ayant été jugé essentiel pour favoriser l'innovation dans l'enseignement. Trente et un ateliers et programmes d'action ont été organisés et un certain nombre de réseaux se sont mis en place sur certains aspects précis de l'élaboration des programmes.

Le groupe de projet demande au CDCC de continuer à aider les gouvernements membres à élaborer des programmes efficaces et adaptés en matière de formation des enseignants. Parmi les propositions avancées, citons le développement du système de bourses pour enseignants (actuellement coordonné par une autre section de cette direction), l'organisation d'ateliers et l'aide à des réseaux internationaux de formateurs d'enseignants, et aussi, naturellement, la diffusion et l'application des exemples de bonne pratique.

### **LE CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES (CELV)**

Dans ce contexte, il est important de rappeler que le CELV développe rapidement ses activités dans le domaine des politiques langagières et effectue un travail de recherche concret précieux sur l'efficacité de ces politiques. Le centre a mené des travaux – dans le cadre d'ateliers ou de réseaux – sur des secteurs prioritaires précis. Il est certainement possible d'approfondir la coopération et la complémentarité, notamment pour ce qui est de diffuser les résultats de ce projet ou pour piloter le Cadre et le Portfolio, si la conférence recommande d'approfondir cette voie.

Il est donc opportun que le directeur exécutif du CELV puisse vous donner un aperçu des orientations générales des activités du centre et, ainsi, des possibilités de développement de la coopération entre le Centre de Graz et le projet du CDCC à Strasbourg. Il est clair qu'il faudra développer une

complémentarité réelle et efficace pour répondre aux besoins des Etats membres, et le rôle respectif de ces deux «bras» du Conseil de l'Europe devra être soigneusement pris en compte dans la planification future des travaux sur les langues vivantes.

Une synergie cohérente de nos activités permettra aussi de mieux développer notre coopération avec les autres organisations internationales, en particulier l'Union européenne mais aussi d'autres instances comme l'OSCE, l'Unesco, les ONG et autres associations ou fédérations paneuropéennes concernées.

En réfléchissant sur ses recommandations relatives au nouveau projet à moyen terme, la conférence pourrait indiquer des priorités d'action dans la double optique de **l'élaboration de politiques et de leur application**, en précisant l'importance respective à accorder à chacun de ces deux aspects.

## **Conclusion**

Maintenant qu'ont été présentés les résultats du projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne» et les conclusions et recommandations du groupe de projet, nous arrivons au stade où cette conférence intergouvernementale doit formuler ses propres conclusions et recommandations, qui serviront de cadre à la poursuite de la coopération internationale.

Le Secrétariat attend donc avec intérêt vos recommandations, car vous représentez vos autorités nationales et une certaine communauté d'intérêts qui partage un même but fondamental: encourager le développement effectif du plurilinguisme et du pluriculturalisme dans la nouvelle Europe.

### **3.COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES ACTIVITÉS DU CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES (CELV) ET LES ACTIVITÉS DU GROUPE DE PROJET LANGUES VIVANTES DU CDCC PAR M. CLAUDE KIEFFER, DIRECTEUR EXÉCUTIF (CELV)**

A la lumière des discussions qui se sont déroulées en novembre dernier, il est apparu que la relation entre les deux types d'activités pourrait être définie en termes de **fonctions** et qu'une **division du travail** effective pourrait en résulter qui ne diluerait pas l'identité propre de chaque ensemble d'activités.

Cette division du travail est d'autant plus souhaitable - pour des raisons que nous connaissons bien (politiques et financières) - que, d'une part, il faut éviter à tout prix **la duplication ou le chevauchement inutile d'activités** et que, d'autre part, il est bien entendu dans notre intérêt d'atteindre **la meilleure synergie et la meilleure complémentarité possibles**.

La taille des deux activités, par le nombre des Etats membres et participants, n'est pas la même: 47 à présent pour le CDCC, bientôt plus de 50 à l'avenir, me dit-on, et 23 pour le Centre de Graz, pour le moment, sans doute peut-on espérer près de 30 à l'avenir.

J'ai déjà eu l'occasion, à la réunion du CDCC en janvier dernier, d'évoquer les fonctions qui pour certaines sont déjà celles du Centre de Graz; mais je me propose d'être plus spécifique à présent.

#### **Une fonction de formation**

Comment cette fonction est-elle mise en oeuvre?

D'abord par un riche programme d'ateliers et de séminaires à Graz et par des activités décentralisées notamment dans un certain nombre de pays d'Europe centrale et orientale.

1997 marque en effet la première année où le Centre de Graz se projette à l'extérieur: à Varsovie, par exemple, où un atelier a eu lieu en mars en coopération avec un éditeur scolaire important; en Fédération de Russie où un atelier aura lieu en septembre à Saint-Petersbourg, en coopération avec une institution relativement jeune: le Centre international pour l'innovation pédagogique de l'Université pédagogique Herzen; en Hongrie où un atelier est prévu cet automne, en coopération à la fois avec le Ministère hongrois de l'Education et le Centre européen de la jeunesse; à Sarajevo enfin où un atelier de suivi et de diffusion est prévu en fin d'année en coopération avec plusieurs partenaires locaux (institutions publiques, organisations internationales, fondations, ONG).

Notre fonction de formation prend également d'autres formes, dans le cadre de notre coopération avec des Etats qui ont des besoins urgents, par exemple la Bosnie-Herzégovine, déjà citée tout à l'heure, qui bénéficie d'un programme de formation dont le but est de contribuer à la reconstitution d'une base professionnelle suffisante dans le domaine des langues vivantes, à tous les niveaux du système éducatif; c'est le cas aussi de l'Albanie où le CELV intervient sous forme de sessions de formation destinées à des experts engagés dans la refonte des curricula de langues vivantes et sous forme de missions d'experts *ad hoc*.

Cette fonction de formation est en fait déjà mise en oeuvre en collaboration avec le Groupe de Projet Langues Vivantes, puisque depuis 1995, le CELV a accueilli et/ou financé plusieurs activités liées aux ateliers Nouveau Style du Conseil de l'Europe (atelier B, des réunions intérimaires et un atelier de suivi et de diffusion des résultats).

Le Comité de Direction du CELV s'est à plusieurs reprises prononcé en faveur de cette collaboration qui pourrait se développer à l'occasion de la mise en oeuvre du Cadre commun de référence dont la problématique illustre un grand nombre des thèmes d'action prioritaires actuels du Centre de Graz; elle

pourrait se développer également dans le cadre du développement et de la mise en oeuvre du Portefeuille européen des langues.

La complémentarité et la synergie que nous appelons de nos voeux pourrait véritablement se concrétiser dans le cadre du développement de ces deux outils-phares du Conseil de l'Europe.

### **Une fonction de recherche**

Parallèlement à cette fonction primordiale de formation, le Centre de Graz entend également développer son activité dans le domaine de la recherche; non pas la recherche fondamentale, qui n'est pas de son ressort, mais **la recherche/action** dont les résultats sont susceptibles de présenter un intérêt très concret pour les enseignants et les décideurs dans le domaine des langues vivantes.

Dans ce cadre, le Centre financerait les travaux et les publications d'équipes de recherche reconnues sur des thèmes relevant du cadre d'activités du Centre, par exemple le thème "apprendre à apprendre" ou bien "comment induire le changement dans les systèmes éducatifs", ou bien encore "les politiques linguistiques", etc. Un premier projet spécifique relevant de ce cadre sera conduit en 1997.

A compter de 1998, le Centre pourrait, par ailleurs, parrainer de jeunes chercheurs, particulièrement d'Europe centrale et orientale, pour des programmes spécifiques de recherche/action répondant directement à des besoins prioritaires des pays de cette région et qui figurent également dans le cadre des activités actuelles du CELV. Je pense en particulier à la formation continue des enseignants et à la réforme des curricula.

Le Centre de Graz a en fait déjà commencé à financer des études sur le terrain; c'est ainsi qu'une étude sur la formation initiale et continue des enseignants de langue dans quatre pays d'Europe centrale et orientale a été publiée et diffusée à l'occasion du Second Colloque Annuel.

En 1997, trois publications de ce type sont prévues que l'on peut classer dans la catégorie des projets de recherche/action car leur finalité est très concrète.

Cette fonction de recherche pourrait également, le cas échéant et dans des contextes précis, être mise au service des travaux futurs du Groupe de Projet Langues Vivantes du Conseil de l'Europe.

### **Une fonction d'information, de diffusion et de mise en place de réseaux**

Il s'agit d'une fonction d'une importance fondamentale car, si le Centre n'est pas en mesure de livrer à ses partenaires actuels ou potentiels des informations à jour sur ses propres travaux, ceux du Conseil de l'Europe et ceux des autres institutions en Europe qui travaillent dans le même domaine, alors le Centre ne remplit pas l'une de ses missions centrales. C'est la raison pour laquelle nous envisageons de créer, à terme, **un centre de documentation virtuel** - un projet qui pourra peut-être s'articuler avec le projet que le CILT (Londres) vient de soumettre à la Commission Européenne (*Educational Multimedia Task Force*) et qui s'intitule "*Linguanet-EU: the virtual resource for language teaching learning and research*".

La diffusion large de l'information que le Centre produit, qu'il s'agisse des rapports d'ateliers, des actes des colloques, des études de terrain, des rapports de recherche/action, des brochures, est **une dimension capitale de notre travail** et il paraît logique de profiter du site Internet dont dispose à présent le CDCC, et qui comporte une rubrique consacrée au CELV.

Prochainement, les premiers rapports d'ateliers seront disponibles sur ce site, mais le Secrétariat du Centre est parfaitement conscient de l'effort important qui reste à fournir dans ce domaine.

Je signale, par ailleurs, que depuis le mois d'avril 1995, le Centre de Graz diffuse à relativement grande échelle les publications du Conseil de l'Europe dans le domaine des langues vivantes; comme le Centre accueille plus de 800 personnes par an à Graz, dont beaucoup sont des démultiplicateurs potentiels, on mesure l'importance de cet effort.

Enfin, comme le programme d'ateliers internationaux que nous mettons en oeuvre à Graz est, pour l'instant du moins, l'activité principale du CELV, il est fondamental de faire en sorte que des activités de suivi soient possibles et que les participants soient en mesure de poursuivre leurs contacts, leurs échanges et la réalisation de projets après les ateliers.

Depuis cette année, le Centre de Graz dispose d'instruments budgétaires appropriés et d'une flexibilité suffisante pour permettre **la mise en place de réseaux et la réalisation de projets de suivi**; un certain nombre de groupes de travail se sont déjà constitués et des projets de suivi sont en cours qui produiront, à terme, des outils très concrets pour les enseignants de langues vivantes en Europe.

Le futur "Directeur des études", qui sera nommé à Graz dans quelques mois, aura précisément pour tâches, entre autres, de veiller à la diffusion des résultats des ateliers et des publications du Centre, de favoriser la constitution de réseaux de suivi et de les animer.

## **Conclusion**

Vous aurez compris en m'écoutant que le Centre européen pour les langues vivantes, qu'il s'agisse de son Comité de Direction ou de son Secrétariat, est parfaitement conscient des enjeux de la complémentarité et de la synergie entre ses activités propres et celles du Conseil de l'Europe.

Il n'y a effectivement pas, à mon sens, concurrence entre les deux types d'activités; celles du Centre de Graz sont bien spécifiques puisque, grâce à un programme annuel d'ateliers internationaux, un colloque annuel, des activités décentralisées répondant aux besoins spécifiques ou urgents de ses pays partenaires, des études de terrain, des projets de recherche/action, des missions d'experts ad hoc, un centre de documentation, il contribue à la diffusion des bonnes pratiques dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes en Europe et il sert de plate-forme d'échange et de discussion au plan paneuropéen. La mission actuelle du Centre est d'ailleurs appelée à évoluer à l'avenir en fonction notamment des adhésions de nouveaux Etats et des changements qui ne manqueront pas d'affecter le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues dans les diverses régions de l'Europe. Le Comité de Direction du Centre et son Secrétariat sont, comme je l'ai déjà dit, très désireux de coopérer avec la Section Langues Vivantes afin, précisément, de trouver la meilleure articulation possible entre les deux types d'activités.

Une bonne articulation et une complémentarité fructueuse seront peut-être aussi, et je terminerai sur ce vœu et cet espoir, de nature à convaincre les Etats, qui n'ont pas encore adhéré à l'Accord Partiel Elargi du Centre européen pour les langues vivantes, de le faire sans tarder afin de tirer tout le profit possible de la coopération qui a déjà commencé à se traduire concrètement et qui est appelée à se développer entre Strasbourg et Graz c'est-à-dire entre deux volets indissociables d'une même activité centrale du Conseil de l'Europe.

## **VII.RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **1. COMMISSION A : enseignement (pré)primaire (4-10/11)**

#### **PHASE I**

##### **INTRODUCTION**

Les membres des trois groupes de la commission A se sont trouvés dans l'heureuse position d'être d'accord, d'une façon générale, avec les conclusions du Rapport final élaboré par John Trim.

Les activités menées sur le thème du primaire dans le cadre du projet "Apprentissage des langues et citoyenneté européenne" - cinq ateliers, douze projets de recherche-développement et l'élaboration du recueil - ont débouché sur un certain consensus, à savoir que l'apprentissage des langues doit faire partie intégrante de l'éducation des enfants dans les établissements primaires et, si possible, dès le niveau du préscolaire.

##### **BUTS**

L'enseignement de la langue étrangère doit concerner tous les élèves du primaire, mais il doit aussi refléter la diversité linguistique de l'Europe; il ne peut être question de proposer un modèle unique pour l'ensemble d'un pays.

Compte tenu de l'objectif à long terme selon lequel tous les jeunes Européens devraient apprendre deux langues étrangères, la première langue doit être introduite suffisamment tôt pour permettre l'apprentissage d'une seconde langue à partir de l'âge de dix ou onze ans.

La question du choix de la langue est très complexe. Elle relève naturellement de la responsabilité des Etats membres. Cependant, les décideurs doivent prendre en compte les conséquences du choix de la langue sur des questions telles que la formation des enseignants et la continuité. Il convient également de prendre conscience que le libre choix peut conduire à la domination d'une langue sur les autres. L'objectif de la diversification de l'enseignement des langues est considéré en principe comme souhaitable.

Si l'enseignement précoce d'une langue étrangère peut aider l'apprentissage d'autres langues à un stade ultérieur, le choix de la première ou de la seconde langue peut reposer sur divers critères, par exemple:

- langue de voisinage
- considérations d'ordre économique
- considérations d'ordre politique
- considérations d'ordre historique
- considérations locales.

La première langue étrangère ne doit pas nécessairement être une des langues les plus répandues, et les deux langues devraient appartenir à deux familles linguistiques différentes.

##### **ORGANISATION**

L'organisation de l'enseignement des langues étrangères prendra des formes diverses selon les pays, mais l'expérience montre que ce type d'enseignement donne surtout des bons résultats quand:

- il commence avant l'âge de neuf ans;
- il est intégré dans le programme scolaire du primaire;
- il répond aux besoins de groupes cibles bien définis.

Cependant, l'apprentissage systématique des langues doit intervenir après l'alphabétisation effective dans la langue maternelle.

Une attention particulière doit être accordée à la question de la continuité entre le primaire et le secondaire, au niveau tant des langues enseignées que de la méthodologie et du contenu de cet enseignement.

Concernant le contenu, il convient de souligner que l'interculturalité fait partie intégrante de l'apprentissage précoce d'une langue dans la mesure où la signification linguistique est liée à une culture et ne peut être enseignée indépendamment d'elle.

De ce point de vue, l'apprentissage précoce d'une langue étrangère ne se distingue pas de l'apprentissage aux autres niveaux.

L'acquisition d'une compétence linguistique doit nécessairement aller de pair avec une acceptation de la culture dont la langue apprise fait partie et dont elle est l'expression.

## **FORMATION DES ENSEIGNANTS**

La formation des enseignants est une question importante. Une condition essentielle pour la mise en place réussie de l'enseignement des langues étrangères dans le primaire est l'existence d'enseignants qualifiés. En effet, ceux-ci doivent être des experts à la fois en pédagogie du primaire et en didactique des langues étrangères. L'accent doit être placé sur leur compétence linguistique, interculturelle et méthodologique.

Une ou deux langues étrangères doivent figurer dans la formation des maîtres du primaire. Cette option resterait facultative durant une période de transition, puis elle serait rendue obligatoire afin qu'au moins une langue étrangère puisse être enseignée à tous les élèves du primaire.

Une formation continue accélérée pourrait faire appel aux technologies de la communication et être utilisée en classe par les enseignants qui n'auraient pas les compétences linguistiques suffisantes.

Des mesures doivent être prises pour faciliter la mobilité des enseignants.

Les résultats des recherches doivent être réunies dans des banques de données accessibles par INTERNET à toutes les personnes intéressées (décideurs, formateurs d'enseignants, enseignants, parents, etc.).

La commission insiste enfin sur la nécessité de programmer un nouveau projet LANGUES VIVANTES du Conseil de l'Europe; l'éducation plurilingue et interculturelle au niveau du primaire en serait un des thèmes prioritaires.

Dans ce contexte, la coopération avec l'Union européenne pourrait se révéler utile.

## **PHASE II**

Les 3 groupes ont là à apprécier la flexibilité, la richesse et l'ouverture du Cadre de référence et son utilité pour le développement du multilinguisme en Europe ainsi que la possibilité de l'adapter aux besoins spécifiques de l'enseignement primaire.

Pour augmenter ces possibilités d'application en primaire, et son impact sur l'enseignement, les groupes ont émis un certain nombre de recommandations.

1. Que la spécificité de l'enseignement primaire et préprimaire soit bien prise en compte, qu'il s'agisse de l'école et de son environnement ou des apprenants eux mêmes, de leur développement cognitif et de leurs besoins spécifiques.
2. A cet effet, que les besoins communicatifs des enfants soient pris en compte: aussi bien les interactions nécessaires au travail scolaire (comprendre des instructions par exemple et être capable d'y répondre), que les fonctions langagières qui mettent en jeu l'invention, l'imagination et l'utilisation ludique du langage.
3. Que l'on n'oublie pas le rôle des parents comme partenaires éducatifs. Il semble qu'ils aient été quelque peu oubliés dans le Cadre de référence.
4. Que le Cadre de référence fasse une part plus grande à la composante culturelle et interculturelle.
5. Que l'emploi du terme "langue étrangère" soit utilisé avec prudence compte tenu des situations de plurilinguisme où une langue non maternelle n'est pas pour autant une langue étrangère.
6. Que la lisibilité du Cadre de référence soit améliorée par un glossaire.
7. Que l'utilisation du Cadre de référence comme instrument de formation des maîtres soit explicitement envisagée.

### **Le Portfolio**

Les groupes ont considéré que le concept de portfolio était intéressant et très utile et que comme le Cadre de référence il convenait à la spécificité du public cible, à savoir les enfants du primaire.

Ils sont unanimes à rappeler:

-que la fonction du portfolio pour le primaire est d'être une aide et un encouragement à l'apprentissage;

Ils recommandent également: que le portfolio rende compte des acquisitions et non des manques;

-qu'en aucun cas il ne puisse être utilisé à des fins de notation ou de discrimination;

-que le portfolio reste bien un outil individuel, propriété de l'apprenant;

-que le rôle des maîtres et des parents ainsi que l'aide qu'ils peuvent apporter à la constitution des portfolios soit bien définis

-enfin qu'une expérimentation progressive sérieuse et contrôlée des portfolios soit entreprise avant d'envisager d'en généraliser l'utilisation.

### **PHASE III**

Avant de passer à la prochaine phase du projet, il est important que les initiatives prises dans le domaine des langues ne soient pas dissociées d'activités plus générales ayant trait à la citoyenneté et à la coopération culturelle, ni des autres grands objectifs du Conseil de l'Europe. Il est également capital que la communication reste soutenue entre l'Est et l'Ouest, entre l'Europe et le reste du monde ainsi qu'entre les instances européennes, y compris bien-sûr entre les services du Conseil de l'Europe.

Un inventaire du multilinguisme en Europe et des systèmes d'éducation plurilingues qui s'y rattachent est nécessaire. Le Conseil de l'Europe devrait mener à bien cette tâche en coopération avec des organismes nationaux, en tenant compte de la diversité des phénomènes multilingues. En effet, le

multilinguisme n'est pas uniquement une réalité transnationale. Il faut également examiner la question du plurilinguisme au sein d'un même pays, en pensant notamment aux langues des minorités et des immigrés. Il ne s'agit pas tant d'une question sémantique que de la conception même du plurilinguisme et du multiculturalisme en Europe.

Il conviendrait de poursuivre les activités relatives à l'élaboration d'un cadre européen commun de référence, des guides de l'utilisateur qui l'accompagnent et du portfolio européen des langues. Le Conseil est donc invité à procéder à de nouvelles activités de recherche et de développement et à de nouvelles expérimentations. En outre, il lui est demandé d'aider les Etats membres à mettre l'accent sur les aspects de ce cadre en fonction de leurs besoins, en proposant les conseils et les services d'experts et en encourageant la création de partenariats entre Etats membres.

Le Conseil est invité à seconder les Etats membres dans leurs efforts pour favoriser l'apprentissage précoce des langues modernes et pour contribuer à l'évaluation de l'efficacité des programmes d'enseignement des langues aux tout jeunes sur le plan aussi bien de l'apprentissage d'une langue que de la diversification linguistique. L'accent doit être mis sur la dimension interculturelle de l'apprentissage des langues et sur la nécessité d'intégrer le multilinguisme dans l'enseignement scolaire. D'autres thèmes clés, comme la place des langues dans les programmes scolaires, l'emploi des technologies de communication et les contrôles de connaissances, doivent s'inspirer des grands principes clés mentionnés ci-dessus.

Il est instamment demandé au Conseil d'aider à mettre au point les outils et le matériel pédagogique propices aux programmes d'éveil aux langues et à l'apprentissage précoce des langues hors du contexte scolaire.

Il convient de promouvoir et de renforcer le rôle du Conseil en ce qui concerne les échanges d'expériences et la diffusion à grande échelle d'exemples de bonnes pratiques et de découvertes capitales de manière à compléter l'action d'autres organismes compétents en la matière.

Enfin, la création de banques de données et de réseaux efficaces pourrait être très utile en contribuant à faire connaître les activités et les résultats des ateliers et des travaux de recherche.

## **2.COMMISSION B : enseignement secondaire 1er cycle (10/11-15/16)**

### **PHASE I**

Comme convenu, chacun des trois groupes de travail a adopté un point de départ différent pour examiner les conclusions et recommandations du projet Langues vivantes. Le groupe de travail B1 s'est penché sur les thèmes prioritaires tels qu'ils ont été présentés lors de la session du matin. Le groupe B2 a pris comme base de discussion le chapitre 9 et le groupe B3 le chapitre 10.

La commission a été unanime à apprécier la présentation du projet "Apprentissage des langues et citoyenneté européenne" sous la forme de thèmes prioritaires.

Les questions suivantes ont été soulevées durant les discussions des groupes de travail, notamment en rapport avec la question du premier cycle de l'enseignement secondaire.

### **APPRENDRE A APPRENDRE**

Les recommandations concernant "apprendre à apprendre" ont été jugées particulièrement importantes à ce stade du parcours éducatif (transition entre le primaire et le second cycle du secondaire), et il a été proposé d'adapter la notion d'"apprendre à apprendre" aux besoins des élèves du premier cycle du secondaire.

En outre, les recommandations pourraient être complétées par les remarques suivantes:

- i.la dimension "apprendre à apprendre" devrait être intégrée dans toutes les matières au programme, et pas seulement dans les langues vivantes;
- ii.cette dimension doit constituer une composante importante de la formation initiale et continue des enseignants.

Il a été considéré que le principe d'"apprendre à apprendre" devait se développer sans discontinuité depuis le primaire jusqu'à l'éducation des adultes.

### **EDUCATION BILINGUE**

La commission approuve les recommandations relatives à l'enseignement bilingue, tout en reconnaissant la complexité de la question, et elle souligne la nécessité de lui accorder une attention constante dans les prochains programmes langues vivantes du Conseil de l'Europe. Bien que le concept d'éducation bilingue soit explicité dans le Rapport final, il a continué à prêter à certains malentendus au cours des discussions.

La commission propose les compléments suivants:

- i.il convient de renforcer la coopération entre les enseignants de langues et les autres enseignants afin de développer une conception transversale de la place des langues dans les programmes;
- ii.il convient de renforcer aux niveaux local, régional, national et international la coopération entre les établissements où se pratique l'enseignement bilingue.

### **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

La commission confirme les recommandations du Rapport final relatives aux technologies de l'information et de la communication, et insiste sur le fait que leur utilisation doit reposer sur des fondements pédagogiques sains, notamment au niveau du premier cycle du secondaire.

## **LIENS ET ECHANGES EDUCATIFS**

La commission approuve les recommandations du Rapport final et insiste à la fois sur la nécessité d'intégrer la pédagogie des échanges dans les programmes scolaires et sur l'importance du travail de préparation aux échanges et de suivi.

## **FORMATION DES ENSEIGNANTS**

La commission recommande:

- i. que la formation des enseignants soit conçue comme un processus devant se poursuivre toute la vie;
- ii. que l'expression "formation des enseignants" ("teacher training") utilisée dans le document soit remplacée par "éducation des enseignants" (teacher education) ou "développement des enseignants" ("teacher development")
- iii. que les enseignants soient encouragés à analyser leur propre expérience d'apprentissage des langues dans le cadre de leur formation continue.

## **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

Un des groupes de travail a approuvé les recommandations concernant l'introduction des langues étrangères dans le primaire mais a suggéré que des efforts particuliers soient entrepris pour renforcer la diversité des langues proposées à ce niveau. Ce qui a des conséquences sur le premier cycle de l'enseignement secondaire, dans la mesure où certaines des langues moins enseignées ne seraient plus choisies à ce niveau.

## **DIFFUSION DES RESULTATS**

La commission soutient fermement l'idée de diffuser les résultats du projet Langues vivantes afin de leur garantir la plus grande audience possible, en visant notamment les décideurs, les enseignants et toutes les professions parapédagogiques.

## **COMPETENCES INTERCULTURELLES ET SOCIOCULTURELLES**

La Commission recommande d'examiner différents moyens de rendre compte des expériences interculturelles et socioculturelles, et dans quelle mesure le Portfolio peut être utilisé pour faire état de ce genre d'expérience d'apprentissage.

## **SUGGESTIONS SUPPLEMENTAIRES**

- Alors que le développement de compétences partielles peut jouer un rôle par exemple dans le domaine de l'enseignement bilingue, les compétences partielles ne devraient pas être proposées dans le premier cycle du secondaire si cela signifie l'enseignement de compétences séparément. Toutefois, dans les examens, on devrait valider séparément des résultats obtenus dans un ou plusieurs savoir-faire langagier.
- Comme on accorde souvent une grande importance dans l'apprentissage des langues dans le premier cycle du secondaire à des exercices pratiques, les expériences menées dans le primaire montrent que les aspects imaginatifs et créatifs de l'apprentissage des langues (qualité des textes et des tâches) sont également importants et méritent d'être davantage développés.
- Dans le premier cycle du secondaire, on devrait prévoir des blocs de cours et des périodes d'apprentissage intensif des langues

## **PHASE II**

### **1.LE CADRE**

La Commission considère que le Cadre est un merveilleux instrument de programmation des cours de langues et une excellente base de réflexion pour les auteurs de programmes, de manuels, pour les formateurs des maîtres au niveau initial et continu, pour les examinateurs et, enfin, pour les responsables institutionnels des politiques éducatives.

La Commission encourage les auteurs et les utilisateurs du Cadre à en poursuivre l'expérimentation et le pilotage, chacun dans leur domaine d'activité.

Il semble évident que le Cadre remplit un vide qui existait auparavant dans le domaine de la programmation des cours de langues.

En effet, il n'y avait pas, jusqu'à présent, d'accord sur le méta-langage à utiliser, les niveaux, les profils, les domaines ... bref toutes les catégories répertoriées étaient connues, certes, mais pas reprises dans un ensemble aussi cohérent et aussi transparent.

Il va de soi que la complexité du document, son souci d'être exhaustif, ne le rend pas très maniable. D'où l'utilité des Guides d'utilisateur que le Groupe de Projet a eu la bonne idée de commanditer et qui apportent à chaque acteur de l'éducation linguistique une optique plus personnalisée des problèmes abordés et comblent certaines lacunes.

La question de diffusion du Cadre a été abordée. Bien qu'étant considéré comme un instrument de référence qui pourrait être utile au plus grand nombre d'utilisateurs, il faudra bien faire un choix d'utilisateurs préférentiels pour le Cadre. Il semble qu'un accord soit possible sur une utilité plus grande pour les concepteurs de programmes et de manuels et pour les examinateurs.

### **EXPERIMENTATION**

De toute façon, il sera utile de rassembler et d'analyser les expériences nationales d'utilisation du Cadre afin de vérifier si sa praticabilité est réelle, si elle comporte des lacunes, des zones de lumière ou d'ombre. A ce propos, les moyens modernes de communication pourraient accélérer les échanges. Citons le courrier électronique mais également le développement de protocoles informatiques soutenus par des logiciels "auteurs" appropriés. Les moyens de dissémination utilisés jusqu'à présent pourront cependant être reconduits: ateliers, séminaires, conférences, notamment dans le cadre des activités du Centre européen des Langues vivantes de Graz.

### **IMPLICATIONS FINANCIERES**

Une objection a été émise à propos des implications financières de la mise en oeuvre des deux documents: Cadre et Portfolio.

Un temps considérable pourrait s'écouler avant que toutes les pesanteurs dues au traditionalisme de la fonction d'enseignant soient levées et que les moyens financiers soient dégagés pour permettre le pilotage.

### **IMPACT**

L'appellation même du Cadre introduit un principe d'ordre: "Apprendre, enseigner, évaluer. Un Cadre commun européen de référence". Chacun des mots du titre a son importance. La Commission pense que si l'impact sur le professeur de langues de la base ne sera pas immédiat, l'instrument de réflexion

s'imposera avec autant de pertinence que les niveaux-seuils il y a vingt ans. Des exemples en Espagne et au Royaume-Uni ont été cités pour confirmer que les autorités éducatives de ces pays ont déjà commencé l'initiation à l'usage du Cadre.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Une suggestion a été faite en faveur d'une Bibliographie qui serait rédigée pour apporter des renseignements supplémentaires aux utilisateurs du Cadre.

Un Glossaire serait également le bienvenu.

## **2.PORTFOLIO**

La Commission félicite les concepteurs du Portfolio et les invite à poursuivre leurs recherches dans ce domaine, car le Portfolio représente un encouragement très significatif pour l'apprenant. L'apprenant se sentira plus motivé par la prise en compte de ses acquis linguistiques et socio-culturels, formels et informels.

L'attestation claire et motivée de certaines compétences l'amènera à prendre en main son propre apprentissage, son auto-évaluation et rejoindra la préoccupation exprimée en Phase I de la promotion du processus d'apprendre à apprendre. Sur ce point, il y a une parfaite unanimité entre tous les groupes de travail. Le Portfolio est donc à envisager principalement comme un "curriculum vitae structuré". Il en aura le même statut de crédibilité, surtout s'il bénéficie du logo de prestige du Conseil de l'Europe.

En revanche l'aspect de document officiel de certification pose problème. On évoque des implications politiques, institutionnelles et administratives susceptibles de créer certaines frictions entre les organismes certificatifs nationaux, les examinateurs officiels nationaux ou internationaux.

Comme pour le Cadre de référence, la Commission suggère que les adaptations éventuelles qui seront ressenties comme nécessaires pendant la période d'expérimentation fassent l'objet d'une étude attentive coordonnée par le Conseil de l'Europe. Certaines adaptations pourraient notamment porter sur les grilles utilisées dont les niveaux devraient prendre en considération les acquis des élèves, leur âge et leur maturité. La fréquence des notes, le type de travaux pris en compte devraient faire l'objet d'une réflexion.

La question des formulations a également été abordée. Le choix des termes est un problème délicat pour lequel il faudra également arriver à un accord car cet outil devrait être compréhensible par tous les utilisateurs.

En tout cas, il y a unanimité, je le répète, sur l'utilité pédagogique du Portfolio, mais également, pour l'intérêt que ce document pourrait avoir pour un futur employeur. Dans cette dernière éventualité, la lisibilité du document devra être adaptée à son utilisateur.

La question des langues minoritaires a été abordée. Est-ce vraiment un problème insurmontable pour les enfants qui parlent à domicile une langue différente de celle parlée à l'école?

Comme pour le Cadre, le problème du financement a été abordé et certains participants ont émis des doutes sur la possibilité d'une utilisation immédiate dans leurs pays, compte tenu des difficultés budgétaires qu'ils rencontrent.

Enfin, la complémentarité du Cadre et du Portfolio a été soulignée.

Pour le Portfolio, le problème de lisibilité du document est probablement plus important que pour le Cadre, qui reste dans l'opinion d'un grand nombre de participants, un document plus théorique, alors que le Portfolio est considéré par tous comme un instrument pratique directement utilisable par l'apprenant.

### **PHASE III**

La commission B est tout à fait en faveur de la poursuite des travaux menés par le CDCC sur les langues vivantes. Elle recommande en particulier la mise en place d'un nouveau projet à moyen terme, doté des ressources financières et en personnel nécessaires pour en garantir le succès. Elle recommande également que soient traités les thèmes prioritaires suivants:

- i. la diversification de l'apprentissage des langues;
- ii. "apprendre à apprendre", y compris l'éveil à la langue;
- iii. les liens et échanges scolaires;
- iv. l'interdisciplinarité.

#### Recommandations concernant le Cadre européen commun et le Portfolio européen des langues

La commission souscrit pleinement aux points 4.4 et 4.5 des recommandations du chapitre 10 du rapport final. En outre, elle souhaite insister sur les relations fortes qui existent entre les deux instruments du point de vue de leur fonction pédagogique et de leur fonction d'enregistrement, qui constituent les deux composantes essentielles du processus d'apprentissage. Néanmoins, il convient de prendre en compte aussi les implications financières de ces projets.

La commission recommande que le prochain projet à moyen terme accorde une grande place au pilotage et à la diffusion du Cadre et du Portfolio, notamment par les moyens suivants:

- i. brochures et dépliants destinés au public;
- ii. médias électroniques, (cédéroms, Internet, etc.);
- iii. élaboration d'un guide général pour les utilisateurs assorti d'un glossaire;
- iv. réalisation d'une version concise des guides d'utilisateurs;
- v. envoi d'experts à des manifestations nationales d'information pour présenter ces instruments.

Il conviendrait également de créer un forum de discussion électronique pour examiner les questions liées à ces deux instruments. Ce forum serait suivi par un groupe d'experts invité par le Conseil de l'Europe.

La commission recommande de sensibiliser les hommes politiques au fait que ces deux instruments contribueront de façon notable à élever la qualité de l'apprentissage des langues dans les Etats membres.

#### Diffusion des résultats du projet langues vivantes

Le CDCC doit faciliter la diffusion de l'information au niveau national en aidant et en coordonnant la planification stratégique et les créations de réseaux (par exemple, par le biais de partenariats bilatéraux et multilatéraux), en s'inspirant des expériences des Etats membres. De plus, la commission suggère que le Conseil de l'Europe diffuse les résultats des projets langues vivantes en mettant ses publications à la

disposition des centres nationaux de documentation et de recherche, des bibliothèques, des instituts de formation des enseignants, etc.

Elle recommande aussi que, dans les limites des ressources disponibles, tout soit fait pour veiller à la complémentarité entre les travaux de la section langues vivantes et le Centre européen pour les langues vivantes concernant l'organisation de séminaires, le fonctionnement des réseaux ou l'encouragement de la recherche-action.

Le CDCC devrait évaluer les résultats de la série d'ateliers nouveau style. Dans le cadre du nouveau projet à moyen terme, des activités de suivi devront éventuellement être entreprises pour maintenir l'innovation et diffuser les résultats des travaux de recherche-développement menés dans les Etats membres dans le cadre des programmes d'action des ateliers nouveau style.

#### Formation des enseignants

Le CDCC doit continuer d'encourager la formation des enseignants en favorisant la formation de formateurs (par exemple en organisant des ateliers internationaux, en formulant des lignes directrices, en élaborant des modules de formation, en encourageant la création de réseaux de formateurs d'enseignants). La nécessité d'assurer une continuité entre la formation initiale et la formation continue a également été soulignée.

### 3. COMMISSION C : Enseignement secondaire 2ème cycle (15/16-18/19)

#### PHASE I

La commission C a félicité le Groupe de Projet pour son excellent travail sur le Rapport final et approuve d'une façon générale les recommandations relatives au programme de coopération à moyen terme dans le domaine de l'apprentissage des langues, telles qu'elles figurent dans le chapitre 10. Toutefois, elle formule quelques suggestions concernant d'éventuels renforcements ou clarifications à apporter au texte.

En examinant les différents domaines couverts par les recommandations, la commission C décide de se concentrer sur les points suivants:

- l'éducation bilingue
- le rôle des liens et échanges éducatifs
- la formation des enseignants

En ce qui concerne la section sur l'éducation bilingue (point 2.7 du chapitre 10), la commission souhaite ajouter les alinéas suivants:

- que l'usage d'une langue étrangère comme moyen d'instruction soit encouragé aussi pour les langues moins répandues;
- que le travail réalisé par les apprenants dans un environnement bilingue soit validé.

Un commentaire général de la commission C est que le second cycle de l'enseignement secondaire constitue naturellement le niveau le plus approprié pour l'introduction de l'enseignement bilingue. Autre remarque: l'éducation bilingue ne deviendra une composante naturelle des programmes scolaires que s'il existe des enseignants motivés et qui possèdent les doubles qualifications nécessaires pour dispenser ce type d'enseignement.

La commission constate avec satisfaction que les recommandations insistent sur la nécessité d'introduire des modules sur l'enseignement bilingue dans la formation continue mais qu'elles prévoient aussi que des dispositions spéciales soient prises en ce sens au niveau de la formation initiale.

Pour des raisons de clarté, la commission C souhaite que l'expression "éducation bilingue" soit définie dans les recommandations, comme elle l'est au point 5.2.5. du chapitre 9.

Concernant le point 2.10 sur le rôle des liens et échanges éducatifs, la commission C souhaite souligner l'importance de la mobilité tant virtuelle que réelle des apprenants et des enseignants pour la promotion de la connaissance et de la compréhension mutuelles entre les peuples d'Europe. Elle approuve donc entièrement les recommandations visant à intégrer les échanges dans les programmes scolaires et dans la culture des établissements. Une telle approche serait facilitée par une plus grande synergie entre les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'apprentissage des langues et dans celui des échanges scolaires. La commission souhaite que cet aspect soit reflété sous la forme d'un nouvel alinéa sous le point 2.10. Un autre alinéa devrait aborder la question de l'utilité des conseils ("guidance") et, éventuellement, de l'expérience pratique pour les enseignants, les responsables d'établissements et autres personnels administratifs.

Sous le point 3, concernant la formation des enseignants, la commission C souhaite qu'une plus grande importance soit accordée aux compétences socioculturelles et interculturelles. Elle propose donc de renforcer le texte en incluant des recommandations visant à encourager:

- les échanges entre formateurs d'enseignants, administrateurs et enseignants;

- les initiatives permettant aux futurs enseignants d'acquérir une expérience à l'étranger (par exemple en tant qu'assistants en langues);
- la conception de programmes de formation des maîtres qui développent l'aptitude des apprenants à présenter leur environnement personnel et leur culture.

En outre, la commission entend insister sur le fait que la formation des enseignants doit:

- prendre en compte les nouveaux objectifs et les nouvelles méthodes de l'apprentissage des langues, par exemple les compétences partielles et la diversification de l'enseignement;
- faire le meilleur usage possible des nouvelles technologies en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement.

Enfin, il serait utile d'introduire un système de reconnaissance ou de validation mutuelle concernant l'expérience acquise à l'étranger durant les périodes de formation initiale ou continue.

## **PHASE II**

Les trois groupes de travail de la Commission C ont tous mis en avant l'intérêt fondamental du Cadre de référence.

Deux domaines d'application ont été mentionnés:

1. la formations (initiale et continue) des enseignants: le Cadre peut représenter un instrument très utile comme base de réflexion cohérente et transparente sur l'enseignement,
2. la définition ou révision des programmes scolaires.

Le cadre, dans sa forme actuelle, est ressenti comme très abstrait et, au moins pour certains publics, difficile à comprendre.

Les thèmes d'"apprendre à apprendre" et de système de niveaux sont considérés comme particulièrement importants au niveau secondaire supérieur.

Il est recommandé de traduire le Cadre et les guides d'utilisateurs dans différentes langues. On est d'accord sur le fait que le Cadre peut se prêter à un essai sur le terrain. Il conviendrait d'ajouter un questionnaire à chaque guide d'utilisateur pour rassembler des informations sur son utilité.

En ce qui concerne le Portfolio, les groupes de travail de la Commission C ont souligné son intérêt pédagogique en particulier son rôle dans

- la motivation à l'apprentissage
- sa contribution à l'autonomie de l'apprenant en particulier dans le domaine de l'autoévaluation.

Même si quelques inquiétudes ont été formulées par rapport:

- à la taille du Portfolio
- à sa mise en place pratique
- aux problèmes de validation des évaluations contenues dans le Portfolio
- et aux coût engendrés par sa mise en application

on considère les modèles proposés comme un bon point de départ pour l'expérimentation.

On soutient donc la recommandation: que le Conseil de l'Europe prenne les mesures, en consultation avec les gouvernements membres et d'autres groupes d'utilisateurs concernés pour étudier la mise en oeuvre d'une expérimentation pilote dans un certain nombre de pays en vue de mettre en place à grande échelle pour l'an 2001, un Portfolio européen des langues.

On souhaite apporter les propositions complémentaires suivantes aux recommandations mentionnées:

1. Une période d'expérimentation de trois ans semble suffisante mais un financement communautaire est indispensable et approprié à l'esprit du projet de Portfolio

2. L'expérimentation devrait être menée dans des pays de langue, de statut et de situation financière différents et dans des situations d'enseignement ciblées.

On retient que l'expérimentation pourrait se faire dans l'enseignement secondaire et dans des langues diversifiées.

3. Dans les prochains étapes de mise en place du Portfolio il faudra clairement définir le destinataire du Portfolio et la manière de validation des documents du Portfolio.

4. Au niveau du contenu, on propose de réfléchir à l'introduction dans le Portfolio des notions d'oubli et de maintenance des connaissances.

5. On propose également d'étudier l'opportunité d'élaborer un ou des guides d'utilisation du Portfolio.

6. Il faut étudier la possibilité d'introduire un mécanisme pour rassembler les expériences acquises. Le courrier électronique sera très utile. Un atelier "nouveau-style" serait adopté, permettant du travail de recherche-développement et des contacts par E-mail entre ateliers.

### **PHASE III**

1. Faire du Cadre et du Portfolio les activités les plus importantes du Conseil de l'Europe pour les trois prochaines années.

2. Veiller à ce que les informations relatives au Cadre et au Portfolio soient diffusées aussi largement que possible – par le biais de l'Internet, de bulletins d'information, etc. – dans le secteur universitaire et le deuxième cycle du secondaire.

3. Mettre en place des groupes de travail communs entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne pour favoriser l'adoption du Portfolio et du Cadre.

La Commission C a choisi de concentrer sur quatre priorités: l'enseignement bilingue, la formation des enseignants, la pédagogie des échanges et l'évaluation.

Elle propose les initiatives suivantes:

#### **1. Enseignement bilingue**

La Commission C insiste sur la nécessité de bien différencier l'enseignement bilingue en milieu multilingue et l'utilisation d'une langue étrangère comme langue d'enseignement. L'action du Conseil de l'Europe devrait permettre d'utiliser tous les moyens possibles pour faciliter la mobilité des professeurs de toutes matières et non seulement les professeurs de langues. Il est nécessaire d'agir auprès des décideurs politiques pour permettre institutionnellement ces échanges.

Un atelier est proposé réunissant des opérateurs des échanges et des linguistes pour définir une nouvelle politique d'échange pour enseignants non linguistes.

## 2. Formation des enseignants

La Commission C propose la création d'une base de données diffusée sous forme électronique ou sous forme d'annuaire des centres de formation initiale et continue dans les pays membres du Conseil de l'Europe. Elle recommande que les réseaux créés à la suite d'atelier de réflexion ou de formation perdurent et soient ouverts à de nouveaux membres.

## 3. Pédagogie des échanges

La Commission C souligne que l'amélioration de la diffusion des produits du Conseil de l'Europe est particulièrement nécessaire pour la pédagogie des échanges.

Elle propose d'inclure la pédagogie des échanges dans la formation initiale des enseignants, et non seulement des enseignants de langues. Une sensibilisation des administrateurs (Directeurs d'établissement,....) semble indispensable.

Enfin elle note la nécessité d'un travail d'évaluation des programmes liés à la pédagogie des échanges dont les résultats devraient être disponibles avant la mise en oeuvre du Cadre européen de référence en 2001.

## 4. Evaluation

La Commission C propose au Conseil de l'Europe d'initier une réflexion à l'introduction de la dimension culturelle dans les grilles d'évaluation du Cadre sous une forme proche de l'évaluation linguistique. Elle propose également la conception d'un référentiel culturel commun européen rédigé dans un esprit d'ouverture qui encourage la connaissance des autres cultures.

Le Conseil de l'Europe doit oeuvrer pour le rapprochement des certifications existantes en analysant les différents examens en regard des échelles d'évaluation du Cadre commun.

#### **4.COMMISSION D:Enseignement à orientation technique et professionnelle, et éducation des adultes**

##### **PHASE I**

Après des discussions très animées, la Commission D est parvenue aux conclusions suivantes:

1. Depuis quelques années, l'expression "éducation des adultes" n'est plus qu'un fourre-tout. Le terme a été introduit vers 1971, semble-t-il, mais il n'a jamais été convenablement défini. Il s'est introduit dans le langage officiel du Conseil de l'Europe avec des sens différents. Certains experts insistent exagérément sur le contexte scolaire, d'autres estiment qu'il doit couvrir aussi l'enseignement postscolaire et universitaire. L'éducation des adultes doit compléter l'enseignement obligatoire et offrir durant toute la vie la possibilité d'apprendre, de travailler et de vivre dans une société pluriculturelle. Elle peut être rattachée à une autre question très importante à notre époque: celle de l'éducation permanente. La commission constate que le concept d'apprenant adulte n'a pas été pleinement élaboré et qu'il mérite une attention particulière de la part du CDCC.
2. La commission D approuve le contenu, les idées et les recommandations du Rapport final, et en particulier les conclusions générales ainsi que les recommandations et les options pour des activités futures (chapitres 9 et 10) dans les domaines des langues à orientation professionnelle et de l'éducation des adultes).
3. La commission D exprime son soutien unanime à la plupart des points liés aux thèmes prioritaires présentés lors de la séance plénière du matin. Les trois groupes de la commission ont examiné l'apprentissage des langues à orientation professionnelle (VOLL) et l'éducation des adultes dans la perspective des thèmes prioritaires: formation des enseignants, objectifs et évaluation, apprendre à apprendre, éducation bilingue, technologies de l'information et de la communication, liens et échanges scolaires. Le chapitre 9 définit clairement la problématique et les perspectives des langues à orientation professionnelle.
4. La commission formule les propositions suivantes:
  - 4.1 Une des questions essentielles est l'élaboration de curricula pour les apprenants adultes ainsi que pour la formation initiale et continue des enseignants;
  - 4.2 La formation initiale des enseignants doit développer l'aptitude à enseigner à des adultes. Pour cela, les objectifs doivent être spécifiés en prenant en compte les différences entre adultes et jeunes apprenants dans l'acquisition d'une langue étrangère et dans la connaissance qu'ils ont du monde. La spécification des objectifs doit s'accompagner du développement d'un métalangage qui permette d'analyser les besoins des apprenants.
  - 4.3 Une attention particulière doit être accordée aux compétences partielles, aux stratégies d'apprentissage autonome ("apprendre à apprendre"), à l'aptitude à évaluer les apprenants adultes.
  - 4.4 Pour mettre en oeuvre ce qui précède, il convient d'introduire les nouvelles technologies dans l'apprentissage et la communication (soutien au réseau INTERNET).
  - 4.5 Des approches conceptuelles doivent être élaborées pour décrire les groupes cibles et leurs objectifs. Il importe de définir les publics qui ont plus spécialement besoin d'activités ou de formes d'aide particulières.

4.6 Certaines universités des Etats membres du Conseil de l'Europe ont acquis une expérience considérable dans l'enseignement des langues pour la communication professionnelle; cette expérience doit être prise en compte et examinée par le Conseil de l'Europe.

4.7 Il convient de prendre conscience que l'éducation des adultes se pratique non seulement dans des établissements publics mais aussi des institutions privées qui complètent l'enseignement officiel.

4.8 Un autre aspect important est d'élaborer une terminologie bilingue et de séparer l'enseignement bilingue et l'enseignement général. Cette remarque est pertinente dans les sociétés multilingues. "Enseignement des langues à base de contenu" serait peut-être une expression plus appropriée.

4.9 La diffusion doit reposer sur un principe interactif (par exemple, organiser des ateliers sur le modèle de ceux du Conseil de l'Europe dans les ateliers de la langue cible).

4.10 L'approche cognitive doit être développée dans le domaine de l'enseignement des langues aux adultes pour la communication professionnelle (usage métaphorique de termes communs qui deviennent des mots nouveaux dans les industries récentes).

Les langues à usage professionnel véhiculent une très grande partie de l'identité culturelle d'un pays, et leur acquisition apportera une contribution considérable à une nouvelle Europe plurilingue et pluriculturelle.

## **PHASE II**

### Préambule

En présentant ce rapport, la commission D souhaite reprendre une conclusion essentielle de ses précédentes discussions sur l'éducation dite "des adultes", à savoir que cette désignation englobe un très large éventail d'expériences d'apprentissage et d'enseignement et que "l'éducation des adultes" est, par nature, un secteur polymorphe et hétérogène. Cette remarque peut expliquer une certaine diversité de points de vue dans les groupes de travail. Elle conduit aussi à la nécessité de mieux préciser à l'avenir ce que l'on entend sous cette appellation afin de clarifier les descriptions et de faciliter les actions qui seront menées dans ce domaine.

### Le Cadre

1. Ceci étant, la commission a été unanime à approuver le travail sur le Cadre. Plusieurs épithètes lui ont été appliqués: "riche", "excellent", "très apprécié", "utile".

La commission a recommandé avec enthousiasme que le Cadre européen commun de référence soit publié et mis à l'essai dans les plus brefs délais.

Le document a également été qualifié d'"effrayant" (ou, pour être plus positif, de "défi"), mais je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

2. Les groupes n'ont pas spécifiquement examiné les questions 2 et 3 relatives aux directions et secteurs prioritaires, mais les principaux éléments de réponse peuvent être regroupés comme suit.

3. Certaines questions ont été posées concernant les principes ou la théorie qui sous-tendent le document. Même si le Cadre ne prétend pas être un document théorique ou scientifique, il pourrait, a-t-on estimé, être renforcé par un préambule qui définirait les présupposés théoriques sur lesquels il repose. Cela paraît d'autant plus nécessaire que certains utilisateurs n'accéderont qu'à certaines

parties du texte, étant donné sa richesse et sa complexité. De ce point de vue, plusieurs participants se sont demandés dans quelle mesure certaines sections du Cadre ne risquaient pas - au moins implicitement - de jouer un rôle relativement prescriptif sur les questions de méthodologie. Là encore, un "cadre théorique" au cadre permettrait de clarifier cette question potentiellement litigieuse.

4. Les groupes de travail se sont également penchés sur les aspects dans lesquels le Cadre pourrait être amélioré ou approfondi. Citons:

4.1 Introduire une certaine uniformisation de la terminologie (il semble, par exemple, que les termes "indépendance" et "autonomie" soient employés de façon interchangeable), et ajouter un glossaire;

4.2 Accorder une attention particulière aux descriptions des compétences dans le chapitre 4 de façon à y mentionner plus spécifiquement les compétences "professionnelles", qui sont peut-être actuellement incluses dans la "connaissance du monde". Les compétences professionnelles constituent souvent un soutien fondamental à l'apprentissage des langues dans ce secteur.

4.3 Enrichir, dans le même ordre d'idée, les exemples d'activités communicatives en y ajoutant davantage d'exemples tirés du monde professionnel, notamment aux niveaux élevés.

4.4 Enfin, certains membres de la commission ont jugé qu'en appliquant le système d'échelle proposé, il convenait de veiller à assurer au maximum la compatibilité avec les systèmes nationaux existants et les descriptions des compétences dans les différents pays. Ce qui suppose une consultation continue et une adaptation du Cadre si l'on veut qu'il demeure un outil efficace et utilisable. Cette compatibilité peut se révéler particulièrement importante pour l'apprentissage des langues à orientation professionnelle, secteur dans lequel il existe des descriptions nationales de niveaux.

5. La commission a également estimé que certaines éléments manquaient dans le Cadre tel qu'il se présente actuellement. Cela est particulièrement vrai dans le domaine des langues à orientation professionnelle. On retrouvera dans ce qui suit certaines des remarques faites plus haut.

5.1 Il a été fortement recommandé d'accorder une plus grande attention, dans les prochaines versions du Cadre, aux particularités des stratégies d'apprentissage utilisées par les adultes, qui ont un type de relation particulier aux processus d'enseignement et d'apprentissage et aux institutions d'enseignement. Ce qui pourrait impliquer aussi une réévaluation du concept de stratégie tel qu'il est actuellement utilisé.

5.2 Dans le même sens, il est recommandé - pour les prochaines versions du Cadre - d'accorder une plus grande place à toute la dimension des langues à orientation professionnelle. Des questions essentielles comme le contexte communicatif professionnel et la prise en compte des compétences partielles n'occupent pas une place suffisante dans le texte actuel. Il semble présumé dans le Cadre que le principal contexte de l'apprentissage des langues reste l'école.

6. Enfin, la commission formule un certain nombre de recommandations relatives à la diffusion et à la mise en oeuvre du Cadre. C'est là que nous retrouvons les termes "effrayant" et "défis" mentionnés plus haut.

La commission D dans son ensemble tient - et c'est un sujet de préoccupation - à ce que ce document majeur soit effectivement mis à l'essai et validé, c'est-à-dire qu'il soit utilisé et pas seulement admiré. Pour cela, compte tenu notamment de la complexité du texte, il faudra entreprendre un gros

effort de médiation. Certaines propositions ont été faites, en plus de celles contenues dans les points 1 à 5.

6.1 Des doutes considérables ont été exprimés sur les projets de guides d'utilisateurs, qui ont été diversement qualifiés de "top-down", "peu clairs" ou "trop dans la tradition anglo-saxonne".

6.2 Le temps n'a pas permis d'élaborer des propositions de remplacement, mais certains éléments sont apparus, que nous proposons ici pour examen ultérieur.

- i. un guide général pour tous les utilisateurs potentiels et qui pourrait inclure les principes théoriques mentionnés plus haut.
- ii. l'élaboration de guides propres à différents niveaux: national, régional et sectoriel.
- iii. un programme d'interaction entre les réalisateurs des guides nationaux, régionaux et sectoriels, et les "gardiens" du Cadre.
- iv. un système d'aide non linéaire et zéro papier: conférences, ateliers, groupes d'utilisateurs en ligne.

Si ces mécanismes d'aide conviviaux ne sont pas développés dans les plus brefs délais, le secteur de l'éducation des adultes, qui se caractérise par ses besoins diversifiés et, souvent, son manque de ressources et le peu de formation de ses enseignants, risque de rester en dehors de la description et de la réflexion certainement très stimulantes du Cadre. De ce point de vue, cette dernière recommandation est la plus importante de toutes, car si elle ne trouve pas de suites, c'est le Cadre qui risque d'échouer.

## B. Le Portfolio

La commission a moins de recommandations à formuler concernant le Portfolio, car elle a eu moins le temps d'en discuter.

1. La commission approuve dans son ensemble l'élaboration d'un Portfolio qui, suppose-t-elle, sera intimement liée aux activités relatives au Cadre.

2. La commission applaudit le travail pilote réalisé par les collègues suisses.

3. Si le Portfolio doit être utilisé par les employeurs, il faut qu'il soit simplifié, d'une part, et que l'on en comprenne l'intérêt d'autre part. Peut-être cette exigence suppose-t-elle la réalisation d'une version résumée en une page.

4. En tout état de cause, pour ce qui est de l'éducation des adultes, un modèle trop compliqué risque d'être contreproductif. Après mise à l'épreuve (voir plus bas), espérons qu'il sera possible d'identifier dans le Portfolio un certain nombre d'éléments clefs qui pourront ensuite être appliqués sur une base nationale et régionale.

5. Il demeure une certaine confusion sur les objectifs du Portfolio. Le terme de passeport est parfois utilisé. Il convient de lever cette confusion.

6. La mise à l'essai effective du Portfolio est d'une importance capitale. Il importe de prendre en compte les réactions des employeurs et des utilisateurs.

7. La commission D n'est pas favorable à l'idée d'un document unique pour la vie entière. Elle est d'accord sur l'importance des questions posées relatives au format, à la langue, etc., et propose que ces questions trouvent leur réponse dans un processus à petite échelle d'essai et de validation.

8.Enfin - et là encore par souci de transparence - les membres de la commission ont jugé que le vocabulaire utilisé dans le Cadre, en particulier des termes comme VANTAGE ou WAYSTAGE n'étaient pas suffisamment clairs pour beaucoup d'utilisateurs. Même en anglais!

## **PHASE III**

La commission D reconnaît toute la valeur du travail réalisé par le projet langues vivantes, en général et plus spécifiquement dans la manière dont il a encouragé une heureuse combinaison entre l'acquisition de qualifications professionnelles et l'épanouissement personnel. Concernant la présente phase, nous souhaitons regrouper nos propositions et recommandations en trois grandes rubriques:

QUESTIONS GÉNÉRALES  
PROPOSITIONS À MOYEN TERME  
ASPIRATIONS À PLUS LONG TERME

Nous essaierons de respecter constamment deux principes fondamentaux de présentation: LA SIMPLICITÉ ET LA CONVIVIALITÉ.

### **1. QUESTIONS GÉNÉRALES**

1.1 La commission D insiste sur la place majeure que doit occuper l'éducation des adultes, avec toute sa diversité, dans les recommandations et propositions futures du Conseil de l'Europe, et notamment sur le rôle de ce secteur en tant qu'il complète la scolarité obligatoire. Il convient également de prendre en compte l'évolution des besoins de la société qui fait que les apprenants adultes souhaitent apprendre des langues pour des raisons à la fois professionnelles et non professionnelles. Ces besoins portent sur un certain nombre de langues nouvelles tout au long de la vie des citoyens, mais aussi sur le maintien et le renforcement des langues apprises aux différents moments de la vie.

1.2 Deux grandes recommandations ressortent de ce constat:

1.1e Conseil de l'Europe doit continuer à réfléchir sur les textes fondamentaux du projet langues vivantes et à les clarifier en vue de souligner la spécificité et la diversité des sphères de l'enseignement professionnel et de l'éducation des adultes. La définition de mots tels que «formateur», «éducation», «école», «élève» est une question importante dans ce contexte. Il est donc recommandé de porter des amendements aux textes actuels en fonction d'abord des conclusions de la commission relatives à la phase II et, ensuite, des propositions spécifiques des groupes de travail jointes au présent rapport.

2. Dans ses travaux futurs, le Conseil de l'Europe devra inclure, en tant que domaine de recherche légitime, l'apprentissage des langues dans les établissements d'enseignement supérieur (en particulier mais non exclusivement par les non-spécialistes).

### **2. PROPOSITIONS À MOYEN TERME**

Il est probable que pour les trois prochaines années les tâches essentielles porteront sur la validation des acquis, l'échelle du Cadre et l'utilisation du Portfolio dans le domaine professionnel. Il est important de prévoir à cette fin des mécanismes logistiques, par exemple:

- un glossaire pour le Cadre
- une introduction conviviale
- des liens électroniques (groupes d'utilisateurs)
- des réseaux (en particulier dans les domaines de l'éducation des adultes et des langues à usage professionnel)
- des modèles de tâches

LES ACTIVITÉS PRIORITAIRES sont classées en deux grandes rubriques, qui ont naturellement des liens entre elles et doivent être développées d'une manière interactive.

1) Au NIVEAU CONCEPTUEL, il est proposé que le Conseil de l'Europe développe le Cadre et le Portfolio dans les directions esquissées.

2) La question de l'APPLICATION concerne un grand nombre d'acteurs, et notamment les Etats membres. Plusieurs mécanismes d'application ont déjà été esquissés. Un élément particulièrement pertinent pour le secteur des langues à usage professionnel est l'association des ONG et l'encouragement des réseaux physiques et virtuels. Les thèmes qui devraient recevoir une attention particulière sont l'apprentissage à base de contenu, les styles d'apprentissage et l'analyse des besoins des apprenants.

### **3. ASPIRATIONS À LONG TERME**

A partir de là, il devrait être possible d'analyser de façon plus systématique les changements de nature intervenus dans l'éducation des adultes depuis 1971. Une priorité particulière sera le développement d'outils fiables pour analyser les besoins des apprenants, en prenant en compte les contextes éducatifs et sociaux divers et les besoins de continuité.

Espérons aussi que des moyens seront trouvés dans ce secteur pauvre en ressources pour définir des méthodes et des matériels pédagogiques appropriés.

Sans vouloir en aucun cas diminuer l'importance des autres secteurs, nous pensons que les orientations définies seront fondamentales pour construire une Europe véritablement pluriculturelle, combattre l'exclusion et favoriser l'égalité des chances. Nous rappellerons que les programmes langues du Conseil de l'Europe ont été fondés dès l'origine sur ces aspirations progressistes et humanistes. La commission D demande que ces aspirations soient réaffirmées dans le contexte nouveau et désormais tout proche du XXI<sup>e</sup>.

## **VIII.COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE PAR M. JOHN TRIM, RAPPORTEUR GENERAL**

En vous présentant, il y a moins de trois jours, les tâches et méthodes de travail de cette conférence, je vous prévenais qu'une période d'efforts intensifs nous attendait. Les personnes qui ont participé aux travaux de ce projet ou des projets précédents ne se faisaient probablement pas d'illusions à cet égard. J'aimerais donc vous remercier le dur travail que vous avez tous fourni.

La conférence a réuni 272 participants et observateurs, parmi lesquels 223 délégués ou observateurs de quarante-et-un Etats membres. Nous avons en outre des observateurs venus d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie, trois pays qui adhéreront bientôt à la Convention de la coopération culturelle, et cinq représentants du Canada, qui perpétuent ainsi une longue tradition de participation à nos travaux. Je doute qu'une conférence intergouvernementale – certainement pas dans notre domaine – ait jamais été aussi largement représentative de l'ensemble des pays européens. Nous avons été honorés de la présence de nombreux observateurs, et plusieurs organes du Conseil de l'Europe ont envoyé des représentants: le CDCC, le Comité de l'éducation et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Particulièrement bienvenue a été aussi la participation du Centre européen pour les langues vivantes, notre partenaire le plus proche, ainsi que celle des collègues de la Commission européenne, dont les contributions actives témoignent de la coopération étroite et de la confiance mutuelle qui existent désormais entre le Conseil de l'Europe et l'Union. L'Union latine et les instituts culturels de France, d'Allemagne d'Italie, et du Royaume-Uni, ainsi que sept organisations non gouvernementales ayant statut consultatif et dix autres associations européennes complètent le total. Notre conférence a donc été un microcosme de la diversité européenne, ce qui rend d'autant plus remarquables les excellentes relations professionnelles et personnelles qui se sont instaurées entre les participants. Non seulement la conférence peut parler avec autorité des langues vivantes en Europe, au nom de toute la profession enseignante; elle offre aussi un modèle réconfortant de ce que peut être la coopération européenne.

Dans leur intervention d'introduction, M. Weber, M. Gaber et M. Daniel Coste ont situé le contexte de la conférence en nous rappelant la continuité du développement de la politique langagière du Conseil de l'Europe depuis 1961, et l'adhésion constante à un ensemble de principes fondamentaux qui ont été énoncés clairement pour la première fois au début des années 70. Le projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne» a marqué une étape nouvelle et logique dans le long processus de réforme de l'enseignement, réforme dans laquelle tous les Etats membres se sont activement engagés. Cependant, la perspective adoptée n'avait rien de nostalgique: l'importance de l'apprentissage des langues s'est développée au moins aussi vite que notre compréhension des besoins. Si nous avons atteint, semble-t-il, un consensus sur les valeurs éducatives qui fondent les politiques éducatives dans notre domaine, il reste un long chemin à parcourir pour renforcer les normes de qualité afin de pouvoir survivre dans l'Europe pleinement interactive du siècle prochain, comme l'a bien rappelé M. Gaber. De son côté, M. Weber a confirmé que le Conseil de l'Europe continuerait à soutenir les langues vivantes et qu'un nouveau projet allait voir le jour. Daniel Coste et Gé Stoks, les deux coprésidents du groupe de projet, ont présenté le travail accompli sous des formes complémentaires: Coste en présentant un compte rendu analytique minutieux de ses bases, de sa structure, de son déroulement et de ses conséquences; Stoks par le biais d'une présentation audiovisuelle, pilotée par ordinateur, qui restera dans nos mémoires. La première phase s'est poursuivie avec une succession rapide de présentations consacrées aux thèmes prioritaires, par des experts qui ont été associés de très près au programme des ateliers. Je tiens à féliciter chaleureusement les sept intervenants non seulement pour leur discipline scrupuleuse par rapport au temps qui leur était imparti mais aussi pour la qualité et la densité de leurs interventions.

Le mardi après-midi, ce bilan a été complété par l'intervention de M. Lenarduzzi, directeur de l'Education à la DG XII de la Commission européenne, qui a brossé un panorama de la politique de l'Union européenne en matière de langues à la lumière du traité de Maastricht et du livre blanc de la Commission. C'est une source de force et de réconfort de savoir que les politiques du Conseil et celles de l'Union se rejoignent sur tant de points. Quant aux différences, ce sont essentiellement celles qui

séparent un organisme supranational réunissant quinze Etats et un organisme international englobant quarante-huit Etats, y compris les quinze mentionnés. L'Union doit veiller à respecter le principe de la subsidiarité, mais elle dispose de ressources très importantes pour financer des projets menés en collaboration par des institutions de ses Etats membres. Le Conseil agit, certainement dans notre domaine, avec des fonds limités, et il n'a pas le pouvoir d'émettre des directives; il fonctionne par consensus et doit persuader ses Etats membres qu'il est dans leur intérêt de soutenir son travail à la fois moralement et matériellement. Il s'appuie avant tout sur la bonne volonté d'experts qui ont le sens du service public et mettent leurs compétences à disposition dans des conditions de rétribution extrêmement modestes mais qui ont l'intense satisfaction professionnelle de travailler ensemble à un projet commun ayant des conséquences concrètes importantes dans le monde réel. Naturellement, comme l'a fait remarquer M. Lenarduzzi, cela ne signifie en aucune façon que le Conseil fournit la matière grise et la Commission l'argent. Du côté du Conseil de l'Europe, nous n'avons certainement jamais laissé entendre une telle chose. D'ailleurs, une proportion élevée d'experts et d'administrateurs des pays concernés travaillent dans les deux contextes; leur expérience et leur compétence enrichissent les deux institutions.

Après une brève présentation par moi-même en ma qualité de rapporteur général, nous nous sommes divisés en quatre commissions portant sur des secteurs éducatifs différents et qui ont chacune organisé leurs discussions en trois groupes de travail en fonction de préférences linguistiques. Les commissions et leur groupes de travail ont travaillé sur les trois phases successives: la phase 1 a été consacrée à un état des lieux des activités du projet, et notamment des thèmes prioritaires pour autant qu'ils concernaient le secteur choisi. Il n'a pas été possible, dans le peu de temps disponible, d'analyser en détail les conclusions et recommandations, mais les participants avaient souvent pris connaissance à l'avance du rapport final ou ont fait appel à leur expérience personnelle des ateliers, sur lesquels reposent précisément les conclusions et recommandations. Celles-ci sont donc déjà le travail de nombreuses personnes et le résultat de discussions approfondies; elles ont ensuite été modifiées et confirmées par le groupe de projet. Le fait que les quatre commissions se soient trouvées en accord confirme une fois de plus le consensus profond qui existe dans toute l'Europe sur les buts, les objectifs et les méthodes, mais il ne s'agissait pas pour autant d'analyser les conclusions d'une manière purement théorique. Les rapports de commissions sur la phase 1 rendent tous compte de discussions animées, et elles formulent de nouvelles propositions qui figureront dans le rapport de la conférence et devront être prises en compte au moment d'élaborer les recommandations de la conférence. Nous pouvons, je pense, féliciter tous les participants pour l'efficacité avec laquelle ils ont abordé cette tâche très difficile. En particulier, les présidents et rapporteurs des commissions et groupes de travail méritent nos remerciements pour le travail et la réflexion supplémentaires qu'ils ont apportés à la formulation de leur rapport. Après la présentation de ces rapports, mercredi matin, le cadre européen commun et le portfolio européen des langues ont été présentés respectivement par M. Brian North et M<sup>me</sup> Ingeborg Christ, après une introduction par Joe Sheils. Le temps disponible pour les discussions de la phase 2 a été, là encore, limité, quoique plus long que pour la phase 1. Les rapports des commissions rendent compte de l'accueil favorable réservé au cadre et au portfolio, mais rappellent que l'un et l'autre sont des projets en cours de développement. Tous formulent des remarques et des propositions sérieuses et réfléchies, et je ne doute pas qu'il se révéleront utiles pour les personnes chargées d'appliquer à titre expérimental et de réviser le cadre dans les prochaines années. Personne ne doit sous-estimer cette entreprise, combien même le terrain aura été soigneusement préparé. Les questions linguistiques et éducatives soulevées sont complexes et profondes, difficiles à résoudre. Nous devons nous souvenir que nous élaborons un outil de réflexion, d'échange d'informations et de coopération pratique. N'imaginons pas que nous pourrions pour l'an 2000, élaborer une théorie définitive et complète de la langue qui intégrerait et dépasserait toutes les autres. Cependant, dans une perspective plus modeste, nous pensons qu'il est possible sur la base actuelle de développer un système opérationnel et efficace. Je suis certain que le secrétariat trouvera un encouragement dans l'accueil chaleureux qui a été réservé au travail accompli jusqu'à présent et dans l'esprit de critique constructive qui révèle un réel souci d'approfondir ce travail. Le secrétariat aura besoin de toute votre coopération.

Lors de la réception officielle du mercredi soir, nous avons eu le plaisir particulier de revoir Antonietta de Vigili, qui n'a cessé d'être présente spirituellement parmi nous. C'est la vision d'Antonietta, son sens de sa mission, son engagement, son dynamisme indéfectible et sa compréhension des stratégies du programme langues du Conseil de l'Europe qui ont permis de mener au fil des années toute une série de projets à moyen terme, dont chacun prenait en compte les acquis du précédent tout en définissant clairement ses propres objectifs. Nous regrettons qu'elle ait pris sa retraite avant la conclusion de ce projet, c'est-à-dire avant cette conférence. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans sa retraite, et nous sommes heureux d'avoir en Joe Sheils un successeur parfaitement armé pour mener le travail entrepris vers de nouvelles hauteurs.

La question de ce que seront ces hauteurs a été examinée dans la phase 3, «action future», après les présentations de Maitland Stobart, Joe Sheils et Claude Kieffer qui ont envisagé les perspectives à venir des activités langues vivantes du Conseil de l'Europe du point de vue respectivement du Comité de l'Education, de la section langues vivantes à Strasbourg, et du Centre européen pour les langues vivantes à Graz. Une fois de plus, le temps consacré aux discussions des propositions du rapport final a été limité, et les rapports des commissions (qui figureront naturellement dans le rapport de la conférence) n'ont pu être présentés en séance plénière mais seulement lors de la semi-plénière chargée d'examiner le contenu des recommandations de la conférence, après avoir pris en compte les rapports des commissions. La semi-plénière, qui réunissait les chefs de délégation, les présidents et rapporteurs des sessions plénières, des commissions et des groupes de travail, a chaleureusement accueilli la décision du Conseil de l'Europe de lancer un nouveau projet à Strasbourg, et tout le monde était d'accord pour que ce projet s'intéresse essentiellement à l'expérimentation et à l'approfondissement du cadre et du portfolio. En même temps, une grande importance a été attachée à la poursuite de l'aide au développement des politiques dans les secteurs représentés par les commissions ainsi qu'aux mesures pratiques pour la mise en œuvre des politiques nationales. La rédaction détaillée des recommandations en anglais et en français a été confiée à un petit groupe de rédaction qui a travaillé avec beaucoup de dévouement et d'esprit de sacrifice jusqu'au petit matin; puis, avec le même dévouement, le secrétariat a réalisé le document que vous avez actuellement sous les yeux pour examen et – après amendement si nécessaire – pour adoption. J'espère que vous conviendrez qu'il reflète vos vues et conclusions. Une fois adoptées, ces recommandations exerceront une grande influence, à plusieurs titres. Au niveau européen, elles seront présentées aux organes supérieurs du Conseil de l'Europe et à la Conférence permanente des ministres européens de l'Education, qui se réunira en Norvège en juin 1997. Au niveau national, elles seront, j'en suis sûr, présentées aux ministres par les chefs de délégation. Une fois publiées, elles pourront être examinées par les décideurs de toutes sortes. J'espère également que les participants utiliseront les moyens de communication à leur disposition pour les porter à l'attention de leurs collègues qui n'ont pas eu le privilège de participer à la conférence.

En conclusion, j'aimerais profiter de cette occasion pour exprimer mes remerciements à toutes les personnes et à toutes les institutions qui ont contribué au succès de la présente manifestation:

- les gouvernements membres, qui ont soutenu sans fléchir les projets «langues vivantes» du Conseil de l'Europe et qui ont nommé, et dans certains cas financé, les délégations, souvent nombreuses.
- les autres gouvernements, organismes internationaux, instituts culturels et organisations non gouvernementales qui ont manifesté leur intérêt et leur soutien en envoyant des observateurs.
- les participants qui ont donné de leur temps et de leurs compétences, pas seulement ici mais souvent depuis très longtemps. En les remerciant, j'aimerais remercier par leur intermédiaire les milliers de collègues qui travaillent dans tous les secteurs de l'enseignement des langues: enseignants, formateurs d'enseignants, examinateurs, concepteurs de cours, auteurs de manuel et de matériel pédagogique, concepteurs de programmes d'enseignement, inspecteurs et conseillers, administrateurs éducatifs et chercheurs, qui ont fait de nos projets et de nos conférences le creuset d'une coopération étroite et sincère en Europe.

- les membres du groupe de rédaction, ainsi que les présidents et rapporteurs des commissions et groupes de travail, qui ont volontiers accepté, à brève échéance, les responsabilités supplémentaires sans lesquelles une conférence de ce genre serait impensable. Ils se sont montrés les dignes successeurs de ceux qui, au fil des années, ont servi nos conférences, symposiums, ateliers et autres réunions.
- les personnes qui ont apporté des documents et des vidéos pour présentation et qui nous rappellent la quantité énorme de matériel, publié et non publié, qui voit le jour dans nos pays.
- les collègues qui ont présenté des interventions pour guider les discussions des phases 1, 2 et 3 sur la base des travaux du projet, projet dans lequel ils ont joué un rôle éminent, et les nombreux autres collègues qui ont contribué aux travaux sur les secteurs et thèmes prioritaires; enfin, les membres du groupe de projet, dont beaucoup sont présents ici comme chefs ou membres des délégations nationales et dont les conseils ont permis au projet d'aboutir aux résultats présentés à cette conférence; enfin, tous ceux dont la collaboration dans le cadre du projet a contribué à cette richesse d'études et de rapports sur lesquels ces conclusions reposent.
- les agents de notre secrétariat, peu nombreux mais très dévoués, qui ont travaillé extrêmement dur dans les conditions difficiles d'un interrègne pour préparer la conférence de façon aussi minutieuse, et les nombreux collègues d'autres secteurs de la maison qui ont apporté leurs services au cours de cette période; nous nous souviendrons aussi d'Antonietta de Vigili et de tous qui ont travaillé avec elle au cours de ces nombreuses années.
- le CDCC et le Conseil de l'Europe lui-même qui ont mis ce bâtiment à notre disposition, avec toute la logistique et le soutien matériel nécessaires, et qui ont constamment et continuellement encouragé l'enseignement des langues depuis plus de trente-cinq ans.

Arrivant aujourd'hui au terme de mon mandat de directeur ou conseiller des projets successifs depuis 1971, je suis très reconnaissant d'avoir eu cette possibilité de condenser les travaux de tant de collègues exceptionnels, loyaux et dévoués, à commencer par la «bande des quatre» réunis par Herbert Jocher après le symposium de Rüslikon de 1971: René Richterich, Jan van Ek, David Wilkins et moi-même, et qui s'est progressivement étendue au cours de l'étude de faisabilité du système d'unités capitalisables, des projets 4 et 12 et du projet qui se termine actuellement. Beaucoup de choses ont été réalisées, mais le travail n'est pas achevé pour autant. Vous-mêmes, participant à cette grande conférence, vous avez beaucoup apporté et vous continuerez à jouer un rôle essentiel dans la mission qui est aujourd'hui celle des enseignants de langue: donner aux jeunes et aux adultes de nos pays les connaissances, la compréhension et les compétences nécessaires en matière de langue et de culture pour jouer pleinement leur rôle en tant que communicateurs et citoyens responsables et autonomes dans la nouvelle Europe démocratique et interactive du XXI<sup>e</sup> siècle. J'ai confiance que vous réussirez dans cette grande tâche et vous adresse aujourd'hui mes meilleurs vœux de succès.

## **IX. DISCOURS ET EXPOSES DE CLOTURE**

### **1. Allocution de M. Daniel TARSchYS, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe**

Cette conférence est extrêmement importante, car elle marque le point culminant d'une série d'activités de projet menée entre 1989 et 1996. Le programme de l'actuel projet a été élaboré lors d'une conférence intergouvernementale tenue à Sintra en 1989, la semaine même où tombait le mur de Berlin. Depuis, le projet a intégré avec succès nos nouveaux Etats membres et a mené des activités spéciales pour faciliter cette intégration. D'ailleurs, le titre du projet, «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne», et celui de la conférence, «Apprentissage des langues pour une Europe nouvelle», expriment bien le sens général de ces activités.

Les projets «langues vivantes» successifs ont cherché à favoriser un apprentissage efficace et généralisé des langues, et il convient d'apprécier à sa juste mesure la dimension politique de cet objectif. Le développement des compétences langagières chez les citoyens européens est essentiel si le Conseil de l'Europe veut réaliser ses buts politiques dans une Europe élargie et de plus en plus diversifiée. Les aptitudes à communiquer sont plus indispensables que jamais dans la vie de tous les jours, à notre époque de mobilité et de développement rapide des technologies de la communication et de l'information; elles contribuent en outre à renforcer la compréhension mutuelle et la tolérance dans notre Europe multilingue et multiculturelle.

Le Conseil de l'Europe prépare actuellement le second sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. La nécessité de rapprocher l'Europe de ses citoyens et le rôle de l'éducation et de la culture dans le renforcement de la stabilité sur notre continent sont au centre de nos discussions préparatoires sur ce sommet. Celui-ci pourrait donc être l'occasion de développer des programmes d'éducation à la citoyenneté, à la tolérance, à la démocratie, à la solidarité et à la responsabilité dans le cadre de la Convention culturelle européenne.

Les recommandations et conclusions de cette conférence contribueront à souligner le rôle central que peut jouer l'apprentissage des langues vivantes pour préparer la prochaine génération à une citoyenneté européenne démocratique et pluraliste. Le projet «langues vivantes» a d'ailleurs accordé une importance particulière à cette idée en aidant les apprenants à mieux apprécier leur propre identité culturelle aussi bien que celle des autres, et à développer leur aptitude à résoudre des conflits entre les cultures. Cet aspect est essentiel pour renforcer la notion d'une identité européenne commune reposant sur des valeurs partagées.

Pour atteindre ces buts, le Conseil de l'Europe a la chance d'avoir deux «bras» dans le secteur des langues vivantes, puisque le Centre européen des langues vivantes, institué à Graz sous le régime d'un accord partiel élargi, a rapidement connu un grand succès. Nous devons maintenant développer une complémentarité effective entre les activités menées à Strasbourg et à Graz. Strasbourg pourrait dans le cadre de ses projets, intensifier son travail de pionnier sur l'élaboration de politiques paneuropéennes tandis que Graz se concentrerait sur l'application de ces politiques par la formation, la recherche et l'information. Ainsi les deux volets seraient-ils couverts de façon adéquate et cohérente.

Le projet «langues vivantes» a également excellé dans une autre entreprise permanente de notre organisation: l'instauration d'une bonne coopération avec les autres organisations internationales, notamment l'Union européenne avec laquelle nous poursuivons plusieurs programmes communs. La présence de représentants de la Commission européenne à cette conférence illustre la communauté d'intérêts dans ce domaine, et nous nous en félicitons.

Je suis très heureux d'apprendre que le Conseil de la coopération culturelle et son Comité de l'éducation ont approuvé un nouveau projet à moyen terme sur les langues vivantes. Le programme du CDCC serait incomplet sans cela.

Quand le moment viendra de planifier ce projet en détail, les conclusions et recommandations de la présente conférence seront importantes, car elles expriment un avis mûrement pensé qui découle d'une réflexion commune et d'une expérience diversifiée. Ces conclusions et recommandations devraient également former la base d'une éventuelle recommandation nouvelle du Comité des Ministres sur l'apprentissage et l'enseignement des langues vivantes, de façon à garantir la reconnaissance politique et la diffusion qu'il mérite aux remarquables résultats atteints dans ce domaine si fondamental pour l'élaboration de notre vision commune de l'Europe.

Je vous adresse tous mes vœux pour la clôture de votre conférence, que l'on appelle finale mais qui, en réalité, n'est qu'une étape dans une longue tradition du Conseil de l'Europe – celle des projets «langues vivantes». Et il est impensable que cette tradition puisse ne pas se perpétuer.

## **2. Déclaration de M. Hilaire LEMOINE, Chef de la Délégation du Canada**

Je veux tout d'abord vous remercier, au nom de l'ambassadeur du Canada, M. Réjean Frenette et de la délégation canadienne, pour l'occasion que vous nous donnez de vous dire combien nous apprécions le fait d'avoir pu participer à toutes les phases du projet "Apprentissage des langues et citoyenneté européenne".

Ce n'est que récemment que le Canada a obtenu le statut d'observateur permanent auprès du CDCC, ce qui nous a d'ailleurs valu le plaisir de vous accueillir au Canada, il y a quelques mois, Monsieur le Secrétaire général.

Toutefois, des Canadiens participent activement aux travaux du Conseil de l'Europe sur l'enseignement des langues vivantes depuis la Conférence finale de 1982, et le Canada est représenté, depuis 1989, au Groupe de projet "Apprentissage des langues et citoyenneté européenne".

Cette participation a été pour nous très précieuse étant donné la place importante que la question linguistique a prise au Canada au cours du dernier quart de siècle. Les nombreux experts de haut calibre que le Conseil de l'Europe a su mobiliser autour de ses projets langues vivantes, à Strasbourg, dans les pays membres et plus récemment à Graz, ont été pour la "profession" au Canada une occasion de contacts fructueux, et les travaux effectués, grâce à leur richesse et leur caractère prospectif, une source d'inspiration inégalée.

D'autre part, nous pensons que l'expérience canadienne est pertinente aux travaux du Conseil de l'Europe. Vaste laboratoire linguistique, le Canada a été amené à innover dans plusieurs domaines reliés à l'enseignement des langues, à la suite de l'entrée en vigueur des lois linguistiques à la fois au niveau fédéral et au niveau provincial. Cela a d'ailleurs donné lieu à une concertation féconde entre le gouvernement fédéral, responsable de l'application de la Loi sur les langues officielles, et les ministres de l'Éducation, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, et responsables de l'enseignement dans les provinces et les territoires du Canada.

Quelques exemples me permettront d'illustrer les caractéristiques particulières de l'expérience canadienne.

Dans le secteur scolaire, c'est surtout l'enseignement du français qui a connu des développements importants:

- d'abord l'enseignement précoce du français, langue seconde, s'est généralisé au primaire, et souvent dès la maternelle. L'élaboration d'un cadre de référence a mené, dans la plupart des provinces, à une nouvelle concertation entre les concepteurs de programmes et les praticiens;
- l'éducation bilingue, qu'on appelle au Canada 'immersion' a connu un développement important et rapide à tous les niveaux du primaire et du secondaire. Il est intéressant de noter qu'il s'agit à l'origine, non pas d'une initiative des autorités scolaires, mais d'un projet issu de la base, à la demande des parents. C'est a posteriori que "la profession" a dû apporter les réponses en termes de recherche, d'évaluation, de curriculum, de matériel didactique, de formation des enseignants;
- enfin, toujours dans le secteur scolaire, il faut signaler la mise en place et la gestion d'un réseau d'écoles autonomes, pour les communautés francophones vivant en situation minoritaire incluant des mesures pour la revitalisation de la langue maternelle, ainsi que l'élaboration d'une pédagogie spécifique, répondant aux besoins de ces enfants.

Dans le secteur non scolaire, il faut signaler d'importants programmes de formation linguistiques à orientation professionnelle pour adultes en situation de travail. Dans la fonction publique fédérale, quelque 100 000 fonctionnaires ont ainsi reçu une formation pour les habiliter à fournir les services bilingues auxquels les citoyens ont droit en vertu de la loi. Ce type de formation s'est par la suite étendue au secteur de l'entreprise privée sous l'impulsion de facteurs économiques ou de lois provinciales portant sur le statut et les fonctions des langues officielles dans le monde du travail. Toute cette entreprise de formation a été accompagnée d'importants travaux d'aménagement linguistique, notamment en ce qui a trait à la terminologie, la toponymie et la traduction.

A l'enseignement et à la formation proprement dits, dans les écoles ou pour les adultes, il faut ajouter les efforts considérables accomplis dans quatre domaines connexes:

- la mise en place de programmes de formation initiale et continue pour les enseignants et les formateurs;
- la production et l'implantation de matériel didactique et de méthodes faisant appel aux nouvelles technologies et au travail autonome;
- la production d'instruments pour l'évaluation des compétences langagières, évaluation tant formative que sommative, incluant la rédaction de tests informatisés pour l'auto-évaluation par les apprenants;
- de nombreux programmes d'échanges et de séjours linguistiques à tous les niveaux, incluant un programme de moniteurs/assistants.

La mise en oeuvre de politiques linguistiques est une oeuvre de longue haleine. De plus, c'est un secteur en constante évolution. C'est pourquoi nous avons suivi avec le plus vif intérêt les travaux de la conférence qui a fait le point sur cette évolution. Compte tenu des recommandations pour l'action future que vous allez sans doute adopter tout à l'heure, nous souhaiterions que continue et s'amplifie cette fructueuse collaboration transatlantique entre le Conseil de l'Europe et le Canada. A l'ère des technologies nouvelles qui abolissent la distance, cette collaboration devrait être facilitée et nous croyons fermement qu'elle peut continuer à enrichir de part et d'autre la réflexion, la planification et la pratique dans le cadre du nouveau projet qui prendra la relève de celui qui se termine aujourd'hui.

Je m'en voudrais de terminer sans remercier tout particulièrement M. Maitland Stobart et ses collaborateurs dans la Section des langues vivantes pour leurs conseils et appui constant durant toutes ces années.

Je vous remercie, Monsieur le président.

### **3. Allocution de M. Klaus EICHNER, Président du Comité de l'Education du Conseil de la Coopération Culturelle (CDCC)**

J'aimerais m'adresser à vous en ma qualité de président du Comité de l'éducation du Conseil de l'Europe; c'est en effet sous la responsabilité de ce comité, dans le cadre de son budget et avec l'aide de son secrétariat que le projet Langues vivantes (1989-1997) et cette conférence finale ont été organisés.

Techniquement, c'est le Comité de l'éducation qui va maintenant recevoir les résultats du projet et les recommandations de cette conférence finale. Il décidera ensuite de la manière de leur donner suite. Cependant, avant cela, nous en référerons aux ministres de l'Education du Conseil de l'Europe, qui se réunissent en juin en Norvège, et rechercherons auprès d'eux des orientations politiques.

Sur ce fond de procédures assez formelles, j'aimerais tirer quelques conclusions personnelles préliminaires que je regrouperai sous trois rubriques:

#### **Le rôle du Conseil de l'Europe**

Les institutions européennes, vous le savez, cherchent actuellement à redéfinir et réajuster leurs missions respectives, compte tenu de la nouvelle donne politique, afin de contribuer au mieux à la construction européenne et à son "architecture". Il est certain que, dans toute tentative d'établissement ou de stabilisation de la paix, l'éducation (y compris la culture) a un rôle essentiel à jouer et qu'elle assume une responsabilité particulière.

Le Conseil de l'Europe (à côté de l'Union européenne, de l'OSCE, de l'OCDE et de l'OTAN) examinera les options qui s'offrent à lui dans le courant de l'année, à l'occasion du sommet spécial des chefs d'Etat et de gouvernement qui, espérons-le, devrait réaffirmer pleinement le rôle du Conseil de l'Europe – qui reste actuellement le seul forum paneuropéen – et à renforcer sa mission éducative. On peut considérer que l'Europe ne survivra (du moins pacifiquement) que si elle compte, dans toutes les régions qui la composent, des démocraties pluralistes stables et des sociétés civiles en évolution.

L'apprentissage et l'enseignement des langues étant la clé de la compréhension mutuelle, ce domaine restera une des tâches essentielles et un des grands secteurs d'activité du Conseil de l'Europe; il devra rester présent dans les programmes futurs et disposer d'un budget suffisant et crédible.

#### **Le futur projet Langues vivantes du Conseil de l'Europe**

Ma seconde remarque portera sur les objectifs sur lesquels pourrait se concentrer le futur projet Langues du Conseil de l'Europe. Sans préjuger de la position des ministres de l'Education sur ce sujet – d'autant que les politiques d'enseignement des langues sont soumises à des objectifs conflictuels, ou du moins ambivalents, notamment avec l'élargissement de l'Europe – il est facile d'établir une liste de principes antagonistes, par exemple:

- diversité des langues contre politique unificatrice (l'Union européenne plaide pour trois langues dites communautaires);
- compétence communicative contre compétence linguistique plus profonde;
- vaste éventail d'options pour l'apprentissage des langues dans les écoles contre rationalisation des programmes scolaires, des normes et des résultats à atteindre;
- compétence langagière pour tous contre besoins spécifiques de certains groupes particuliers, et notamment professionnels.

Entre ces objectifs partiellement contradictoires, même s'ils entretiennent entre eux des relations dialectiques, les politiques éducatives doivent s'orienter avec prudence. Néanmoins, on constate une volonté politique et un élan qui vont dans le sens du progrès.

Il est évident aussi, à cause des enjeux politiques nationaux, qu'il ne peut y avoir d'approche centralisée au niveau européen, qu'il s'agisse d'harmoniser ou de réglementer des pratiques; il n'y a pas non plus de perspective économique dominante, mais plutôt convergence, dialogue et échange continu, diversité et uniformité.

La présente conférence a cependant laissé émerger certaines options conceptuelles et divers éléments possibles pour les activités futures du Conseil de l'Europe en matière de langues:

- les compétences langagières sont un facteur important pour la stabilité des démocraties et pour le développement pacifique de l'Europe; elles sont éventuellement la clé de l'intégration européenne;
- les Etats européens comprennent la nécessité d'un apprentissage et d'un enseignement des langues qui soient diversifiés et intensifiés dans le cadre de structures souples, qui permettent des choix individuels de carrière en Europe (et dans le monde) et favorisent la compréhension interculturelle.

On peut noter dans ce contexte que les besoins de l'individu sont très importants en cette époque où les nouvelles technologies de la communication prennent un essor considérable, car l'individu découvre désormais le monde extérieur sans le filtre des frontières nationales ou culturelles, qui, souvent, contredisent l'expérience personnelle de la vie et peuvent susciter un sentiment de déstabilisation et le développement de préjugés;

- il ressort de ce forum que les organisations internationales doivent prévoir des échanges de politiques et de pratiques nationales, de travaux conceptuels et de pratiques novatrices;
- les organismes internationaux fixent des tendances qui contribuent non pas à harmoniser les choses mais à élaborer et proposer des outils, des expériences modèles et des normes comparatives.

En ce sens, le Conseil de l'Europe doit poursuivre ses travaux dans le cadre d'un nouveau projet qui aura notamment la charge d'élaborer le cadre et le portfolio. Il est clair qu'il devra y avoir synergie des efforts avec l'Union européenne et le Centre européen pour les langues vivantes à Graz.

### **Les retombées de la conférence finale**

En conclusion, je voudrais dire quelques mots sur l'importance de notre conférence, son dynamisme, son ambiance, mais aussi les retombées éclairantes et motivantes qu'elle aura dans le public. Les organisateurs ont réuni des fonctionnaires, des chercheurs et des experts, des enseignants et autres praticiens, des représentants d'ONG et, pour la première fois dans ce genre de forum, des représentants d'Europe de l'Est. Nous avons couvert presque tout le domaine des langues vivantes en Europe (domaine dont le présent projet a été le catalyseur), tout en évoquant aussi la question de l'apprentissage et de la compréhension interculturelle, un domaine extrêmement vaste mais fondamental pour l'Europe.

Le Conseil de l'Europe avait organisé en mars 1982 une conférence semblable sur le même sujet. A cette occasion, M. Savary, ministre français de l'Education à l'époque, avait lancé un avertissement frappant mais réaliste en déclarant que l'Europe n'avait pas encore franchi le seuil de l'Europe plurilingue et qu'il fallait pour cela renforcer la volonté politique; il avait également mis en garde contre l'objectif qui viserait à développer uniquement des compétences de communication, en servant par exemple de l'anglais comme instrument minimal. Il préconisait de ne pas étrangler la diversité culturelle et linguistique sous couvert d'une nécessité économique uniformisante. Il rappelait enfin que le concept de communication devait être complété par celui de recherche d'identité par le biais des langues, seule manière d'élargir une perspective purement utilitariste. L'apprentissage des langues – activité parfois ennuyeuse mais nécessaire – doit conduire à un renforcement de la compréhension mutuelle. Tout

objectif ou toute méthode qui ferait l'impasse sur cet aspect – concluait le ministre – reviendrait à «mutiler» l'élève.

Je suppose que cette analyse reste valable aujourd'hui. Peut-être notre nouveau projet devra-t-il, en plus des objectifs qu'il s'est déjà fixés, se pencher de près sur le pouvoir de motivation des langues, un domaine auquel les enseignants et leurs formateurs, y compris dans les départements universitaires compétents, devront s'intéresser davantage.

L'important est de bannir toute peur dans les populations et entre les peuples.

#### **4. Allocution de Mme Sylvia VLAEMINCK, Direction Générale XXII, Education, Formation et Jeunesse, Commission européenne**

C'est un plaisir et un honneur d'avoir pu assister à cette conférence organisée par le Conseil de l'Europe qui a réuni un si grand nombre de personnes actives dans le domaine de l'enseignement des langues, que ce soit comme expert ou comme représentant de leur pays ou organisation.

Comme déjà dit précédemment, pour le Conseil de l'Europe, les langues, c'est déjà de l'histoire ancienne et le travail effectué depuis que celui-ci s'est engagé dans ce domaine est impressionnant : cette conférence est donc particulièrement importante, l'occasion d'évaluer les réalisations et de faire des recommandations pour l'avenir.

Je dois dire que je me suis trouvée en terrain connu : les thèmes qui ont été discutés pendant ces quelques jours sont ceux qui nous occupent également dans l'Union Européenne.

La nécessité d'apprendre des langues est plus importante que jamais dans notre Europe plurilingue. Plusieurs orateurs l'ont souligné avant moi et je ne tiens pas à y revenir en détail.

J'aimerais toutefois citer **quelques chiffres** qui montrent combien de progrès a été fait, mais aussi les défis qui restent. Dans l'Union Européenne, le nombre de jeunes de 15 à 24 ans qui ont appris une langue est le double du nombre de personnes de plus de 55 ans; à l'inverse, alors que 54% des personnes de plus de 55 ans n'ont appris aucune langue, c'est seulement le cas pour 11% des jeunes de 15-24 ans. Mais sur 65% des jeunes qui ont appris une langue, 41% seulement disent la parler. Pendant l'année scolaire 1993/1994, parmi les jeunes de l'enseignement secondaire général, 88% ont appris l'anglais, 32% le français, 18% l'allemand et 8% l'espagnol.

Il reste donc sans aucun doute du **travail à faire** pour améliorer la quantité et la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, mais aussi sa diversification qui doit être au centre des préoccupations.

Pour cela, il faudra intervenir sur l'offre et sur la demande. Sinon, nous resterons dans un cercle vicieux : personne n'éprouve le besoin d'apprendre les langues moins diffusées et moins enseignées; celui qui désire le faire n'en trouve pas les moyens.

Il va de soi - de nombreux intervenants en ont parlé - que des langues seront apprises de plus en plus dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. L'adulte comme apprenant : cette conférence a souligné son importance croissante.

Il est donc nécessaire de développer une approche globale de l'apprentissage des langues, d'en assurer la continuité. L'école devra établir la base de cet apprentissage, apprendre à apprendre, se fixer des objectifs et évaluer ses compétences. Dans ce contexte, le Cadre de Référence et le Portfolio sont très précieux. Je suis très heureuse que le travail se poursuive.

L'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage des langues est la tâche de beaucoup d'acteurs. Les autorités locales, régionales et nationales ont un rôle important à jouer. Il est d'ailleurs essentiel de souligner l'importance pour chaque pays, chaque région et chaque individu de prendre sa responsabilité dans la diffusion de sa propre langue.

Les organisations internationales ont également une responsabilité. Avant d'entrer dans le sujet de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne, j'aimerais m'attarder quelques instants sur les activités de l'Union Européenne dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues. La difficulté de diffuser des informations a été évoquée à plusieurs reprises et j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte de m'adresser à un groupe si important pour livrer quelques éléments d'information. Ceci contribuera également à améliorer la coopération.

Les activités de promotion pour l'enseignement et l'apprentissage des langues ont réellement débuté en 1990 (Programme Lingua). Ces activités élargies ont été intégrées en 1995 dans SOCRATES et LEONARDO (pour ce qui concerne la formation professionnelle, les langues de spécialité). Une priorité est accordée aux langues moins diffusées et moins enseignées.

Alors que les Etats membres sont responsables du contenu et de l'organisation, l'Union Européenne contribue à la promotion d'une éducation de qualité pour la coopération.

Les activités effectuées dans le cadre de LINGUA ont un caractère de multiplication : elles visent l'amélioration de l'environnement (par la formation des enseignants et le développement des outils) et de la motivation pour l'enseignement et l'apprentissage des langues. LINGUA reprend des activités de mobilité (bourses de formation continue des enseignants, assistantat linguistique, échanges de jeunes dans le cadre de Projets Educatifs Conjoints) et des projets transnationaux (coopération entre établissements de formation des enseignants, développement d'outils d'apprentissage). Le programme LEONARDO reprend des actions visant les besoins spécifiques de la formation professionnelle

M. Lenarduzzi, dans son exposé, a eu l'occasion de vous parler du **Livre Blanc** et plus spécifiquement de son objectif 4 : maîtriser 3 langues communautaires. J'aimerais toutefois vous donner quelques informations supplémentaires sur la mise en oeuvre. Nous avons identifié plusieurs thèmes qui ont formé le cadre de réflexions avec des experts, qui ont été à la base de plusieurs projets qui sont en cours. Plusieurs experts qui travaillent aussi avec le Conseil de l'Europe y sont impliqués.

J'en cite quelques-uns:

**L'apprentissage précoce de langues** : nous avons entamé une analyse de toutes les expériences connues de façon à pouvoir identifier les facteurs de succès qui seront repris dans un guide à l'intention notamment des décideurs politiques.

**L'utilisation d'autres langues pour enseigner une matière**: nous avons contribué à l'établissement d'un réseau d'appui, Euroclit (secrétariat, Newsletter, site WEB). Il a été mentionné dans l'exposé introductif sur le sujet pendant cette conférence. A la base de ce travail se trouvent une publication de cas et une conférence à l'initiative de la "Plateforme Européenne pour l'éducation" aux Pays-Bas.

En ce qui concerne **la compréhension mutuelle**, un séminaire d'experts a été organisé en mars de cette année. Les actes seront publiés et un site WEB est en préparation. S'agissant d'un domaine novateur, ces travaux devront contribuer à développer une stratégie en la matière.

**La qualité des méthodes et des matériels d'enseignement et d'apprentissage** fera l'objet d'un guide, dans lequel l'expérience du Cadre de Référence sera prise en compte.

La Conférence Thématique qui a été organisée sur l'objectif 4 du Livre Blanc et à laquelle des collègues ainsi que des experts du Conseil de l'Europe étaient présents a identifié deux thèmes supplémentaires : l'enseignement des langues aux adultes et la formation et le rôle des enseignants.

Finalement, j'aimerais vous parler quelques instants encore de **la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne**, qui a été évoquée également à de nombreuses reprises. J'aimerais répéter ce qu'a dit Maitland Stobart hier : une bonne coopération n'est pas seulement une exigence de bonne gestion, mais elle est également un enrichissement. Je peux vous assurer qu'une bonne coopération, le développement d'une complémentarité est souhaité aussi par la Commission Européenne.

Un échange d'informations régulier sur le travail en cours est déjà fait. De nombreux experts participent d'ailleurs aux travaux du Conseil de l'Europe et de la Commission Européenne.

Si l'on pense au Cadre de Référence, comme il a déjà été souligné, la Commission a suivi de très près les travaux, qu'elle considère d'ailleurs de grand intérêt. La complémentarité des travaux entrepris antérieurement dans le même domaine, dans le cadre de Lingua a été recherchée. La Commission a tenu à ce que les résultats du projet soient pris en compte pour le projet DIALANG, qui vise à mettre à la disposition de chaque individu un outil d'auto-évaluation de ses compétences dans toutes les langues de l'Union Européenne, l'irlandais, le luxembourgeois, le norvégien et l'islandais. Nous allons examiner comment nous pouvons contribuer utilement à l'expérimentation du Cadre de référence, notamment en le mentionnant dans nos guides du candidat.

En ce qui concerne le Centre de Graz, le dernier colloque annuel, dont a parlé Monsieur Kieffer, a été organisé conjointement avec la Commission Européenne. J'ai d'ailleurs reconnu de nombreux experts dans la salle qui y étaient présents.

Je pense que l'on peut donc dire que nous sommes sur la bonne voie.

Finalement, j'aimerais féliciter les organisateurs pour le bon déroulement de la conférence et les participants pour la qualité du travail fourni.

Je souhaite que nous puissions continuer encore longtemps à travailler ensemble, poursuivre les mêmes objectifs pour la promotion de l'enseignement et de l'apprentissage des langues.

## **5. Allocution de clôture de *M. Maitland STOBART*, Directeur Adjoint de l'Enseignement, de la Culture et du Sport du Conseil de l'Europe**

Que peut dire le représentant d'un secrétariat international à la fin d'une réunion comme celle-ci, sinon pousser un «ouf» de soulagement et se dire: «Tout s'est bien passé». Au nom de notre Secrétaire Général, j'aimerais tout d'abord remercier les participants – délégués et observateurs – pour l'enthousiasme dont ils ont fait preuve, leur contribution au bon déroulement et au contenu de cette conférence. Vous nous avez indiqué la direction à suivre pour la prochaine étape. Nos remerciements s'adressent aussi tout particulièrement aux orateurs, aux présidents des sessions plénières, à toutes les personnes courageuses qui ont fait office de président ou de rapporteur des groupes de travail – tâche ingrate mais nécessaire, et mes collègues savent avec beaucoup d'élégance persuader les personnes douées d'un bon esprit de synthèse de consacrer leurs nuits, leurs soirées et leurs petit-déjeuners à ce travail. Nous sommes également très redevables au groupe de rédaction qui a planché la nuit dernière sur le projet de conclusions et recommandations. Le groupe de projet réunit des personnes rares dont nous admirons l'engagement; de ce point de vue, nous tenons à remercier tout spécialement deux amis chers, Daniel Coste et Gé Stoks.

J'aimerais rompre avec une règle du protocole du Conseil de l'Europe. Vous savez que les secrétariats internationaux sont anonymes, tout comme les états-majors des généraux, j'aimerais rendre hommage à mes collègues de notre section des langues vivantes, du service de l'éducation en général et du secrétariat du centre européen pour les langues vivantes à Graz, qui se sont personnellement identifiés à leur travail. Je pense aussi aux personnes qui ont travaillé dans les coulisses: notre service des publications, qui a réussi le tour de force de sortir ces documents à temps. Je n'oublie pas les services techniques et, naturellement, nos services linguistiques, interprètes et traducteurs.

Si nous faisons du bon travail dans le domaine des langues vivantes, c'est grâce à un ensemble de circonstances très inhabituelles, qui ne seront peut-être jamais plus réunies. Un groupe d'experts prêts à s'investir, un directeur de projet, John Trim, toujours présent, un secrétariat particulièrement dévoué, mené jusqu'à récemment par Antonietta de Vigili et qui a depuis longtemps l'habitude de travailler en équipe. Toutes ces personnes ont posé des fondations, et si notre Secrétaire Général a, ce matin, qualifié notre conférence d'étape de transition entre deux projets, c'est peut-être aussi une transition d'un groupe de personnes à un autre. Il y a quelques mois, nous avons dit au revoir à Antonietta; aujourd'hui nous disons au revoir à John. Pendant des années, j'ai admiré sa sagesse rare, son esprit de synthèse incroyable, son talent à réaliser le consensus, son intégrité infaillible et sa courtoisie. N'étant pas linguiste mais historien, je suis obsédé par la question de la mémoire et de l'oubli. L'historienne française Régine Pernoud a rappelé récemment que sans une bonne mémoire digne de foi nous n'étions pas des personnes à part entière mais des amnésiques. En ce sens, je redoute l'amnésie institutionnelle, et je crains profondément ce qui pourrait arriver après cette disparition massive de mémoire que constitue le départ de John Trim et d'Antonietta. Cependant, avec l'extraordinaire conscience qui les caractérise l'un et l'autre, ils ont légué un patrimoine vivant et clairement défini. Avant de conclure ma brève intervention, j'aimerais offrir à John un présent très modeste mais qui rappellera l'amitié que lui porte les membres du secrétariat; il vous sera remis, John, par une autre fidèle amie, Dagmar Heindler, au nom de tous les amis que vous comptez parmi les participants.

**ANNEXE A: COORDONNATEURS DES COMMISSIONS A, B, C et D,  
PRESIDENTS ET RAPPORTEURS DES GROUPES DE TRAVAIL  
MEMBRES DU GROUPE DE REDACTION**

**COMMISSION A: Enseignement (pré) primaire (4-10/11)**

Président: M. Germain DONDELINGER (Luxembourg)  
Rapporteur Phase I: M. Peter DOYÉ (Allemagne)  
Rapporteur Phase II: M. Francis DEBYSER (France)

Groupe anglophone:

Président: Mme Stasé SKAPIENE (Lituanie)  
Rapporteur Phase I: Mme Isobel McGREGOR (Royaume-Uni)  
Rapporteur Phase II: Mme Zdravka GODUNC (Slovénie)

Groupe francophone:

Président: M. Jean-Pierre OESTREICHER (Luxembourg)  
Rapporteur Phase I: Mme Yvonne VRHOVAC (Croatie)  
Rapporteur Phase II: Mme Lucija \_OK (Slovénie)

Groupe bilingue

Président: M. Antonio GIUNTA LA SPADA (Italie)  
Rapporteur Phase I: M. Franz SCHIMEK (Autriche)  
Rapporteur Phase II: M. MacAOGÁIN (Irlande)

**COMMISSION B: Enseignement secondaire 1er cycle (10/11-15/16)**

Président: Mme Dagmar HEINDLER (Autriche)  
Rapporteur Phase I: Mme Alena LENOCHOVA (République tchèque)  
Rapporteur Phase II: M. André BAEYEN (Belgique)

Groupe anglophone:

Président: M. Andrew BUHAGIAR (Malte)  
Rapporteur Phase I: M. Per MALMBERG (Suède)  
Rapporteur Phase II: M. Viljo KOHONEN (Finlande)

Groupe francophone:

Président: M. Gabor BOLDIZSAR (Hongrie)  
Rapporteur Phase I: M. Miquel LLOBERA CANAVES (Espagne)  
Rapporteur Phase II: Mme Turid TREBBI (Norvège)

Groupe bilingue

Président: M. Gé STOKS (Pays-Bas)  
Rapporteur Phase I: Mme Danica BAKOSSOVA (République slovaque)  
Rapporteur Phase II: Mme Gloria FISCHER (Portugal)

## **COMMISSION C:Enseignement secondaire général 2ème cycle (15/16-18/19)**

Président:M. Tony MALE (Royaume-Uni)  
Rapporteur Phase I:Mme Karin HENRIKSSON (Suède)  
Rapporteur Phase II:M. Christoph FLÜGEL (Suisse)

### Groupe anglophone:

PrésidentMme Flora PALAMIDESI CESARETTI (Italie)  
Rapporteur Phase IM. Donald MacCULLOCH (Norvège)  
Rapporteur Phase IIM. Bror ANDERED (Suède)

### Groupe francophone:

PrésidentM. Hilaire LEMOINE (Canada)  
Rapporteur Phase IMme Maria Emilia GALVAO (Portugal)  
Rapporteur Phase IIM. Michel BOIRON (France)

### Groupe bilingue

PrésidentMme Birgit CHRISTIANSEN (Danemark)  
Rapporteur Phase IMme Suliko LIIV (Estonie)  
Rapporteur Phase IIM. Michael MILANOVIC (Royaume-Uni)

## **COMMISSION D:Enseignement à orientation technique et professionnelle, et éducation des adultes**

Président:M. René RICHTERICH (Suisse)  
Rapporteur Phase I:Mme Irina KHALEEVA (Fédération russe)  
Rapporteur Phase II:M. Lid KING (Royaume-Uni)

### Groupe anglophone:

PrésidentM. Gerd EGLOFF (Allemagne)  
Rapporteur Phase IM. Sauli TAKALA (Finlande)  
Rapporteur Phase IIM. John DE JONG (Pays-Bas)

### Groupe francophone:

PrésidentM. HAESSENDONCK (Belgique)  
Rapporteur Phase IMme Geneviève ZARATE (France)  
Rapporteur Phase IIM. Jean-Claude BEACCO (France)

### Groupe bilingue

PrésidentM. Tony FITZPATRICK (Allemagne)  
Rapporteur Phase IM. David LITTLE (Irlande)  
Rapporteur Phase IIM. Rolf SCHÄRER (Suisse)

**GROUPE DE REDACTION:**

Groupe francophone:

M. Daniel COSTE (France)

Mme Marie-José de FORNEL (France)

M. Arnold GREMY (France)

M. Claude TRUCHOT (France)

Groupe anglophone:

M. Alan DOBSON (Royaume-Uni)

M. Barry JONES (Royaume-Uni)

M. Joseph SHEILS (Conseil de l'Europe)

M. John L.M. TRIM (Royaume-Uni)

## **ANNEXE B: DECLARATION D'INTENTION**

Les soussignés, participants à la Conférence finale "Apprendre les langues pour une nouvelle Europe" tenue à Strasbourg du 15 au 18 avril 1997, représentant des organismes concernés par les examens internationaux en langues, tiennent à manifester leur intérêt et leur soutien pour la poursuite des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des langues vivantes.

Plus spécifiquement, et compte tenu du très grand intérêt exprimé par les Etats membres pour l'évaluation et la certification en langues (CC-LANG (96)21 extrait, point 4.1.2.), les soussignés proposent leur aide dans les discussions et pour les mesures visant à rendre opérationnels et à piloter le Cadre européen commun et le Portfolio des langues dans ces domaines.

pour ICC (International Certificate Conference):

Michael MAKOSCH

pour CITO (Institut national néerlandais pour l'évaluation de l'éducation):

John DE JONG

pour ALTE (Association des examinateurs de langues en Europe):

Michael MILANOVICH

## ANNEXE C

### ALLOCUTIONS D'OUVERTURE ET DE CLOTURE

---

#### OPENING AND CLOSING ADDRESSES

Mr Daniel TARSCHYS  
Secrétaire général du Conseil de l'Europe  
Secretary General of the Council of Europe

Dr Slavko GABER  
Ministre de l'Education et du Sport, Slovénie  
Minister of Education and Sport, Slovenia

Mr Raymond WEBER  
Directeur de l'Enseignement, de la Culture et du Sport  
du Conseil de l'Europe  
Director of Education, Culture and Sport of the Council of Europe

Mr Maitland STOBART  
Directeur adjoint de l'Enseignement, de la Culture et du Sport  
du Conseil de l'Europe  
Deputy Director of Education, Culture and Sport of the Council of Europe

Mr Klaus EICHNER,  
Président du Comité de l'Education du Conseil de la Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe  
Chairman of the Education Committee of the Council for Cultural Cooperation of the Council of Europe  
Oberstudiendirektor  
Ständige Konferenz der Kultusminister der Länder  
Nassestrasse 8  
D - 53113 BONN

Mr Domeninco LENARDUZZI  
Directeur de l'Education/Director of Education  
Direction Générale XXII  
Education, Formation et Jeunesse/Education, Training and Youth  
Commission européenne/European Commission  
Rue de la Loi 200  
B-1049 BRUXELLES

Mme Sylvia VLAEMINCK  
Chef du Secteur Lingua  
Head of the Lingua Sector  
Direction Générale XXII  
Education, Formation et Jeunesse/Education, Training and Youth  
Direction A - Unité 4  
Rue de la Loi 200  
B-1049 BRUXELLES

**PRESIDENTS DE SEANCE PLENIERE**

**CHAIRPERSONS OF PLENARY SESSIONS**

---

Matin, 15 avril

Ouverture officielle Dr. Slavko GABER, Ministre de l'Education et du Sport, Slovénie/  
Minister of Education and Sport, Slovenia

Morning, 15 April

Official opening

Matin, 15 avril M. Arnold GREMY,

Morning, 15 April Doyen de l'Inspection des langues vivantes, France

Matin, 16 avril Mme le Professeur Ekaterina DRAGANOVA,

Morning, 16 April Vice-ministre de l'Education, de la Science et des Technologies, Bulgarie/  
Vice Minister of Education, Science and Technologies, Bulgaria

Matin 17 avril Mr Stephen JONES, Président du CILT, Royaume-Uni/

Morning, 17 April Chairman, Centre for Information on Language Teaching and Research (CILT),

U  
n  
i  
t  
e  
d  
  
K  
i  
n  
g  
d  
o  
m

Matin, 18 avril M. Hermann STRÖBEL, Secrétaire d'Etat, Ministère de la Culture du Morning, 18  
April Ministère de la Culture du Land  
de Thüringe, Allemagne/

State Secretary, Ministry of Culture of the Land of Thüringia, Germany

## INTERVENANTS

---

## PRESENTERS

Dr. John L.M. TRIM  
Rapporteur général/General Rapporteur  
53, Barrow Road  
GB - CAMBRIDGE CB2 2AR

M. Daniel COSTE  
Co-Président du Groupe de Projet Langues Vivantes/  
Co-Chairman, Modern Languages Project Group  
Professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Fontenay/Saint-Cloud  
1, avenue du Palais  
Grille d'Honneur  
F - 92211 SAINT-CLOUD

Drs. G.L.M. STOKS  
Co-Président du Groupe de Projet Langues Vivantes/  
Co-Chairman, Modern Languages Project Group  
Senior Curriculum Adviser for  
Modern Languages, S.L.O.  
National Institute for Curriculum Development  
Postbus 2041  
Bld 1945,3  
NL -7500 CA ENSCHEDE

### **PHASE I:**

Professor Hanna KOMOROWSKA  
Vice Dean  
University of Warsaw  
English Teacher Training College  
ul. Nowy Swiat 4  
PL - 00-497 WARSAW

Professor Michael BYRAM  
School of Education  
University of Durham  
GB - DURHAM DH 11 TA /United Kingdom

Professor Irma HUTTUNEN  
University of Oulu  
Department of Teacher Education  
Kasarmintie 4  
Kubbablaa  
FIN - 90570 OULU

Dr Medwin HUGHES  
Trinity College  
CARMARTHEN  
GB - DYFED SA31 3EP\ WALES

Tel: 44 1 267 676767  
Fax: 44 1 267 676766  
e-mail M.Hughes@Trinity-cm.ac.uk

Dr Eike THÜRMANN  
Landesinstitut für Schule und Weiterbildung  
Paradieser Weg 64  
D - 59494 SOEST / Allemagne

Ms Lis KORNUM  
Christianshavns Gymnasium  
Prinsessegade 35  
DK - 1422 COPENHAGEN K

Tel: 45 31 54 005 (work) Tel: 45 49 14 59 16 (private)  
Fax: 45 32 95 80 83  
e-mail Lis-Kornum@fc.sdb.dk

Mr Alf Olav HAUGEN  
Solvang  
N - 2372 BRØTTUM

### **PHASE II:**

Mr Joseph SHEILS  
Chef de la Section Langues Vivantes/Head of the Modern Languages Section  
Conseil de l'Europe

Dr Brian NORTH  
Eurocentres  
Seestrasse 247  
CH - 8038 ZURICH

Dr. Phil. Ingeborg CHRIST  
Ministerialrätin  
Ministerium für Schule und Weiterbildung  
Nordrhein-Westfalen  
Völklinger-Str. 49  
D - 40000 DÜSSELDORF

### **PHASE III:**

M. Claude KIEFFER  
Directeur exécutif/Executive Director  
Centre européen pour les langues vivantes  
du Conseil de l'Europe/European Center for Modern Languages  
A - 8010 GRAZ

## AUTRES INSTANCES DU CONSEIL DE L'EUROPE OTHER COUNCIL OF EUROPE BODIES

### Council for Cultural Cooperation Conseil de la Coopération Culturelle

Ms Margaretha ØSTERN  
Présidente du Conseil de la Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe  
Chair of the Council for Cultural Cooperation of the Council of Europe  
Deputy Director General  
Royal Norwegian Ministry of Cultural Affairs  
Akersgt. 59  
P.O. Box 8030 Dep.  
N - 0030 OSLO

Tel: 48 22 261 4231  
Fax: 48 22 628 0938

### Education Committee of the Council for Cultural Cooperation Comité de l'Éducation du Conseil de la Coopération Culturelle

Mr Klaus EICHNER  
Président du Comité de l'Éducation du Conseil de la Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe  
Chairman of the Education Committee of the Council for Cultural Cooperation of the Council of Europe  
Oberstudiendirektor  
Ständige Konferenz der Kultusminister der Länder  
Nassestrasse 8  
D - 53113 BONN

Tel: 49 228 501 635  
Fax: 49 228 501 777

### European Centre for Modern Languages Centre Européen pour les Langues Vivantes

Mr Claude KIEFFER  
Directeur exécutif/Executive Director  
Mozarthof, Schubertstrasse 29  
A - 8010 GRAZ

Tel: 43 316 32 35 54  
Fax: 43 316 32 21 57

Mme Mechthilde FUHRER  
Adjointe au Directeur / Assistant to the Director  
Mozarthof, Schubertstrasse 29  
A - 8010 GRAZ

### Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe Congres of Local and regional authorities of Europe

Mr Anthony DeGiovanni  
"Dar il-Kunsill" Triq il-Karmnu  
Fgura PLA 13  
MALTA

Tel: 356 664 000  
Fax: 356 664 222

**ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE LA COOPERATION CULTURELLE  
MEMBER STATES OF THE COUNCIL FOR CULTURAL COOPERATION**

**ALBANIA / ALBANIE**

1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Ms Tatjana VUCANI E  
Inspectrice des langues vivantes  
Ministère de l'Education et des Sports  
Département de l'enseignement secondaire  
ALB - TIRANA Tel: 355 42 26 139  
Fax: 355 42 22 260

**ANDORRA / ANDORRE**

1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE

Mme Maria Teresa CAIRAT VILA F  
Directeur Général de l'Ecole Andorrane  
Ministère de l'Education  
Ed. du Gouvernement d'Andorre  
c/Bonaventura Armengol 4 Tel: 376 82 73 00 Tel: 376 86 65 85  
6264 ANDORRE LA VIELLE Fax: 376 86 53 55

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Mme Maria Teresa CAIRAT VILA

**AUSTRIA / AUTRICHE**

1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Frau Ministerialrätin Chef de délégation/Head of Delegation E  
Dr Dagmar HEINDLER  
Zentrum für Schulentwicklung  
Hans-Sachs-Gasse 3/1 Tel: 43 316 82 41 50  
A - 8010 GRAZ Fax: 43 316 82 41 50 6  
e-mail zse3graz@borg-6.borg-graz.ac.at

Mr Gunther ABUJA E  
Zentrum für Schulentwicklung  
Hans-Sachs-Gasse 3/1 Tel: 43 316 82 41 50  
A - 8010 GRAZ Fax: 43 316 82 41 50 6

Ms Eva SALEM  
Volksschule im Park  
Burgplatz 1  
A - 2700 Wiener Neustadt

Tel: 43 2622 23531/356  
Fax: 43 2622 24659

Dr Maria FELBERBAUER  
Pädagogische Akademie der Erzdiözese Wien  
Mayerweckstrasse 1  
A - 1210 WIEN

E  
Tel: 431 48 525 86  
Fax: 431 48 525 86

Mag Franz SCHIMEK  
Stadtschulrat für Wien  
Dr. Karl Renner Ring 1  
A - 1010 WIEN

E  
Tel: 431 525 25 77 125  
Fax: 431 525 25 99 77 100

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Frau Ministerialrätin  
Dr Dagmar HEINDLER

E

3.OBSERVATEURS / OBSERVERS

Ms Renate EMMERLING  
Volksschule Marktg. 31  
A - 1090 WIEN

Tel: 0043 1 319 52 05

Ms Koban  
Institut für Germanistik der Universität Wien  
Dr Karl Lueger-Ring 1  
A - 1010 WIEN

Mr Adolf RAUP  
Bezirksschulrat Villach-Land  
Meister-Friedrich-Strasse 4  
A - 9500 VILLACH

E  
Tel: 43 4242 3005 235  
Fax: 43 4242 3005 237

Ms Inge-Anna KOLEFF  
Language Department  
Verband Wiener Volksbildung  
Hollergasse 22  
A-1150 WIEN

E  
Tel: 43 1 89 174/36  
Fax: 43 1 89 174/31  
e-mail Inge-anna.koleff@blackbox.at

**BELARUS**

1.DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE

Dr Evgheny MASLYKO  
Professeur de l'Université Linguistique d'Etat  
ul. Zaharova, 21  
MINSK 220662 / Belarus

E  
Tel: 375 172 36 74 91  
Fax: 375 172 36 75 04



## BULGARIA / BULGARIE

### 1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE

Mme le Professeur Ekaterina DRAGANOVA  
Vice-recteur de l'Université de Sofia  
Vice-ministre de l'Education, de la science,  
et des technologies  
Ministère de l'Education  
Blvd Dondoukov 2A  
BG - SOFIA 1000

E

Tel: 3592 848734  
Fax: 3592 9880600

## BOSNIA and HERZOGINA / BOSNIE et HERZEGOVINE

### 1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Mme prof. Naida SUŠI\_-MEHMEDAGI\_  
Faculté des lettres  
Ra\_kog 1  
71000 SARAJEVO

F

Tel: 387 71 442 827  
Tel: 387 71 442 672  
Fax: 387 71 663 399

Adresse personnelle:  
Bjelave 68/II  
M.A. SARAJEVO

## CROATIA / CROATIE

### 1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Prof. Zdenka TIŠKE  
Teacher Trainer for English Language  
VII. gymnasium  
Kri\_ani\_eva 4  
10 000 ZAGREB / Croatia

Head of Delegation/Chef de délégation

E

Tel: 385 1 419 039  
Fax: 385 1 45 52 865

Prof. Nina LISZT  
Lecturer, Faculty of Economics  
Président of Croatian Association of Teachers of English  
Zvonarni\_ka 5 A  
ZAGREB / Croatia

E

Fax: 385 1 23 35 633  
Tel: 3851 2331111  
E-mail: nLiszt@EFzg.hr

Dr Yvonne VRHOVAC  
Department des langues romanes  
Faculté des lettres  
Hebrangova 4  
ZAGREB / Croatia

F

Tel: 385 1 449 068  
Fax: 385 1 61 56-879  
E-mail: yvrhovac@iridis.com

Prof. Ljerka TOMLJENOVI\_-BIŠKUPI\_  
Editor and President  
Croatian Association of Teachers of German  
Masarykova 28  
10 000 ZAGREB / Croatia

E

Tel: 385 1 455 85 11  
Fax: 385 1 27 68 70

## **CYPRUS / CHYPRE**

### **1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES**

Dr George STAVROU  
Secondary School Inspector  
Ministry of Education and Culture  
Afxentiou Street  
CY - NICOSIA

E

Tel: 357 2 30 91 14  
Fax: 357 2 30 09 32

## **CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

### **1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES**

Dr Pavel CINK  
Director of the Department for International Relations  
Ministry of Education, Youth and Sports  
Karmelitska 7  
CZ - 118 12 PRAHA 1  
CZECH REPUBLIC

Chef de délégation/Head of Delegation E/G

Tel: 420 2 5719 3111  
Fax: 420 2 5719 3397

Dr Alena LENOCHOVA  
Department of English and German  
Faculty of Education  
Palacky University in Olomouc  
Zizkovo nam. 5.  
CZ - 771 40 OLOMOUC  
CZECH REPUBLIC

E

Tel: 42 068 5230201  
Fax: 42 068 5231400

### **2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/** **MEMBER OF PROJECT GROUP "MODERN LANGUAGES"**

Dr Pavel CINK  
Director of the Department for International Relations

E/G

## DENMARK / DANEMARK

### 1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Ms Birgit CHRISTIANSEN Head of Delegation/Chef de délégation E/F  
Subject Adviser  
Danish Ministry of Education  
The Department of Upper Secondary Education  
Frederiksholms Kanal 25B Tel: 45 3392 5600  
DK - 1220 COPENHAGEN K Fax: 45 3392 5608

Ms Birte HASNER E  
Subject Adviser  
Danish Ministry of Education  
The Department of Primary and Lower Secondary Education  
Frederiksholms Kanal 25B Tel: 45 3392 5300  
DK - 1220 COPENHAGEN K Fax: 45 3392 5302  
Tel: 45 4971 7119 (direct)  
e-mail brite.hasner@urm.dte

Ms Gerd GABRIELSEN E  
Associate Professor  
Danmarks Lærhøjskole  
Emdrupvej 101 Tel: 45 39 69 66 33  
DK - 2400 COPENHAGEN NV Fax: 45 39 66 31 10

Ms Elsebeth RISE E  
National Library of Education  
The Royal School of Educational Studies  
The Documentation Centre for Foreign Language Teaching  
Emdrupvej 101, Postbox 101 Tel: 45 39 69 66 33  
DK - 2400 COPENHAGEN NV Fax: 45 39 55 10 00

Ms Lis KORNUM  
Christianshavns Gymnasium Tel: 45 31 54 5005 (work) Tel: 45 49 14 59 16 (private)  
Prinsessegade 35 Fax: 45 32 95 80 83  
DK - 1422 COPENHAGEN K e-mail Lis\_Kornum@fc.sdb.dk

## ESTONIA / ESTONIE

### 1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE

Professor Suliko LIIV E  
Chair of English  
Tallinn Pedagogical University  
Narva Road, 25 Tel: 372 - 6 409 322  
TALLINN EE0100 Fax: 372 - 6 409 118  
e-mail: liiv@tpu.ee

### 2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/ MEMBER OF PROJECT GROUP "MODERN LANGUAGES"

Professor Suliko LIIV E

**FINLAND / FINLANDE**

1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Mr Viljo KOHONEN Head of Delegation/Chef de délégation E  
Associate Professor in Foreign Language Pedagogy  
University of Tampere  
Department of Teacher Education  
P.O. Box 607 Tel: 358 3 2156 847  
FIN - 33101 TAMPERE Fax: 358 3 2157 537

Ms Anna-Kaisa STRÖMMER E  
Counsellor of Education  
National Board of Education  
P.O. Box 380 Tel: 358 9 7747 7269  
FIN - 00531 HELSINKI Fax: 358 9 7747 7335

Mr Sauli TAKALA E  
Docent, Applied Linguistics  
Centre for Applied Language Studies  
University of Jyväskylä  
P.O. Box 35 Tel: 358 1460 3540  
FIN - 40351 JYVÄSKYLÄ Fax: 358 1460 3521  
E-mail: sjtakala@cc.jum.fi

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Mr Viljo KOHONEN E  
Associate Professor in Foreign Language Pedagogy

3. OBSERVATEUR / OBSERVER

Ms Hilkkka von Essen  
Lecturer  
Lahti Polytechnic  
Faculty of Business Studies  
Opintie 2  
FIN - 18200 HEINOLA  
Tel: 358 3 8475 321  
Fax: 358 3 8475 340  
e-mail: vonessen@Lpt.fi

**FRANCE**

1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

M. Arnold GREMY Chef de délégation / Head of Delegation F  
Doyen de l'inspection générale des langues vivantes  
Ministère de l'Education Nationale  
107, rue de Grenelle  
F - 75357 PARIS  
Tel: 33 1 49 55 31 45  
Fax: 33 1 45 50 49 39

M. Daniel COSTE F  
Professeur à l'Ecole Normale Supérieure  
de Fontenay/Saint-Cloud  
1, avenue du Palais  
Grille d'Honneur  
F - 92211 SAINT-CLOUD

Mme Marie-José de FORNEL F  
Adjointe au chef du bureau des Relations Multilatérales  
Délégation aux Relations internationales  
et à la Coopération (DRIC)  
Ministère de l'Education Nationale  
173, Boulevard Saint Germain  
F - 75006 PARIS  
Tel: 33 1 40 65 66 89  
Fax: 33 1 45 44 01 38

2. MEMBRES DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBERS OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

M. Daniel COSTE F  
Professeur à l'Ecole Normale Supérieure  
de Fontenay/Saint-Cloud

M. Arnold GREMY F  
Doyen de l'inspection générale des langues vivantes

3. OBSERVATEURS / OBSERVERS

M. Bertrand CALMY F  
Département de didactique du  
français, langue étrangère  
C.I.E.P.  
1, avenue Léon-Journault  
F - 92318 SEVRES CEDEX  
Tel: 33 1 45 07 60 66  
Fax: 33 1 45 07 60 01  
e-mail calmy@ciep.fr

M. Jean-Claude BEACCO  
UNIVERSITE DU MAINE - LE MANS  
FACULTE DES SCIENCES ET LETTRES  
Avenue Olivier Messaen  
F - 72085 LE MANS Cedex 9  
Tel: 33 2 43 83 37 89  
Fax: 33 1 40 16 06 90 (pers)  
e-mail beac.diguira@wanadoo.fr

M. Michel BOIRON F/E  
Directeur général du CAVILAM  
(Contrôle Pédagogique des Universités de Clermont-Fd)  
14 rue Foch  
B.P. 2678  
F - 03206 VICHY / Cedex  
Tel: 33 4 7032 25 22  
Fax: 33 4 7097 99 80  
e-mail Michelboiron@avl.com

M. Michel CANDELIER  
Directeur  
Fédération Internationale des  
Professeurs de Langues Vivantes  
5, rue Rébéval

75019 Paris

Mme Janine COURTILLON  
59, Avenue du Maine  
F - 75014 PARIS

M. Gilbert DALGALIAN  
Conseil européen des langues  
Vice-Président d'Europe-Education  
Les Grandes Brosses  
F - 45700 VIMORY

Tel: 33 2 38 85 18 46  
Fax: 33 2 38 85 18 46

M. Francis DEBYSER  
Directeur Adjoint  
Centre International d'Etudes Pédagogiques  
1, avenue Léon Journault Tel: 33 1 4507 60 00  
F - 92311 SEVRES / Cedex Fax: 33 1 4507 60 01

M. Jacques FEITOUCHI  
CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES DES LANGUES  
Immeuble "Concorde"  
4, quai Kléber  
F - 67055 STRASBOURG Cedex

Mme Dominique FUTSCHIK  
Formateur IUFM Strasbourg  
14, rue de Zurich  
F - 67000 STRASBOURG

Tel: 33 3 88 14 05 52

Mme Yannick GAUVIN  
Documentaliste  
Enseignements Bilingues  
IUFM - 3 rue du 4 février  
F - 68502 GUEBWILLER / Cedex

F

Tel: 33 3 89 76 90 46  
Fax: 33 3 89 74 24 50

M. Jean-Claude GONON  
68 rue du Faubourg National  
F - 67000 STRASBOURG

Tel: 33 3 88 32 63 67  
Fax: 33 3 88 15 70 89

M. Frédéric HARTVEG  
Professeur, Université des Sciences Humaines de Strasbourg  
19 rue de la Douane  
F - 67000 STRASBOURG

Fax: 33 3 88 14 31 29

M. Driss KORCHANE  
Rectorat/DAFCO  
6, rue de la Toussaint  
F - 67975 STRASBOURG Cedex 9

F

Fax: 33 3 88 21 98 34

Mme LEUPRECHT  
Contact et Promotion  
4 rue de Birkenfels



Mme LIEUTAUD Simone  
64 rue Monge  
F - 75005 PARIS

M Jean-François MERTZ  
Inspecteur d'anglais  
Rectorat  
6, rue de la Toussaint  
F - 67975 STRASBOURG CEDEX 9

Mme Monique MOMBERT  
12A rue de la Liberté  
F - 67450 MUNDOLSHEIM

Tel/Fax 33 3 88 20 26 26

M. Jacques PECHEUR  
Rédacteur en chef  
Le Français dans le Monde  
58, rue Jean Bleuzen  
F - 92178 NANTES CEDEX

F

Tel: 33 1 46 621 050/51/52  
Fax: 33 1 40951975

Mme Odile RAFFNER  
I.I.E.F. de l'université des Sciences Humaines de Strasbourg  
Responsable du stage de langue française au Centre européen de la Jeunesse  
11, rue des Forgerons  
F - 67100 Strasbourg

F

Mme SAURY  
Inspecteur d'anglais  
Rectorat de l'académie de Grenoble  
15 chemin du Rhin  
F - 38100 GRENOBLE

Tel: 33 4 76 44 20 77  
Fax: 33 4 76 42 80 99

Mme Simone Claude SCHAEFFNER  
Université des Sciences Humaines  
Responsable de formation à l'Institut International d'Etudes  
Françaises et en FLE (UFR - Lettres)  
Palais Universitaire  
9 Place de l'Université  
F - 67084 STRASBOURG Cedex

F/E

Tel: 33 3 88 25 9757  
Fax: 33 3 8825 08 63

-----  
Correspondance:  
4 Place Golbéry  
F - 67000 STRASBOURG

Tel: 33 3 88 36 25 00  
Fax: 33 3 88 25 08 63

M. Claude SPRINGER  
Université des Sciences Humaines  
DLADL  
22 rue Descartes  
F - 67084 STRASBOURG CEDEX

F

Tel: 33 3 88 41 74 22

M. Fred Arnaud URBAN  
Directeur, Office régional du bilinguisme  
24, Avenue de la Paix

Tel: 33 3 88 14 31 20



Prof. Dr. Gerd EGLOFF  
Technische Hochschule Darmstadt  
Institut für Sprach-und Literaturwissenschaft  
Hochschulstrasse 1  
D - 64289 DARMSTADT

E/F

Tel: 49 6151 16 25 97  
Fax: 49 6151 16 36 94  
e-mail: egloff@hrz1.hrz.th-darmstadt.de

Privat: Chopinweg 3  
D - 64287 DARMSTADT

Tel: 49 6151 716319

2.MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Dr. Phil. Ingeborg CHRIST  
3.OBSERVATEURS / OBSERVERS

F

Prof. Dr . Ulrich BLIESENER  
von Graevemeyer Weg 33  
D - 30539 HANOVER

Tel: (0511) 9 52 37 46  
Fax: (0511) 9 52 37 56  
e-mail 05119523437-000100@t-online.de

Ms Ingrid BRANDENBURG  
Conseillère  
Behörde für Schule, Jugend und Berufsbildung  
Amt für Schule  
Postfach 761048  
D - 22060 HAMBURG

E/F

Tel: 49 40 2 988 3526  
Fax: 49 40 2988 3509

Mr Joseph BUDZINSKI  
EWG - Essener Wirtschaftsförderungsgesellschaft  
Lindenallee 55  
D - 45127 Essen

F

Tel 49 201 82024-18  
Fax 49 201 82024-92

Prof. Peter DOYE  
Universität Braunschweig  
Seminar für Englische Sprache und ihre Didaktik  
Blumenstr. 23  
D - 38162 CREMLINGEN

E

Tel: 49 5306/4393  
Fax: 49 5306/4369

Ms Ingrid FECHNER  
Hupfeldschule Kassel  
Fachberaterin für Frühe Fremdsprachen  
Holzgarten 6  
D - 34134 KASSEL

E/F

Tel/Fax: 49 561 311 078

Mr KOENIG  
Querallee 29  
D - 34119 KASSEL  
Universität Kassel  
Fb 09 Germanistik/Deutsch als Fremdsprache  
D - 34109 KASSEL

Tel: 49 561) 776463  
Fax: 49 561) 77576  
  
Tel: 49 561 804 3305  
e-mail: Koenig@hrz.uni-kassel.de

Dr Hans-Ludwig KRECHEL F  
Universität Wuppertal  
Gausstrasse 20  
D - 42097 WUPPERTAL  
Tel: 49 202 4392159  
Fax: 49 228 431782

Mme Armelle DAMBLEMONT E  
Arbeitseinheit Sprachen  
Projektleiterin: Revision der icc - zertifikate  
Hansaallee 150  
D - 60320 Frankfurt am Main  
Tel: 49 69 95 626 170  
Fax: 49 69 626 138

Ms Studiendirektorin E/F  
Dr Margot MELENK  
Lindenstrasse 36  
D - 71634 LUDWIGSBURG  
Tel: 49 7141 9285 78  
Fax: 49 7414 901957

Mme Catherine PETILLON  
Institut français de Freiburg  
Werdering 11  
D - 79098 FREIBURG  
Tel: 49 761 207 390  
Fax: 49 761 207 39 22

Dr Sibylle BOLTON  
Agnesstr. 10  
D - 80798 MÜNCHEN  
Tel: 49 89 273 10 67

## GREECE / GRECE

### 1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Mr Triantafyllos TRIANTAFYLLOU Chef de délégation/Head of Delegation E  
Conseiller Spécial auprès de l'Institut Pédagogique  
The Pedagogical Institute  
396 Messogion Avenue  
GR - 15 341 ATHENS

Mrs Angeliki DIAMANTIDOU  
School Adviser - Teacher Trainer  
Amipsiou 12  
GR - 111 43 ATHENES  
Tel/Fax 30 1 251 1746  
Tel 30 1 639 2243  
Fax 30 1 600 0870

Dr. Cathrine VLACHOU  
Conseillère pédagogique du secondaire  
Formateur de formateurs  
26-28 rue Voulgarvtonou  
GR - ATHENES  
Tel: 30 1 644 3013 Tel: 30 1 417 9780  
Fax: 30 1 41 15 734

### 2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/ MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Mr Triantafyllos TRIANTAFYLLOU

## HUNGARY / HONGRIE

### 1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

M. Gabor BOLDIZSAR  
Dep. Head of Department  
for European Affairs and International Organisation  
Ministry of Culture and Education  
Szalay u. 10-14  
H -1055 BUDAPEST

Chef de délégation/Head of Delegation

Tel/Fax: 36 1 3310-599

Dr Anikó BOGNÁR  
Vice Principal  
Karinthy English-Hungarian Bilingual School  
Thököly utca 7.  
H -1183 BUDAPEST

E

Tel: 36 1 291 20 72

Fax: 36 1 291 23 67

Ms Gyöngyvér VÖLGYES  
Vice président  
Ecole supérieure du Commerce extérieur  
Ecseri út 3  
H -1097

F

Tel: 36 1 28 29 765

Fax: 36 1 28 29 765

Ms Zsuzsanna DARABOS  
Centre national de l'Education publique  
Bathory u.10. -  
H -1054 BUDAPEST  
Adresse postale:  
Pf. 701/432  
H - 1399 BUDAPEST

F

Tel: 36 1 111-6650

Fax: 36 1 1328830

## ICELAND / ISLANDE

### 1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE

Ms Jacqueline FRIDRIKSDOTTIR  
Experimental and Training School  
University College of Education  
ISL - 105 REYKJAVIK

E

Tel: 354 55 814566

e-mail: jacky@ismennt.is

### 2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/ MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Ms Jacqueline FRIDRIKSDOTTIR  
Experimental and Training School

E

## IRELAND / IRLANDE

### 1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE

Mr Jim CONNOLLY E  
Senior Inspector  
Department of Education Hawkins House (3rd Floor)  
Hawkins Street  
IRL - DUBLIN 2 Tel: 353 1 873 4700

Mr Declan GLYNN  
Assistant General Secretary  
Teachers' Union of Ireland  
73 Orwell Road  
Rathgar Tel: 353 1 4922588  
IRL - DUBLIN 6 Fax: 353 1 49 22 953

### 2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/ MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Mr Jim CONNOLLY E  
Senior Inspector

### 3. OBSERVATEURS / OBSERVERS

Prof. D.G. LITTLE E/F  
Centre for Language and Communication Studies  
Trinity College Tel: 353 1 608 1505  
IRL - DUBLIN 2 Fax: 353 1 677 2694

Dr Eoghan MacAOGÁIN E  
ITE  
31 Fitzwilliam Place Tel: 353 1 6765489  
IRL - DUBLIN 2

## ITALY / ITALIE

### 1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE

M. Ascanio SPAGNOLETTI  
Chef de Cabinet  
de Mme Carla ROCCHI  
Sénateur E  
Sous-secrétaire du Ministère de l'Instruction publique  
Viale Trastevere, 76 Tel: 39 6 58492437  
I - 00153 ROMA Fax: 39 6 58493259

Dott. Vittoria BALDIERI  
Directrice Vème Division  
Direction générale des Echanges culturels  
Ministère de l'Instruction publique  
Via Ippolito Nievo n° 35

I - 00153 ROMA  
Prof.ssa Flora PALAMIDESI CESARETTI  
Via dei Falegnami, 17  
I - 00186 ROMA

E  
Tel: 39 6 58495889/51/11  
Fax: 39 6 58495838

Dott. Antonio GIUNTA LA SPADA  
Représentant du Cabinet des Politiques communautaires  
Ministère de l'Instruction publique  
Viale Trastevere, 76  
I - 00153 ROMA

Tel: 39 6 58493325  
Fax: 39 6 58492662

Prof. Arturo TOSI  
Direttore dell 'Istituto di Italianistica  
Royal Holloway University of London  
UNITED KINGDOM

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Prof.ssa Flora PALAMIDESI CESARETTI

3. OBSERVATEURS / OBSERVERS

Prof.ssa Nora GALLI DE' PARATESI  
Representant of the European Consortium for the  
Certificate of Attainment in Modern Languages  
Director of the Italian Language Project  
Società Dante Alighieri  
Piazza Firenze 27  
I - 00186 ROMA

Tel/Fax: 39 6 6873787

Università per Stranieri di Siena  
Ufficio Relazioni Internazionali  
via Pantaneto 45  
I - 50300 SIENA

Fax: 39 577 281030

Prof. ssa Michèle BERNI CANANI  
Università per Stranieri di Perugia  
Palazzo Gallenga  
Piazza Fortebraccio 4  
I - 06122 PERUGIA

Tel: 39 7557461

**LATVIA / LETTONIE**

1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE

Prof. Guna MARTINSONE  
Language test developer  
Naturalization Board of Latvia  
1/3, Smilšu street,  
RIGA  
LV - 1050

Tel: 7223498  
Fax: 7226440

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Prof. Guna MARTINSONE  
Language test developer  
Naturalization Board of Latvia

**LIECHTENSTEIN**

1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE

M. Leo SUTER  
Schulam  
Herrengasse 2  
FL - 9490 VADUZ

Tel: 41 75 236 67 51  
Fax: 41 75 236 67 71

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

M. Leo SUTER

**LITHUANIA / LITUANIE**

1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Ms Stase SKAPIENE  
Senior Officer at the Ministry  
of Education and Science  
A. Volano 2/7  
LT - 2691 VILNIUS

Chef de délégation/Head of Delegation E

-----  
Private: Architektu 132-85, 2049 VILNIUS

Tel: 370 2 449020

Dr MEILUTE RAMONIENE  
Teacher trainer at Vilnius University  
Universiteto 3  
LT - 2734 VILNIUS

E

Tel: 370 2 61 07 86  
Fax: 370 2 61 0786

-----  
Private: Dukstu 22-72, 2010 VILNIUS / Lithuania

Tel: 370 2 48 22 33

Ms JOANA PRIBUSAUSKAITE  
Head of Lithuanian Language  
Departement at Vilnius University  
Universiteto 3  
LT - 2734 VILNIUS

F

Tel: 370 2 61 07 86  
Fax: 370 2 610 786

-----  
Private: Zvaigzdziau 4-281, 2050 VILNIUS / Lithuania

Tel: 370 2 45 33 08

Ms EGLE SLEINOTIENE  
Director of Public Service language Centre  
Vinius 39/6  
LT - 2000 VILNIUS / Lithuania

E

Tel: 370 2 220384  
Fax: 370 220370

-----  
Private: P.Zadeikos 13-31, 2000 VILNIUS / Lithuania

Tel: 370 2 483730

Dr Ausra JANULIENĖ  
Assistant Director of Studies  
Soros International House  
Ukmerges 41  
LT - 2005 VILNIUS / Lithuania

E

Fax: 370 2 724839

-----  
Private: V. Grybo 23/18 - 32, LT - 2055 VILNIUS

Tel: 370 2 749 042

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Ms Stase SKAPIENE

**LUXEMBOURG**

1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

M. Germain DONDELINGER  
Professeur-attaché  
Ministère de l'Education Nationale  
et de la Formation professionnelle  
29, rue Aldringen  
L - 2926 LUXEMBOURG

Chef de délégation/Head of Delegation

Tel: 352 478 5183  
Fax: 352 478 5137

M. Jean-Pierre OESTREICHER  
Président du Conseil Supérieur de l'Education Nationale  
Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire  
11c, Bld Joseph II  
L - 1840 LUXEMBOURG

Tel: 352 45 17 41

M. Robert BOHNERT  
Directeur du Lycée classique (et du Lycée technique) Diekirch  
32, avenue de la Gare  
L - 9233 DIEKIRCH

Tel: 352 80 89 97  
(Fax: 352 80 26 23)

Adresse personnelle:  
40 rue Clairefontaine  
L - 9220 DIEKIRCH

Fax: 352 80 95 84

M. Lucien THILL  
Directeur-adjoint du Lycée de Garçons d'Esch-sur-Azlette  
71, rue du Fossé  
L - 4123 ESCH SUR ALZETTE

Tel: 352 55 62 851  
Fax: 352 57 09 94

2.MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

M. Germain DONDELINGER

**MALTA / MALTE**

1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE

Mr Andrew J. BUHAGIAR  
Director of Education  
Education Division  
FLORIANA CMR 02  
MALTA

E

Tel: 356 248 438  
Fax: 356 22 61 03

2.MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Mr Andrew J. BUHAGIAR

3.OBSERVATEUR / OBSERVER

Mr Anthony DeGiovanni  
"Dar il-Kunsill" Triq il-Karmnu  
Fgura PLA 13  
MALTA

Tel: 356 664 000  
Fax: 356 664 222

**MOLDOVA**

1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE

Mme Eugénie BRINZ\_  
Ministère de l'Education de la Jeunesse et du Sport  
Pia\_a Marii Adun\_ri Na\_ionale I  
2033 CHI\_IN\_U  
Moldova

F

Tel: 0037 32 23 46 23  
Fax: 00 37 32 23 35 15

2.MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Mme Eugénie BRINZ\_



Ms Elisabeth IBSEN  
ILS, University of Oslo  
Boks 1099 BLINDERN  
N - 0316 OSLO

Tel: 47 2285 4158  
Fax: 47 2285 4409

Ms Turid TREBBI  
IPP, University of Bergen  
Johannes Bruunsgt. 12  
N - 5007 BERGEN

Tel: 47 5558 4844  
Fax: 47 5558 4852

Ms Ursula JAKOBSEN  
Laererforbundet  
Wergelandsveien 15  
N - 0167 OSLO

Tel: 47 2203 0000  
Fax: 47 2211 0542

Perly Folstad NORBERG  
NVI  
Jonsvannsveien 82  
N - 7035 TRONDHEIM

Tel: 47 7394 1100  
Fax: 47 7394 1222

Mr Alf Olav HAUGEN  
Lillehammer videregående skole  
Postbox 357  
N - 2601 LILLEHAMMER

Tel: 47 6125 1621  
Fax: 47 6125 9130

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Mr Donald Mac CULLOCH

**POLAND / POLOGNE**

1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Prof. Hanna KOMOROWSKA  
Vice Dean  
University of Warsaw  
English Teacher Training College  
ul. Nowy Swiat 4  
PL - 00-497 WARSAW

Chef de délégation/Head of Delegation

E

Mme Krystyna KOWALCZYK  
Inspecteur principal  
Département de la Science et de l'Enseignement Supérieur  
Ministère de l'Education Nationale  
Al. Szucha 25  
PL - 00 918 WARSZAWA

F

Tel/Fax: 48 22 62893 29



### 3.OBSERVATEURS / OBSERVERS

Ms Maria Emilia GALVAO E  
Deputy Director of GAERI  
Ministry of Education  
Av. 5 de Outubro, 107 - 7°  
P - 1050 LISBOA Tel: 351 1 793 42 54  
PORTUGAL Fax: 351 1 797 8994

Mr Alberto GASPAR E  
Praceta José Relvas, 2-7B  
P - 2685 PORTELA - LRS Tel: 351 1 943 1041  
PORTUGAL Fax: 351 1 943 1041

### **ROMANIA / ROUMANIE**

#### 1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE

Mme Zvetlana APOSTOIU F  
Inspectrice Générale de Langues Romanes (fr, it, esp)  
Département de l'Enseignement Préuniversitaire  
Ministère de l'Enseignement  
30, rue du Général Berthelot Tel: 40 1 614 4588 or 0604  
RO - BUCAREST 1 Fax: 40 1 312 4719  
Fax: 40 1 312 4753

#### 2.MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/ MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Mme Zvetlana APOSTOIU

### 3.OBSERVATEURS / OBSERVERS

Ms Brându\_a PREDESCU E  
Ministère des Affaires étrangères de Roumanie Tel/Fax: 40 1 230 75 79  
14, rue Modrogan Poste 2636  
RO - 71274 BUCAREST Bur. 4031

### **RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE**

#### 1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Dr Irina KHALEEVA E  
Rector Head of Delegation/Chef de délégation  
Moscow Linguistic University  
38, Ostozhenka Tel: 7 095 246 8603  
MOSCOU 119837 / Russian Federation Fax: 7 095 230 2621/ 246 8366

Mr Serguei Philippovitch GONTCHARENKO  
38, Ostozhenka Tel: 7 095 245 2707

MOSCOW 119837 / Russian Federation

Fax: 7 095 246 8966

Mr Mikael Mikhailovitch ABOVYAN  
Frouzenskaia quai 54-35  
MOSCOW 119270 / Russian Federation

Tel: 7 095 245 1821  
Fax: 7 095 246 8966

Ms Galina Vassilievna STRELKOVA  
Keramitcheski passage 53-3-30  
MOSCOW 127237 / Russian Federation

Tel: 7 095 245 1160  
Fax: 7 095 246 8366

Ms Kira Maximovna IRISKHANOVA  
Novatorov str., 14-2-142  
MOSCOW 117421 / Russian Federation

Ms Tatiana Nikolaevna ASTAFOUROVA  
Oussatcheva str. 62, Fl. 506  
MOSCOW 119048 / Russian Federation  
or Volgograd 40 00 62, 2nd Prodolnaya St 26 Fl. 53

Fax: 7 844 2 93 03 32

Ms Natalia Dmitrevna GALSKOVA  
Kolomenskaia str., 15-259  
MOSCOW 115142 / Russian Federation

Ms Irina Petrovna TARASSOVA  
Altoufievski highway 62B - 156  
MOSCOW 127549 / Russian Federation

Ms Natalia Nikolaevna KOUZNETSOVA  
Sormovskaia str., 3-1-13  
MOSCOW 109444 / Russian Federation

Tel: 7 095 289 44 25  
Fax: 7 095 200 42 66

Ms Elena Mikhailovna STEPANOVA  
Fourth Sokolnitcheskaia str., 3-89  
MOSCOW 107014 / Russian Federation

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Dr Irina KHALEEVA

**SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Dr. Danica BAKOSSOVA  
Primary and Secondary Education Department  
Ministry of Education  
of the Slovak Republic  
Hlboká ul. \_ 2  
SK - 813 30 BRATISLAVA

Chef de délégation/Head of Delegation E

Tel: 421 7 397 702 Tel: 421 7 397 702  
Fax: 421 7 397 228

Ms Darina MATUŠIKOVÁ  
Director of European Integration Department  
Ministry of Education  
of the Slovak Republic

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Dr. Danica BAKOSSOVA

**SLOVENIA / SLOVENIE**

1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Ms Zdravka GODUNC Head of Delegation/Chef de délégation E  
Councillor to the Minister  
Ministry of Education and Sport  
Department for International Cooperation Tel: 386 61 1323 225  
Ulica Stare pravde 6 Fax: 386 61 1327 212  
SLO - 1000 LJUBLJANA

Ms Viljana LUKAS E/F  
State Secretary  
Ministry of Education and Sports  
Zupanciceva 6 Fax: 386 61 13 27 212  
SLO - 61000 LJUBLJANA

Ms Neva SECEROV E  
Adviser, The Board of Education  
Department KOPER  
Cankarjeva 5  
SLO - 6000 KOPER Tel: 386 66 24 480  
Fax: 386 66 271 898

Ms Lucija COK E  
University of Ljubljana  
Faculty of Education, Department Koper  
Cankarjeva 5  
SLO - 6000 KOPER Tel/Fax: 386 66 24 974

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Ms Zdravka GODUNC

**SPAIN / ESPAGNE**

1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Ms Maria Luz OCAÑA Chef de délégation/Head of Delegation E  
Jefa del Servicio de Acciones Internacionales  
de la Subdirección General de Formación del Profesorado  
Calle Puerto Rico n ° 5  
MAJADAHONDA Tel: 638 75 82  
E - 28220 MADRID

Ms Maria PAZ DE LA SERNA E

Catedratic de Inglés  
Infanta Isabel 17, 3° B  
E - 28014 MADRID

Tel: 55 22 717

Dr Miquel LLOBERA CANAVES  
Director  
Departament de Didàctica de la Llengua  
i la Literatura  
Universitat de Barcelona  
Edifici Llevant, 1a planta, desp.133  
Pg. de la Vall d'Hebron 171  
E - 08035 BARCELONA

Tel: 3 403 50 15  
Fax: 3 403 50 05  
Tel/Fax: (3) 403 51 69

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

3. OBSERVATEURS / OBSERVERS

Prof. Manuel TOST PLANET  
Facultat de Lletres, Edifici B.  
E - 08193 BELLATERRA (Barcelona)

F

Tel: 343 581 14 10/2399  
Fax: 343 581 31 71/20 00  
e-mail Tost.ma@cc.vab.es

**SWEDEN / SUEDE**

1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Ms Karin HENRIKSSON  
Ministry of Education and Science  
Secretariat for European Affairs  
Drottninggatan 16  
S - 103 33 STOCKHOLM

Head of Delegation/Chef de délégation E

Tel: 46 8 405 18 32  
Fax: 46 8 20 32 55

Ms Catharina WETTERGREN  
Ministry of Education and Science  
School Division  
Drottninggatan 16  
S - 103 33 STOCKHOLM

Tel: 46 8 405 17 74  
Fax: 46 8 723 17 34

Ms Gunilla OLSSON  
Ministry of Education and Science  
School Division  
Drottninggatan 16  
S - 103 33 STOCKHOLM

Tel: 46 8 405 18 70  
Tel: 46 8 405 17 74  
Fax: 46 8 723 17 34

Ms Ingela NYMAN  
National Agency for Education  
S - 106 20 STOCKHOLM

Tel: 46 8 723 32 00  
Fax: 46 8 24 44 20

Ms Elisabeth LINDMARK  
Director of Education  
National Agency for Education  
S - 106 20 STOCKHOLM

Tel: 46 8 723 32 00  
Fax: 46 8 24 44 20  
e-mail Ingela.nyman@skolreunet.se

Mr Bror ANDERED

Project Leader  
University of Uppsala, In-service Training Department  
Torsgatan 2  
S - 11123 STOCKHOLM

Tel: 46 8 24 86 08  
Fax: 46 8 21 95 25  
e-mail Bror.Andered@oilu.u.u.se

Mr Kurt STENBERG  
Uppsala University  
In-service Training Department  
Linnegatan 6  
P.O. Box 2137  
S - 750 02 UPPSALA

Tel: 46 511 12 124  
Fax: 46 511 12 124  
e-mail Kurt.Stenberg@swipnet.se

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Mr Brör ANDERED

3. OBSERVATEURS / OBSERVERS

Ms Gunilla BOUVIN  
Byvägen 39  
S - 133 34 SALTSJÖBADEN

Mr Bertil BUCHT  
Svenska EU Programkontoret  
Box 7785  
S - 103 96 STOCKHOLM

Ms Margareta BRANDELIUS  
Kils Gård box 78  
S - 716 21 FJUGESTA

Mr Per MALMBERG  
Malma Ringväg 39 a  
S - 756 45 UPPSALA

Tel: 46 18 30 21 21  
Fax: 46 18 30 37 32

Dr Cecilia THAVENIUS  
Member of the Swedish Europe Group  
Norra Promenaden 3d  
S - 222 40 LUND

E

Tel: 46 46 122 948  
Fax: 46 46 148 183

**SWITZERLAND / SUISSE**

1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

M. René RICHTERICH  
53, rue de l'Évole  
CH - 2000 NEUCHÂTEL

Chef de délégation/Head of Delegation

Tel: 41 32 724 35 48

Mme Michelle BOVET  
Présidente L-2

F

Rue de Zähringen 7  
CH - 1700 FRIBOURG

Tel: 41 26 322 73 89  
Fax: 41 26 322 73 89

Mr Christoph FLÜGEL  
Conseiller Scientifique pour l'enseignement des langues vivantes  
Dip. dell'istruzione e della cultura du Canton du Tessin (CH)  
Divisione della scuola  
Residenza governativa  
CH - 6501 BELLINZONA

E/F

Tel 41 91 804 34 24  
Fax 41 91 804 44 92

private:  
Via ai Prati 4,  
CH - 6503 BELLINZONA

Tel: 41 91825 33 42

Mme Silvia MTTEREGGER  
Coordinatrice  
ch JUGENDAUSTAUSCH  
Hauptbahnhofstrasse 2  
CH - 4501 SOLOTHURN

Tel: 41 32 625 26 80  
Fax: 41 32 625 26 88

M. Günther SCHNEIDER  
Directeur de l'Institut de langue allemande  
Institut de langue allemande  
Université de Fribourg  
Criblet 13  
CH - 1700 FRIBOURG

F/E

Tel: 41 26 300 7961 64  
Fax: 41 26 300 97 17

Prof. Georges LÜDI  
Romanisches Seminar, Universität Basel  
Stapfelberg 7-9  
CH - 4051 BASEL

Tel: 41 61 261 6192  
Fax: 41 61 261 6141

2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Mme Michelle BOVET

3. OBSERVATEURS / OBSERVERS

M. Raymond CAPRE  
Directeur ad intérim  
Ecole de français moderne  
Université de Lausanne  
BFSH 2  
CH - 1015 LAUSANNE

Tel: 41 21 692 30 82

M. Rolf SCHÄRER  
Gottlieb Binderstr. 45  
CH - 8802 KILCHBERG / Suisse

Fax: 41 1 715 32 72  
Tel: 41 1 715 32 90

M. Jacques-André TSCHOUMY  
Directeur de l'IRD  
Cassarde 8  
CH - 2000 NEUCHÂTEL

Tel: 41 32 724 00 43  
Fax: 41 32 724 00 43

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA /  
L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE /**

**1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE**

Ms Divna ŠIPOVI\_  
Assistant Minister  
Ministry of Education and Physical Culture  
Veljko Vlahovic 9  
91000 SKOPJE

E

Tel: 389 9 1 117 277  
Fax: 389 9 1 119 766

**TURKEY / TURQUIE**

**1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE**

Prof. Dr.Zeynel KIRAN  
Professeur à la chaire d'enseignement  
de la langue française  
Edebiyat Fakültesi  
Hacettepe Üniversitesi  
Beytepe - ANKARA/Turquie

F

Tel: 90 312 235 25 00  
Fax: 90 312 235 39 32

**2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP**

Prof. Dr. Zeynel KIRAN

**UKRAINE**

**1. DELEGUE NATIONAL / NATIONAL DELEGATE**

Ms Galina STEPENKO, Ph.D.  
Chief of Department  
Institute for Content and Methodology of Education  
Ministry of Education  
37 Sagaydachny St.  
KYIV 254070 / Ukraine

E

Tel 38 044 416 02 42 Tel: 38 044 553 87 40  
Fax: 38 044 417 83 36 or: 38 044 517 60 75  
e-mail: oleg@step.niit.kiev.ua

**2. MEMBRE DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBER OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP**

Ms Galina STEPENKO, Ph.D



GB - LONDON SW1P 3BT

Fax: 44 171 925 6931

Ms ISOBEL McGREGOR, HMI  
HM Inspectorate of Schools  
The Scottish Office  
Education and Industry Department  
Saughton House  
Broomhouse Drive  
GB - EDINBURGH EH11 3XD

Tel: 44 131 244 8313  
Fax: 44 131 244 8424

Ms Christine PEAT  
Schools Performance Division  
Room 4-101B / WOED  
CATHAYS Park  
GB - CARDIFF CFL 3NQ

Tel: 44 1222 826 020  
Fax: 44 1222 826 016

Prof Richard JOHNSTONE  
Scottish Centre for Information  
on Language Teaching and Research  
Pathfoot Building  
University of Stirling  
GB - STIRLING FK9 4LA

Tel: 44 1786 476 631  
Fax: 44 1786 476 632

Mr David S SWORD Esq  
Chairman,  
National Association of Language Advisers  
Sayers,  
The Street  
Alderton Woodbridge  
GB - SUFFOLK IP12 3BL

Tel/Fax: 44 1394 41 13 59

Ms Margaret TUMBER  
President  
Association for Language Learning  
415 Springfield Road  
Chelmsford  
GB - ESSEX CM2 6AP

Tel: 44 1245 259 532

2. MEMBRES DU GROUPE DE PROJET "LANGUES VIVANTES"/  
MEMBERS OF "MODERN LANGUAGES" PROJECT GROUP

Dr. Alan DOBSON, HMI

Ms ISOBEL McGREGOR, HMI

3. OBSERVATEURS / OBSERVERS

Prof. David BICKERTON  
Secrétaire Général  
CERCLES (Confédération européenne des Centres  
de Langues dans l'Enseignement supérieur)  
Centre for Modern Languages  
University of Plymouth  
GB - PLYMOUTH PL4 8AA

Tel: 44 1752 232858  
Fax: 44 1752 232885  
e-mail D.Bickerton@plym.ar.uk



Ms Clare BOOTH  
Supervisor of the Institution-Wide Language Programme (IWLP)  
CALS  
University of Reading  
PO Box 241  
GB - READING RG6 6WB  
Berks - England

Tel: 44 118 9316762  
Fax: 44 118 9756506

Ms Rosalind CANTLEY  
Educational Advisor and Language Consultant  
Clachuile  
Fairburn  
Muir of Ord  
GB - ROSS-SHIRE IV6 7QD / Scotland

E/F/G

Fax: 44 1 997 4332 77  
Tel: 44 1 997 433 277  
e-mail [rosalinc@cali.co.uk](mailto:rosalinc@cali.co.uk)

Mr Peter DONOVAN  
Publishing Director ELT  
Cambridge University Press  
Edinburgh Building  
Shaftesbury Road  
GB - CAMBRIDGE CB2 2RU

Tel: 44 1223 325838  
Fax: 44 1223 325984  
e-mail [pdonovan@cup.cam.ac.uk](mailto:pdonovan@cup.cam.ac.uk)

Ms Trixi FIELD  
International Baccalaureate Curriculum and Assessment  
Peterson House  
Fortran Road  
St Mellons  
GB - CARDIFF CF3 0LbT  
Wales

E

Tel: 44 1222 774000  
Fax: 44 1222 774001

Mr Barry JONES  
Homerton College  
GB - CAMBRIDGE CB2 2PH

Tel: 44 1223 507111  
Fax: 44 1223 507257  
e-mail [bjj20@cam.ac.uk](mailto:bjj20@cam.ac.uk)

Ms Margaret McGHIE  
Assistant Director  
Scottish Consultative Council on the Curriculum  
Gardyne Road  
GB - DUNDEE DD5 1NY

Tel: 44 1382 455 053  
Tel (44 131) 447 3276  
Fax: 44 1382 455 046  
e-mail [MMcGhie@sccc.ac.uk](mailto:MMcGhie@sccc.ac.uk)

## ETATS OBSERVATEURS / OBSERVER STATES

### ARMENIA / ARMENIE

Ms KHECHOYAN Vartouhy  
Third Secretary of the European dpt.  
Government Building 2  
Republic Square, MFA  
375010 YEREVAN / Armenia

Tel: 374 2 50 58 21 Tel: 374 2 57 19 22  
Fax: 00 371 2 15 10 42 Fax: 374 2 15 10 42 Fax: 374 2 15 10 42

### AZERBAIDJAN

#### 1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Ms Tchémène BABAKHANOVA  
Présidente de l'Association des Professeurs de Français de l'Azerbaïdjan  
Chargée de cours à l'Université des Langues de Bakou  
Ministère de l'Education  
BAKOU - AZERBAIDJAN

Tel: 7 8922 931966  
Fax: 7 8922 938097 Fax: 7 8922 935643

Adresse personnelle:  
57 ap. 32, rue Gandja  
BAKOU - AZERBAIDJAN

Tel: 7 8922 726010

### GEORGIA / GEORGIE

#### 1. DELEGUES NATIONAUX / NATIONAL DELEGATES

Ms Ann MATIASHVILI  
Ministry of Education of Georgia  
52 D. Uznadze str. Tbilisi 380002  
GEORGIA

Tel: 995 32 956395  
Fax: 995 32 770073

**ETATS NON MEMBRES AYANT LE STATUT D'OBSERVATEUR  
AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE /**

**NON MEMBER STATES WITH OBSERVER STATUS  
TO THE COUNCIL OF EUROPE**

**CANADA**

M. Réjean FRENETTE  
Ambassadeur du Canada en Suisse  
Kirchenfeldstrasse 88  
CH-3005 BERNE  
SUISSE

Tel: 00 41 34 357 32 00  
Fax: 00 41 31 357 32 10

M. Hilaire LEMOINE  
Directeur Général  
Programmes d'appui aux langues officielles  
Place Jules Leger  
15, rue Eddy  
HULL  
QUEBEC K1A 0M5 / Canada

Tel: 819 953 4929  
Fax: 819 953 9353  
Internet: H.laine\_Lemoine@pch.Gc.Ca

M. André A. OBADIA, PhD  
Professeur titulaire  
Directeur des programmes d'éducation en français  
Simon Fraser University  
Faculty of Education  
8888 University Drive  
BURNABY 6 British Columbia  
CANADA V5A 1S6

Tel: 604 291 3166  
Fax: 604 291 3203

M. Raymond LEBLANC  
Directeur, Institut des Langues secondes  
Université d'Ottawa  
600 King Edward  
Case postale 450, succursale "A"  
Ottawa, Ontario  
CANADA K1N 6N5

Tel: 1 613 562 5743  
Fax: 1 613 562 5126

M. Roger HAEBERLE  
Consultant  
2970, rue de la Rochelle  
Ste-Foy (Québec)  
G1W 2B2

## **ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES /**

### **INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS**

#### **EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE**

Mr Domeninco LENARDUZZI  
Directeur de l'Education/Director of Education  
Direction Générale XXII  
Education, Formation et Jeunesse/Education, Training and Youth  
Commission européenne/European Commission  
Rue de la Loi 200  
B - 1049 BRUXELLES

Mme Sylvia VLAEMINCK  
Chef du Secteur Lingua/Head of the Lingua Sector  
Direction Générale XXII  
Education, Formation et Jeunesse  
Direction A - Unité 4  
Rue de la Loi 200  
B - 1049 BRUXELLES

Tel: 32 2 295 5385  
Fax: 32 2 296 4258

Mme Siggy GRUBER  
Administrateur / Administrator  
Direction Générale XXII  
200, rue de la Loi B7 5/03  
B - 1049 BRUXELLES

Tel: 32 2 299 1233  
Fax: 32 2 2955 699

#### **UNESCO**

Mr Joseph POTH  
Programme specialist responsible for language education  
LINGUAPAX project  
7 place de Fontenoy  
F - 75352 PARIS 07

Tel: 33 1 45 68 10 00  
Fax: 33 1 45 67 16 90

#### **EUROPEAN CONSORTIUM FOR THE ATTAINMENT IN MODERN LANGUAGES**

Prof.ssa Nora Galli de'Paratesi  
University of London Examinations and Assessment Council  
Edexcel Foundation  
Stewart House (Room 106)  
32 Russel Square  
LONDON WC1B 5DN  
UNITED KINGDOM

Tel: 0044 171 331 4021  
Fax: 0044 171 331 4022

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON-GOUVERNEMENTALES INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS

### EUROTALENT

M. Justin SCHLEGEL  
55 Allée de la Robertsau  
F - 67000 STRASBOURG

F

Tel: 33 3 88 36 14 06  
Fax: 33 3 88 37 96 75

### EUROCENTRES

Mr Frank HEYWORTH  
Director-General  
Seestrasse 247  
CH - 8038 ZURICH

E/F

Tel: 41 1 485 52 47  
Fax: 41 1 482 50 54

### OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE DEUTSCH-FRANZÖSISCHES JUGENDWERK

Mme Bernadette BRICAUD  
Chef Adjoint du Bureau Linguistique  
Deutsch-Französisches Jugendwerk  
Rhöndorfer Str. 23  
D - 53604 BAD HONNEF

F

Tel: 49 2224 18 08 88  
Fax: 49 2224 18 08 52

### L'OFFICE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE - MAISON DE L'ORATOIRE

Père Jean GROOT  
L'office Internationale de l'Enseignement Catholique  
Maison de l'Oratoire  
5 Rue Trubner  
F - 67000 STRASBOURG

F/G

Tel: 33 3 88 35 03 90  
Fax: 33 3 88 36 70 74

### FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS (FIPF)

Mr Peter Alex EHRHARD  
Représentant de la FIPF auprès des ONG/Conseil de l'Europe  
Rinstrasse 6  
CH - 4614 HAGENDORF/SO

Tel: 41 62 216 2819  
Fax: 41 62 216 5434

### FEDERATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES (FIPLV) WORLD FEDERATION OF MODERN LANGUAGE ASSOCIATIONS

Ms Terttu VALOJÄRVI  
President of SUKOL Finland  
President of FIPLV Nordic-Baltic region  
Rautatieläisenkatu 6A  
FIN - HELSINKI 00520

Tel: 358 9 150 2522  
Fax: 358 9 144 095  
Tel/Fax: 358 9 566 3103

### EDUCATION INTERNATIONAL

Mr Ulf FREDERIKSSON  
Coordinator Education  
155 Bld Emile Jacqmain  
B - 1210 BRUXELLES

Tel: 32 2 224 0611  
Fax: 32 2 224 06 06

## OTHER ORGANISATIONS / AUTRES ORGANISATIONS

### ALTE

University of Cambridge  
Local Examinations Syndicate

Dr Michael MILANOVIĆ  
Secretary General  
1 Hills Road  
GB - CAMBRIDGE CB1 2EU

E/F

Tel: 44 1223553311 ext.3776  
Fax: 44 1223 460278

### THE BRITISH COUNCIL

Ms Sheila ESTAIRE  
Head, Teacher Development Unit,  
The British Council, Madrid  
P° General Martinez Campos 31  
E - 28030 MADRID

E

Tel: 34 1 337 35 52  
Fax: 34 1 337 35 70

### CITO NATIONAL INSTITUTE FOR EDUCATIONAL MEASUREMENT

Dr John H.A.L. de JONG  
Head of the Language Testing Unit  
P.O.BOX 1034  
NK - 6801 MG ARNHEM  
THE NETHERLANDS

F/E

Tel: 31 26 352 15 13  
Fax: 31 26 352 15 76  
e-mail John.dejong@cito.nl

### DEUTSCHES INSTITUT FÜR ERWACHSENENBILDUNG

Mme Armelle DAMBLEMONT  
Arbeitseinheit Sprachen  
Projektleiterin: Revision der ICC-Zertifikate  
Hansaallee 150  
D - 60320 FRANKFURT AM MAIN

F

Tel: 49 69 956 26 170  
Fax: 49 69 956 26 138

### EAQUALS

Mr Peter BROWN  
EAQUALS Chair  
The British School of Trieste  
Via Torrebianca, 18  
I - 34132 TRIESTE

Tel: 39 40 369 369  
Fax: 39 40 76 000 75

Mr Richard ROSSNER  
EAQUALS Inspections Officer  
The Bell Educational Trust  
Hillscross  
Red Cross Lane  
GB - CB2 2QX CAMBRIDGE

Tel: 44 1223 246644  
Fax: 44 1223 414080

THE EUROPEAN BUREAU FOR LESSER USED LANGUAGES  
LE BUREAU EUROPÉEN POUR LES LANGUES MOINS RÉPANDUES

Ms Helen Ó MURCHÚ  
10 Sráid Haiste \_ocht  
Baile Átha Cliath 2  
IRL - DUBLIN 2

Tel: 353 1 676 3222

EUROPA-SCHULE

Ms Elisabeth LEWIS  
Volksschule  
Liebharts-gasse 19-21  
A - 1160 WIEN

Tel/Fax: 43 1 493 15 87

GOETHE-INSTITUT

Mme Erika DEMENET  
Responsable de la Délégation de  
l'Institut Goethe à Strasbourg  
4 quai Kléber  
F - 67000 STRASBOURG

F

Tel 33 3 88 22 42 38  
Fax: 33 3 88 75 73 70

Dr Eva MARQUARDT  
Leiterin Produkte  
Institute in Deutschland  
Goethe Institut Zentralverwaltung  
Bereich 41  
Postfach 19 04 19  
D - 80604 MÜNCHEN

Tel: 49 89 159 21 244  
Fax: 49 89 159 21 444

INTERNATIONAL CERTIFICATE

Mr Michael MAKOSCH  
Chairperson of the International Certificate  
Head of Languages Migros Club Schools/  
KOST MGB  
Postfach 266  
CH - 8031 ZURICH

E/F (passive)

Tel: 41 1 277 20 32  
Fax: 41 1 277 20 14

Mr Tony FITZPATRICK  
Secretary of the International Certificate  
International Certificate Conference  
Hansa Allee 150  
D - 60320 FRANKFURT

E

Tel: 49 69 56 02 01 66  
Fax: 49 69 95 62 60 18

L'OBSERVATOIRE LINGUISTIQUE

Language Observatory

M. Claude TRUCHOT  
Président  
22 rue de la Canardière  
F - 67100 STRASBOURG

Tel: 33 3 88 79 07 03  
Fax: 33 3 81 66 53 00

SOCIETÀ DANTE ALIGHIERI

Prof.ssa Nora Galli de' Paratesi  
Via del Biscione 78  
I - 00186 ROMA

Tel: 0039 6 6833808  
Fax: 0039 6 6874928

UCLES

Mr Nick SAVILLE  
Group Manager for Test Development and Validation  
UCLES  
1 Hills Road  
GB - CAMBRIDGE CB1 2EU

E/F

Tel: 44 1223 553777  
Fax: 44 1223 460278  
e-mail: saville.n@ucles.org.uk

UNIVERSALA ESPERANTO-ASOCIO

Mr J. H. ERASMUS  
Laan van Oostenburg 40  
NL - 2271 AP VOORBURG

Tel/Fax: 31 70 386 3529

## SECRETARIAT OF THE CONFERENCE / SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

### DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DU SPORT DIRECTORATE OF EDUCATION, CULTURE AND SPORT

M. Raymond WEBER, Directeur / Director

M. Maitland STOBART, Directeur adjoint / Deputy Director

### SECTION LANGUES VIVANTES / MODERN LANGUAGES SECTION

M. Joseph SHEILS, Chef de la Section / Head of Section

Mme Carole REICH, Administrateur / Administrator

Mme Philia THALGOTT, Administrateur / Administrator

Mme Johanna PANTHIER, Assistante administrative principale / Principal Administrative Assistant

Mlle Beejul TANNA, Secrétaire / Secretary

Mme Christine AUGUSTO, Secrétaire / Secretary

Mlle Barbara VALENTINI, Stagiaire / Trainee

### SERVICE DE L'EDUCATION / EDUCATION SECTOR

Ms Alison CARDWELL, Administrateur / Administrator

Ms Ulrike SCHOLL, Administrateur / Administrator

Mme Natacha TURENNE, Administrateur / Administrator

Mme Tatiana MILKO, Assistante administrative / Administrative Assistant

Mlle Himka ZYGA, Assistante / Assistant

Mme Isabelle BILBEAU, Secrétaire / Secretary

### COMITÉ DE L'EDUCATION / EDUCATION COMMITTEE CONFÉRENCE PERMANENTE DES MINISTRES EUROPÉENS DE L'EDUCATION / STANDING CONFERENCE OF EUROPEAN MINISTERS OF EDUCATION

M. Jean-Pierre TITZ, Secrétaire

Mlle Lisa CITTONE, Assistante administrative principale / Principal Administrative Assistant

SECTION DE L'EDUCATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE /  
SCHOOL AND OUT OF SCHOOL EDUCATION SECTION

Mme Verena TAYLOR, Administrateur / Administrator

Mme Claude PARVE-PUYDARRIEUX, Assistante administrative principale / Principal Administrative Assistant

Mme Yvonne HARTLAND, Assistante administrative / Administrative Assistant

Mme Anne BRUNELLIERE, Secrétaire / Secretary

Ms Susan CONN, Secrétaire / Secretary

Mlle Alexandra SOKOLOVA, Stagiaire / Trainee

SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / HIGHER EDUCATION SECTION

Ms Stefanka HRISTOSKOVA, Administrateur / Administrator

CENTRE EUROPEEN POUR LES LANGUES VIVANTES (GRAZ)  
EUROPEAN CENTER FOR MODERN LANGUAGES (GRAZ)

Mme Mechthilde FUHRER, Adjointe au Directeur / Assistant to the Director

**TRADUCTEURS / TRANSLATORS**

M. Jean-François ALLAIN  
BUREAU DES TRADUCTEURS

Ms Anthea KETTLE  
BUREAU DES TRADUCTEURS

**INTERPRETES / INTERPRETERS**

M. Serge BESSMERTNY  
Mlle Christine TRAPP  
Mme Nadine KIEFFER  
M. Amath FAYE  
Mme Cynera JAFFREY  
Mlle Sylvie BOUX  
Mme Maryline NEUSCHWANDER  
M. Jean-Pierre RINGLER  
Mme Anne MEYER  
Mlle Rémy JAIN  
Mme Anne DU BOUCHER  
Mme Elisabetta BASSU

## ANNEXE D:CALENDRIER DE LA CONFERENCE

Mardi 15 avril

### **SEANCE PLENIERE** (Hémicycle)

#### **9.00OUVERTURE DE LA CONFERENCE**

sous la présidence de **M. Slavko GABER, Ministre de l'Education et du Sport, Slovénie**

Allocution de bienvenue par *M. Raymond WEBER*, Directeur de l'Enseignement, de la Culture et du Sport du Conseil de l'Europe

Discours d'ouverture par *M. Slavko GABER*

#### **9.45Présentation des résultats du Projet Langues Vivantes**

"Apprentissage des langues et citoyenneté européenne"

- *Professeur Daniel COSTE*, Co-Président du Groupe de Projet Langues Vivantes

**10.30Pause café**

#### **11.00SEANCE PLENIERE** (Hémicycle)

sous la présidence de **M. Arnold GREMY, Doyen de l'Inspection des langues vivantes, France**

### **PHASE I :BILAN**

'Panorama' du Projet "Apprentissage des langues et citoyenneté européenne"

- *M. Gé STOKS*, Co-Président du Groupe de Projet Langues Vivantes

#### **11.30Thèmes prioritaires :**

##### **•Formation des enseignants**

-*Professeur Hanna KOMOROWSKA*, Vice-Recteur, Université de Varsovie, Pologne

##### **•Objectifs et évaluation**

-*Professeur Michael BYRAM*, Université de Durham, Royaume-Uni,

##### **•Apprendre à apprendre**

-*Professeur Irma HUTTUNEN*, Université d'Oulu, Finlande

##### **•Education bilingue : contextes préscolaire et primaire**

-*M. Medwin HUGHES*, Trinity College, Pays de Galles, Royaume-Uni

##### **•Education bilingue : la langue étrangère comme moyen d'enseigner des matières non linguistiques**

-*M. Eike THÜRMANN*, Landesinstitut für Schule und Weiterbildung, Soest, Allemagne

##### **•L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement/apprentissage des langues**

-*Mme Lis KORNUM*, Christianshavns Gymnasium, Copenhague, Danemark

##### **• Les liens et échanges éducatifs**

-*M. Alf Olav HAUGEN*, Lillehammer, VG Skole, Norvège

12.45 *Déjeuner*

**14.45 SEANCE PLENIERE (Hémicycle)**

Allocution de *M. Domenico LENARDUZZI*, Directeur de l'Education, Direction Générale XXII, Education, Formation et Jeunesse, Commission européenne

Introduction aux tâches et aux méthodes de travail de la Conférence  
- *M. John TRIM*, Directeur de Projet et Rapporteur Général

**15.30 REUNION EN COMMISSIONS [GROUPE 1, 2 ET 3 ENSEMBLE]**

A. Enseignement (pre)primaire (4-10/11)	[Salle 7]
B. Enseignement secondaire 1er cycle (10/11-15/16)	[Salle 10]
C. Enseignement secondaire général 2ème cycle (15/16-18/19)	[Salle 11]
D. Enseignement à orientation technique et professionnelle, et éducation des adultes	[Salle 1]

**15.45 Groupes de travail parallèles**

**18.30 *Fin des travaux***

[18.30 Les Rapporteurs et Présidents de chaque groupe finalisent les rapports de groupe]

[19.00 Réunion des Présidents et Rapporteurs (Commissions et groupes de travail) pour préparer les rapports des Commissions]

[A - Salle 7; B - Salle 10; C - Salle 11; D - Salle 1]

**Mercredi 16 avril**

**SEANCE PLENIERE (Hémicycle)**

sous la présidence de **Mme le Professeur Ekaterina DRAGANOVA, Vice-Ministre de l'Education, de la Science et des Technologies, Bulgarie**

**9.00** Présentation de la Phase I par les Rapporteurs des Commissions A, B, C et D

Synthèse de la Phase I par le Rapporteur Général, *M. John TRIM*

**10.15** *Pause café*

\*\*\*\*\*

**PHASE II : DEVELOPPER LES INSTRUMENTS DE COOPERATION EUROPEENNE : CADRE EUROPEEN COMMUN ET PORTFOLIO EUROPEEN DES LANGUES**

**10.45 Introduction générale**

-*M. Joseph SHEILS*, Chef de la Section des Langues Vivantes, Conseil de l'Europe

**Cadre européen commun**

-*M. Brian NORTH*, Eurocentres, Suisse

## Portfolio européen des langues

-Mme Ingeborg CHRIST, Ministerialrätin, Ministerium für Schule und Weiterbildung, Allemagne

### **11.30**REUNION EN COMMISSIONS [Groupes 1, 2 et 3 ensemble]

- A.Enseignement (pre)primaire (4-10/11) [Salle 7]  
B.Enseignement secondaire 1er cycle (10/11-15/16) [Salle 10]  
C.Enseignement secondaire général 2ème cycle (15/16-18/19) [Salle 11]  
D.Enseignement à orientation technique et professionnelle,  
et éducation des adultes [Salle 1]

### **11.45**Groupes de travail parallèles

### **13.00**Déjeuner

### **14.30**Groupes de travail parallèles (suite)

### **17.15**Fin des travaux

[17.15] Les Rapporteurs et Présidents de chaque groupe finalisent les rapports de groupe]

[17.45] Réunion des Présidents et Rapporteurs (Commissions et groupes de travail) pour la préparation des rapports des Commissions.]

[A - Salle 7; B - Salle 10; C - Salle 11; D - Salle 1]

### **18.30**RECEPTION offerte par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

[Restaurant Bleu]

**Jeudi 17 avril**

### **SEANCE PLENIERE** (Hémicycle)

sous la présidence de **M. Stephen JONES, Président, Centre for Information on Language Teaching and Research (CILT), Royaume-Uni**

**9.00** Présentation des rapports de la Phase II par les Rapporteurs des Commissions A, B, C et D

Synthèse de la Phase II par le Rapporteur Général, *M. John TRIM*

\*\*\*\*\*

### **PHASE III : ACTION FUTURE**

**10.15** *M. Maitland STOBART*, Directeur Adjoint de l'Enseignement, de la Culture et du Sport

*M. Joseph SHEILS*, Chef de la Section des Langues Vivantes

*M. Claude KIEFFER*, Directeur exécutif du Centre européen pour les Langues Vivantes, Graz.

**11.00** *Pause café*

### **11.30 REUNION EN COMMISSIONS [GROUPES 1, 2 ET 3 ENSEMBLE]**

A.Enseignement (pre)primaire (4-10/11)	[Salle 7]
B.Enseignement secondaire 1er cycle (10/11-15/16)	[Salle 10]
C.Enseignement secondaire général 2ème cycle (15/16-18/19)	[Salle 11]
D.Enseignement à orientation technique et professionnelle, et éducation des adultes	[salle 1]

### **11.45 Groupes de travail parallèles**

### **13.00 Déjeuner**

### **14.30 Groupes de travail parallèles (suite)**

### **16.00 Fin des travaux**

[16.00 Les Rapporteurs et Présidents de chaque groupe finalisent les rapports de groupe]

[16.30 Réunion des Présidents et Rapporteurs (Commissions et groupes de travail) pour la préparation des rapports des Commissions.]

[A - Salle 7; B - Salle 10; C - Salle 11; D - Salle 1]

### **17.15-18.30 SEMI- PLENIERE** [Salle 10]

[réunissant les Chefs de Délégation, Présidents et Rapporteurs des Commissions, Présidents et Rapporteurs des Groupes de travail et le Rapporteur général pour décider du contenu des Conclusions et des Recommandations]  
à partir de 18.30 Groupe de rédaction chargé de finaliser les Conclusions et les Recommandations

## **Vendredi 18 avril**

### **SEANCE PLENIERE** (Hémicycle)

sous la présidence de **M. Hermann STRÖBEL, Secrétaire d'Etat du Land de Thuringe, Allemagne**

### **9.00 CLOTURE DE LA CONFERENCE**

- Allocution de *M. Daniel TARSCHYS*, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

- Synthèse du Rapporteur Général *M. John TRIM*

- Présentation et discussion des Conclusions et Recommandations

### **10.15 Interruption de séance (pour discussions informelles)**

vers 11.00 Adoption des Recommandations

Allocutions de clôture:

- **M. Klaus EICHNER**, Président du Comité de l'Education du Conseil de la Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe

- **Mme Sylvia VLAEMINCK**, Direction Générale XXII, Education, Formation et Jeunesse, Commission européenne

- **M. Maitland STOBART**, Directeur adjoint de l'Enseignement, de la Culture et du Sport du Conseil de l'Europe

vers 12.30 CONFERENCE DE PRESSE